
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07590701 8



Rt. Hon:ble George Grenville

HISTOIRE
DE
FRANÇOIS PREMIER,

TOME SEPTIÈME.

AVERTISSEMENT
AU LECTEUR.

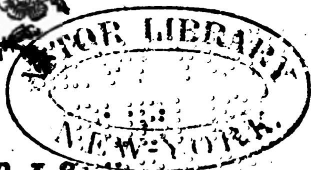
LES Feuilles N. O. P. cottées pages 257 jusqu'à 280, & celles 293 jusqu'à 342, qui manquent dans ce Volume, ont été remplacées par les trois Feuilles intitulées *Liste des changemens.*

HISTOIRE
DE
FRANÇOIS PREMIER,
ROI DE FRANCE,
DIT LE GRAND ROI ET LE PERE DES LETTRES.

Par M. GAILLARD, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

TOME SEPTIÉME.





A PARIS,
Chez SAILLANT & NYON, Libraires, rue Saint-Jean-de Beauvais, vis-à-vis le Collège.

M. DCC. LXIX.
Avec Approbation & Privilège du Roi.



HISTOIRE DE FRANÇOIS PREMIER, ROI DE FRANCE.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

LIVRE SEPTIÉME.

CHAPITRE PREMIER.

Du Calvinisme.

LE Luthéranisme, étranger à la France, y avoit été porté avec le Zuinglianisme, par les Prédicans que Luther & Zuingle y avoient envoyés ; le Calvinisme est né en

France. Jean Cauvin, dit Calvin (1) nâquit à Noyon le 10. Juillet 1509. Gérard Cauvin, son Père, fut d'abord Tonnelier à Pont-l'Evêque, ensuite Procureur Fiscal de l'Evêque de Noyon ; Jeanne le Franc sa Mère, étoit fille d'un Cabaretier de Cambray. Destiné par ses parens à l'Etat Ecclésiastique, Calvin eut à douze ans une chapelle dans la Cathédrale de Noyon, à seize ans la Cure de Marteville, qu'il permuta deux ans après pour celle de Pont-l'Evêque qu'il garda près de cinq ans. Deux fois Curé, il ne fut jamais Prêtre ; ce dés-ordre, ce rélachement scandaleux dans la discipline, doit être compté parmi les abus qui décréditoient alors l'Eglise Romaine & qui favorisèrent la Réforme. Pendant qu'il étoit Curé à Marteville ou à Pont-l'Evêque, il faisoit à Paris ses humanités au Collége de la Marche & sa Philosophie au Col-

21. Mai 1521.
27. Septembre 1529.
5. Juillet 1529.

(1) Son nom *Cauvin* traduit en latin fit *Calvinus*, & retraduit en François, fit Calvin.

lége de Montaigu ; il apprenoit les Loix à Orléans ſous Pierre de l'Étoile, (1) & à Bourges ſous le célébre Alciat. Dans la même Univerſité de Bourges Melchior Wolmar, Allemand, lui enſeignoit le Grec, & lui inſpiroit les principes du Luthéraniſme ; le Roi avoit domné à la Reine de Navarre ſa Sœur l'uſufruit du Berry, & c'étoit elle qui rempliſſoit l'Univerſité de Bourges de ces hommes illuſtres; mais ſelon ſon uſage elle s'informoit plus de leur mérite que de leur foi. Calvin n'eut jamais d'autre Maître de Théologie que ſon parent Robert Olivétan, & que le Grammairien Wolmar. Inſtruit par leurs leçons, il couroit les répandre de village en village, & le Seigneur de Linières, qui prenoit plaiſir à l'entendre, diſoit : *Du moins celui-ci nous dit quelque choſe de nouveau.* A vingt-un ou vingt-deux ans Calvin donna une conſultation en faveur du divorce d'Henri VIII.

---

(1) Depuis Préſident au Parlement.

mais il voulut détourner ce Prince du projet d'un second mariage, & il se déclara hautement contre la Su-
4. Mai 1534. prématie. Il vendit sa Cure & sa Chapelle, & vint dogmatiser à Paris, l'affaire du Recteur Cop l'obligea d'en sortir. C'étoit le temps des plus fortes persécutions contre les Protestans. Sur le bruit que fit le sermon prêché aux Mathurins le jour de la Toussaint 1533. le Lieutenant Criminel Morin alla au Collége de Fortet pour arrêter Calvin qui y demeuroit, & qui se sauva promptement à Angoulême, comme Nicolas Cop (1) à Bâle. La Reine de Navarre, qui connoissoit Calvin & qui estimoit ses talens, appaisa ce premier orage. Calvin séduisit pour un temps Louis du Tillet, Chanoine de la Cathédrale d'Angoulême, frère du Greffier en Chef & de l'Evêque de Meaux ; il erra ensuite de ville en ville, soit dans le Royaume, soit

(1) Voir le Chapitre précédent.

hors du Royaume, laiſſant partout des traces de ſon paſſage. Poitiers, dit-on, & Nérac l'accueillirent & l'écoutèrent. A Bourges, où il avoit reçu & donné ſes premières leçons, les Auguſtins Marlorat & de l'Epine, le Jacobin Jean de Boſco, ſurtout le Bénédictin Jean Michel prêchoient publiquement en ſon nom ; ce dernier prêchant un jour dans une Paroiſſe de Bourges, qui porte le nom ſingulier de Notre-Dame du four chaud, le peuple qu'il trainoit en foule à ſes ſermons, chaſſa, pour l'entendre à une heure commode, les Prêtres qui venoient célébrer l'office. Jean Michel ſupprima la Salutation Angélique qu'on récite à la fin de l'Exorde, il y ſubſtitua l'Oraiſon Dominicale en François ſelon le nouvel uſage des Proteſtans. Bonnin, Procureur-Général du Grand Conſeil, qui ſe trouvoit à ce ſermon, voulut s'oppoſer à cette innovation & réciter tout haut l'*Ave Maria ;* toutes les chaiſes furent levées ſur lui à l'inſtant, il eut de la peine

à se sauver. Le Dominicain Inquisiteur Mathieu Ory voulut informer de ce scandale, l'Official Guillaume de la Porte prétendit que c'étoit son droit; pendant qu'ils disputoient sur leur Jurisdiction, Jean Michel prêchoit, il portoit à Sancerre les semences de la nouvelle doctrine, pour laquelle cette ville opiniâtre & malheureuse souffrit quarante ans après de si cruelles extrémités. (1) Erasme, dit-on, prévit ces maux. Calvin jeune encore lui ayant été présenté par Bucer, à Bâle, selon Florimond de Remond, à Strasbourg, selon le P. Maimbourg, Erasme après s'être entretenu avec lui sur les principaux points de sa doctrine, s'écria : *Je vois une grande peste s'élever dans l'Eglise contre l'Eglise.* (2) Jean Michel

Hist. de l'hérésie. Hist. du Calvin. L. 1.

(2) Siége de Sancerre en 1573. La famine fut horrible dans la place. » On y mangea, dit Mezerai, les bêtes les plus immondes, les herbes » dont les bêtes mêmes ne mangent point, les » cuirs, les parchemins ; & pour tout dire, on » y surprit un pere & une mere mangeant leur » propre fille, qui étoit morte de faim. Mezerai » Abrég. Chronolog. année 1573.

(1) Ce fait, peu important dailleurs, n'est pas trop avéré. V. Bayle, art. Calvin, & M. de Burigny, vie d'Erasme, T. 1. p. 454. T. 2. p. 383. & 384.

prêcha tant qu'enfin le Parlement l'envoya au ſupplice ; Calvin qui ſe croyant oublié du Lieutenant Criminel Morin, avoit oſé revenir à Paris, ſe hâta d'en ſortir, y voyant les buchers dreſſés contre les Sectateurs de Luther & contre les ſiens, il retrouva la même rigueur dans tout le Royaume, il quitta ce Royaume, & alla chercher un azile à Ferare auprès de la Ducheſſe Renée femme d'Hercule d'Eſt, fille de Louis XII. Cette Princeſſe haïſſoit la mémoire de Jules II. qui avoit perſécuté ſon père, & elle n'aimoit guères les Succeſſeurs de Jules. Elle avoit puiſé à la Cour de François I. ſon Beau-frère le goût des Lettres, qui entrainoit au moins l'indulgence pour les opinions nouvelles ; elle avoit écouté les Luthériens, elle écouta Calvin, elle s'attacha Marot, elle attira les Savans, elle recueillit les Hérétiques exilés, elle avoit la Philoſophie (1) & la bienfaiſance

(1) Elle ſavoit des Mathématiques, de l'Aſtro-

de la Reine de Navarre, avec qui l'amitié l'unissoit encore plus que le sang; elle se déclara plus hautement pour les nouvelles opinions, & Calvin la fixa dans sa secte. Le Roi Henri II. son neveu, qui surpassa François I. en zèle outré contre l'hérésie, invita le Duc de Ferrare (2) à persécuter Renée, il vouloit qu'on l'enfermât dans son appartement, sans lui permettre de voir personne, je m'étonne qu'il ne proposât point de la brûler. Après la mort de Henri II. & du Duc de Ferrare, elle revint en France, & tint sa Cour à Montargis, où le souvenir de ses bienfaits vit encore; il est vrai qu'elle les répandoit sur les sectaires par préférence, mais sans exclusion.

Le nom de Calvin étoit déja d'une célébrité suspecte en Italie. Pendant

---

nomie, elle avoit des notions de la Philosophie de son temps & vouloit en avoir de la Théologie.

(2) Voir dans le Laboureur, additions à Castelnau, T. 1. pag. 747. l'Instruction donnée au Docteur Oriz, allant à Ferrare de la part de Henri II.

ſon ſéjour à Ferrare, il ſe déguiſa ſous le nom de Heppeville, mais ſes talens & ſa doctrine le trahirent, l'Inquiſition le menaça, il revint en France, puis il voulut paſſer en Allemagne, où il parut dans la ſuite aux Diétes & aux Conférences avec un éclat toujours effacé par Luther, dont il modifioit la doctrine & dont il déteſtoit la tyrannie, n'étant pas moins Tyran lui-même. Il lui falloit un Empire particulier, il s'en fit un à Genéve. Arrêtons-nous à conſidérer cette époque qui donne au Calviniſme une conſiſtence propre & diſtinguée du Luthéraniſme.

La révolution commença par la Suiſſe, ſur-tout par le Canton de Berne. Diverſes circonſtances avoient préparé les ſuccès de Zuingle dans ce canton. Dès le commencement du ſeizième ſiécle une grande fourberie de Moines, pareille à celle des Cordeliers d'Orléans, avoit révolté les Bernois contre le Monachiſme, & avoit diſpoſé à la Ré-

forme ces esprits simples & droits.

Les Jacobins de Berne beaucoup moins simples avoient voulu que la Vierge prononçât contre elle-même en faveur de son fils, c'est-à-dire contre les Cordeliers en faveur des Jacobins dans l'affaire de l'Immaculée Conception ; ils avoient parmi eux un jeune Moine fort crédule, nommé Jetser, ils lui firent apparoître pendant la nuit des ames du Purgatoire qu'il délivra en restant couché en Croix dans une Chapelle pendant toute la Messe à la vue du peuple, puis Sainte Barbe à laquelle il avoit beaucop de dévotion & qui lui annonça qu'il étoit destiné à de grandes choses, enfin la Vierge elle-même, qui lui donna trois goutes de sang qu'elle lui dit être trois larmes que son fils avoient répandues sur Jerusalem, & ces trois larmes signifioient que la Vierge étoit restée trois heures dans le péché originel ; elle chargea Jetser de publier que les Cordeliers étoient les plus grands ennemis de son fils. On

ne s'en tint pas là, on enyvra ce Moine avec un breuvage assoupissant, & on le stigmatisa ; il s'avisa d'appercevoir quelque ressemblance entre la voix du sous-Prieur & celle de la Sainte Vierge ; on jugea qu'il falloit l'empoisonner & avec une hostie ; l'arsenic dont elle étoit couverte, la lui ayant fait rejetter, on l'enferma comme sacrilège, il trouva le moyen de s'échapper & révèla tout. Rome fit punir ce rafinement de crime, il en coûta la vie à quatre Dominicains ; ils furent brûlés le 31. Mars 1509. à la porte de Berne ; mais le malheur de ces grandes profanations, c'est que le scandale reste & que la réparation s'oublie ; les Réformateurs qui parurent peu d'années après, persuadèrent aisément au peuple que ces fourberies tenoient & à l'esprit particulier du Monachisme & à l'esprit général de l'Eglise Romaine. Zurich se sépara de cette Eglise en 1523. Berne en 1528. Bâle & Schaffouse en 1529.

En Allemagne c'étoit le change-

ment de Religion qui avoit produit les troubles politiques ; à Genéve, comme dans les Etats du Nord ce furent les troubles politiques qui amenèrent le changement de Religion. Genéve vouloit être libre, ses Evêques prétendoient l'asservir, & les Comtes de Genevois avoient la même prétention ; les droits de ces derniers, quelle qu'en fut la valeur, avoient passé aux Comtes & aux Ducs de Savoye ; de plus, l'Evêque, Jean de Savoye, avoit cédé les siens au Duc Charles III. qui voulut les faire valoir ; les Genevois implorèrent contre lui les secours de la France & de la Suisse, ils se liguèrent sur-tout avec le Canton de Berne, le plus puissant des treize. Les Bernois affranchirent Genéve du joug du Duc de Savoye, mais ils ne se bornèrent point à ce service, ils voulurent encore la délivrer du joug de Rome, avec leurs Soldats ils envoyèrent leurs prédicans, & bientôt le Zuinglianisme divisa toute la ville ; les

François réfugiés y abondèrent; les Farel, les Saunier, les Viret, les Froment, les Olivétan y prêcherent à loisir. Ce dernier, ami & parent de Calvin, est auteur de la première traduction (1) françoise de la Bible que les Protestans adoptèrent. Guillaume Farel, non moins ami de Calvin, est le même que nous avons vû dans le chapitre précédent, chassé de Meaux pour ses opinions; après avoir prêché la nouvelle doctrine & excité des troubles à Grenoble, à Gap, à Bâle, à Strasbourg, à Mets, à Montbelliard, à Lausanne, à Neuf-Châtel, dans la ville d'Aigle, dans le Bailliage de Morat, dans l'Abbaye de Gorze, il acquit assez d'autorité à Genéve pour y renverser les autels & briser les images (2) en plein jour, sans que ce transport d'Iconoclaste parût

(1) C'est la fameuse *Version* de Genève que Bochard appelloit l'*Aversion des* savans.

(2) Une statue de Charlemagne, placée au Frontispice de la principale Eglise, ne fut pas plus respectée que les autres.

ſcandaliſer. Il arracha au milieu d'une proceſſion une ſtatue de S. Antoine des mains du Prêtre qui la portoit & la jetta dans la riviere ; il arrêtoit dans les rues les Prêtres qu'il trouvoit portant le Viatique aux Malades, & il les avertiſſoit que ce qu'ils portoient avec tant de ſolemnité, n'étoit que du pain. Les Prédicateurs Catholiques étoient publiquement & impunément inſultés, on les interrompoit dans leurs ſermons, on leur donnoit des démentis; les deux partis en venoient ſouvent aux mains, tout étoit en combuſtion dans la ville. Les Cordeliers du Couvent de la Rive, déja entrainés par les nouvelles opinions, ouvrirent une Théſe publique, où tout le monde eut la liberté de tout dire, & où les Magiſtrats aſſiſtérent pour prononcer entre l'Egliſe Romaine & la Réforme, comme on avoit fait à Zurich & à Berne. Le premier effet de cette diſpute fut que le P. Bernard, Gardien des Cordeliers & Préſident de

la Théſe ſe maria & vola ſon Couvent pour aſſigner un douaire à ſa femme ; mais un effet beaucoup plus important de cette même Conférence, ce fut la proſcription ſolemnelle de la Religion Romaine, faite par le Gouvernement le 27. Août 1535. L'année ſuivante Genéve conſacra cet événement par une Inſcription qu'elle fit graver ſur une table d'airain conſervée dans l'Hôtel-de-Ville :

» *En mémoire de la grace que Dieu*
» *nous a faite d'avoir ſécoué le joug de*
» *l'Anté-Chriſt, aboli la ſuperſtition ;*
» *& récouvré notre liberté.*

Le Clergé Séculier, les Moines, ſortirent de la ville, les Religieuſes de Sainte Claire furent invitées par un ſermon de Farel à quitter le voile & à ſe marier. Farel prit pour texte : *exurgens Maria abiit in montana.* Les Religieuſes ne crurent point qu'il leur fût permis de courir les champs, parce que Marie avoit été viſiter ſa Couſine Eliſabeth ſur les montagnes de Judée.

Toutes, excepté une ſeule nommée la Sœur Blaiſine, refuſérent la liberté qu'on leur offroit. Les Magiſtrats les firent conduire ſous une bonne eſcorte & avec toute ſorte d'égards juſqu'aux frontières de la République ; elles ſe retirèrent à Annecy, où le Duc de Savoye avoit fait préparer un Monaſtère pour les recevoir.

Catholiques & Proteſtans, tous blâmerent l'indolence de l'Evêque de Genéve, Pierre de la Baume-Monrevel, qui dans cette occaſion abandonna le Gouvernement de ſon Egliſe, pour mener une vie molle dans ſes terres de Franche-Comté. Il voulut depuis engager Charles-Quint à le rétablir ſur ſon ſiége. C'étoit en 1536, dans le temps où cet Empereur paſſoit du Piémont en Provence, méditant les plus vaſtes projets de conquête. Charles lui dit : *Je vais d'abord conquérir la France, & je vous rétablirai enſuite.* L'Evêque tâcha de perſuader à l'Empereur de ne

conquérir la France qu'après l'avoir rétabli. » Vous faites bien du bruit, » lui dit Charles-Quint, pour la » perte d'une ſeule ville, qui même » n'étoit pas à vous; ma maiſon a » perdu la Suiſſe entière, qui lui » appartenoit inconteſtablement, & » je ne dis mot. » Cette plaiſanterie amère fut tout ce que l'Evêque put en tirer; mais en 1538. il tira du Pape le chapeau de Cardinal par forme de dédommagement. Ses Succeſſeurs ont conſervé les titres d'Evêques & de Princes de Genéve, ſans pouvoir en être Citoyens; leur réſidence eſt auſſi à Annecy ſur les terres du Duc de Savoye.

Cette néceſſité de donner un azile à l'Evêque & aux Religieuſes de Genéve, fut tout le fruit que le Duc de Savoye tira de ſes entrepriſes ſur cette ville. C'eſt, dit on, à propos de ces entrepriſes & de cette révolution que le nom de *Huguenots* fut donné aux Proteſtans. Les Genevois qui s'alliérent avec les Suiſ-

ſes, contre le Duc de Savoye, furent nommés Eignots, du mot allemand *Eidgnoſſen*, qui ſignifie : *alliés par ſerment* ou *Confédérés*, & comme ces Confédérés finirent par être Proteſtans, le nom d'*Eignots* ou *Huguenots* fut donné aux Proteſtans de Genéve, & fut enſuite étendu aux Proteſtans de France. Telle eſt l'étymologie la plus vraiſemblable de ce nom, ſur lequel il y a eu tant d'opinions différentes. (1)

---

(1) Les uns l'ont dérivé de Jean Hus, les Proteſtans, ſelon eux, n'étant que les ſinges ou les *guenons* de *Hus*; les autres de *Hugues* Capet, parce qu'au temps de la Ligue les Huguenots défendoient la Maiſon de Bourbon, iſſue de *Hugues* Capet, contre la Maiſon de Guiſe, qu'on diſoit iſſue de Charlemagne. D'autres faiſoient venir ce nom d'un ancien hérétique ſacramentaire, nommé *Hugues*. D'autres d'une petite monnoye de *Hugues* Capet, nommée *Huguenote*, & qui valoit une maille, valeur des *Huguenots* ſuivant les Catholiques. D'autres diſent que des Députés Suiſſes Haranguant un Roi de France, commencerent leur diſcours par ces mots HUC NOS *venimus*, & reſtérent courts après les deux premiers; d'autres diſent la même choſe d'un Allemand, interrogé par le Cardinal de Lorraine ſur la conjuration d'Amboiſe. D'autres prétendent qu'un Roi

Farel qui dabord avoit été accueilli à Genéve, qui ensuite en avoit été chassé, en devint le principal Ministre ; il engagea Calvin à partager les travaux de son Apostolat ; Calvin avoit peu de grace & de facilité à parler, il laissa prêcher & se mit à enseigner la Théologie, qu'il n'avoit pourtant point apprise dans les Ecoles & qu'il n'en savoit peut-être que mieux ; Farel tonnoit en chaire contre l'Eglise Romaine, Calvin écrivoit contr'elle avec force

---

Hugon qui n'exista jamais, couroit toutes les nuits dans les rues de Tours, au grand effroi de la populace; & que les Protestans allant la nuit dans leurs prêches furent souvent pris pour le Roi *Hugon*. D'autres enfin disent au hasard que les *Huguenots* furent ainsi nommés parce qu'ils s'assembloient près d'une porte nommée *Hugon*.

Selon l'opinion qui dérive le nom de *Huguenots* de celui d'*Eignots*, ce nom n'avoit rien d'injurieux dans son origine. Mais un nom indifférent ou honorable devient injurieux par l'intention de celui qui l'employe. Les trois Cantons Schwits, Uri, Undervald qui s'unirent les premiers contre la tyrannie des Seigneurs, prirent le nom d'*Eignots* ; les *Eignots* de Genéve donnoient aux partisans du Duc de Savoye le nom de *Mamelus*, parce que, disoient-ils, ces mauvais Citoyens vouloient se rendre esclaves du Duc de Savoye, comme les *Mamelus* l'étoient du Soudan d'Egypte.

& avec goût ; il fortifioit & augmentoit la révolution qui s'étoit faite sans lui ; mais ayant voulu changer trop brusquement des rits auxquels Genéve tenoit encore, & ayant fait manquer la Cène à Pâques par son obstination à ne vouloir point d'hosties, il se fit chasser de Genéve ainsi que Farel. Celui-ci alla prêcher à Bâle, puis à Neuf-Châtel, Calvin alla enseigner à Strasbourg, où pour se consoler, il épousa Idelette de Bure. Elle étoit Veuve d'un Anabaptiste, il la convertit à sa Secte. il en eut un fils (1) qui mourut jeune, mais combien il me reste d'enfans dans toute la Chrétienté ! disoit-il dans la suite.

Respons. ad Balduin. inter opusc. Calvini, p. 379.

(1) On a dit que ce fils ayant été mordu d'un chien enragé, Calvin l'avoit recommandé à S. Hubert, qui guérit ce fils à la fois de la rage & du Calvinisme. On a dit qu'on avoit proposé à Calvin lui-même de se convertir, & qu'il avoit répondu en soupirant : *il est trop tard, je me suis engagé trop avant, mais si c'étoit à recommencer, je ne quitterois point la foi de mes Peres.* On a dit que Calvin ayant voulu faire accroire qu'il savoit ressusciter les morts, un fripon qui contrefaisoit le mort pour contrefaire ensuite le ressuscité, se trouva mort réellement & ne ressuscita point. On a dit...... que n'a-t-on pas dit ?

Calvin avoit un grand parti dans Genéve, il y fut rappellé; bientôt son crédit éclipsa tout autre crédit, il donna seul à la Religion de Genéve sa forme définitive, il en régla la doctrine & la discipline, il fut le chef presque absolu de cette Eglise; il eut aussi la plus grande influence sur le Gouvernement Civil, il regna, en un mot, d'autant plus despotiquement à Genéve, qu'il n'y paroissoit que zélateur de la liberté.

François I. avoit secouru les Genevois contre le Duc de Savoye alors son ennemi. (1) C'étoit sa destinée d'être l'allié des ennemis de sa Religion. Pour comble de contradiction, ces gens qu'il protégeoit à Genéve, étoient pour la plûpart ses propres sujets qu'il auroit brûlés en France, & qui s'étoient rangés en foule sous les drapeaux de Calvin. Telles étoient les inconséquences d'un zèle persécuteur mis aux prises

---

(1) Voir le Chap. 1. du Liv. 4. de cette Histoire.

avec la politique. Calvin attiroit, rassembloit ces François fugitifs, il les substituoit aux Catholiques que la Réforme chassoit de Genéve, il leur assûroit une Patrie & la liberté, il les attachoit à sa doctrine particulière, il s'enrichissoit des pertes volontaires de François I. & cependant il avoit donné à ce Roi imprudent des conseils utiles, il lui avoit dédié son livre de *l'Institution* où dans sa préface il plaidoit avec éloquence (1) la cause des persécutés & avec adresse la cause de la Réforme. Rien de plus séduisant que cette préface, elle semble dictée par la raison & par l'humanité, elle est faite sur le modèle des anciennes apologies de la Religion Chrétienne présentées aux Empereurs qui la persécutoient ; rien de plus ingé-

(1) On connoît ce distique hyperbolique de Paul Thurius sur le mérite du Livre de l'Institution :

Præter Epistolicas, post Christi tempora, Chartas,
Huic peperere libro sæcula nulla parem.

Florimond de Remond appelle ce Livre *l'Alcoran* ou le *Talmud* de l'héréfie.

nieux que ce que l'auteur y dit des Pères de l'Eglise, soit pour les rapprocher de la Réforme, soit pour excuser la Réforme de s'éloigner d'eux quelquefois. Le livre de l'Institution a de la méthode & de l'ensemble, c'est un corps de doctrine, mérite qui manque & à chacun des ouvrages de Luther en particulier & à l'assemblage entier de ses écrits, qui n'offre presque rien de systématique. L'Institution est un des livres dont la Réforme se glorifie le plus & avec le plus de raison. Le Parlement de Paris fit brûler ce livre le 14. Février 1543. Le Jésuite Gautier y trouvoit cent hérésies tout juste, le Cordelier Feu-Ardent en trouvoit 1400. Ces sortes de calculs ne sont jamais bien exacts.

Les écrits Polémiques de Calvin, d'un côté contre le Concile de Trente & les Catholiques, de l'autre contre les Luthériens & les diverses sectes de la Réforme, sans avoir le mérite de l'Institution, ont bien plus de grace & de douceur

que ceux de Luther ; Calvin paye pourtant trop ſouvent encore le tribut de groſſiéreté que le genre polémique ſembloit exiger au ſeiziéme ſiécle. M. Boſſuet a remarqué que les adverſaires de Calvin ne ſont jamais que *des fripons*, *des foux*, *des méchans*, *des ivrognes*, *des furieux*, *des enragés*, *des taureaux*, *des ânes*, *des chiens*, *des pourceaux*; que l'Ecole de Veſtphale, Luthérien célébre, eſt *une puante étable à pourceaux*; que la Cène des Luthériens eſt un banquet de Cyclopes, où l'on voit une barbarie digne des Scytes; qu'après ces apoſtrophes un peu violentes, adreſſées à un de ſes adverſaires: *M'entends tu, chien? m'entends bien, groſſe bête?* Calvin déclare qu'il *ne ſait point répondre aux injures dont on l'accable*. Tout cela eſt bien du ton de Luther & des diſputeurs de ce temps-là, mais M. Boſſuet donne un peu dans l'excès, lorſqu'il dit : *auprès de cette violence Luther étoit la douceur même*. Il eſt certain que cette violence ſi familière à Luther, eſt infiniment plus

plus rare chez Calvin, mais personne ne savoit alors l'éviter en disputant; dans des siécles plus polis l'ironie & l'aigreur ont pris la place des injures & trouveroit-on beaucoup d'exemples de disputes soutenues long-temps sans cet assaisonnement fatal ?

Tout est contradiction & inconséquence chez les hommes. Ce Calvin, qui pour son premier ouvrage, avoit commenté le traité de Séneque sur la Clémence, & qui dans son livre de l'Institution, faisoit rougir François I. de brûler des hommes pour des opinions, est le même qui fit brûler (1) Servet à Genéve pour des opinions folles sur la Trinité; il fit trancher la tête à 27. Octobre 1553.

(1) On dit que ce malheureux Servet resta deux heures dans le feu sans pouvoir être consumé ni étouffé, parce que le vent agitoit trop les flammes. On l'entendoit crier : *Quoi ! je ne pourrai mourir ! Quoi ! avec cent piéces d'or & le riche collier qu'on m'a pris, on n'a pas pû acheter assez de bois pour me consumer plus promptement !* (Sandius pag. 8 Spon, Hist. de Genéve, t. 2 p. 37.)

(2) On dit que lors de la révolution de Genéve, ce Perrin avoit fait transporter dans la place desti-

Perrin, Citoyen distingué de Genéve, parce qu'il s'allarmoit de l'affluence des François dans cette ville ; ou plûtôt il les fit mourir tous deux, parce qu'ils étoient ses ennemis ; mais les violences que les passions exercent dans leur fureur passent avec ces passions ; celles que le préjugé commet de sang froid & par principe, n'ont ni bornes ni reméde. L'humanité auroit donc eu plus a craindre de l'erreur de François I. & de ses Docteurs que des emportemens de Calvin, si Calvin n'eût pas donné la même erreur pour base à ses violences, & n'eût pas joint une théorie sanguinaire à une pratique cruelle ; il soutint, ainsi que Théo-

Florim. de Rem. L. 7. c. 17. Bolsec, vit. Calv n. Spond. ad ann. 1535.

née aux supplices, la pierre du grand Autel de la Cathédrale, pour la faire servir aux exécutions & qu'elle servit d'abord à la sienne. Ces contes qui font périr les inventeurs de supplices par les supplices qu'ils ont inventés ou par les instrumens de mort qu'ils ont fournis, sont trop fréquens dans nos histoires. De pareils phénoménes ne sauroient arriver si souvent, ce sont des fables dont la morale est celle qu'Ovide en a tiree.......

Neque enim lex æquior ulla est,
Quàm necis artifices arte perire suâ.

dore de Beze, contre Castalion, qu'il falloit punir de mort les hérétiques, & il fit ôter à ce Castalion (1) qu'il ne trouvoit ni assez docile ni assez inhumain, une chaire qu'il lui avoit procurée dans le Collége de Genéve, puis il le persécuta & le calomnia.

Le même Calvin fit emprisonner & bannir un Médecin, Carme apostat, nommé Bolsec, pour avoir osé le contredire sur la Prédestination; il voulut même engager les Suisses à le faire mourir.

Mais quels furent les fruits de cette violence? Car voilà ce qu'il y a d'utile à considérer ici. Bolsec jugea qu'il n'avoit pas dû quitter la Religion de ses peres pour retrouver l'intolérance dans la Réforme, il rentra dans le sein de l'Eglise & diffama

(1) Ce Castalion, un des plus savans hommes & des plus sages de la réforme, vécut toujours pauvre & mourut de faim. Scaligérana, pag. *M.* 46. Montagne, Essais Liv. 1. chap. 34. pag. *M.* 353. son nom étoit *Sébastien Casteillon*, il avoue qu'il prit celui de *Castalion* à cause de la Fontaine de Castalie.

Calvin & Bèze en écrivant leur vie. Jacques de Bourgogne(1), Seigneur de Falais, Protecteur de Bolsec, s'étoit réfugié à Genève pour quelques persécutions qu'il avoit essuyées dans les Pays-Bas, il quitta Genève pour les persécutions qu'y essuyoit Bolsec; Calvin, pour le punir d'avoir empêché Bolsec d'être brûlé, supprima le nom de Falais, en faisant réimprimer un Commentaire sur la première Epître aux Corinthiens qu'il avoit dédié dix ans auparavant à ce même Falais.

Cet esprit de dispute & d'intolérance fit échouer le projet que Calvin avoit formé d'établir au Brésil une Colonie de sa secte. C'étoit sur la fin du regne de Henri II. l'Amiral de Coligny, encore Catholique à l'extérieur, mais déja Calviniste dans l'ame, seconda ce projet, & fit partir quelques vaisseaux sous la conduite de Durand de Villega-

(1) Petit fils de Baudouin, qui étoit fils naturel de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne.

gnon, Chevalier de Malthe, Vice-Amiral de Bretagne, nouveau Calviniſte.

Les Miniſtres diſputèrent tant, & ſur mer & ſur terre, qu'ils ſcandaliſèrent la Colonie, qui ſe fit Catholique, auſſi bien que Villegagnon. Ainſi l'intolérance produiſit par-tout ſon effet ; celle de François I. faiſoit des Calviniſtes, celle de Calvin faiſoit des Catholiques ; Genève ſe peuploit de François en ouvrant ſes portes aux perſécutés, elle ſe fût dépeuplée, ſi elle eût continué à perſécuter elle même.

Le voiſinage de Genève & l'alliance de François I. avec les Suiſſes, fourniſſoient aux Prédicans Calviniſtes des facilités pour pénétrer en France & y répandre leur doctrine. Quand la perſécution devenoit trop forte, ils s'enfuyoient à Genève & à Berne. Le Calviniſme effaçoit peu à peu le Luthéraniſme. La plûpart des Villes de France quittérent une héréſie qui vieilliſſoit & qui venoit de trop loin, pour une héréſie voiſine &

nouvelle. Lyon, Langres, Bourges, Angers, Poitiers, Autun, Troye, Issoudun, Rouen, Agen, Meaux, devenoient Calvinistes. Les Parlemens signaloient à l'envi leur zéle contre cette secte qui s'établissoit par tout. On brûloit à Paris un nommé Séraphin qui avoit fait des prosélytes à Langres. On arrêtoit à Meaux soixante personnes, parmi lesquelles étoit Pierre le Clerc, parent de celui qui avoit été brûlé à Mets en 1523. De ces soixante on en brûla quatorze (1), on bannit les autres, ceux-ci allérent prêcher dans d'autres Villes & finirent par être pres-

(1) Théodore de Béze les nomme : Pierre Leclerc, Ministre, François Leclerc, Jacques Bouchebet, Jean Brise-Barre, Henri Hutinot, Thomas Honoré, Jean Baudouin, Jean Flesche, Jean & Pierre Piquery, Jean Mataflon, Philippe Petit, Michel Caillon, Etienne Mangin. Ce dernier ayant eû d'abord la langue coupée, dit par trois fois à haute & intelligible voix : *Le nom de Dieu soit béni.* C'est la répétition de l'Histoire connue de S. Réparat & de ses Compagnons sous la persécution de Huneric en Afrique au cinquiéme siécle ; mais quand de son autorité privée on rapporte de pareils faits, n'a-t-on pas bonne grace d'insulter aux miracles de l'Eglise Romaine ?

que tous brûlés. Le Parlement de Bordeaux n'en faisoit guères moins brûler dans Agen, il inquiétoit Scaliger, il chassoit le Précepteur de son fils, nommé Philbert Sarrasin. A Sens, un Avocat nommé Jean l'Anglois, fut brûlé à la poursuite de son oncle nommé Barville, Archidiacre de la Cathédrale, qui fit les frais de son procès. A Tournay, un Ministre nommé Pierre Brusly, étant recherché par les Magistrats, ses amis, pour le sauver, le descendoient pendant la nuit avec une corde le long du rempart, une grosse pierre se détachant de la muraille, lui fracassa la cuisse, la Garde accourt aux cris que la douleur lui arrache, il est arrêté & brûlé à petit feu. Mais la plus importante de ces victimes (1) du zéle, fut le fameux Etienne Dolet, ce grand Cicéronien, ce violent ennemi d'Erasme,

(1) C'est toujours dans Théodore de Béze qu'il faut en chercher la liste, Hist. des Egl. Réf. de France, L. 1.

qu'il déchira vivant, & qu'il ne loua qu'après sa mort. Dolet s'étoit fait un nom par des écrits estimables pour son tems. La hardiesse de son esprit & ses liaisons avec les Réformés, ont fait croire qu'il avoit été brûlé comme Protestant, on assûre qu'il le fut comme impie (1). L'Evêque de Mâcon, Castelan, fit ce qu'il put pour sauver la vie à Dolet.

---

(1) Etienne Dolet subit son supplice le 3. Août 1546. avec assez de courage. On prétend qu'en allant à la mort, il crut voir des marques de douleur parmi le peuple qui s'empressoit pour le voir, & qu'à l'instant il fit ce mauvais vers Pentamètre :

Non dolet ipse Dolet, sed pia turba dolet.

On ajoute que le Docteur qui l'exhortoit, n'eut pas honte d'insulter à son malheur, en retournant ce vers de cette maniére :

Non pia turba dolet, sed dolet ipse Dolet.

On a crû Dolet, bâtard de François I. mais Bayle a détruit cette idée. Présomptueux comme tous les Auteurs de ce temps, voici les vers qu'il adressoit à François I. Il sembleroit qu'il y auroit prévû sa fin.

Vivre je veux pour l'honneur de la France,
Que je prétends, *si ma mort on n'avance*,
Tant célébrer, tant orner par écrits,
Que l'Etranger n'aura plus à mépris
Le nom François, & bien moins notre langue,
Laquelle on tient pauvre en toute harangue.

(M. de Burigny, vie d'Erasme, T. 1. p. 574. 575.)

C'est à cette occasion qu'il eut avec les Intolérans (1) la dispute dont nous avons parlé. C. 4.

La Sorbonne censuroit les Pseaumes de Marot, exigeoit des rétractations de tous les Docteurs qui s'avançoient trop, opposoit au Calvinisme un Formulaire de Foi, contre lequel Calvin ne manqua pas d'écrire. Telle étoit alors la vigilante autorité de la Sorbonne qu'elle se mêloit de donner des avis aux Prélats négligens, & qu'ils étoient obligés d'y avoir égard. Le Cardinal de Bourbon, Archevêque de Sens, possédant avec sa Métropole six Evêchés & huit ou neuf Abbayes, embrassoit toutes sortes d'affaires, excepté celles de son Diocèse, croyant

D'Argentré Collect. Jud. T. 1. p. 412. 413.

(1) On ne devroit jamais perdre de vûe, d'un côté cette maxime de l'Evêque vivant que nous avons déja cité :

» *La Religion ne demande point aux Magistrats le*
» *supplice effrayant des imitateurs d'un Diagoras &,*
» *d'un Vanini.*

De l'autre ces deux Vers de Boileau :

A la fin tous ces jeux, que l'Athéisme éleve,
Conduisent tristement le Plaisant à la Grève.

Lettre de la Faculté du 18. Mars 1543

que ce qui avoit été permis à Duprat son prédécesseur, pouvoit l'être à un Prince du Sang; la Sorbonne lui écrivit pour l'avertir de veiller sur son troupeau, que son absence laissoit exposé à la séduction; il fallut que le Cardinal de Bourbon allât résider à Sens. Sa présence dissipa, dit-on, l'hérésie qui s'introduisoit dans son Diocèse; apparemment il ne persécuta point.

Lett. de la Fac. du 2. Mai 1544. Hist de Paris, p. 1014. 1015.

La plûpart des Ordres Religieux, Augustins, Cordeliers, Dominicains, entraînés par la Scolastique même dans des erreurs réprouvées par la Scolastique, dogmatisoient, innovoient & scandalisoient; la Sorbonne réprime les uns, censure les autres, écrit au Général des Augustins Séripandi de veiller sur son Ordre & de le réformer, ce qui fut fait. Ce zéle ne fut pas toujours heureux; le Cordelier Pernocel, irrité d'une de ces censures, alla se faire Ministre à Genéve. Ce zèle ne fut pas toujours éclairé, la Sorbonne condamna trop durement le doux &

docile Claude Guilliaud, qui la confondit par l'excès de sa soumission; elle fit une querelle un peu gratuite au fameux Claude Despence, en l'accusant de mépriser les Saints, parce qu'il avoit donné à la *Légende dorée* le nom de *Légende Ferrée*. Vers le même tems Melchior Canus, Evêque des Canaries, faisoit la même plaisanterie, sans qu'on soupçonnât sa foi.

Acte de la Faculté du 7 Juin 1543. Théod. de Béze, Hist. Ecclés. L. 1. D'Argent. Collect. Jud. T. 1. in Ind. pag. 13.

Le Cardinal de Tournon, le Chancelier Poyet animoient tour à tour le zèle des Parlemens & de la Sorbonne contre les Hérétiques; le premier étoit sévère, le second étoit dur, aussi presque personne ne regretta Tournon lors de sa retraite, ni ne plaignit Poyet lors de sa disgrace; mais si l'on veut voir un exemple des ténèbres que l'esprit de parti répand sur les yeux les plus sages, Sadolet dit que Poyet fut trouvé innocent de tous les crimes dont on l'accusoit, & il le voit plus grand, plus respecté dans sa disgrace qu'il ne l'avoit été dans l'éclat de la puis-

Lib. 13. Ep. 10.

fance & dans l'adminiftration des affaires.

Le Roi, échauffé par Tournon & par Poyet, abaiffoit fon attention jufques fur les moindres débats théologiques ou littéraires. Il entend parler d'un Curé de Sainte-Croix en la Cité à Paris, nommé Landry, qui prêchoit contre le Purgatoire, & qui ne difoit point la Meffe, parce qu'il ne pouvoit, difoit-il, boire de vin; il voulut l'interroger lui-même. Landry, intimidé par la préfence du Prince, ne put proférer un feul mot, le Roi le renvoye avec mépris, en lui ordonnant de fe rétracter. Landry fe rétracta, & fe fit hypocrite.

Le fameux Ramus ou de la Ramée, fils d'un Charbonnier de Picardie, & d'abord valet au Collège de Navarre, mais devenu par fon mérite Principal du Collège de Prefle & Profeffeur au Collège Royal, cultivoit l'Eloquence & les Mathématiques, il avoit fondé une Chaire pour enfeigner cette dernière Science, mais il ne goûtoit point Arif-

tote, & il osa l'écrire. Un Péripatéticien Portugais, nommé Antoine de Govéa, établi dans l'Université de Paris, l'accusa de cette irrévérence, au Châtelet, puis au Parlement; on plaida, le Roi évoqua cette affaire & la mit en arbitrage, les arbitres furent pour Aristote & pour Govéa; on déclara que *témérairement & insolemment* Ramus s'étoit élevé contre le Prince des Philosophes, on condamna les Livres de Ramus (1), & on lui défendit d'enseigner la Philosophie; Pierre Galland prétend même que François I. vouloit envoyer Ramus aux Galères; le dépit le saisit, il se fit Calviniste, & fut compris dans le massacre de la Saint Barthelemi. Nous aurons occasion de parler de lui dans l'Histoire des Lettres.

Toute secte tend à se subdiviser; parce que chacun veut se signaler, & le chef de la secte principale n'a

---

(1) Un de ces Livres avoit pour titre, *Aristotelicæ animadversiones*, un autre: *Institutiones Dialecticæ.*

point de plus grands ennemis que ses enfans rebelles. La liberté indéfinie d'expliquer l'Ecriture, accordée à tous les hommes par Luther, avoit fait naître du Luthéranisme les sectes Anabaptiste & Sacramentaire, toutes deux combattues par Luther; cette même liberté, encore étendue par Calvin, fit naître aussi du Calvinisme des sectes, dont quelques-unes ne sont connues que par la peine que Calvin a prise de les combattre. Telle est, par exemple, la prétendue secte, dite *des Libertins*. C'étoient des raisonneurs assez paisibles, Quiétistes dans le dogme, Epicuriens dans la conduite, qui n'étoient Chrétiens qu'en ce qu'ils fondoient sur l'Ecriture très-librement interprétée leur paresse dans cette vie & leur indifférence pour l'autre. Il est ridicule de chercher une origine moderne à une pareille secte, elle est de tous les tems, on la trouve dans toutes les Religions, elle tient au caractère plus qu'à l'esprit, c'est une affaire de tempéra-

ment plutôt que de persuasion. Cependant Calvin prétend qu'elle naquit à l'Isle au seiziéme siécle, il nomme pour ses fondateurs deux hommes du peuple, Chopin & Quintin, il assûre qu'elle fit des progrès sensibles en France, il s'emporte beaucoup contre un Cordelier, qui, en prêchant le *libertinisme* ou le *libertinage*, avoit séduit les Dames de Rouen. L'austère Calvin dit même quelques injures à ces Dames. Il permettoit d'interpréter l'Ecriture, pourvû qu'on l'interprétât comme lui; il enlevoit à Luther une partie de son empire, mais il ne vouloit pas perdre la moindre partie du sien.

Lettre de Calvin à ses Disciples de Rouen, du 20 Août 1547.

Une autre secte plus connue qui naquit du Calvinisme, & à laquelle le Calvinisme & toute la Réforme viennent insensiblement se réduire à mesure qu'ils se relâchent, c'est le Socinianisme, ainsi nommé de Lélio Socin, né à Sienne en 1525. & de Fauste Socin son neveu. C'est de toutes les sectes qui reconnoissent

Jesus-Christ celle qui le reconnoît le moins ; elle enseigne un Arianisme beaucoup plus fort que l'ancien, elle renouvelle presque toutes les opinions hérétiques, les multiplie, & borne à l'infini les articles de Foi ; elle ne croit point l'éternité des peines. Le Socinien est proprement un incrédule qui fonde son incrédulité sur l'Evangile, au lieu de l'étendre jusqu'à l'Evangile même. On conçoit que les Calvinistes & les autres Réformés attaquoient cette secte avec d'autant plus de fureur, qu'elle rendoit témoignage contr'eux, en poussant seulement un peu plus loin les conséquences du grand principe de la Réforme, qui consiste à braver l'autorité de l'Eglise & de la Tradition.

Les Apôtres de cette secte sous Lélio Socin furent Grégoire Pauli, George Blandrata, Piémontois, Valentin Gentilis Calabrois, Paul Alciat, Milanois, parent du Jurisconsulte & du Cardinal de ce nom. La crainte de l'Inquisition ayant chassé

ces Docteurs de l'Italie, ils allérent répandre leurs opinions dans la Pologne, le Roi de Pologne (Sigiſmond Auguſte) les ayant auſſi chaſſés, ils ſe diſperſèrent, & la plûpart cherchèrent un aſyle dans la Suiſſe Proteſtante ; ils la ſuppoſoient tolérante, parce qu'elle combattoit l'intolérance Catholique. Gentilis eut la tête tranchée à Berne, Socin 1566.
penſa être pendu à Zurich, où il mourut pourtant de ſa mort naturelle à trente-ſept ans en 1572. Gentilis monta gaiment ſur l'échaffaut, en diſant : *Les autres Martyrs ont donné leur vie pour le Fils, j'aurai l'honneur d'être le premier qui la perdrai pour le Pere.* Paul Alciat rencontrant la perſécution dans toute la Chrétienté, prit le parti de ſe faire Mahométan chez les Turcs. Grégorio Pauli repréſentoit l'Egliſe Romaine ſous l'emblême d'un Temple ; Luther en abattoit le toit, Calvin en démoliſſoit les murailles, Pauli & Socin en ſappoient les fondemens. Fauſte Socin, comme ſon oncle l'a-

voit prévû, étendit beaucoup le Socinianisme, qu'il alla aussi prêcher en Pologne, où il mourut en 1604. âgé de soixante-cinq ans, dans un Bourg à trois lieues de Cracovie. On mit sur son tombeau deux vers Latins, qui contiennent l'emblême de Pauli :

Tota licet Babylon destruxit tecta Lutherus,
Muros Calvinus, sed fundamenta Socinus.

Pour qu'une secte, telle que le Socinianisme, naquît en Italie, il falloit que la Réforme y eût fait bien des progrès ; à la vérité l'Inquisition souffroit peu d'hérétiques dans le sein même de l'Italie, mais cette contrée perdoit beaucoup d'habitans. Nous voyons vers le milieu de ce siécle une Eglise Italienne établie à Zurich sous la direction du fameux Bernardin Ochin, natif de Sienne, qui d'abord Cordelier, ensuite Capucin & Général de cet Ordre alors naissant, s'enfuit en 1542. de l'Italie avec une fille qu'il alla épouser à Genève. Le Florentin Vermilly, dit Pierre Martyr, son ami,

Calviniste non moins célèbre, le suivit de près. En 1547. ils allèrent ensemble en Angleterre, où Thomas Crammer, Archevêque de Cantorbery les appelloit pour travailler avec lui à la Réforme qui se fit sous Edouard. Leur ouvrage fut détruit sous le regne de Marie, ils quittèrent alors l'Angleterre, & se retirèrent à Strasbourg. Ils y trouvèrent Zanchius, Chanoine Régulier d'Italie, que les leçons & l'exemple de Vermilly son Maître avoient séduit. En 1555. Ochin prit la direction de l'Eglise Italienne Réformée de Zurich; il en fut chassé en 1563. à l'âge de soixante-seize ans, il se retira en Pologne, il en fut chassé encore, il s'enfuit en Moravie, où il mourut de la peste avec son fils & ses deux filles. Pierre Martyr mourut à Zurich en 1562. C'étoit un Jurisconsulte Espagnol nommé Jean Valdès qui, avec un Poëte Italien nommé Marc-Antoine Flaminius, avoit attiré Ochin & Vermilly au parti de la Réforme; il avoit établi dans le

Royaume de Naples une Eglise Réformée, l'Inquisition la dissipa. Un Mantouan, nommé François Stancarus, en établit une en Pologne l'an 1550. d'abord sous la protection d'un Gentilhomme, nommé Nicolas Olesniki, ensuite sous la protection plus puissante de Nicolas Radziwil, Palatin de Vilna, Grand Maréchal & Chancelier de Lithuanie.

Le Concile de Trente étoit ouvert dès l'an 1543. mais il fit peu de Décrets sous le regne de François I.; il n'y avoit alors au Concile que quatre Evêques François, c'étoient l'Archevêque d'Aix, Antoine Imbert; l'Evêque de Clermont, Guillaume Duprat, fils du Cardinal Chancelier; l'Evêque d'Agde, Claude de la Guiche; l'Evêque de Rennes, Claude Dodieu. L'Evêque d'Agde, transféré pendant son absence à l'Evêché de Mirepoix, fut le seul qui resta au Concile; les trois autres étoient revenus avant la mort de François I. Les Ambassadeurs de ce Prince au Concile, Claude d'Ur-

fé, Jacques de Linière, Pierre Danès obtinrent la préséance sur ceux du Roi des Romains, qui se retirèrent sous prétexte qu'il suffisoit de ceux de l'Empereur, qui avoient le pas sur ceux du Roi de France. Ce fut Pierre Danès qui porta la parole au nom du Roi pour les trois Ambassadeurs. Il parla beaucoup de réformer la Cour de Rome, on sait qu'un Evêque Italien (Sébastien Vance, Evêque d'Orviette) traitant ce discours de chanson, dit avec dérision: *Gallus cantat*, à quoi Danès répliqua sur le champ: *Utinam ad Galli cantum Petrus resipisceret* (1)! Mais on jugera par le trait suivant si la Réforme de l'Eglise étoit une chose facile & si la France s'y prêtoit mieux que Rome. Un des premiers Décrets du Concile ordonnoit aux Evêques la résidence, & défen-

(1) D'autres placent ce petit fait dans un autre temps, & disent que c'étoit Nicolas Psaume, Evêque de Verdun, qui parloit contre les abus de la Cour de Rome, mais ce fut toujours Danès qui fit la réplique.

doit la pluralité des bénéfices à charge d'ames, on regarda ce Décret comme une déclaration de guerre faite aux Evêques de France (2), & sur-tout aux Cardinaux François, qui, depuis le séjour des Papes dans Avignon, n'avoient jamais été si riches ni si nombreux. On en comptoit jusqu'à treize (3). C'étoit une décoration que François I. jugeoit convenable à la Cour d'un Roi Chrétien. Il y avoit tel de ces Cardinaux qui possédoit jusqu'à dix Evêchés, sans compter les Abbayes, & plusieurs d'entr'eux, tels que du Bellai, Tournon, d'Annebaut avoient le plus grand crédit. Le moyen d'attaquer un Décret aussi juste que celui qui condamnoit cette accumulation de bénéfices? On ne l'attaqua

(1) Depuis le Concordat, les Evêques résidoient beaucoup moins, parce qu'il briguoient à la Cour des Bénéfices, dont la distribution ne dépendoit plus que d'elle.

(1) Savoir les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Châtillon, de Givry, du Bellai, de Boulogne, le Veneur, de Meudon, de Lénoncourt, d'Annebaut, d'Amboise, d'Armagnac, de Tournon.

point d'abord, mais une maladie contagieuse ou d'autres raisons ayant obligé de transférer le Concile de Trente à Bologne, on fit naître en France mille obstacles à la Translation; on ne négligea rien pour faire dissoudre le Concile, & le Concile ayant prévalu, on obtint du Roi Henri II. qu'il demandât au Pape une dispense de ce Décret qui obligeoit les Prélats de ne posséder qu'un Evêché, & d'y résider, il paroît que la dispense fut accordée. Ribier p. 218

La Députation au Concile avoit été précédée en France de la Conférence de Melun, où douze Docteurs nommés par le Roi avoient été chargés de présenter des Mémoires sur tous les points de division entre l'Eglise Catholique & les Eglises Protestantes.

Luther avoit commencé d'écrire contre le Concile, Calvin continua; on diroit qu'il se crut obligé de se monter au ton de Luther; même violence, mêmes injures, mêmes sarcasmes, mêmes équivoques & de 1545.

la même valeur. On se doute bien que tous les Peres du Concile sont des *ânes mitrés*, des *pourceaux*, des *enfans de la grande Prostituée*, ces épithétes sont vieilles & communes; on se doute bien de la plaisanterie que Calvin pouvoit faire sur le nom du Docteur Dominique *Soto*; mais on ne se douteroit point que le Pape fût *Neptune*, & les Evêques des *Tritons*, & que tout cela fût fondé sur ce que le nom latin de la Ville de Trente signifie un *Trident*; on ne se douteroit point que le Provincial des Carmes de Lombardie fût frere de Vénus, parce qu'il se nommoit Antoine *Marinier*, & que Vénus étoit née de la mer. Et sur cela Théodore de Bèze dit que Calvin *frotte bien ces Révérends Peres.*

Calvin aimoit à plaisanter sur les noms & quelquefois il en tiroit des argumens contre ceux qui les portoient. Robert Cénal, Evêque d'Avranches, un des plus savans Prélats de son tems, s'étoit trouvé d'un avis différent du sien sur l'*Interim* de Charles-Quint,

Charles-Quint. Calvin, après avoir traité Cénal de *chien*, de *fripon*, de *Cyclope*, finit par le renvoyer à la cuisine, parce qu'il se nommoit *Cénal*; *ut nomini suo respondeat Cenalis, ad culinam revertitur*. Il lui arrivoit quelquefois de ne pas respecter plus que Luther les têtes couronnées; irrité des succès de l'Empereur contre la ligue de Smalcalde, il se permet quelques imprécations contre lui, il lui souhaite au moins la goute; ce Prince est un *Antiochus*, Ferdinand son frere un *Sardanapale*.

Calvin, T. 8.

Le reste de la vie de Calvin est étranger à l'histoire de François I. Il continua de regner à Genève, d'écrire, de disputer, de persécuter; il livra la France aux furies sous les regnes foibles de François II & de Charles IX. Il alluma la guerre civile comme Luther l'avoit allumée en Allemagne. La conjuration d'Amboise, le massacre de Vassy, la bataille de Dreux, l'assassinat du Duc de Guise & ses suites furent les fruits

de sa doctrine & de ses intrigues. Il mourut au milieu de ces horreurs le 27. Mai 1564. à Genève, âgé de cinquante-six ans. On sait assez quels troubles ses disciples causèrent dans la suite en Angleterre & en Ecosse sous le nom de Puritains.

Cinquiéme avertissem, sur les Lettres de M. Jurieu.

» On parle toujours des flatteurs » des Princes, dit M. Bossuet, & on » ne dit rien des flatteurs des peu- » ples. Tout flatteur, quel qu'il » soit, est toujours un animal traître » & odieux: mais s'il falloit compa- » rer les flatteurs des Rois avec ceux » qui vont flatter dans le cœur des » peuples ce secret principe d'indo- » cilité & cette liberté farouche, qui » est la cause des révoltes, je ne sais » lequel seroit le plus honteux. »

Voilà de ces mots qui caractérisent l'Eloquence & la Philosophie de Bossuet, & voilà le trait fatal de conformité entre Luther & Calvin, fondateurs des deux sectes principales de la Réforme; ils ont par-tout allumé la discorde & détruit la subordination. Ils ont d'ailleurs eu de

commun tout ce qui appartenoit à leur siécle & à leur métier de disputeurs, l'arrogance, l'intolérance, ce besoin ridicule de se vanter, ce besoin grossier de dire des injures. Calvin sur ces deux articles s'observoit plus que Luther, qui ne s'observoit sur rien; Calvin recherchoit la gloire de la modération & celle de la modestie; Luther fougueux dans sa *jactance* comme dans ses injures, outroit l'arrogance comme il outroit tout; les louanges que Calvin se donnoit, dit M. Bossuet, sortoient par force du fond de son cœur & rompoient violemment toutes les barrières. Quant aux injures, le même M. Bossuet dit qu'il eût aimé mieux essuyer la colère impétueuse & insolente de Luther que la froide amertume & la profonde malignité de Calvin. Celui-ci étoit un raisonneur plus exact, plus méthodique, un Ecrivain plus correct, plus précis, plus élégant, plus sage; il appartient à l'Histoire Littéraire de son siécle; Luther étranger à

toute Littérature, ne peut être réclamé que par l'Ecole. M. Bossuet lui trouve pourtant plus de génie, quelque chose de plus original & de plus vif; il croit que Calvin ne l'emporte sur lui que par l'étude, il doute que le génie de Calvin eût été aussi propre à échauffer les esprits & à émouvoir les peuples que celui de Luther. En effet, on doit reconnoître entre ces deux hommes la même différence qui se trouve, dans tous les Arts, soit libéraux, soit méchaniques, entre le génie qui invente & le génie qui perfectionne. Le second plaît davantage, mais sans le premier il n'eût peut être pas existé.

Quant aux mœurs & au caractère, le premier étoit plus aimable & avoit plus d'amis que le second, il cultivoit la société, il se permettoit la gaîté, il goûtoit les plaisirs, sur-tout ceux de la table; Calvin, toujours malade, chagrin, plein d'humeur, rongé de vapeurs, étoit sobre & chaste, vivoit retiré, ne connoissoit d'autre plaisir que d'é-

crire & de dominer. Sa Religion séche & sévère n'accordoit rien aux sens ni à la foiblesse; sa vie austère & uniforme n'accordoit rien à la société; Genève, sous sa direction, étoit un grand Séminaire où rien de libre ni de gai n'étoit admis; persécuteur atroce à l'égard de ses ennemis, précepteur toujours triste à l'égard de ses disciples, on put se piquer d'être de ses amis par vanité, on n'y fut jamais porté par aucun attrait. En comparant son aigreur sauvage, sa sécheresse caustique & atrabilaire avec la douceur affable & enjouée de Théodore de Bèze, son plus constant ami (1), on disoit qu'on aimeroit mieux être en enfer avec celui-ci, qu'en Paradis avec Calvin. N'oublions pas d'observer que le désintéressement de Calvin (2) égala

(1) Il a écrit la vie de Calvin.

(2) Il n'eut jamais que cent écus de gages; & n'en voulut pas avoir plus. Lorsqu'il quitta Strasbourg pour retourner à Genève, ceux de Strasbourg voulurent lui conserver avec le Droit de Bourgeoisie le revenu d'une Prébende qui lui avoit été assigné chez eux pour ses leçons, il le refusa

au moins celui de Luther, & qu'on ne trouve guères cette vertu dans un pareil dégré que chez les gens en qui l'ambition de dominer sur les esprits, absorbe toutes les facultés, & anéantit tout autre desir.

Il y a peu d'apparence qu'un homme du caractère de Calvin ait jamais été voluptueux, ainsi puisque le P. Maimbourg veut bien ne pas croire qu'il ait eu le fouet & la fleur de lys à Noyon, où il n'a presque point vécu, & cela pour un crime infame que le P. Maimbourg n'ose nommer, ne le croyons pas non plus (1). Du reste, on peut choisir de

---

& n'accepta que la continuation du droit de Bourgeoisie, Beza, in vit. Calvini, pag. 370. ad ann. 1541.

(1) Le Cardinal de Richelieu dans sa méthode pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise, Liv. 2. c. 10. pag. 319. a bien mal-à-propos adopté ce conte, inventé par Bolsec, qui cite pour tout garant un certain Bertelier, condamné à mort pour des crimes peut-être à la vérité un peu arbitraires; c'étoit *pour sédition & conspiration contre la Religion de Genéve*, mais qu'entendoit-on à Genéve du Temps de Calvin par *conspiration contre la Religion?* (V. Bayl. art. Bertelier & art. Bolsec.) On a fait sur Théodore de Beze le même conte à peu

croire, ou avec le Protestant Théodore de Bèze, qui étoit à Genève, que Calvin expira paisiblement en louant Dieu, ou avec le Catholique Florimond de Remond, qui étoit à Bordeaux, qu'il mourut désespéré, en blasphémant Dieu, en invoquant le Diable, en se maudissant lui-même.

---

près que sur Calvin, & le Cardinal de Richelieu l'a encore répété, *Méthode Liv.* 2, *c.* 10. La haine calomnie aisément, & le faux zéle croit aisément les calomnies. Observons que si Bolsec mérite peu d'être crû sur Calvin & Théodore de Beze ses ennemis, Théodore de Beze ne doit être crû qu'avec précaution sur Bolsec & Bertelier.



CHAPITRE SECOND.

Dogmes de Luther & de Calvin ; leur conformité, leur différence.

SANS entrer ici dans des détails théologiques, qui seroient infinis, nous ne prétendons que marquer succinctement les différences principales & caractéristiques, qui se trouvent, soit entre l'Eglise Catholique & l'Eglise Réformée, soit entre les deux partis de cette dernière Eglise, c'est à-dire, entre Luther & Calvin. Les opinions que nous allons rapporter sont jugées depuis longtems, ou elles ne le seront jamais. Nous ne ferons sur cela qu'une observation générale. L'esprit humain reconnoît deux arbitres, la raison & l'autorité. Une des plus nobles fonctions de la raison est d'appercevoir elle-même ses bornes, & d'avouer le besoin qu'elle a souvent de l'autorité. En matière de

Religion, la raison seule n'iroit point au-delà de la Religion naturelle, les mystères sont au-dessus d'elle, & la raison ne les admet que comme des objets de foi décidés par une autorité divine. La raison nous conduit à cette autorité, en nous prouvant, 1°. qu'elle est nécessaire. 2°. qu'elle doit avoir des caractères visibles, auxquels on puisse la reconnoître, auxquels même on ne puisse pas la méconnoître. Remis ainsi par la raison même entre les mains de l'autorité, avec ce guide infaillible, nous pénétrons dans les dogmes & dans les mystères; nous entrons sous l'empire de la Foi. Si l'incrédule rejette ces dogmes & ces mystères, uniquement parce qu'il ne les comprend pas, je ne vois en lui qu'un téméraire, qui ayant besoin de deux guides, s'obstine à n'en prendre qu'un, quoique ce guide l'avertisse lui-même d'en prendre un plus sûr; il s'égare, parce qu'il donne trop à la raison, en ne reconnoissant rien au-delà du domaine de cette raison bornée.

mais il n'est ni absurde ni inconséquent. Il ne l'est pas du moins au même dégré que le Théologien raisonneur, qui, avouant l'insuffisance de la raison & le besoin de l'autorité, qui recevant des dogmes, des mystères, combat cette autorité, altère ces dogmes, modifie ces mystères, de manière qu'ils restent toujours mystères; mais qu'ils cessent d'être appuyés sur une autorité suffisante. Il faut opter. Si l'on ne doit rien admettre au-delà de la raison, s'il n'est pas vrai qu'elle nous avertisse elle-même de nous soumettre à l'autorité, il faut rejetter entiérement les dogmes, les mystères, & donner gain de cause à l'incrédule; s'il faut admettre l'autorité, il n'est pas permis de toucher à ses oracles, il faut adorer les mystères sans restriction, sans modification, l'homme ne peut toucher à l'ouvrage de Dieu. Quand Luther me propose de substituer la Consubstantiation à la Transsubstantiation, à quel Tribunal me renvoye-t-il? Est-ce à celui de l'autorité? Elle lui

est contraire. Est-ce à celui de la raison ? En quoi ma raison comprend-elle mieux la Consubstantiation que la Transsubstantiation ? Quand un autre raisonneur me dit que Jesus-Christ n'est présent dans l'Eucharistie que par la Foi, qu'est-ce que c'est qu'une *présence par la Foi ?* Il est présent ou il ne l'est pas. S'il ne l'est pas, ma foi ne peut pas le rendre présent, & j'ai tort de le croire présent. S'il est réellement présent, ma foi ne fait rien à cela, & il est également présent, soit que j'ayè la foi, soit que je ne l'aye pas. Que prétendez-vous donc ? Si vous n'affranchissez point ma raison, si vous la laissez sous le joug, que ce soit donc sous un joug sacré, non sous votre joug profane. Mystère pour mystère, je ne puis croire que celui qui m'est proposé par une autorité légitime. Vous entreprenez trop & trop peu. Où ne retranchez rien, ou retranchez tout ce que la raison ne comprend pas, si la raison elle-même peut y consentir. Les In-

crédules, ils s'éloignent plus que vous de la voye du salut, mais ils sont plus près d'y rentrer, ils raisonnent déja mieux, & dès qu'ils sentiront le besoin de l'autorité, ils s'y soumettront entièrement, sans toutes vos ridicules réserves.

Voilà sous quel point de vûe nous envisageons les idées vagues des hérétiques, & ces changemens si peu philosophiques qu'il a plu à Luther, à Calvin & à leurs disciples d'apporter à la doctrine de l'Eglise.

Il semble que le nombre des erreurs soit borné comme celui des vérités; c'est que l'esprit humain l'est extrêmement, même dans le mal; les modernes répétent les anciens sur les héréfies comme sur toute autre chose; la Sorbonne dans sa censure, fit voir que Luther renouvelloit beaucoup d'erreurs déja proscrites; celles des Montanistes en rejettant l'autorité de l'Eglise, des Iconoclastes en brisant les Images, des Manichéens, en niant le libre arbitre, des Hussites, en dédaignant la

contrition & les dispositions nécessaires pour le Sacrement de Pénitence; des Wicléfites, en abolissant la Confession (1); des Albigeois, en retranchant du nombre des Sacremens la Confirmation & l'Ordre; des Héracléonites, en retranchant de même l'Extrême-Onction du nombre des Sacremens; des Vaudois, en communiquant aux Laïcs le pouvoir des clefs; des Aëriens & des Artotyrites, en défendant d'offrir la Messe pour les péchés, pour les satisfactions, pour les morts, pour quelques besoins que ce soit; des Jovinianistes, en soutenant que toutes les œuvres sont égales devant Dieu. Calvin n'a pas moins renouvellé de vieilles erreurs. M. Bossuet a même montré que, comme les ex-

(1) Ce que la Sorbonne remarque ici de la conformité de la Doctrine de Luther avec celle des Albigeois, des Wiclefites, des Hussites, ne s'accorde point parfaitement avec ce que M. Bossuet nous apprend des erreurs de ces Hérétiques (Variat. L. xj) mais il est toujours vrai, que plusieurs des opinions de Luther avoient été avancées & condamnées avant lui.

trémités se touchent, les Protestans qui semblent donner tout à la grace & ôter tout à la liberté, n'ont pas été exempts des excès contraires, c'est-à-dire, de Semi-Pélagianisme & même de Pélagianisme, tant les contradictions les plus grossières deviennent naturelles & communes dès qu'on s'écarte de ce point fixe, de ce centre d'autorité, qui ne se trouve que dans l'Eglise!

On juge bien qu'en donnant ainsi dans les extrémités opposées, les Protestans n'étoient pas plus d'accord avec eux-mêmes qu'avec l'Eglise. A plus forte raison leurs différentes Sectes n'étoient-elles point d'accord entr'elles; c'est ce qui les a forcées de diminuer extrêmement avec les Sociniens le nombre des articles de foi, afin de pouvoir être toutes comprises dans une même communion & y comprendre les Sociniens même, s'il étoit possible. La haine de Rome réunissoit toutes ces Sectes; elles s'accordoient sur plusieurs points importans.

V. le premier Avertissem. de M. Boss. sur les Lett. de M. Jurieu.

1.° Sur le Pape, qu'elles fouloient toutes aux pieds.

2°. Sur le principe de ne reconnoître d'autre juge de la Foi, que l'Ecriture Sainte.

3°. Toutes en rejettoient quelques livres, les unes plus; les autres moins, toutes s'accordoient assez à rejetter les Machabées.

4°. Toutes retranchoient plusieurs Sacremens.

5°. Toutes avançoient des nouveautés ou renouvelloient d'anciennes erreurs sur la Grace & la Liberté.

6°. Toutes rejettoient le Purgatoire, les Indulgences, les images, le culte des Saints & plusieurs cérémonies de l'Eglise.

Quant aux objets sur lesquels les deux grands partis de la Réforme (les Luthériens & les Calvinistes) étoient divisés; (car nous ne nous engagerons point dans l'examen des petites différences des petites Sectes) on peut les réduire à deux principaux; la justification & l'Eucharistie.

La justification est une matière toute entourée de difficultés qu'il ne s'agit pas de résoudre. Dieu d'un côté est tout-puissant, de l'autre il est souverainement bon, & cependant il existe du mal physique & du mal moral, comme s'il n'avoit pas pû, ou s'il n'avoit pas voulu l'empêcher. Il ne la pas voulu, cela est évident, ainsi la difficulté ne roule plus sur la toute puissance, mais sur la bonté infinie. Dieu a la prescience de tout, & cependant l'homme est libre. L'homme ne peut rien sans la grace, & cependant il peut mériter ou démériter par ses œuvres; il ignore qu'elle est l'action de Dieu sur lui, & cependant il peut par son libre arbitre coopérer ou résister à cette action. L'Eglise reconnoit toutes ces vérités, dont la co-existence est un abîme de mystères, elle reconnoit cette co-existence & ne l'explique pas. L'Ecole prétend l'expliquer, la Philosophie même a fait quelques vains efforts pour cela; pour Luther, c'est en Scolastique sen-

lement qu'il a défini ces matières. Il a ôté à l'homme la liberté & le mérite des œuvres. Comment donc se fait la justification du Pécheur? c'est uniquement parce que Dieu nous impute la justice de J. C. car pour nous, jamais nous n'avons de justice qui nous soit propre. Mais comment la justice de Jesus-Christ nous est-elle rendue propre? par la foi. Il faut croire d'une foi ferme & sûre qu'on est justifié par la justice de Jesus-Christ, & l'on est justifié. Nous ne relevons pas les inconvéniens frappans de cette doctrine, ce seroit faire un traité théologique. Voilà le systême de Luther, voilà ce qu'on appelle la *Justice Imputative.*

Calvin n'a fait que modifier ce systême, ou plûtôt qu'en tirer trois conséquences que Luther n'avoit pas admises.

1.° Il a crû que la certitude de la justification entrainoit celle du salut, & que puisqu'il falloit croire d'une foi ferme qu'on étoit justifié, il falloit croire aussi qu'on étoit sauvé. Luther n'avoit jamais voulu admet-

tre cette conſéquence à cauſe de la préſomption qu'inſpire cette certitude du ſalut, préſomption qui ſuffit ſeule pour mettre le ſalut en danger ; mais Calvin fit voir que cette conſéquence étoit néceſſaire ; ainſi un parfait Calviniſte ne ſauroit douter de ſon ſalut. Auſſi l'Electeur Palatin Fréderic III. diſoit-il expreſſément dans ſa Profeſſion de Foi : » *Je n'ai point à appréhender* » *les jugemens de Dieu. Je ſais très-certainement que je ſerai ſauvé, & que je comparoitrai avec un viſage gai, devant le Tribunal de Jeſus-Chriſt.* (1)

Boſſuet Hiſt des Variat. L. 9.

Sync. Gen. 2. part. pag. 149.-156.

2°. La ſeconde conſéquence que Calvin tiroit du ſyſtême de la juſtice Imputative, c'eſt qu'une fois acquiſe, elle ne pouvoit plus ſe perdre. Cette ſeconde conſéquence ne paroît pas

(1) Jean Iſlébe ou Agricola, Diſciple & Compatriote de Luther, tiroit de la Doctrine de ſon Maître une autre conſéquence pareillement néceſſaire, c'eſt que la foi opérant ſeule la juſtification, & les œuvres étant inutiles, la Loi qui ne régle que les œuvres, devenoit inutile auſſi. On appella ſes Sectateurs particuliers, *Anoméens*, c'eſt-à-dire, *ſans Loi.*

aussi nécessaire que l'autre, car la justice de Jesus-Christ ne nous étant imputée que par la foi, si cette foi venoit à se ralentir ou à se perdre, pourquoi ne pouvions-nous pas perdre la justice? Quoiqu'il en soit, telle étoit l'idée de Calvin, & c'est ce qu'on appelle *l'in-amissibilité de la Grace.*

3°. Troisième conséquence. Le Baptême n'étoit point nécessaire au salut. Les enfans des Fidéles naissoient dans l'alliance, le Baptême ne faisoit que la sceller en eux, le Baptême n'en étoit que le signe, & on ne pouvoit refuser le signe à ceux qui par le droit de leur naissance ayant la chose signifiée, auroient pû se passer du signe. Ainsi le Baptême ne conféroit plus la Grace, le Baptême n'étoit plus un sacrement, du moins de la manière dont l'entend l'Eglise Romaine.

Tels sont les trois changemens que Calvin crut devoir faire au système de Luther sur la justification.

L'Eucharistie est l'autre objet de

division entre les deux Sectes.

L'Eglise Catholique croit que dans l'Eucharistie le pain & le vin sont tellement changés au corps & au sang de Jesus-Christ, qu'il n'en reste plus que les espéces ou apparences. C'est ce qu'on appelle la *Transsubstantiation.*

Luther n'en vouloit point, mais il admettoit la présence réelle. Dieu survenoit, le pain restoit, Dieu étoit avec le pain, dans le pain, sous le pain, *in, cum, sub*; comme le vin est dans & sous le tonneau, ou, encore mieux, comme le feu est avec le fer brûlant. C'est ce qu'on appelle la *Consubstantiation Luthérienne.*

» J'entends, disoit Osiandre, J. » C. s'impane, il s'invine comme » il s'est incarné. » Point du tout. Luther ne voulut point entendre parler d'impanation ni d'invination, & Osiandre ne voulut point se brouiller avec lui pour cela. Quand il fut établi à Konisberg, il impana, il invina tant qu'il voulut; tout cela ne

pris point pour lors, & encore un coup comment une autorité purement humaine prétend-elle faire croire à tous ces vains systêmes que l'Eglise rejette également ?

Carlostad imagina, que quand J. C. avoit dit : *Ceci est mon Corps*, il touchoit en effet son corps & se montroit lui-même à ses Disciples assis à table avec eux ; on se moqua de Carlostad, & c'étoit une liberté qu'on prenoit assez souvent avec lui.

Pour Zuingle, il ne vit dans l'Eucharistie qu'une présence par la foi. On s'unissoit à Jesus-Christ par la foi. Rien de plus simple. & les Suisses Protestans trouvoient si claires, cette présence & cette union par la foi, qu'ils ne pouvoient souffrir qu'on parlât de mystère, quand on parloit de l'Eucharistie ; cette présence par la foi est ce qui constitue *l'opinion sacramentaire*.

Calvin sembla vouloir réunir la présence réelle & la présence par la foi ; il est tour-à-tour Luthérien

& Sacramentaire, il voudroit être l'un & l'autre à la fois, il n'est ni l'un ni l'autre, mais ses Disciples, en l'interprétant, l'ont réduit à n'être que Sacramentaire, du moins ils ne sont que cela. Au Colloque de Poissy en 1561. Théodore de Bèze, fidèle Disciple de Calvin, soutint devant toute la Cour que Jesus-Christ étoit aussi éloigné de la Cène que le Ciel l'est de la terre, & on l'accusa d'avoir fait en latin ce mauvais jeu de mots, qui n'en est plus un en françois : que Jesus-Christ n'étoit pas plus *in Cœnâ quàm in cœno*, dans la cène que dans la boue.

L'idée des Sacramentaires, celle des Luthériens, celle même d'Osiandre n'avoient rien de nouveau. Au onzième siécle, Bérenger, Archidiacre d'Angers, Trésorier & Ecolâtre de S. Martin de Tours, fut le premier Auteur de l'héréfie sacramentaire, que ses Disciples mêlerent les uns de consubstantiation, les autres d'impanation, d'autres de quelques autres visions ; mais l'opinion

Bossuet, Hist. des Variat. L. 15.

ſacramentaire fut la ſeule qui ſe fit remarquer. Il en étoit vrai-ſemblablement reſté quelques traces en France juſqu'à la fin du quinzième ſiécle & au commencement du ſeizième; car ſous Charles VIII. en 1492. le lendemain de la Fête du S. Sacrement, on avoit vû un Prêtre entendant la Meſſe à Notre-Dame, arracher l'hoſtie au Célébrant après la conſécration, la jetter à terre, & marcher deſſus. Un Prêtre qui commet une pareille profanation, doit être bien fou; on aima mieux traiter celui-ci comme un ſcélérat, on lui arracha la langue, & on le brûla vif au marché aux cochons. En 1502. ſous Louis XII. un jeune Ecolier natif d'Abbeville, renouvelle la même profanation, dans la Sainte Chapelle, le jour de S. Louis; on lui coupa le poing ſur le lieu, & on le brûla vif auſſi au marché aux Cochons. Ces reſtes de l'ancienne héréſie des Sacramentaires, joints au mélange perpetuel du Zuinglianiſme avec le peu de Luthéraniſme

Mézerai, Abr. Chron. Hiſt. de l'Egliſe du ſeiziéme ſiécle.

qui pénétra en France avant le temps de Calvin, furent cause que dans ce Royaume on ne fit nulle attention à la présence réelle de Luther, & que les Luthériens même y furent Sacramentaires.

Luther avoit surchargé son systême sur l'Eucharistie d'une idée qui peut-être lui étoit propre. L'humanité de Jesus-Christ, disoit-il, est unie à la Divinité, donc l'humanité est par tout aussi-bien qu'elle. Jesus-Christ, comme homme, est assis à la droite de Dieu; la droite de Dieu est par tout. C'est ce qu'on appelle *l'Ubiquité.*

Serm. *quòd verba stent*, T. 3. Jen. Conf. Maj. T. 4. Jen. Calix. Jud. N. 40. & seq. Boss. Hist. des Variat. L. 2.

En vain Mélancthon observoit: 1.° que c'étoit confondre les deux natures de Jesus-Christ, & leur accorder également à toutes deux l'immensité.

2.° Que c'étoit détruire le mystère de l'Eucharistie, qui ne seroit plus rien, si Jesus-Christ n'y étoit présent que comme il l'est dans le bois ou dans la pierre; il eut beau avoir raison, l'ubiquité resta. A la mort de

de Luther, Illyric, Brentius, Smidelin, Chytré l'appuyérent de tout leur pouvoir en haine de Mélancthon qui les effaçoit tous, & après la mort de celui-ci, presque tout le Luthéranisme adopta cette rêverie, mais elle fut constamment rejettée par les Calvinistes.

Telles étoient les principales différences entre Luther & Calvin par rapport au dogme.

Il y en avoit une assez importante sur la discipline; c'est celle qui regarde les cérémonies. Luther les croyoit nécessaires à la Religion; il n'avoit supprimé que celles qu'il jugeoit incompatibles avec les principes de sa Réforme; il avoit laissé au service divin toute sa solemnité. Les ornemens, les cloches, les orgues, les cierges, tout subsistoit, on méloit seulement aux prières latines de la Messe, quelques prières en langue vulgaire. Les Luthériens disputérent un peu entr'eux sur ces cérémonies. Les zélés crioient que c'étoit un reste de Papisme, Mélanc-

thon les jugeoit indifférentes ; Calvin les abrogea toutes, il voulut une Religion séchement spirituelle, il en retrancha tout ce qui parle à l'imagination, tout ce qui attache les sens.

En général la Réforme de Calvin étoit triste & austère, aussi plusieurs des peuples qui l'ont adoptée quant aux dogmes, en ont adouci la discipline par un mélange de celle de Luther, ou plûtôt par des restes de la Discipline Romaine.

Ces Docteurs disposoient à leur gré de la Religion, ils en changeoient la forme, mais une seule question, qui s'appliquoit également à toutes ces Sectes, les embarrassoit beaucoup. Cette question est celle que Luther lui-même faisoit aux Anabaptistes : *Qui êtes-vous ? Qui vous a envoyés ? Où étoit l'Eglise avant vous ?* Il a fallu faire bien de la Théologie pour bien mal répondre à cela.

D'abord les Réformés convenoient du principe de la visibilité perpétuelle de l'Eglise ; il est avoué dans

la confession d'Ausbourg, dans l'A- 1530.
pologie, même dans les articles de 1537.
Smalcalde, dans la Confession Sa- 1551.
xonique, dans celle de Virtemberg, 1552.
dans la Confession de Bohême, dans 1564.
celle de Strasbourg, dans deux 1530.
Confessions de Bâle, dans la grande 1532-1536.
Confession Helvétique. 1566.

Mais ce principe les condamnoit trop manifestement, il fallut recourir au systême d'une Eglise presque invisible, puis invisible tout-à-fait. On remarqua que Dieu avoit eû des amis hors du peuple d'Israël, que pendant la captivité de Babylone, le peuple Juif avoit été soixante ans sans sacrifices, que du temps d'Elie & d'Achab les sept mille qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal, conservoient seuls l'alliance.

Au systême de l'Eglise invisible on joignit celui de la vocation extraordinaire par laquelle Dieu pousse intérieurement au Ministère, & on crut avoir expliqué la vocation des

premiers Réformateurs ; mais il ne s'agit pas d'être poussé intérieurement, tout Novateur se sentira intérieurement poussé, il s'agit de montrer aux autres la source de cette vocation. L'Eglise ordonne ses Ministres, voilà leur vocation, où est celle des Inspirés ? A chaque difficulté nouveau systême ; on appella l'histoire au secours de la Théologie ; on fit des efforts aussi prodigieux qu'inutiles d'érudition & d'esprit pour trouver une succession d'Eglise demi-cachée, demi-visible ; on rassembla tous ceux, qui dans les divers temps s'étoient élévés contre les pratiques de l'Eglise Romaine, on en voulut former la véritable Eglise, & avec toutes les erreurs possibles de Chronologie & de Critique, on ne vint à bout de rien ; les lacunes étoient trop vastes, les sutures trop grossières. Au quatrième siécle, Vigilance combat le culte des Saints, Vigilance est seul l'Eglise universelle. Quand on peut s'accrocher à un

corps entier d'hérétiques, aux Iconoclastes, par exemple, on triomphe, voilà une Eglise. Bérenger, Wiclef, Jean Hus viennent continuer la succession, & avec quelques intervalles d'invisibilité, d'obscurcissement, de regne de Satan, d'affliction que Dieu envoye à son épouse chérie, on gagne, comme on peut, le seizième siécle. Ce fut là comme la première ébauche du systême; on le perfectionna dans la suite, & avec la seule Eglise des Vaudois que l'on confondoit à dessein avec les Albigeois, & qui, disoit-on, s'étoient séparés au quatrième siécle de l'Eglise Romaine, corrompue par les bienfaits de Constantin, on trouva toute la succession dont on avoit besoin. Cette idée étoit ingénieuse.
» Vous nous reprochez, disoit-on
» aux Catholiques, nôtre conformité
» avec des gens qu'il vous plaît
» d'appeller hérétiques; cette con-
» formité fait notre gloire. Nous
» continuons la chaine des vrais
» Fidéles qui se sont séparés d'une

» Eglise adultère, lorqu'au com-
» mencement du quatrième siécle
» vous acceptâtes ces dons empoi-
» sonnés, ces dotations illégitimes,
» ces grandeurs temporelles, ana-
» thématisées par l'Evangile ; nous
» allâmes sous le nom de Vaudois
» pleurer dans le silence & dans la
» solitude la dépravation de l'Eglise,
» la chûte du Pape Sylvestre I., &
» le culte simple & pur de nos Pères,
» profané par tant de cérémonies
» payennes. Nous nous sommes ca-
» chés à vos yeux ; quand vous
» avez pu nous découvrir, vous
» nous avez persécutés, nous n'en
» avons que mieux ressemblé aux
» premiers Chrétiens & vous à leurs
» bourreaux. Nous protestons au-
» jourd'hui plus que jamais sous
» d'autres noms contre votre ido-
» latrie & votre tyrannie, & parce
» que nous vous rappellons à la
» pureté de l'Evangile, vous nous
» appellez Novateurs, comme si
» vous aviez pû prescrire contre
» l'Evangile, comme s'il y avoit

» d'autre nouveauté que d'aban-
» donner cette loi sainte.

Les Vaudois ne se contentoient pas d'une origine fixée au temps de Constantin, ils imaginérent une tradition qui remontoit jusqu'à l'an 120. de l'Ere Chrétienne, époque où l'Eglise étoit une, parce qu'elle étoit pure. Depuis ce temps leurs prédécesseurs n'avoient cessé de s'opposer aux abus qui dès lors commençoient à se glisser dans l'Eglise, & eux seuls étoient restés entiérement purs. Ainsi les Protestans remontoient par les Vaudois jusqu'au commencement du second siécle, & là ils se confondoient avec la primitive Eglise.

Mais un souffle du savant Bossuet renverse tous ces châteaux de cartes. Il fait voir aux Protestans :

1°. Que les Vaudois n'ont rien de commun avec les Albigeois ; que les Albigeois ou Petro-brusiens, ou Henriciens, ou Toulousains, ou Bulgares, ou Cathares, ou Poplicains, ou Pathariens, car ils ont

en tous ces noms, ſont de vrais Manichéens ; il demande aux Proteſtans s'ils veulent l'être, & ſi le Manichéiſme eſt cette chaine de vérités prolongée juſqu'à eux ?

Il leur montre 2.° que la Secte des Vaudois ou Inſabbattés ou Pauvres de Lyon, ne remonte qu'à l'an 1160. Or que gagneroient les Proteſtans à remonter juſques là ? il reſteroit toujours cette embaraſſante queſtion ? *Où étoit l'Egliſe avant* 1160 ?

3°. M. Boſſuet fait voir aux Proteſtans des différences ſi énormes entre leur doctrine & celle des Vaudois, qu'il n'eſt pas poſſible de rapporter les uns & les autres à la même Egliſe.

Il leur enléve de même les Wiclefites, qui d'ailleurs ne ſont que du quatorzième ſiécle, les Huſſites, ſoit Taborites, ſoit Calixtins. qui ne ſont que du quinzième, & les Frères de Bohême, nés de ceux-ci en 1457, ſeulement, de ſorte qu'il

les réduit à leur origine connue du seizième siécle.

A la vanité des systêmes & à la folie des fables, la Réforme ajoûta le ridicule des prédictions. Luther avoit prédit la chûte de l'Empire Papal, mais comme il lui plaisoit de rejetter l'Apocalypse, il s'aidoit, comme il pouvoit, de Daniel & de S. Paul. Les Calvinistes admettant l'Apocalypse, (1) se trouvoient bien plus au large pour prédire. Joseph Méde en Angleterre, Jurieu en France se mirent à interpréter ce livre, & l'avenir devint plus clair que le passé. C'étoit en 1685. & 1686. tems de la Révocation de l'Edit de Nantes que Jurieu prophétisoit, il falloit consoler ses Frères & les encourager par l'espérance d'une

(1) Si l'on en croit Bodin, (Méth. Histor. cap. 7. pag. M. 416.) Calvin ne faisoit pas grand cas de l'Apocalypse; il prétendoit qu'on n'en connoissoit pas l'Auteur, & il avouoit ingénuement qu'il ne l'entendoit pas. C'étoit alors un mérite si rare de ne point commenter l'Apocalypse, que Scaliger (in Scaligeranis, pag. M. 41.) loue expressément Calvin de cette modération.

Apocal. 11. 12. 13. prompte délivrance. Jurieu trouva dans l'Apocalypse, que la persécution de l'Anté-Christ devoit durer douze cent soixante jours. Les jours sont des années, comme on sait, & l'Anté-Christ étoit le Pape sans aucune difficulté. Mais il y avoit des Papes depuis plus de douze cent soixante ans ; tous n'avoient point été des Anté-Christs ; il falloit donc marquer l'époque où avoit commencé l'idolatrie Papale. On trouva
Dan. 11. 38. précisement dans Daniel que l'Anté-Christ devoit adorer le Dieu Maozin, *Maozin* c'est la *Messe* ; voilà qui est lumineux. Mais selon les Réformés, Rome n'avoit adoré l'Eucharistie tout au plûtôt qu'au onzième siécle, &, c'étoit pour cela que Bérenger s'étoit séparé d'une Eglise devenue idolâtre ; cette époque étoit bien récente. Si l'Anti-Christianisme commençoit si tard, il finiroit bien tard aussi, il restoit bien des jours de tribulation ; il fallut donc faire commencer l'idolâtrie à quelque autre rit de l'Eglise Romaine, par exem-

ple, au culte des Saints. Ce culte, selon les Catholiques, étoit aussi ancien que l'Eglise, mais les Protestans ne l'entendoient pas ainsi, & c'étoit l'affaire d'un système que d'en fixer l'époque. On parut d'abord vouloir s'arrêter à l'an 500. car bien d'autres *caractères de la bête*, qu'on avoit encore trouvés dans l'Apocalypse, convenoient assez à cette époque ; mais elle étoit sujette à deux difficultés. 1°. Luther & Calvin avoient appellé S. Grégoire *le dernier Evêque de Rome* ; après lui ce n'étoient que Papes & Anté-Christs ; mais S. Grégoire & tout ce qui précéde est pur : or le Pontificat de S. Grégoire ne commence qu'en 590. & ne finit qu'en 604. Passé pour cette difficulté, on en auroit été quitte pour sacrifier S. Grégoire & tous ses prédécesseurs en remontant jusqu'à l'an 500. Mais 2°. voici une difficulté contraire & beaucoup plus grande ; la persécution n'eût fini qu'en 1760. Cela est encore trop long ; il faut remonter plus haut, faire main basse

ſur les plus ſaints Evêques de Rome, en diſant ſeulement que c'étoient des *Anté-Chriſts commencés*, afin de ménager un peu le jugement de Luther & de Calvin.

On fit encore quelques fautes, parce qu'on vouloit être conſéquent; on trouvoit des raiſons de remonter juſqu'à 393, même juſqu'à 360. Mais voici un inconvénient horrible. On étoit en 1685. la perſécution devoit être finie, & cette année 1685. étoit une époque mémorable de perſécution. L'année 430. plut beaucoup d'abord, la perſécution eût fini en 1640. Il ne falloit plus qu'un peu de patience; mais auſſi le terme étoit bien proche. C'étoit le compte des Fidéles, ce n'étoit pas celui du Prophète, il avoit ſa gloire prophétique à ménager. Il recula ſenſément la fin des maux de l'Egliſe, & choiſiſſant l'époque de 450. ou 455. il fixa irrévocablement la fin de la perſécution anti-chrétienne à l'an 1710. ou 1715. plus ou moins; car, dit-il, *Dieu dans ſes prophéties n'y regarde*

pas de ſi près, & après tout Jurieu ne voulut pas marquer le jour précis de la mort de Louis XIV. M. Boſſuet a daigné réfuter tout cela presque ſérieuſement. Hiſt. des Variat. L. 13.

Ce furent les Calviniſtes qui firent tous ces efforts, ſoit pour ſe donner une ſucceſſion légitime dans l'Egliſe, ſoit pour ériger en ſyſtême l'antichriſtianiſme Papal & en fixer la durée & la fin. Pour Luther, il n'avoït prédit que vaguement & pour la forme; ſans entrer dans ces diſcuſſions & ces calculs, il s'en tenoit au principe qu'il avoit poſé de ne reconnoître pour juge de la doctrine que l'Evangile & lui. D'ailleurs il laiſſoit ſoutenir & ſoutenoit quelquefois lui-même par caprice la viſibilité perpétuelle de l'Egliſe. On a pu voir dans ce chapitre & dans tout le cours de cette hiſtoire, que Luther avoit jetté au hazard tous les principes de la Réforme, mais ſans en avouer toutes les conſéquences, ſoit qu'il ne les vît pas, ſoit que par une ſorte de réſerve, il ne

voulût pas les admettre formellement. Calvin n'inventa rien, il reprit seulement ces principes, il en développa les conséquences, & quelque dures qu'elles fussent, il osa les avouer quand le principe lui convenoit car il en a modifié quelques-uns, & en a rejetté d'autres.



CHAPITRE TROISIEME.

Expédition de Cabriéres & de Mérindol.

C'EST ici le plus horrible monument de persécution qui ait souillé le regne de François I.; on assûre qu'il en eut des remords, qu'il le déclara en mourant, il dut en avoir sans doute. Egorger son peuple innocent ou coupable, est un malheur ou un crime qui doit empoisonner la vie & troubler la mort. Voyons comment ce Roi clément fut poussé à une telle barbarie, & apprenons à craindre le faux zèle.

Ces Vaudois dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, étoient une Secte formée en 1160, par un Marchand de Lyon, nommé Pierre Valdo, qui leur donna son nom. Cet homme étant dans une assemblée de riches Marchands, un d'entr'eux mourut subitement à ses

yeux. Ce coup le frappa ; nous avons vû (1) qu'une pareille avanture avoit jetté Luther dans le cloître. Valdo ne se fit pas Moine, mais il étudia l'Evangile, il y vit par tout l'éloge de la pauvreté, il jugea que la vie apostolique avoit disparu de la terre, il voulut la renouveller. Il vendit tout son bien, le donna aux Pauvres, se fit pauvre lui-même & prit des sandales. Plusieurs Lyonnois s'unirent à lui & prirent des sandales, d'où ils furent nommés *Insabbatés*, on les nomma aussi les *Pauvres de Lyon*. Des sandales portées par une pauvreté forcée peuvent humilier, portées par une pauvreté volontaire & théologique, on sait qu'elles peuvent enorgueillir; on reprocha quelque orgueil à ces *Insabbatés* qui se piquoient fort d'humilité. Les Apôtres n'étoient pas seulement pauvres, ils étoient encore Prédicateurs, les Vaudois
De 1181. à 1185.
voulurent l'être. Le Pape Luce III. les

(1) Chap. 3. de ce septiéme Livre.

condamna ; on les voit pourtant en 1212. soumis au S. Siége, solliciter l'approbation d'Innocent III. Ce fut, dit-on, pour opposer à ces pauvres orgueilleux des pénitens vraiment pauvres & humbles de de cœur, qu'Innocent III. approuva en 1215. au Concile de Latran l'Institut des Frères Mineurs ou Cordeliers. Ce fut apparemment aussi pour opposer à ces Prédicateurs sans mission des Prédicateurs envoyés qu'il approuva au même Concile l'Ordre des Frères Prêcheurs ou Dominicains. Ces deux Ordres Rivaux remplirent les chaires, présidérent aux Tribunaux d'Inquisition, dirigérent les consciences des Rois, troublérent le monde dans des siécles d'ignorance par leur fausse science, par leur ridicules querelles soit entr'eux, soit d'Ordre à Ordre, sur l'union hypostatique du sang de Jesus Christ versé dans la Passion, sur l'Immaculée Conception, sur le propre, sur l'étoffe & la forme de leurs habits & de leurs capuchons;

Cont. Ursp. ad ann. 1212.

toutes questions qui ont coûté du sang, causé des supplices & presque ébranlé des Empires, tandis que les Vaudois toujours ignorans, toujours ignorés dans leurs erreurs paisibles, cachés au fond des vallées, couverts de l'ombre des bois, pauvres & laborieux, Pasteurs & Laboureurs, défrichant, fertilisant des terres abandonnées, & lisant quelquefois l'Evangile, s'éloignoient d'un monde livré à toutes ces disputes; leur Secte est remarquable entre toutes les autres par cette obscurité même, qui atteste leur douceur tranquille comme la célébrité de tant d'autres accuse leur turbulence. Il faut savoir gré à une Secte Religieuse de ne pas ravager la terre, il faut savoir gré à celle-ci de l'avoir cultivée avec succès; leurs Seigneurs qu'ils enrichissoient en prenant leurs landes à cens; les Rois auxquels ils procuroient par leur travail de nouveaux impôts bien payés, n'avoient garde de se plaindre d'eux; mais les Prêtres dont ils s'éloignoient un peu,

murmuroient, & les inquiétoient.

La doctrine des Vaudois à peine connue d'eux-mêmes, étoit ou devint une espéce de Donatisme qui faisoit dépendre l'effet des Sacremens de la vertu des Ministres. Un mauvais Prêtre ne pouvoit ni absoudre ni consacrer. Un mauvais Prêtre n'étoit point un Prêtre. En revanche tout Laïc vertueux étoit Prêtre essentiellement; mais pour être vertueux il falloit être pauvre. Tout Prêtre qui conservoit quelque propriété, étoit déchu du Sacerdoce; aussi quoique les Vaudois parussent soumis à l'Eglise, ils aimoient mieux se faire absoudre par leurs Barbes, (c'étoient leurs Ministres Laïcs), que par les Ministres Ecclésiastiques. Ils avoient encore une autre erreur, qu'il n'appartient pas à tout le monde d'avoir; ils ne croyoient pas qu'il fût permis de punir de mort les Criminels; ils ne fondoient cette idée sur aucun motif philosophique ni politique, mais sur l'Evangile. Dieu a dit: *Je ne veux point la mort*

du pécheur, il falloit donc le laisser vivre : *La vengeancce m'appartient*, il falloit donc la lui réserver. *Laissez croître l'ivraie jusqu'à la moisson*, il ne falloit donc pas prévenir ce temps. Le reste de leurs erreurs est resté assez obscur, leur schisme ne fut jamais formel. Pour éviter la persécution, ils recevoient les sacremens de la main des Prêtres, mais leurs Ministres leur faisoient demander pardon à Dieu de cette foiblesse.

Le Jacobin Renier, Ecrivain du treiziéme siécle, d'autant plus zélé Catholique qu'il avoit été dix-sept ans hérétique, rend témoignage aux vertus des Vaudois, à leur sobriété, à la pureté de leurs mœurs sans austérité, à leur modestie, à leur équité. Toujours cachés, à peine les apperçoit on dans l'Histoire depuis 1212. jusqu'en 1487. on les croit seulement désignés dans un Canon du Concile de Tarragone en 1242. & il faut avouer qu'en 1375. poussés à bout par les Inqui-

ſiteurs Jacobins, ils en maſſacrèrent quelques-uns. Il y avoit plus de deux ſiécles qu'ils vivoient retirés dans les vallées de la Savoye, du Dauphiné, de la Provence, & juſqu'aux environs du Comtat, lorſqu'en 1487. un Albert Catanée, Archidiacre de Cremone, délégué par le Pape Innocent VIII. pour les inſtruire, voulut les chaſſer & en fit tuer pluſieurs. En 1495. on procéda contre eux par Enquêtes dans les vallées de Pragelas & d'Angrogne. En 1501. Laurent Bureau, Evêque de Siſtèron, Confeſſeur de Louis XII. bienfaiſant comme lui, les interrogea, les prêcha, fut content de leur ſoumiſſion, & les déroba aux pourſuites rigoureuſes que des zélateurs commençoient à faire contr'eux. On prétend que Louis XII. paſſant en Italie, fit ſur ſa route un grand carnage des Vaudois; nous ne le reconnoiſſons pas à cette cruauté inutile. En 1517. Claude de Seyſſel, Archevêque de Turin, voulut les connoître pour les convertir, mais

les persécuteurs suivent de trop près les convertisseurs, qui ne convertissent pas toujours.

Cependant la Réforme éclata, mais rien n'éclatoit pour les heureux Vaudois que leur genre de vie éloignoit de tout; ce ne fut qu'en 1530, que le bruit des succès de la Réforme parvint jusqu'à eux; il leur restoit de leurs premières opinions beaucoup d'éloignement pour l'Eglise Romaine, ils entendoient dire la même chose des Réformés. Ou ils les recherchèrent ou ils en furent recherchés; ils conférèrent avec Bucer & avec Œcolampade. Leurs questions, leurs objections, leurs raisonnemens annoncent beaucoup de simplicité, d'ignorance & de douceur. En 1536. ils consultèrent Genève, & Farel se chargea de les instruire; dans toutes ces Conférences, ils paroissent plus raisonnables que leurs nouveaux Maîtres; ils eurent d'abord quelque répugnance à recevoir plusieurs dogmes qui contredisoient leur ancienne doctrine,

ils trouvoient que c'étoit insulter à la mémoire de ceux qui les avoient conduits jusqu'alors ; mais trompés par leur docilité, ils crurent tout ce qu'ils purent & firent tout ce qu'on voulut ; la Réforme les adopta, & depuis ce tems là on ne peut guères les regarder que comme des Calvinistes plus doux & plus paisibles que les autres. Depuis ce tems-là aussi on les remarque davantage ; on les voit plus empressés à s'étendre, à s'assembler ; on prétend qu'en 1538. on comptoit jusqu'à dix mille maisons de Vaudois, tant en Provence que dans le Comtat. C'étoit une raison de veiller sur eux, mais de les protéger pour qu'ils fussent toujours utiles à l'Etat, on trouva plus simple & plus court de les persécuter; le Parlement d'Aix, par Arrêt du 18. Novembre 1540. en condamna dix-neuf au feu, bannit leurs femmes, leurs enfans, leurs domestiques ; confisqua leurs biens, ordonna qu'on détruiroit le Bourg de Mérindol, leur principale retraite. Les

archevêques d'Aix & d'Arles avoient sollicité cet Arrêt, le fameux Barthelemi Chassanée avoit beaucoup contribué à le faire rendre, & c'est une grande tache à sa mémoire, du moins il ne l'exécuta point. Les malheureux Vandois s'armèrent pour empêcher l'exécution, ils ne commirent aucune hostilité, ils attendirent seulement les armes à la main celles dont on les menaçoit; cruelle extrémité! Mais quel attentat contre le Roi & contre le Peuple que de les armer ainsi l'un contre l'autre! On voit quels étoient les premiers coupables;

Au milieu de ces bourreaux fanatiques & de ces victimes révoltées, Sadolet parut comme un Dieu Sauveur envoyé du Ciel pour faire du bien aux hommes, son Diocèse de Carpentras étoit environné de Vaudois; il conjura l'orage prêt à fondre sur eux de la part du Vice-Légat d'Avignon, il continit les persécuteurs, il consola les persécutés, il les instruisit, il les protégea. Calvin

vin leur procura une protection plus puissante & plus dangereuse, celle des Suisses & des Protestans d'Allemagne, qui écrivirent à François I. en faveur des Vaudois. François I. leur accorda une amnistie, à condition qu'ils abjureroient dans trois mois. Les Vaudois ne voulurent point être hypocrites. Les remontrances de Sadolet & celles du sage du Bellai-Langei, qui commandoit en Piémont, obtinrent diverses prorogations de ce terme, & l'Arrêt meurtrier de 1540. resta cinq ans sans exécution; mais Sadolet étant à Rome & Langèy étant mort, le Cardinal de Tournon, impatient de venger Dieu, irritoit le Roi & pressoit le carnage, le Parlement d'Aix se faisoit un point d'honneur de l'exécution de son Arrêt, Jean Meynier, Baron d'Oppéde, Premier Président, successeur de (1) Chassanée, aussi zélé que lui, plus dur, avide d'ailleurs & espérant la

Le 18. Février 1541.

(1) Il y en avoit eû un autre entre eux deux.

dépouille des Vaudois (2) établis dans ſes terres, couvroit ſes intérêts & ſa cruauté du maſque d'un faux zéle pour la juſtice & pour la Religion ; l'Avocat-Général Guérin étoit affamé de ſang, la fortune s'étoit trompée en le faiſant Magiſtrat, elle lui devoit l'emploi de bourreau, il ſaiſiſſoit l'occaſion de l'être ; les Evêques Provençaux fatiguoient la Cour de leurs plaintes, ils demandoient la guerre, & offroient de fournir à la dépenſe, tant l'exemple des guerres contre les Albigeois & contre les Huſſites leur paroiſſoit ſéduiſant. Tous ces efforts réunis agiſſoient puiſſamment ſur le Roi ; on lui alléguoit tous les jours quelque profanation, quelque entrepriſe nouvelle, car on dit que les Vaudois inſtruits par les Calviniſtes & perſécutés par les Catholiques, en avoient enfin pris l'intolérance. On les repréſentoit toujours plus nombreux, plus puiſſans, plus mutins ;

(2) Quelques-uns d'entr'eux s'étoient enrichis, malgré leurs principes.

leurs liaisons avec les Suisses & les Protestans d'Allemagne furent érigées en crime d'Etat ; on avoit remarqué que le Roi avoit été blessé de l'intervention de ces Puissances entre lui & ses sujets ; on envenimoit cette plaie, on peignoit les Vaudois redoutables, ils étoient déjà, disoit-on, en armes au nombre de seize mille, ils vouloient surprendre Marseille, ils attendoient des secours étrangers ; le Roi crut voir une Puissance rebelle, prête à partager la France avec lui comme Luther partageoit l'Allemagne avec Charles-Quint ; il ordonna la proscription des Vaudois comme Assuérus celle des Juifs, & il ne révoqua point comme Assuérus, cet ordre sanguinaire. Le fameux Capitaine Paulin, Baron de la Garde, digne de s'illustrer par d'autres exploits, conduisit en Provence contre les Vaudois les troupes qui venoient de combattre avec les Turcs contre des Chrétiens Catholiques, il eut ordre d'obéir au Premier Président, Com-

Sleid. Comment. L. 16. Thuan. Histor. L. 5.

mandant des troupes de la Province, en l'absence du Comte de Grignan, qui aima mieux aller servir le Roi en Allemagne que de commander en Provence contre ses sujets. Le Parlement ayant renouvellé son Arrêt de 1540. & ayant eu soin d'y ajoûter que tous les hérétiques seroient exterminés, nomma des Commissaires pour l'exécution. Ces Commissaires, du nombre desquels étoit Guérin (1), furent autant d'Officiers Généraux de l'armée destinée à détruire la Province. Il faut remarquer qu'on trouva les Vaudois sans défense. Comme depuis cinq ans on les avoit laissé respirer, ils avoient quitté les armes & ne s'allarmoient point des armemens qu'ils voyoient faire à Marseille, parce qu'on parloit d'un grand embarquement pour l'Angleterre, avec laquelle on étoit en guerre, & qu'on

(1) Les autres Commissaires étoient François de la Font, Président, Honoré de Tributils & Bernard Badet, Conseillers.

alla effectivement insulter cette année (1).

D'Oppéde & le Baron de la Garde se partagent, l'un va saccager cinq ou six Bourgs, l'autre va brûler autant de Villages le long de la Durance entre Aix & Apt; les habitans avoient fui dans les bois & dans les montagnes. On voyoit de loin les vieillards, les malades se traîner douloureusement vers les déserts & jetter de temps en temps des regards effrayés sur les flammes qui dévoroient leur patrie; les femmes échevelées, fuyoient, revenoient, s'égaroient; on les entendoit pousser des gémissemens affreux qui retentissoient dans les rochers & les montagnes; on les voyoit courir çà & là, emportant leurs enfans dans leurs berceaux, ou les tenant serrés dans leurs bras & renversés sur leur sein; on en voyoit, qui succombant à la fatigue & au désespoir, jettoient par terre ce précieux far-

(1) Voir le c. 7. du Liv. 6. de cette Histoire.

deau, & tomboient & mouroient à côté. Ce ſpectacle eût attendri des tigres, il animoit d'Oppéde & ſa ſuite, tout ce qu'on put atteindre fut maſſacré; moins on trouva de réſiſtance, plus on exerça de cruautés, la fureur fanatique lâcha la bride à toute la licence militaire; au défaut d'hérétiques, on égorga des Catholiques, Guérin s'enivra de toute eſpéce de ſang, & les ſoldats commirent dans les Egliſes beaucoup plus de profanations qu'on n'en avoit jamais reproché aux Vaudois.

D'Oppéde & la Garde crurent devoir réunir leurs forces pour marcher à Mérindol, principal objet de cette expédition. On y trouva toutes les maiſons abandonnées, on les brûla toutes de fond en comble, mais c'étoit du ſang que vouloit Guérin. On rencontre dans la campagne un jeune homme ſeul & déſarmé, on (1) l'a rencontré, le

(1) Il ſe nommoit Maurice Leblanc.

voilà criminel, on l'attache à un olivier, on va le faire passer par les armes. Quelques soldats en ont pitié & demandent grace, Guérin frémit, il tremble qu'une victime ne lui échappe; *tolle, tolle*, s'écrie-t'il, & il le fait tuer à coups d'arquebuse.

On entre ensuite dans le Comtat, & l'on se joint aux troupes du Vice-Légat, car il falloit une grande réunion de forces pour brûler des murs & massacrer des (1) malheureux sans défense qui se rendoient par-tout à discrétion. Le déssespoir leur fournit pourtant des ressources, &, quoiqu'ils ne fussent que soixante hommes & trente femmes, ils firent quelque défense dans (2) Cabrières. Ce fut pour d'Oppéde & Guérin un beau prétexte de les passer tous au fil de l'épée.

On retrouva plusieurs des habi-

(1) Le P. Maimbourg (Hist. du Calvin. L. 2.) traite ces infortunés avec un mépris bien barbare. Il devoit du moins respecter en eux le malheur.

(2) On prétend que d'Oppéde étoit surtout animé contre Cabriéres, parce qu'un de ses Fermiers, qui ne l'avoit pas payé, y avoit trouvé un asyle.

tans dans les réduits où ils s'étoient cachés. Nouvelles victimes. On en étrangla un grand nombre dans une vaste prairie. On avoit pourtant réservé quelques femmes & quelques enfans qu'on prétendoit convertir, on les avoit enfermés pour cela dans une Eglise, on changea d'avis & on trouva plus court d'aller les y égorger, car, disoit-on, l'Arrêt l'ordonnoit expressément. D'autres femmes furent menées dans une grange, & d'Oppéde y fit mettre le feu. Si ces malheureuses paroissoient à la fenêtre pour se jetter en bas, on les repoussoit à coups de fourche, ou on les recevoit sur les pointes des hallebardes. Le Baron de la Garde qui avoit fait la guerre avec le Corsaire Barberousse & avec ses Turcs, admiroit la froide rage de ces Chrétiens, Ministres de paix, il n'avoit jamais rien vû de semblable. Un soldat ne put y tenir, il monta sur la côte la plus élevée, il fit du bruit, il roula au fond des vallées de grosses pierres pour aver-

tir de l'approche de l'ennemi ceux des Vaudois qui pouvoient y être cachés, il poussa l'imprudence de la compassion jusqu'à leur crier de toute sa force de se sauver au plutôt.

Sleid. Comment. L. 16.

Les habitans de la Côte & de Mussy étoient restés paisibles dans leurs maisons sur la foi de leurs Seigneurs, qui avoient seulement exigé qu'ils apportassent toutes leurs armes au Château, & qu'ils abatîssent eux-mêmes leurs murailles; ils avoient satisfait à tout, ils n'en furent pas moins massacrés, brûlés, leurs femmes, leurs filles violées, puis égorgées.

On parcourut ainsi tout le Comtat, & une partie de la Provence, en faisant main-basse sur tout ce qui parut suspect. Tous les ennemis de d'Oppéde & de Guérin étoient incontestablement Vaudois; on rasoit leurs Châteaux, on brûloit leurs granges, on coupoit leurs vignes, on abattoit leurs bois. Vingt-deux ou vingt-quatre Villages ou Bourgs

furent brûlés, quatre mille personnes furent massacrées; il en périt encore un plus grand nombre dans les forêts, où on leur avoit coupé les vivres de toutes parts. Privés de leurs femmes, de leurs enfans, de tout asyle, de toute subsistance, ces malheureux ne pouvoient plus qu'implorer la mort.

On se lassa enfin du carnage, parce qu'on se lasse de tout. Il restoit environ mille prisonniers dont on ne savoit que faire, mais qu'il n'y avoit pas moyen d'épargner, puisque l'Arrêt ne le vouloit pas, on en pendit environ trois cent pour varier cette scène d'horreurs, & on envoya les sept cent autres aux Galères.

Quand on voit de pareils crimes commis par esprit de justice & de Religion, inspirés par des Evêques, commandés, exécutés par des Magistrats, autorisés par un Roi qui vouloit être humain, dans un pays déjà poli, dans un siécle qui n'étoit plus barbare; quand on songe qu'il

ne tient qu'à un petit dégré d'erreur & d'effervefcence que tout cela ne fe renouvelle, le fang s'aigrit, la tête s'échauffe, le cœur bondit, on pleure d'indignation & de pitié, l'homme devient à l'homme un objet d'horreur & d'effroi, & la tentation dont une ame fenfible a le plus à fe défendre, eft celle de haïr les humains à force d'aimer l'humanité.

La Dame de Cental, dont les terres avoient été ravagées & les vaffaux égorgés, demanda juftice à François I. de ces violences, & voulut lui montrer la vérité, mais le Préfident la Font, qui fut député par le Parlement d'Aix pour rendre compte à la Cour de cette expédition, calomnia fi hautement les malheureux qu'on avoit opprimés, que François I. qui étoit encore dans toute la force du préjugé & qui en croyoit trop le Cardinal de Tournon, approuva par des Lettres-Patentes la conduite du Parlement d'Aix, & lui ordonna de continuer la pourfuite des hérétiques. Du 18. Août 1545.

Cependant depuis cette expédition, les chagrins, la maladie, & sans doute les remords consumèrent lentement ce Roi trompé. On assûre qu'à sa mort il chargea son fils devant Dieu d'examiner de nouveau cette affaire, qu'il eût fallu examiner davantage avant de l'entreprendre. De tous les avis de François I. à Henri II. celui-là fut le seul suivi ; ce qui pourroit faire douter qu'il ait été donné ; & ce qui pourroit en faire douter encore, c'est la faveur où le Cardinal de Tournon & le Baron de la Garde étoient encore auprès de François I. à sa mort (1). Ce Prince en expirant crut devoir un témoignage authentique aux vertus du Cardinal de Tournon ; mais qu'importe à la France que cet homme ait eu des vertus de Prélat, puisqu'il a fait tant de mal comme Ministre ? Quoiqu'il en soit, le Cardinal de Tournon ayant

De Thou, L. 5.

(1) Voir le c. 10. du Liv. 6. de cette Histoire.

été éloigné des affaires sous Henri II., celle de Cabrières & de Mérindol fut soumise à l'examen du Parlement de Paris, où elle tint cinquante Audiences. Sans doute la cause de l'humanité y fut foiblement défendue. Le Président d'Oppéde plaida lui-même la sienne, il parla en fanatique comme il avoit agi, il prit un texte, & ce fut ce verset du Pseaume: *Judica me, Deus, & discerne causam meam de gente non sanctâ.* Il prouva qu'il avoit fallu égorger tous les Vaudois, parce que Dieu avoit ordonné à Saül d'exterminer tous les Amalécites. Ses raisons furent apparemment jugées bonnes; du moins il fut renvoyé absous, & continua d'exercer sa charge; il mourut de la pierre en 1558. Les Protestans disent que ce fut une vengeance divine, les Catholiques que ce fut une vengeance humaine, & qu'un Chirurgien Protestant lui causa cette mort douloureuse, en le sondant avec une sonde empoisonnée.

Le Baron de la Garde, pour la part qu'il avoit eue à l'expédition de Cabrières & de Mérindol, garda la prison pendant quelques mois ; l'Avocat du Roi Guérin paya pour tous, il fut pendu en 1554. encore, dit-on, que ce fut pour des faussetés & des concussions étrangères à l'affaire de Mérindol, car les plus grands attentats contre la nature sont quelquefois les moins punis.



CHAPITRE QUATRIEME.

Etabliſſement des Jéſuites.

C'EST en France & c'eſt ſous le regne de François I. que s'eſt formé cet Etabliſſement, dont un des principaux objets étoit, dit-on, de combattre toutes les Sectes qui s'élevoient alors contre l'Egliſe. En effet beaucoup de Jéſuites ont diſputé contre beaucoup de Sectaires; mais Saint Ignace leur fondateur ne diſputa contre perſonne, & empêcha ſes diſciples de diſputer. C'étoit un Gentilhomme, d'abord plus brave que pieux & inſtruit; il étoit né en 1491. au Château de ſes peres, nommé Loyola, dans la Province de Guipuſcoa en Eſpagne. Nous avons dit (Chap. II. du Livre 2. de cette Hiſtoire) comment ſa valeur admirée des François ſes ennemis, lui attira en 1521. au ſiége de Pampe-

lune deux bleſſures qui le mirent dans le plus grand danger. Le monde, la guerre, les plaiſirs avoient juſques-là partagé ſon ame diſſipée, mais vertueuſe. Trop ſoigneux de plaire, même aux yeux, & jaloux de conſerver ſes moindres avantages extérieurs, mais courageux juſques dans ces vaines recherches de coquetterie, on dit qu'il ſe fit caſſer une ſeconde fois ſa jambe (1) déja caſſée au ſiége de Pampelune, & qui de la manière dont elle étoit remiſe, avoit quelque difformité, on dit qu'il ſe la faiſoit tirer violemment avec une machine de fer, dans la crainte qu'elle ne reſtât plus courte que l'autre, on dit qu'il ſe fit ſcier un os qui avançoit déſagréablement au-

Ribadeneira, vit. Ignac. c. 1.

(1) Brantôme, *Diſcours de la beauté de la Jambe*, rapporte la même choſe d'une belle femme qui vivoit du temps de François I. & on trouve dans un des premiers Mercures Galans, le trait d'un jeune homme ſi paſſionné pour la danſe, qu'ayant une jambe un peu cagneuſe, il ſe la fit caſſer, pour qu'en la remettant on corrigeât ce défaut, & qu'il pût danſer de meilleure grace.

dessous du genou. Pendant sa convalescence il voulut lire quelque Roman pour se désennuyer, on n'en trouva pas sous la main ; l'Imitation de Jesus & la Vie des Saints s'offrirent, il les lut, la grace le toucha & le tems le guérit, il fit des pélerinages dans l'Espagne, à Rome, à la Terre-Sainte. Si ses Historiens n'ont point chargé le tableau de ses mortifications, il semble qu'on pourroit y trouver un peu d'excès ; ils disent que pour expier sa première mollesse, il avoit passé à une recherche de malpropreté si dégoûtante, de difformité si effrayante, que les enfans le poursuivoient à coups de pierre ; ils disent qu'il habitoit des cavernes, qu'il mandioit son pain, & se faisoit chasser par-tout comme

(1) Le P. le Brun, Jésuite Breton du dix-septiéme siécle, a fait un Ovide Chrétien & un Virgile Chrétien. Le Virgile Chrétien consiste dans des Eglogues spirituelles, des Géorgiques aussi spirituelles qu'il appelle *Psychurgique*, c'est-à-dire *culture de l'ame*, & pour Poëme Héroïque, au lieu de l'Enéide, c'est *l'Ignatiade*, c'est-à-dire l'Histoire du Pélerinage de S. Ignace à Jérusalem & de la fondation de la société à Paris.

un pauvre importun ; ils disent qu'il fut de dessein formé sept jours sans boire ni manger ; ils disent qu'il se déclara solemnellement *le Chevalier de la Vierge ;* ce dernier trait pouvoit tenir aux mœurs de son pays & de son tems.

Ignace sentoit son ignorance, il voulut s'instruire, quoiqu'un peu tard. A trente-trois ans il alla étudier la Grammaire à Barcelone, puis la Philosophie à Alcala, il eut dès-lors quelques disciples, non pour les Sciences, où, à trente-six ans à peine étoit-il lui-même un disciple qu'on pût avouer, mais pour la piété, où il étoit déja un grand Maître. Il dirigeoit aussi quelques dévotes, ces dévotes firent quelques folies, on s'en prit à Ignace & on l'enferma dans les prisons d'Alcala. Son innocence fut reconnue, on le mit en liberté, il alla étudier à Salamanque. Là, comme il continuoit de prêcher & de diriger, quoique laïc & ignorant, on le poursuivit comme hérétique ; on le mit au ca-

Ribadeneira, vit. Ignac. L. 1 c. 14.

chot, on le chargea de chaînes. Toutes ces persécutions, (grande leçon pour ses disciples de ne persécuter jamais) lui firent quitter l'Espagne, il vint en France, il y fut volé & persécuté de nouveau, on le dénonça au Prieur des Jacobins, alors Inquisiteur, qui l'interrogea, & fut content de sa foi. En 1528.

Les études d'Espagne n'avoient fait que le rendre plus ignorant, il recommença ses Humanités au Collège de Montaigu, sa Philosophie au Collège de Sainte-Barbe, toujours Ecolier médiocre quant aux études, mais grand maître dans la piété, & faisant quelquefois négliger aux autres Ecoliers leur travail ordinaire pour des exercices spirituels. Cette conduite fût mal interprétée par ses Maîtres, qui voulurent le châtier à quarante ans comme on a tort peut être de châtier les enfans. Résolu de subir cette humiliation, il crut pourtant devoir avant tout s'expliquer avec le Principal, qui, touché de ses raisons,

convertit en réparation publique l'injure publique qu'il avoit voulu lui faire. Ignace, reçu Maître-ès-Arts, fit sa Théologie aux Jacobins, où, se livrant plus que jamais au penchant qu'il avoit toujours eu pour s'associer des disciples, il commença en 1534. de former à Paris le plan de sa Société. Ses compagnons furent d'abord au nombre de six : Pierre le Févre, de Savoye, Simon Rodriguès, de Portugal, Jacques Laynès, Alphonse Salmeron, Nicolas Bobadilla & François Xavier, Espagnols. Ce dernier avoit les mêmes avantages qu'Ignace du côté de la naissance, & avoit eu d'abord la même indifférence pour son salut ; la grace le changea, comme elle avoit fait Ignace, qui fut
1534. l'heureux instrument de la conversion de son ami.

Le jour de l'Assomption 1534. Ignace mène ses compagnons à Montmartre, ils entendent la Messe, ils communient & se lient par des vœux solemnels, qu'ils eurent soin

de renouveller tous les ans à pareil jour. Ces vœux étoient d'aller à Jérusalem ou dans tous les lieux où il plairoit au Pape de les envoyer pour travailler à la conversion des Infidèles ; leur ministère devoit être absolument gratuit, car ils avoient été frappés du reproche que les Luthériens faisoient aux Catholiques de trafiquer des choses saintes.

En 1535. Ignace alla en Espagne terminer les affaires temporelles de ses disciples & les siennes, c'est-à-dire, consommer le sacrifice qu'ils faisoient tous de tous leurs biens. Pendant son absence, le Févre qui étoit comme le chef de cette petite Société, y admit trois autres compagnons ; Claude le Jay, du Diocèse de Genève, Pasquier Broët de Bétancourt, près d'Amiens, & Jean Codure d'Embrun.

C'étoit à Venise qu'Ignace avoit donné rendez-vous à ses disciples, il s'y rendit, il y fut encore un peu persécuté & fortement calomnié ; mais le Cardinal Caraffe qui fut Pape

depuis sous le nom de Paul IV. voulut l'attirer à la Congrégation des Théatins qu'il venoit de fonder avec Saint Gaëtan de Thiéne, Ignace aima mieux être lui-même Fondateur d'Ordre; il reçut la Prêtrise ainsi que tous ses disciples. Enfin étant venu à Rome, il parvint, après bien des traverses & des contradictions à faire approuver par le Pape Paul III. son nouvel Ordre sous le titre d'*Institut des Clercs Réguliers de la Compagnie de Jésus* (1). Cette approbation fut confirmée par les Papes suivans & par le Concile de Trente.

Le Roi de Portugal Jean III. n'avoit pas attendu l'approbation de Paul III. pour demander quelques-uns des compagnons de Saint Ignace qu'il vouloit envoyer prê-

(1) Le Pape Pie II. avoit donné le même titre de *Compagnie de Jésus* en 1459. à un Ordre Militaire, dont l'objet étoit de combattre les Turcs, comme l'objet de la nouvelle Compagnie de Jesus étoit de combattre l'hérésie & l'infidélité par les armes spirituelles.

cher la Foi dans les Indes. Il en demandoit ſix, on ne lui en envoya que deux : Rodriguès & Xavier. On ſait quels furent les travaux & les ſuccès de ce dernier dans cette Miſſion, & comment ſon zèle l'emporta juſqu'à la Chine & au Japon. (2) Rodriguès reſta en Portugal, où l'on eût voulu les retenir tous deux. Le Pape diſtribua les autres en différentes Provinces de la Chrétienté : Salmeron & Broët en Irlande, Laynès à Veniſe, le Févre à Madrid, Bobadilla à Vienne, le Jay à Ratiſbonne. Le Jai, Laynès & Salmeron aſſiſtèrent & figurèrent au Concile de Trente ; le premier y repréſentoit le Cardinal d'Auſbourg que diverſes raiſons empêchoient de ſe trouver au Concile ; les autres y avoient le titre de Théologiens du S. Siége. Ignace reſta dans Rome,

(2) Il mourut à la Chine le 2. Décembre 1552. Paul V. le béatifia le 25. Octobre 1619. Grégoire XV. le Canoniſa le 12. Mars 1622. Urbain VIII. publia en 1623. la Bulle de Canoniſation. Saint François Xavier y eſt qualifié *Apôtre des Indes*.

il avoit été solemnellement élu premier Général de son Ordre. Ses tardives études n'avoient pas laissé que d'étendre & de régler son esprit naturellement juste & qui n'avoit besoin que de culture. Tout ce qu'une piété plus ardente qu'éclairée avoit pû d'abord lui inspirer d'excessif & de bizarre, avoit été corrigé par la réfléxion ; ses vûes s'étoient tournées vers le bien public ; il fit dans Rome plusieurs établissemens que leur utilité sensible a fait subsister.

Ce fut en 1542. que parurent les Constitutions des Jésuites dressées par Saint Ignace. Cet Ordre eut bientôt des accroissemens considérables en Italie, en Espagne, en Allemagne, dans les Pays-Bas. François de Borgia (1), Duc de Gandie, Vice-Roi de Catalogne sous Charles-Quint, depuis Jésuite, & troisiéme

(1) Cet Espagnol, si différent d'Aléxandre VI. son bis-ayeul & de César de Borgia son grand oncle, fut béatifié par Urbain VIII. en 1624. & canonisé par Clément X. en 1671.

sième Général des Jésuites après S. Ignace & Laynès, leur donna dans sa Ville de Gandie le premier Collège, où ils ayent enseigné publiquement. Le Roi de Portugal Jean III. leur donna aussi un Collège à Conimbre; à Rome on leur avoit donné l'Eglise de Sainte-Marie *de Strata*, mais sous François I. ils n'eurent point d'établissement fixe en France, où leur premier établissement s'étoit formé. Tout le zéle du Cardinal de Tournon pour eux, n'alla point jusqu'à leur en procurer sous ce regne, & le zèle plus efficace du Cardinal de Lorraine (1) & de l'Evêque de Clermont, Guillaume Duprat, sous le regne suivant, éprouva les plus fortes oppositions. En 1546.

S. Ignace mourut le 31. Juillet 1556. Paul V. le béatifia en 1609. Grégoire XV. le mit au nombre des Saints en 1622. (2) Urbain VIII.

(1) Charles, frére de François Duc de Guise.

(2) Les Jésuites célébrerent cette Canonisation par des Fêtes & des Jeux solemnels; ils firent

le plaça dans le Martirologe Romain au 31. Juillet; Innocent X. rendit sa Fête semi-double le 29. Octobre 1644. Clément IX. la rendit double le 11. Octobre 1667.

Nous ne parlerons point de ses successeurs; notre objet est rempli par le peu que nous venons de dire. L'Histoire de François I. ne tenoit que par ce fil à l'Histoire de cette Société.

---

représenter un Drame pieux, dont le sujet étoit les travaux de leur Fondateur. Jules Mazarin, depuis Cardinal & Premier Ministre en France, alors âgé de vingt ans, fit le rôle de S. Ignace avec un succès, qui fut le premier dégré de sa réputation & de sa fortune.

Fin du septième Livre.



HISTOIRE
DE
FRANÇOIS PREMIER,
ROI DE FRANCE.
LIVRE HUITIÉME.

Histoire Littéraire.

C'EST ici la partie brillante du regne de François I. Ce grand Prince va jouir d'une gloire qui lui est propre, qui le distingue parmi les Rois de France, & qui l'élève au-dessus des Souverains de son tems, si nous exceptons le seul Léon X. qui eut l'honneur de lui donner l'exem-

ple. Voyons d'abord en quel état les prédéceſſeurs de François I. lui avoient remis le dépôt des Lettres.



CHAPITRE I.

Histoire de la Littérature en France avant François I.

PREMIERE RACE.

Cinquième siècle.

SOUS la première Race la France n'eut presque point de Littérature ; on étoit occupé d'affaires réputées plus importantes, on s'égorgeoit, on s'empoisonnoit ; on n'avoit pas le tems de s'instruire ni d'instruire les autres. Quelques Moines, quelques Prélats, quelques Docteurs luttent avec peu d'avantage contre la barbarie ; les Poësies historiques de Sidoine Apollinaire, Evêque de Clermont, le Poëme Théologique de Saint Prosper sur la Grace, l'Histoire Sacrée de Sulpice Sévère, & quelques Traités de Salvien, Prêtre de Marseille, sont presque les seuls

monumens littéraires que la Gaule nous offre au cinquiéme siécle ; mais ce sont plutôt des restes de la Littérature Romaine que des commencemens de la Littérature Françoise.

Sixième siècle.

Nous en dirons autant, pour le sixiéme siécle, des Poësies de Fortunat, Evêque de Poitiers, & de l'Histoire de Grégoire de Tours. Ce dernier Prélat, reconnu pour le Pere de l'Histoire de France, ne doit point être confondu parmi les Chroniqueurs qui l'ont suivi ; il n'a point leur briéveté séche & stérile, qui avertit simplement des faits sans les exposer ; sa narration est claire, développée, quelquefois même intéressante : s'il ignore l'art de lier les faits, il paroît que cet art étoit inconnu de son tems. Son Continuateur Frédégaire lui est bien inférieur, & n'est pourtant pas sans mérite.

Dans ce siècle, Chilpéric voulut être Théologien, il fut Sabellien ; il voulut être bel esprit, il fut ridicule;

Il voulut enrichir l'Alphabet Gaulois des lettres doubles des Grecs, & il fit un Edit pour cela, belle matière à Edits ! Grégoire de Tours le traita d'insensé de son vivant, & l'appella *Néron* après sa mort.

Septième & huitième siècle.

Les septième & huitième siècles sont l'époque des grands établissemens monastiques en France, c'est l'âge d'or du monachisme. Les vertus claustrales y brillent de leur éclat modeste, & portent sur un fond d'utilité, qui les rend plus respectables. Ce fond, c'est le travail. Ces mains pures ne se lassoient point de réparer les ravages que des brigands guerriers ne se lassoient point d'éxercer. Les champs que le Démon de la destruction venoit de parcourir la flamme à la main, renaissoient & fructifioient par les efforts du zèle & de la charité. Tandis que les soldats pilloient & brûloient, les Religieux défrichoient; par eux les landes pro-

Mézer. abr. Chron. Hist. de l'Egl. du 7.e siécle.

duisoient, le sable devenoit fertile; les marais se changeoient en jardins, les eaux mortes & croupissantes en canaux vivifians; les déserts se couvroient de bâtimens nécessaires à la culture. Le travail étoit pour les Moines, le fruit du travail pour les pauvres. Ces richesses qu'une frugalité laborieuse, qu'une tempérante activité arrachoient à la terre, la charité les répandoit dans le sein des malheureux; on rendoit la liberté au prisonnier, on assûroit la subsistance à l'infirme, des soulagemens à la veuve, des secours à l'orphelin; on nourrissoit jusqu'au barbare dont les bras énervés par l'âge n'avoient plus la force de détruire; la charité se vengeoit de la fureur par des bienfaits; tel fut le Monachisme naissant. Sainte & vénérable institution, si l'esprit qui l'anima dans ses beaux jours, n'eût jamais fait place aux relâchemens qui l'ont défigurée, si jamais le travail & la pauvreté n'eussent fui de ces saints asiles!

A cette utilité première que les

Lettres n'égalent point sans doute, mais dont elles ne cessent d'éxalter le prix & de nourrir le principe, les Religieux joignoient encore ce mérite des Lettres, qui tient de si près à la retraite, à la tempérance, à la pauvreté; c'est à eux principalement qu'on doit la connoissance des premiers tems de l'Histoire moderne. Cette Histoire, à la vérité, telle qu'ils nous l'ont transmise, n'est qu'une liste séche (1) des miracles mal avérés de quelques Moines & des crimes plus certains de quelques Princes; mais il importe de connoître tous les hommes & tous les tems, & il est des hommes & des tems qu'on n'a pû connoître que par les Moines. Comment retrouveroit-on le fil de l'Histoire des deux premières Races & des commencemens de la troisié-

(1) Frédégaire avoue que les talens sont éteints, & que l'éloquence n'est plus; il s'en prend à la vieillesse du monde, *mundus senescit jam*, mais le monde se renouvelle, & les Lettres tombées avec l'Empire Romain devoient s'élever avec l'Empire François.

me, sans Hunibalde, Jonas, Réginon, Aimoin, Sigebert, Glaber, Helgaud, &c. ?

La Littérature a dû dans la suite sa renaissance au soin que les Moines ont pris de conserver & de multiplier les Manuscrits de l'Antiquité. Que l'ignorance qui n'est frappée que des abus, & qui ne voit rien au delà du présent, les accable de déclamations aussi frivoles qu'excessives, ce n'est point aux Lettres à les outrager, & l'Histoire ne peut que leur être favorable; mais en justifiant leur institution, elle leur en retrace l'esprit, elle les rappelle à la pureté de leur origine. Que les Religieux dans les campagnes soient des cultivateurs charitables, que dans les Villes ils soient des Littérateurs laborieux, que par-tout ils soient occupés & vertueux, qui pourra les accuser d'inutilité ?

SECONDE RACE.

Neuvième siècle.

Quand Pépin le Bref eut ôté la Couronne au foible Childéric, trop peu digne de la porter, quand il eut affermi le Trône usurpé, Charlemagne son fils, si supérieur à Pépin & au reste du monde, voulut que les Lettres & les Loix triomphassent de la barbarie comme ses armes triomphoient des Saxons & des Maures. Ses trésors appellèrent de tous côtés les Talens & les Arts. Ses Capitulaires, ses divers établissemens, la Réforme portée sous son regne dans toutes les parties de l'administration, son goût pour toutes les Sciences, ses bontés pour Eginhard, son Secrétaire & son Historien, les bienfaits par lesquels il sut enlever à l'Angleterre le fameux Alcuin (1), le Sa-

(1) Théodulfe, Evêque d'Orléans, l'appelloit:
Nostrorum gloria vatum,
Qui potis est lyrico multa boare pede,
Quique sophista potens est quique Poëta melodus, Lib. 3. Carm. 1.

vant le plus universel de ce tems ; & que plusieurs regardent comme le fondateur de l'Université de Paris, honorent plus Charlemagne aux yeux des Sages, que ses conquêtes trop vastes, ses guerres trop continuelles & la violence employée pour la conversion des Saxons ne le dégradent.

La description que fait Eginhard du Palais construit par Charlemagne à Aix en Westphalie, & de la Chapelle dont le nom est resté à cette Ville, suppose dans ce Prince un dégré de magnificence, & dans les Arts de ce tems un dégré de perfection bien difficiles à concevoir. L'étude qu'on faisoit alors de Vitruve suffit-elle pour résoudre le problême ? Au reste, les matériaux venoient de Ravenne & de Rome, & les Architectes, ainsi que les Peintres, pouvoient venir de la Grèce.

Charlemagne répandit la lumière autant qu'il le put, il créa des Savans, mais l'ignorance étoit invétérée, il eut beau faire, il resta en-

core plus de Devins & de Sorciers qui croyoient l'être & qui étoient les premières dupes de leur art. On étoit bien sûr qu'ils avoient le Diable à leurs ordres, qu'ils disposoient de toutes les Puissances de l'Enfer, & cependant on osoit les envoyer au supplice. Il est vrai qu'on supposoit qu'ils perdoient tout leur pouvoir quand ils étoient entre les mains de la Justice; ainsi l'on passoit par deux erreurs contraires pour arriver à la vérité.

Charlemagne & Louis le Débonnaire, tous deux grands Astronomes, avoient peur, ainsi que tous leurs Astrologues, des Eclipses & des Cométes. Les sorts des Saints (1), le jugement de la Croix & les autres épreuves usitées alors & qui l'ont

---

(1) Espéce de divination qui consistoit à ériger en présage de l'avenir le premier passage qui se présentoit à l'ouverture d'un Livre. C'étoit la Bible qu'on y employoit le plus souvent, mais on y employoit aussi des Livres profânes, & il y a eu les *sortes Homericæ* & les *sortes Virgilianæ*, comme les *sorts des Apôtres & des Saints*.

été si long-tems, n'annoncent pas de grands progrès dans la raison humaine. On croyoit que Dieu ne pouvoit point abandonner l'innocence ; cette idée n'étoit pas injurieuse à l'Etre Suprême, mais elle supposoit une connoissance de ses desseins, qui ne nous est point accordée. Depuis, en admettant la preuve testimoniale, on a supposé que deux hommes pris au hasard ne pouvoient être ni menteurs ni visionnaires. Peut-être l'art de découvrir la vérité des faits n'est-il pas susceptible d'une certaine perfection chez les hommes.

L'Anarchie Carlovingienne eût séché jusqu'aux moindres racines des Lettres, sans la faveur dont jouissoit le Clergé. Le mérite personnel, le mérite littéraire étoit un dégré pour s'élever aux premières dignités de l'Eglise & de l'Etat, c'étoit un moyen de se distinguer dans ce Corps toujours nécessaire, & alors redoutable aux Rois même. Cette émulation donne à la France des Prélats savans dans le neuviéme siécle ; à Lyon, un

Leidrade, placé par Charlemagne, un Agobard, Théologien & Poëte, que son Eglise compte parmi ses Saints, quoiqu'il ait eu trop de part à la déposition de Louis le Débonnaire son bienfaiteur, & qu'il ait écrit contre ses adversaires avec une vivacité trop aigre; un Amulon, digne successeur d'Agobard, un Remi égal à tous les deux par ses connoissances, supérieur par ses vertus, & sous ces trois Prélats, un Théologal, nommé Florus (1), connu par quelques ouvrages de Religion; à Reims, ce Savant, mais violent Archevêque Hincmar, si dur à l'égard du Moine Gottescalque, si sévère à l'égard de son propre neveu; à Laon, ce même neveu, cet autre Hincmar presqu'aussi savant que celui de Reims, mais ingrat envers son oncle, ingrat envers Charles-le-Chauve son Maître, & qui mérita

Hist. Litt. de la France, t. 4.

(1) Remarquons comme une rareté de ce siécle un Traité Philosophique d'Agobard & de Florus *des Erreurs populaires sur la cause du Tonnerre.*

que son oncle lui même le fit déposer; à Vienne, Adon fameux par sa chronique & par la sainteté de sa vie; à Orléans, Théodulphe, placé par Charlemagne & Auteur de divers ouvrages (1), entre autres de l'Hymne qu'on chante le jour des Rameaux à la procession :

Gloria, laus & honor tibi sit, Rex Christe Redemptor, &c.

Elle charma, dit-on, Louis le Débonnaire, elle ne charme plus personne, mais elle est conservée; Jonas, successeur de Théodulphe, la terreur des Iconoclastes & des Hérétiques de son tems. Les Conciles Provinciaux d'Aix-la-Chapelle en 816, de Paris en 829, de Meaux en 845, de Valence en 855, font des Canons pour l'accroissement des

(1) C'est le même dont nous avons parlé dans une note précédente, & qui fut avec Leidrade le plus utile coopérateur d'Alcuin dans la restauration des Lettres.

Etudes, & le Concile d'Aix-la-Chapelle consacre cette grande vérité : *que l'étude détourne du vice & invite à la vertu.* Un Capitulaire de l'an 823. charge les *Missi Dominici* de veiller sur les Ecoles naissantes.

Dans ce même siécle, Hilduin, Abbé de Saint Denis, composa la vie de ce Saint par ordre de Louis le Débonnaire, & cette vie est la source de l'opinion qui a long-tems confondu l'Apôtre de la France avec Saint Denis l'Aréopagite ; la critique étoit peu commune alors ; Hilduin fut pourtant contredit par trois de ses contemporains, Usuard, Adon & Notker. On connoît les Epîtres de Loup Servais, Abbé de Ferrières, monument utile de l'Histoire de son tems ; Henri, Moine de Saint Germain d'Auxerre, écrivit en vers la vie de Saint Germain ; Abbon, Moine de Saint Germain des Prés, fit, aussi en vers, une Histoire du siége de Paris par les Normands en 886. & 887. Nous avons une Histoire des

guerres du neuvième siècle entre les enfans de Louis le Débonnaire par Nithard, Abbé de Saint Riquier, l'un des deux fils qu'Angilbert, dit Homère, avoit eus de Berthe, fille de Charlemagne. Nous avons aussi divers ouvrages tant en prose qu'en vers de Raban Maur, de Walafrid Strabon, de Wandelbert, de Candide & de beaucoup d'autres. On s'éloignoit alors par principe du goût de l'antiquité. L'esprit de dévotion faisoit préférer à Homère & à Virgile des Poëtes Chrétiens, & modernes; Notker, Moine de Saint Gal, célébre dans l'Histoire Littéraire de ce siécle, défendoit à ses disciples la lecture de Virgile, & traitoit fort mal ceux qu'il appelloit *Virgiliens*; Alcuin pensoit comme Notker, ceux qui donnèrent à Angilbert le nom d'*Homère*, prétendoient lui reprocher une admiration payenne pour ce Poëte; on a fait un crime à Loup de Ferrières de son goût pour les Humanités & de son

attention à bien écrire ; Théodulfe croyoit faire un aveu hardi, en disant :

Legimus & crebrò gentilia scripta Sophorum.

On n'avoit point de talens agréables, ou l'on en faisoit un usage ridicule. Un flatteur (1) mal-adroit de Charles-le-Chauve fit, à la louange des Chauves, un Poëme de trois cent vers héxamètres, dont tous les mots commençoient par la lettre *C*, niaiserie difficile, par où l'on peut juger de l'esprit des Poëtes & du goût des Amateurs de ce tems-là. Le même Charles-le-Chauve honoroit d'une amitié particulière Jean Scot (2) dit Erigène ; Bel-Esprit, Philosophe & Théologien, Charles ne pouvoit se passer de sa conversation, il le faisoit coucher dans sa chambre. Ce Jean Scot avoit composé sur l'Eu-

---

(1) Le Moine Hucbaud.

(2) Nommé Scot, parce qu'il étoit Ecossois de Nation.

chariſtie un Livre qui l'a fait regarder par quelques-uns comme le premier Auteur de l'Héréſie Sacramentaire, Bérenger s'appuyoit fort ſur cette autorité ; le Concile de Rome, tenu en 1059. près de deux ſiècles après la mort de Jean Scot, obligea Bérenger à jetter ce livre au feu, de peur d'y être jetté lui-même.

Hiſt. Littér. de la France, t. 4. & 5.

On avoit beaucoup diſputé au neuvième ſiècle ſur la préſence réelle. Les écrits polémiques de Paſchaſe Ratbert & de Ratramne ſur ce ſujet avoient été fameux & le ſont devenus encore plus par les diſputes du ſeizième & du dix-ſeptième ſiécles. Ces deux Moines de Corbie avoient le mérite que le tems comportoit. Ils ſont Auteurs de beaucoup d'autres ouvrages théologiques. On diſputa fort ſur la Grace & la Prédeſtination, témoin la fameuſe querelle d'Hincmar & de Gotteſcalque. Jean Scot, qui avoit été Sacramentaire ſur l'Euchariſtie, fut Pélagien ſur la Grace, Prudence, Evêque de Troye, le réfuta. Le ſchiſme des Grecs donna

lieu encore à plusieurs écrits polémiques. Agobard & Amalaire disputèrent aussi sur l'Office Divin & sur les Antiphoniers.

Dixième siècle.

Le dixième sicèle a mérité les noms de *siécles de fer & de plomb*; les Princes Carlovingiens achévent de se déchirer & de se précipiter du Trône; les Normands, les Hongrois, les Sarrasins inondent la France, la barbarie étouffe les monumens de l'esprit, la destruction regne, les Monastères sont abandonnés, les Livres disparoissent. Les Princes ne savoient pas lire, les possessions ne se connoissoient que par l'usage, on n'en avoit point de titres. Point de contrats de mariage, les alliances, les dégrés de parenté n'étoient connus que par une tradition incertaine. De là tant de répudiations, tant de mariages cassés au hazard sur une allégation vague de parenté; de-là aussi l'énorme crédit du Clergé, qui seul conservoit encore

quelque ombre de connoiſſances. On vante dans ce ſiécle la ſcience d'Hervé, Archevêque de Reims, mais on ne peut vanter ſa reconnoiſſance envers Charles-le-Simple, qui l'avoit fait ſon Chancelier, & dont il couronna dans Reims le compétiteur Robert, fils de Robert-le-Fort, & frère du Roi Eudes. Aimoin & Flodoard, connus par leurs Chroniques, appartiennent à ce ſiécle, ainſi qu'Abbon, Abbé de Fleury ou Saint Benoît-ſur-Loire, dont Aimoin a écrit la vie, & qui a lui-même écrit celle de Saint-Edmond, Roi d'Angleterre, & compoſé quelques autres ouvrages.

Les premiers Romanciers François parurent dans ce ſiècle, leurs ouvrages furent nommés *Romans*, parce qu'ils étoient écrits en langue Romance, c'eſt-à-dire dans le mauvais François qu'on parloit alors. Les Auteurs de l'Hiſtoire Littéraire de la France obſervent que les fictions furent chez les Grecs les fruits de la politeſſe, &

chez les François les fruits de la groſſièreté ; mais avons-nous les premières fictions vraiſemblablement aſſez groſſières des Grecs, & la poſtérité connoîtra-t-elle d'autres fictions des François que celles qui lui ſeront recommandées par le goût & par le génie ?

Gerbert parut comme un phénomène dans ce ſiècle ; il avoit été en Eſpagne, où il avoit tiré des Sarraſins toutes les lumières qu'ils étoient en état de fournir ; revenu en France, il eut pour diſciple le Roi Robert, fils de Hugues-Capet, il en eut dans la ſuite un autre non moins auguſte, l'Empereur Othon III. Gerbert étoit Mathématicien, le peuple (1) le crut Magicien ; il devint Pape, le peuple dit qu'il avoit fait un pact avec le Diable. Ce fut lui, à ce qu'on croit, qui introduiſit en France le chiffre Arabe ou Indien, que les Sarraſins lui avoient fait connoître. Ce fut lui auſſi qui

Hiſt. Littér. de la Franc. t. 6.

(1) Il faut obſerver que ce peuple eſt le peuple des Auteurs.

conſtruiſit la première horloge à roue. Avant d'être Pape, ſous le nom de Sylveſtre II., il fut Archevêque de Reims, puis de Ravenne ; ce changement de Siéges dont les noms commencent tous par la lettre *R*, *Reims*, *Ravenne*, *Rome*, a donné lieu à ce vers connu :

Tranſit ab R. Gerbertus ad R, fit Papa Regens R.

Dans le dixième ſiècle, c'étoit apparemment une grande marque d'amour pour les Lettres que de chanter au lutrin, puiſque Foulques le Bon, Comte d'Anjou, qui étoit dans cet uſage, ayant appris que le Roi Louis d'Outre-mer, en faiſoit des plaiſanteries, lui écrivit : *Sachez*, Sire, *qu'un Prince non lettré eſt un âne couronné.*

Le Roi Robert, Prince lettré, chantoit toujours avec le Chœur ; ſouvent même il portoit chappe la Couronne ſur la tête & le ſceptre à la main. En général, on s'occupoit beaucoup alors de la Liturgie.

TROISIÉME

TROISIÈME RACE.

Onzième siècle.

Nous pouvons mettre à la tête des Savans du onzième siècle ce même Roi Robert, disciple de Gerbert, il passe pour Auteur de plusieurs Hymnes & de la Prose de la Pentecôte : *Veni Sancte Spiritus* (1), titres littéraires pour le siécle.

On dit que la Reine Constance sa femme, qui éxerça tant sa patience & celle de Henri I. leur fils, le pressant de faire des vers à sa louange, il fit l'Hymne *O Constantia Martyrum !* qui la satisfit, parce que n'entendant pas le Latin, elle fut trompée par le premier mot. Cette Reine introduisit à la Cour de France les Troubadours ou Poëtes Provençaux, qui, dès le siécle précédent avoient paru à la Cour du Comte Guillaume I. son

(1) Quelques Auteurs attribuent cette Prose au Pape Innocent III.

père. Les Troubadours qui faisoient des vers dans leur langue, apprirent aux François à en faire dans la leur; ils leur enseignèrent, ainsi qu'aux Italiens, ce qui regarde la mesure & la rime; mais les Troubadours eux-mêmes ne brillèrent de tout leur éclat qu'au douzième & au treizième siècles. La Picardie vers le même tems eut aussi ses Poëtes, qui ne cédoient point aux Provençaux.

Les conquêtes des François portèrent leur langue en diverses contrées, Guillaume le Conquérant, ce Prince ami des Lettres & des Loix, la fit passer avec lui en Angleterre, il voulut que les Loix dont cette nation lui fut redevable, fussent écrites en François. Cette langue s'étendit, jusques dans l'Asie, par le moyen des Croisades. Godefroy de Bouillon la faisoit parler en Palestine, quand il en étoit Roi, & nous avons encore en langue Romance, c'est-à-dire en vieux François, les *Coutûmes* ou *Assises de Jérusalem*, mais elles n'ont été rédigées qu'au quatorzième siècle.

Au onzième, Gauzlin, Archevêque de Bourges, frère bâtard du Roi Robert, composa quelques écrits, monumens de la Physique de son tems. On exalte la capacité de Gervais, Archevêque de Reims & Chancelier de France, qui prétendoit que la dignité de Chancelier étoit attachée au Siége de Reims, parce que quelques Archevêques de Reims avoient été Chanceliers de France. Les œuvres d'Yves de Chartres & de Fulbert, l'un de ses prédécesseurs, sont connues, ainsi que les Histoires de Sigebert, Moine de Gemblours, de Glaber & de Helgaud, l'un, Moine de Cluny, l'autre de Fleury. M. l'Abbé le Beuf a fait connoître le Poëte Fulcoïus.

Hist. Littér. de la France, t. 7.

Il faut compter parmi les gens de Lettres de ce siècle le fameux Archidiacre d'Angers, Bérenger, & son adversaire, non moins fameux, Lanfranc, Abbé de Saint Etienne de Caën, & Hildebert de Lavardin, Evêque du Mans, puis Archevêque de Tours, disciple & admirateur de

Bérenger, & qui pourtant a écrit contre lui. La grande réputation d'Hildebert alors balancée par celle de Marbode, Evêque de Rennes, est attestée par ces deux mauvais vers :

Inclytus & prosâ versuque per omnia primus,
Hildebertus olet prorsùs ubique rosam.

Bérenger son maître passoit pour l'homme le plus séduisant de ce siécle. Ses contemporains célèbrent beaucoup plus les charmes de sa conversation que le mérite de ses écrits ; au reste, il n'eut d'un hérétique que l'erreur, il n'en eut point l'opiniâtreté ; la douceur dont le Pape Grégoire VII. usa prudemment envers lui, le toucha & le convertit, il abjura ses erreurs, il vécut dans la pénitence, & mourut dans une grande réputation de sainteté.

Nous avons de Geoffroy, Abbé de la Trinité de Vendôme, des

Epîtres & d'autres opuſcules, qui lui aſsûrent un rang parmi les Ecrivains de ce ſiécle. Nous avons auſſi quelques ouvrages pieux de Pierre, Chancelier de l'Egliſe de Chartres, diſciple de Fulbert, & un écrit d'un autre Pierre, Moine de Maillezais, qui peut ſervir pour l'Hiſtoire du Poitou.

C'eſt dans ce même ſiècle que Grécie, Comteſſe d'Anjou, donna pour un ſeul recueil d'Homélies, deux cent brebis, un muid de froment, un muid de ſeigle, un muid de millet, & un certain nombre de peaux de martres; on peut juger par-là combien les livres étoient rares.

L'argumentation & ce qu'on appelle la Théologie Scolaſtique commençoit alors à prévaloir, grace aux diſputes continuelles contre les Hérétiques. Dès le huitiéme ſiécle, S. Jean de Damas avoit donné quelques préceptes de cet art; on dit qu'au dixième ſiècle le Pape Agapet II. voulut former des Ecoles d'argumentation. Jean Scot Erigène, dont

nous avons parlé au neuviéme siécle, excelloit dans cet art, & c'étoit apparemment par-là qu'il plaisoit à Charles-le-Chauve ; mais rien n'avoit tant contribué aux progrès de la Scolastique que la victoire remportée par Lanfranc sur Bérenger dans ce genre d'escrime.

Douzième siècle.

Pierre Lombard au douzième siècle donna un fondement encore plus solide à la Théologie Scolastique par ce Livre fameux, qui lui a mérité le nom de *Maître des Sentences*, & qui est à la Théologie ce que les œuvres d'Aristote ont été si longtems à la Philosophie ; c'est un corps de Théologie, composé de passages des Pères, qui forment autant de Sentences. Les plus grands Théologiens, Albert, Saint Thomas, S. Bonaventure, Guillaume Durand, Guillaume d'Auxerre, Gilles de Rome, Gabriel Major, Scot, Ockam, Estius, le Pape Adrien VI. &c. ont commenté ce livre, comme

s'il eût été d'un ancien, & telle étoit la réputation de Pierre Lombard, & tel le respect qu'inspiroit alors la réputation littéraire, que le Prince Philippe, fils de Louis le Gros & frère de Louis le Jeune, étant élu Evêque de Paris, céda cette grande place à Pierre Lombard qu'il en jugeoit plus digne & qui avoit été son Maître; c'est par cette place comme par ses études & par ses travaux que Pierre appartient à la France, il étoit né à Novare ou dans les environs, & de-là lui vient le nom de *Lombard*. De bons Auteurs le regardent comme le vrai fondateur de l'Université de Paris. Alcuin, sous Charlemagne, n'avoit fondé que des Ecoles particulières; Louis le Débonnaire & Charles-le-Chauve en avoient aussi institué plusieurs, & il s'en étoit formé dans la plûpart des Chapitres & des Abbayes célèbres. (1) Ces Ecoles nécessairement dé-

Pâquier, recherches, l. 3. chap. 29.

(1) C'est de l'Ecole de S Germain de l'Auxerrois à Paris que le Quai de l'Ecole tire son nom.

chues sous les derniers Rois de la seconde race, se relevèrent sous la troisiéme, bientôt celle de Paris éclipsa toutes les autres, *ayant*, dit Mézerai, *recueilli dans son sein tous les Arts & toutes les Sciences pour les distribuer au reste de la Chrétienté*. On y enseignoit la Grammaire & la Théologie. Guillaume de Champeaux & ce fameux Pierre Abailard, y enseignèrent la Philosophie avec éclat; ils expliquoient aussi l'Ecriture-Sainte. Abailard, disciple de Champeaux, éclipsoit son Maître. Champeaux (1) s'étant retiré à Saint Victor, qui n'étoit alors qu'une Chapelle, y jetta les fondemens de cette célèbre Abbaye, & sous lui & sous ses successeurs Hugues, Richard, Adam (2), l'Ecole de Saint Victor eut une réputation qui ne cédoit qu'à celle de Sainte Geneviève-du-Mont

(1) Il fut dans la suite Evêque de Châlons-sur-Saone.

(2) Adam de Saint Victor fit lui-même en quatre vers son Epitaphe qu'on voit encore dans le Cloître

que tenoit Abailard ; il y en avoit au moins une troisiéme qui étoit celle de Notre-Dame. Bientôt à la Théologie, à la Grammaire, à la Rhétorique, à la Dialectique, on joignit l'étude des Loix & de la Médecine ; toutes les Ecoles de Paris s'unirent & formèrent ce Corps de l'Université, qui, honoré des plus beaux privilèges par les Rois & par les Papes, prit avec le tems une forme solide & régulière. Dans ce douzième siècle, Louis le Jeune & Philippe Auguste l'honorèrent d'une protection marquée.

Hist. Littér. de la France, t. 9.
Mézer. Abr. Chr. Hist. de l'Eg. du 12e. siécle.

Les Lettres, en général, eurent

---

de Saint Victor. C'est là que sont ces deux vers d'une précision si philosophique :

Undè superbit homo, cujus conceptio culpa,
Nasci pœna, labor vita, necesse mori?

» J'oppose cette piéce, dit Pâquier, à tous épi» taphes tant anciens que modernes. Cela est en effet d'un peu meilleur goût que l'Epitaphe de Pierre le Mangeur, quoique du même tems :

Petrus eram, quem Petra tegit, dictusque Comestor,
Nunc Comedor, &c.

des protecteurs zélés dans ces deux Princes, & des amis éclairés dans le Cardinal Guillaume de Champagne, beau-frère de Louis le Jeune & oncle de Philippe Auguste, principal Ministre sous l'un & l'autre ; dans l'Archevêque de Bourges, Pierre de la Châtre & dans le Cardinal de la Châtre, son parent ; dans Godefroy, Evêque d'Amiens ; dans les deux fameux Evêques de Paris, Maurice & Odon de Sully (1). Robert, Comte de Dreux, frère du Roi Louis le Jeune, fonda, sous l'invocation de Saint Thomas de Cantorbéry, un Collège ; qui est aujourd'hui Saint Thomas ou Saint Louis du Louvre. Il y eut aussi à Paris un Collège des Anglois & un des Danois. Bientôt le nombre des Etudians étrangers égala celui des citoyens, & pour les

(1) Maurice se nommoit de Sully, parce qu'il étoit né à Sully-sur-Loire, mais Odon étoit de la Maison de Sully, issue des Comtes de Champagne. Ce sont ces deux Prélats qui ont fait bâtir l'Eglise de Notre-Dame de Paris ; c'est l'Abbé Suger qui a fait bâtir l'Eglise de S. Denis.

contenir, il fallut aggrandir la Ville. De vastes édifices, de grandes Eglises s'élèvent de tous côtés, & dans la Capitale & dans les Provinces; la Peinture, la Sculpture, l'Orfévrerie renaissent avec l'Architecture. *Tel est le sort des Arts*, dit M. le Président Hénault, *ils marchent tous ensemble*; ils marchent sur les pas des Lettres qui toujours leur ouvrent la route, en étendant l'esprit & en formant le goût. Dans les tems dont nous parlons, ces Arts étoient tous exercés par des Ecclésiastiques. L'Architecte d'un pont bâti sur la Saone en 1050. fut l'Archevêque de Lyon lui-même. Des Religieux prenoient le titre de *Maitres Maçons*. Un Evêque d'Auxerre avoit destiné trois Prébendes de sa Cathédrale pour un Peintre, pour un Vitrier & pour un Orfévre.

Felibien; Vies des illustres Architect.

L'Abbé le le Beuf, état des Sciences en France, depuis Rob. jusqu'à Philip. le Bel.

La Puissance de l'Abbé Suger & ses ouvrages historiques, le crédit de Saint Bernard & ses œuvres sacrées, la rivalité de ce même Saint Bernard & d'Abailard, l'union &

la séparation d'Abailard & d'Héloïse, la constante amitié qui couronna leur amour, la longue pénitence qui expia leurs plaisirs si troublés & si punis, ces écrits savans & tendres où leur ame respire, cet asyle de consolation & de prières, bâti par Abailard, habité par Héloïse, où reposent leurs cendres unies comme leurs cœurs l'avoient été, l'estime qu'ils inspirèrent à leur utile consolateur, Pierre le Vénérable, Abbé de Cluny, estime qu'il a consacrée par ses écrits, enfin ce respect mêlé de tendresse que le malheur, la foiblesse & la vertu ont attaché à leurs noms intéressans, tout nous montre à la fois les avantages & les inconvéniens des Lettres & de la Philosophie dans le douzième siècle. Ce double point de vûe s'offre encore sensiblement dans l'affaire de Gilbert de la Porée, Evêque de Poitiers, qui avoit professé pendant trente ans avec honneur la Philosophie & la Théologie. La Dialecti-

que mal appliquée à la Théologie & aux Mystères de notre Religion, avoit déjà produit beaucoup d'erreurs, elle avoit donné lieu à des propositions hardies d'Abailard condamnées au Concile de Soissons & 1121.
au Concile de Sens à la sollicitation 1140.
de Saint Bernard; le même abus de la mauvaise Philosophie du temps entraîna Gilbert de la Porée dans de semblables écarts; Saint Bernard, toujours ennemi des erreurs & quelquefois des errans, le fit condamner au Concile de Reims. Une prompte soumission, pareille à celle 1148.
que nos Pères ont admirée dans le digne rival de Bossuet, a non seulement garanti l'Evêque de Poitiers de la tache de l'hérésie, mais l'a couvert d'une gloire que ses écrits ne lui auroient jamais procurée.

Pierre, dit le Chantre, parce qu'il l'étoit de l'Eglise de Paris, se distingua aussi parmi les Philosophes Théologiens de ce siécle. Alain de l'*Isle* fut nommé le *Docteur*

Universel, il passoit pour également habile dans la Théologie, la Philosophie & la Poësie. C'est de lui qu'on disoit : *Sufficiat vobis vidisse Alanum*, *qu'il vous suffise d'avoir vû Alain* (1). Parmi les ouvrages qui l'ont rendu célèbre, il nous reste six livres sur *les aîles des Chérubins*. Nous avons des Epîtres & divers morceaux historiques d'Arnoul (2), Evêque de Lizieux, de Jean de Salisbury (3), Evêque de Chartres, de Robert ou Albert (4), Moine de Saint Remi de Reims, de Pierre de Blois ou de Blez, Archidiacre de Bath en Angleterre, né François. Mais les Historiens connus du douzième siè-

(1) M. l'Abbé le Beuf a distingué deux Alains, l'un Evêque d'Auxerre, l'autre Religieux de Cîteaux.

(2) Le plus considérable de ses ouvrages est l'*Histoire du Schisme d'Anaclet*.

(3) Il fut blessé en défendant S. Thomas de Cantorbéry contre ses assassins.

(4) Il fit une Histoire de la conquête de Jérusalem sous Godefroi de Bouillon.

cle sont Pierre *Comestor* ou le *Mangeur*, Doyen de l'Eglise de Troyes, qui compila l'Histoire Ecclésiastique, & qui en fut nommé *Le Maître ;* Elinand, natif de Beauvais, Moine de Froidmont, qui fit une Histoire Universelle en 48. Livres, dont la plus grande partie est perdue, & qui fut d'ailleurs un des premiers Poëtes (1) François. Le Moine Rigord, Chapelain & Médecin de Philippe Auguste, & qui a écrit l'histoire de ce Prince.

Hist. Littér. de la France, t. 9.

La Poësie Latine fut aussi cultivée au douzième siècle, & même la Poësie Epique. Un Gautier de Châtillon (2) fit l'Aléxandreïde en l'honneur d'Aléxandre le Grand, & Guillaume le Breton (3), sans aller cher-

---

(1) On a de lui des vers François sur la Mort.

(2) C'est de lui qu'est ce vers si connu :

Decidit in Scyllam, cupiens vitare Charybdim.

Que Gomberville a rendu par celui-ci :

S'il évite Charybde, il se jette dans Scille.

(3) Ce Poëte Historien appartient plus au 13.e siècle qu'au 12.e

cher si loin ses Héros, fit la Philippide en l'honneur de Philippe Auguste; Léonius (1) borna ses travaux à de petites pièces qui lui firent un nom.

La Philippide est pleine d'histoires d'apparitions, que Guillaume le Breton raconte du ton d'un homme persuadé; on pourroit, après tout, les regarder comme des fictions que l'Epopée admet, & qui n'ont rien de plus étrange que l'apparition d'Hector à Enée, & que l'épisode de Polydore dans l'Enéide; mais ces versificateurs du douzième siècle prétendoient être Historiens, & doivent être jugés sur ce pied. On peut s'assûrer d'ailleurs que l'Histoire n'étoit pas traitée en prose avec moins de merveilleux.

Quant à la Physique, le Physicien Rigord & les Moines d'Argenteuil

(1) On a cru qu'il avoit donné son nom aux vers Léonins, mais on en faisoit long tems avant lui, & il en a moins fait que les autres Poëtes de son tems.

avoient vu distinctement la Lune descendre à terre & remonter au ciel, le tout *parce qu'elle est la figure de l'Eglise, qui a ses phases aussi bien qu'elle.* En 1156. Elinand avoit vu le signe de la Croix bien imprimé sur la Lune. L'année suivante il vit trois lunes, & encore le signe de la Croix sur celle du milieu. Les Astrologues prédisoient la fin du monde, les Théologiens la venue de l'Ante-Christ. Les pluyes de sang, de miel, d'oiseaux dont les ailes avoient vingt pieds de long, les filles dont les oreilles poussoient des épics de bled, la neige qui renversoit les arbres; les armées de serpens, de chiens, de geais, de cigognes, qui vuidoient leurs querelles en bataille rangée; les grêles mêlées de corbeaux qui portoient des charbons & mettoient le feu par-tout, toutes ces merveilles que le peuple même ne voit plus, n'étoient pas rares dans ces temps de bonne Physique. Sainte Hildegarde écrivit sur la Médecine.

On négligeoit par piété l'étude de

certaines langues. Un Chapitre Général de l'Ordre de Cîteaux, ordonna qu'on punît un Moine qui avoit appris d'un Juif à connoître les caractères Hébreux. Pierre le Vénérable vouloit réfuter l'Alcoran, il falloit commencer par le lire, il ne put trouver personne en France pour le traduire, il eut recours à un Espagnol. Quelques Moines redoutoient jusqu'à la Poësie, Nicolas de Clairvaux s'excusoit de lire des vers qu'on lui avoit envoyés, & disoit : *nous ne recevons rien d'écrit en vers.*

C'est pourtant dans le même siècle qu'un Moine, nommé Geoffroy (1) donna aux Nations modernes quelque idée du Théâtre par les Tragédies pieuses qu'il faisoit représenter à ses Ecoliers. Les miracles de Sainte Catherine furent le sujet de la première Pièce Dramatique, an-

Godefroy de Paris, chron. Mss. du Roi, fol. 80.

(1) C'étoit un Moine aussi qui dans le siècle précédent avoit inventé la Musique à plusieurs parties il avoit trouvé les lignes, la gamme, & les six notes, *Ut*, *Re*, *Mi*, *Fa*, *Sol*, *La*. C'est le fameux Gui d'Arezzo.

térieure d'environ un siècle & demi aux mystères de la Passion ; dont les premières représentations connues sont de 1313. sous Philippe-le-Bel, & non de 1398. sous Charles VI. comme on l'avoit toujours crû.

Velly, hist. de Fran. T. I. pag. 477.

Vers le même temps les Troubadours composoient aussi des espèces de Comédies. Les chansons amoureuses & guerrières de ces Poëtes Chevaliers étendoient l'empire de la valeur & de l'esprit galant; alors on vit ce temps que les femmes regrettent, que les hommes doivent regretter, ce temps où le fanatisme de l'honneur & de l'amour enyvroit des foux respectables, où l'idée seule d'une femme étoit pour son amant *le regard de l'Etre suprême*, où un mot de sa bouche étoit le prix de mille exploits, où ce sexe regnoit bien plus sur l'imagination qui embellit tout que sur les sens qui flétrissent tout; alors parut ce monument singulier du regne de la galanterie, ce tribunal des sentimens & de la délicatesse, *ce parlement d'amour* qui

rendoit des arrêts, qui les faisoit exécuter, qui punissoit l'inconstance & les mariages sans inclination, qui formé sur le modèle des autres tribunaux, mais admettant les deux sexes, avoit des présidens & des présidentes, des conseillers & des conseillères, un parquet, un sécrétariat, des greffes, des appariteurs pareillement mi-partis. Des Princes du sang étoient à la tête de cette compagnie, & parmi ses officiers on voyoit des magistrats, des chanoines, des docteurs en théologie, des chapelains, des curés, des grands-vicaires. Martial d'Auvergne, Procureur au Parlement de Paris dans le quinzième siècle, a compilé ou composé cinquante & un Arrêts de la *Cour d'Amour*. Cette Cour établie à Aix au commencement du XIIe. siècle, dura jusqu'au XIVe. Alors Phanette de Gantelme, Dame de Romani, tante de la belle Laure, en érigea une nouvelle dans Avignon, mais en même temps & dans la même Ville une Cour rivale fut formée par

une Dame de la Maison de Chabot, qui excelloit dans la Poësie Provençale. Tous ces établissemens étoient tombés avant la fin du XIVe. siècle malgré la protection que le Pape Innocent VI. vers le milieu de ce même siècle avoit hautement accordée à la *Cour d'Amour*. Le Roi René voulut la rétablir un siècle après ; il nomma un *Prince d'Amour*, & il reste encore à Aix des vestiges de cette singulière institution. La Picardie, rivale de la Provence, avoit eu aussi ses *Plaids & gieux sous l'Ormel*, espèce de *Cour d'Amour*.

TREIZIÈME SIÈCLE.

L'Université est établie, on ne trouve presque plus de savans que dans son sein ; ces savans sont tous Ecclésiastiques. La sainte austérité de leur état se répand sur les arts qu'ils professent & donnent à la science un air sec & sauvage. Le peu d'éloquence & de Belles-Lettres qu'on avoit voulu cultiver jusqu'alors, est négligé

pour la Dialectique & pour la Théologie ; la Scolastique triomphe, les Graces fuyent, on argumente & cela s'appelle savoir. L'ancienne barbarie consistoit à ignorer, la nouvelle à disputer, il falloit passer par le Pédantisme pour arriver à la science, & le regne des mots devoit précéder celui des choses.

Le corps des Savans étant tout Ecclésiastique, reconnoissoit le Pape pour son chef ; le Pape étoit le modérateur universel de la Littérature comme de la Religion, ce qui contribuoit encore à ramener la Littérature à la Théologie, qui n'étoit plus que la Scolastique.

Mézer. Abr. Chron. hist. de l'Egl. du 13.e siécle.

On enseignoit aussi la Jurisprudence & la Médecine, mais toujours sous la forme de l'argumentation. Les Papes auroient bien voulu réduire toute la Jurisprudence au Droit Canon, soit comme le disent leurs ennemis, afin que la Chrétienté s'accoutumât à ne reconnoître qu'un Pouvoir, celui d'où le Droit Canon étoit émané, soit comme le disent

leurs partisans, pour éloigner les Ecclésiastiques d'une étude qui ayant un objet lucratif, les détournoit de la Théologie. Quoiqu'il en soit, les Papes Honorius III. & Grégoire IX. défendirent sous peine d'excommunication d'enseigner le (1) Droit Civil dans l'Université de Paris, & ce qui est plus étonnant, c'est qu'en 1579. l'Ordonnance de Blois renouvella les mêmes défenses, & que la Chaire de Droit François n'a été fondée dans l'Université de Paris que par Louis XIV. en 1679.

Quant à la Médecine, les Ecclésiastiques se contentoient d'en professer la théorie sous le nom de Physique, ils abandonnoient aux Laïcs

(1) Les Conciles de Reims en 1131., de Tours en 1163., de Paris en 1210., avoient défendu aux Moines & aux Chanoines Réguliers d'étudier le Droit Civil, & d'exercer la profession d'Avocat, qui devint par-tout très-commune, sur-tout depuis le commencement du regne de Philippe Auguste; les Conciles de Narbonne en 1227. & de Ruffec en 1258. étendirent cette prohibition à tous les Ecclésiastiques.

la composition & l'emploi des remèdes. De là viennent les Apothicaires; ils abandonnoient aussi aux Laïcs l'opération manuelle, de là les Chirurgiens.

L'Université de Paris attiroit ou produisoit tous les Savans de l'Europe; tous appartiennent à l'Histoire Littéraire de la France dans le treizième siècle, elle fut nommée *Université*, parce qu'elle contenoit tous les Savans & parce qu'elle croyoit enseigner toutes les Sciences. Ses premiers Statuts furent dressés au commencement du treizième siècle par Robert de Courçon, dit le Cardinal de Saint Etienne, Légat du S. Siége. Les Papes & les Rois continuent de la combler de faveurs; ses privilèges devinrent si excessifs & elle en abusa tant que l'ordre public en fut troublé. Qu'elle fût exempte des charges de l'Etat, qu'elle eût pour ses privilèges des Conservateurs Ecclésiastiques & Laïcs qui prêtoient serment entre ses mains, qu'elle

qu'elle ait eu long-temps un Tribunal particulier chargé de veiller à la conservation de ces mêmes priviléges, qu'elle députât aux Conciles, que le Recteur donnât les pouvoirs aux Prédicateurs, qu'il fût initié à tous les mystères de la Politique tant intérieure qu'extérieure, qu'il eût part en quelque sorte au Gouvernement, que sa signature intervînt dans les Actes publics & les Traités, c'étoit un hommage que l'ignorance rendoit au phantôme de la science, le principe étoit juste, quelques-uns de ces effets étoient heureux, comme il parut dans l'affaire du grand Schisme d'Occident & dans d'autres occasions où l'Université servit si utilement l'Etat & la Religion; mais que les Ecoliers exerçassent impunément mille violences, que ces brigands autorisés infestassent Paris, que leur personne fût sacrée, que ce titre d'Ecolier couvrît tous les désordres & tous les crimes; que le Prévôt de Paris, pour avoir fait le devoir de sa charge en envoyant au

gibet deux Ecoliers (1) coupables de vols & d'assassinats sur les grands chemins, fût obligé de les en détacher lui-même & de leur baiser les pieds ; que leurs cadavres fussent transportés avec honneur chez les Mathurins dans un chariot de deuil, conduit par le Bourreau revêtu d'un surplis pour surcroît de bizarrerie ; que dans leur Epitaphe, monument élevé à l'énorme puissance de l'Université, on ne formât pas le moindre doute sur leurs crimes, parce que le crédit de l'Université éclatoit davantage à faire respecter ses Ecoliers, quoique coupables ; qu'au moindre mécontentement un mot du Recteur fît cesser toute prédication, toute instruction, & dépeuplât la Capitale ; que ce Corps devînt redoutable à ses Souverains & à ses bienfaiteurs, c'étoit un abus que l'Université même, en s'éclairant, trouva insupportable. Il fallut la réformer

Chron. Mss. Biol. du Roi, nº. 10297. Hist. de la Ville de Paris.

(1) Leger du Mesnil, Normand, Olivier Bourgeois, Breton.

plusieurs fois de son consentement même. Les Cardinaux de Montaigu & de Blandiac, Légats d'Urbain V. y rétablirent l'ordre en 1366. sous Charles V. Le Cardinal d'Estouteville, Légat du Pape Nicolas V. en fit autant en 1452. sous Charles VII. Chacune de ces Réformes emporta quelque diminution des priviléges abusifs. Enfin sous Louis XII. le Cardinal d'Amboise renferma ces priviléges dans des bornes que l'Université tenta plusieurs fois de franchir, mais que l'autorité Royale en s'affermissant a encore resserrées. » L'Université de Paris, dit noble- » ment M. le Président Hénault, en » perdant des droits peu fondés, & » réduite à ses propres forces, n'en a » acquis depuis que plus de gran- » deur & plus d'éclat; mére de tou- » tes les autres Universités, féconde » en hommes célèbres, source de » tous les genres de savoir, soumise » inviolablement au S. Siége, dont » les Pontifes n'ont pas dédaigné de » recourir à ses lumières, oracle des

» Conciles même, elle jouit dans
» tout le monde Chrétien de cet
» empire que donne la supériorité
» des connoissances, & qui lui est
» d'autant plus assuré, qu'elle ne le
» doit qu'à elle-même.

S. Louis aima les Lettres, il protégea l'Université, mais il sentit que pour être plus utile, il falloit qu'elle fût moins nécessaire, il jugea qu'elle avoit besoin d'émulation, il lui donna une rivale en faisant ériger l'Université de Toulouse, non sans quelques oppositions de la part de celle de Paris, qui auroit mieux aimé être la Fille unique des Rois que leur Fille aînée.

L'exemple étant donné, on en institua d'autres, soit dans ce siécle, soit dans les suivans; celle de Montpellier si célèbre pour la Médecine, celle d'Orléans si célébre pour le Droit, celle de Bourges que la Reine de Navarre, sœur de François I. remplit des premiers hommes de son temps, soit François, soit Etrangers, &c.

A Paris, Saint Louis & Robert de Sorbonne fondent le fameux *Collége des Pauvres Maîtres*, si magnifiquement réédifié par le Cardinal de Richelieu; Raoul de Harcourt, Chanoine de Notre-Dame, les Cardinaux Jean Cholet & Jean le Moine, l'Archevêque de Narbonne Gilles Aycelin de Montagu, la Reine de Navarre, femme de Philippe le Bel, fondent les Colléges qui portent leurs noms. Cet exemple est suivi dans les siécles suivans, & le temps concentre insensiblement dans ces Maisons d'étude les leçons que les Maîtres faisoient autrefois dans leurs Maisons particulières; celles de Philosophie s'étoient faites long-temps dans la rue du Foarre, où l'Université entretenoit des barrières pour empêcher le passage des voitures, dont le bruit auroit troublé les leçons.

Les Jacobins & les Cordeliers nouvellement établis s'emparent de l'Université de Paris au treizième siècle, ils y portent l'esprit de rivalité

qui les anime, tout devient Secte & Parti; en Théologie les Thomistes & les Scotistes, en Philosophie les Nominaux & les Réalistes divisent l'Ecole; les Docteurs se distinguent par des titres magnifiques. Les Jacobins ont leur Albert, dit le *Grand*, leur S. Thomas d'Aquin, dit le *Docteur Angelique*, *l'Ange de l'Ecole*, *l'Aigle des Théologiens*, disciple d'Albert le le Grand & d'Alexandre de Halés, leur Vincent de Beauvais estimé de S. Louis, qui n'estimoit guères les Scolastiques, leur Hugues de S. Cher. Les Cordeliers ont leur Roger Bacon, dit le *Docteur admirable*, leur Alexandre de Halés, dit le *Docteur irréfragable*, leur Bonaventure, disciple de Halés, depuis Cardinal, dit le *Docteur Séraphique*, sur-tout leur Jean Duns le Scot, dit le *Docteur Subtil*, dont ils se piquent d'être les disciples en Théologie, comme les Jacobins le font de S. Thomas. Les Hermites de Saint Augustin, ont leur Gilles de Rome, dit le *Docteur Très-Fondé*. Tout est relatif & proportion-

nel ; ces titres, cette réputation étoient mérités dans le temps, revenons sur chacun de ces Docteurs.

Albert le Grand savoit un peu de Physique & beaucoup de Théologie. Sa Physique le fit, selon l'usage, accuser de Magie ; *la Magie du grand Albert* est passée en proverbe ; il avoit trouvé la pierre Philosophale, il avoit forgé une tête d'airain qui répondoit à toutes ses questions, & que Saint Thomas cassa d'un coup de pied, parce qu'elle l'étourdissoit par son babil ; on a voulu aussi l'accuser de l'invention de la poudre à canon. Il avoit eu la science infuse par une faveur particulière de la Vierge, qui lui fit une visite tout exprès pour lui apporter ce don, mais il oublia tout cinq ans avant sa mort ; sur cela les Plaisans du temps ont dit que d'âne il étoit devenu philosophe, & que de philosophe il étoit redevenu âne sans changer de nature. Ses leçons de Philosophie-Théologique attiroient, dit-on, une telle affluence d'auditeurs que sa classe ne pou-

vant les contenir, il prit le parti d'enseigner au milieu de la place qui en a retenu le nom de Place Maubert ; c'est-à-dire, Place de Maître Aubert ou Maître Albert. On croit pourtant que la Place Maubert tire son nom de Madelbert, Evêque de Paris : dans les anciens Manuscrits elle est nommée : *Platea Madelberti.*

On a fait sur Albert ce mauvais Distique :

Inclytus Albertus Doctissimus atque Disertus
Quadrivium (1) *docuit, ac totum scibile scivit.*

Tritheme a dit : *Non surrexit post*

---

(1) Le *Quadrivium*, c'étoient les quatre Sciences Mathématiques ; savoir l'Arithmétique, l'Astronomie, la Géométrie & la Musique ; le *Trivium* : c'étoient la Grammaire, la Logique & la Rhétorique. Le tout forme les sept Arts libéraux célébrés par Gautier de Mets dans un Roman de 1245. en vers François. Tous les Savans aspiroient aux honneurs du *Trivium* & du *Quadrivium*, chacun d'eux écrivoit sur toute matière ; l'universalité étoit très à la mode, & l'éloge *totum scibile scivit* très commun. De-là tant de livres intitulés : *Quodlibeta*, mot décrié dans la suite, & d'où nous est venu celui de *Quolibet* dans un sens différent.

eum vir similis ei, qui in omnibus litteris, scientiis & rebus tam doctus, eruditus & expertus fuerit. S'il étoit si savant, ce n'étoit pas en Géographie, car il plaçoit Bysance en Italie.

On le fit Evêque de Ratisbonne, mais il quitta le Siége Episcopal pour la Chaire Doctorale, aimant mieux enseigner & disputer dans les Ecoles que de gouverner un Diocèse.

On connoît la Somme Théologique de Saint Thomas d'Aquin, & l'Office qu'il composa pour la Fête du Saint-Sacrement instituée de son temps par Urbain IV., sur-tout cette Prose: *Lauda Sion*, où le mystère de l'Eucharistie est exposé en vers Rythmiques, sinon avec élégance, du moins avec une précision toujours difficile. Le nouvel abregé Chronologique nous a conservé l'ingénieuse réponse qu'il fit au Pape Innocent IV., dans la chambre duquel il entra un jour au moment où l'on y comptoit de l'argent: le Pape lui dit: vous voyez que l'Eglise ne

peut plus dire : *Je n'ai ni or ni argent*, il est vrai, répondit Saint Thomas, mais aussi elle ne peut plus dire au boiteux : *Leve-toi & marche*.

Son application continuelle à la Théologie lui donnoit quelquefois des distractions un peu fortes. On conte que mangeant un jour avec S. Louis, il frappa tout-à coup sur la table, en s'écriant avec enthousiasme : *Voilà qui est concluant contre l'hérésie de Manés*, & que le Roi moins choqué de la distraction qu'édifié du principe qui l'avoit causée, fit mettre par écrit l'argument péremptoire contre Manès.

Vincent de Beauvais a écrit sur la Grace de Dieu, sur l'Education des Princes, (1) &c.

(1) Il est l'auteur des quatre *Miroirs* ; *Miroir* de la Nature, *Miroir* des Sciences, *Miroir* de l'Histoire, *Miroir* de la Morale. Ce dernier *Miroir* n'est pas, dit-on, de Vincent de Beauvais. Le tout est intitulé : *Speculum Majus*, le grand *Miroir*, pour distinguer cet Ouvrage d'un autre *Miroir* ou *Image du Monde*, par un Auteur François ou Anglois, nommé Honorius. Tout étoit *Miroir* dans ces siècles sans goût, tous les titres de Livres étoient métaphoriques & ridicules, on ne savoit pas être

Hugues de Saint Cher, Jacobin, depuis Cardinal, eſt le premier auteur des Concordances de la Bible.

Roger Bacon fut empriſonné comme ſorcier, car il ſavoit un peu de Phyſique & de Mathématiques, c'eſt à lui ſur-tout qu'on attribue l'invention de la poudre à canon.

Alexandre de Halès fut Précepteur de Saint Bonaventure & de

ſimple. Guillaume Durand, Evêque de Mende au treizième ſiècle fit le *Miroir* du Droit, *Speculum Juris*, d'où il fut nommé le *Spéculateur*. Dans le même ſiècle Hugues de Saint Cher fit un *Miroir* de l'Egliſe, Roger Bacon un *Miroir* de Chymie & des *Miroirs* de Mathématiques & de Perſpective, Albert un *Miroir d'Aſtronomie*. Au douzième ſiècle, Guillaume, Abbé de Saint Thierri de Reims, ami de Saint Bernard, avoit fait un *Miroir de la Foi*, *Speculum Fidei*. Au quinzième, le Juif Pſerffercorn fit contre Reuchlin le *Miroir Manuel*, & Reuchlin fit contre le Juif Pfeffercorn le *Miroir oculaire*. Dans ce même ſiècle un Moine fit un *Miroir de l'ame Pécbereſſe*, & nous avons vu qu'au ſeizième ſiècle la Reine de Navarre, ſœur de François I. fit un autre *Miroir de l'ame Pécbereſſe*, preſque condamné par l'Univerſité; dans ce même ſiècle un Ecrivain nommé Jean Maire fit un *Grand Miroir des Exemples*. Le malheureux Berquin avoit fait un *Miroir* des Théologaſtres. Le *Paradis d'Amours*, le *Temple d'honneur*, la *Fleur de Marguerite*, la *Priſon Amoureuſe*, le *Dict de l'Epinette amoureuſe*, tels étoient les titres ordinaires des Poëſies.

S. Thomas d'Aquin. Albert Krantz dit que Halès avoit fait vœu de ne rien refuser de ce qu'on lui demanderoit au nom de Marie, & que les Cordeliers lui ayant demandé au nom de Marie de prendre l'habit de Saint François, ce fut là sa vocation. Il composa un corps de Théologie & commenta le premier le Maître des Sentences, il commenta aussi plusieurs livres de la Bible, sans oublier l'Apocalypse ; il fit beaucoup d'autres Ouvrages, entr'autres une vie de Mahomet. On peut lire dans l'Eglise du grand Couvent des Cordeliers de Paris son éloge en mauvais vers Léonins rimés en *orum* par les deux hémistiches.

On croit sentir dans les écrits de Saint Bonaventure une piété affectueuse, une onction sainte, un langage d'amour qui devroit être le premier caractère des Livres de dévotion. Les *Louanges de la Sainte Vierge*, composées en Rimes Latines, ont été mises en vers François par Corneille.

Jean Duns le Scot ou l'Ecossois est un des héros de la Scolastique ; il a laissé beaucoup d'écrits qu'il n'est plus question de lire. On a dit qu'il avoit été enterré vivant dans une attaque d'apopléxie, & qu'à son réveil il s'étoit dévoré de désespoir ; les Cordeliers nient cette histoire, & disent que ce sont ses ennemis qui l'ont forgée, elle seroit pourtant bien propre à désarmer la haine, & ses amis auroient pu l'inventer pour lui concilier la pitié.

Un autre Scot ou Ecossois, nommé Michel, se distingua dans le même siècle par ses connoissances Astronomiques & Mathématiques & par l'étude des Langues Orientales. Mais le plus grand Mathématicien du treizième siècle fut Jean de Sacrobosco, auteur d'un traité de la Sphère, & d'un traité du Comput Ecclésiastique, & dont on peut lire dans le Cloître des Mathurins de Paris, une très-mauvaise Epitaphe en vers pires que Léonins. Sa Sphère est le premier Livre où il soit fait usage du

chiffre Arabe, que Gerbert avoit fait connoître dès le dixième siècle, mais qui n'avoit pas encore été adopté.

Les mains mal-adroites gâtent tout. Le peu qu'on savoit de Mathématiques égaroit l'esprit au lieu de le guider; on confondoit les genres, parce qu'on ne les connoissoit pas assez. M. Fleury se plaint de ce que les Scolastiques du treizième siècle transportoient dans la Théologie la formule & le style des Géomètres. Guillaume d'Auxerre, auteur d'une Somme Théologique, employa le premier dans le traité des Sacremens, les termes Scholastiques de *Matière* & de *Forme*.

Fleury, 5e. disc. sur l'hist. Ecclés. p. 475. & 478.

Ce n'étoit pas sans contradiction que les Cordeliers & les Jacobins s'établissoient dans l'Université. Le Recteur Guillaume de Saint Amour les accusa d'en renverser toute la discipline, il fit contr'eux un livre intitulé: *De periculis novissimorum Temporum*, *Des périls des derniers Temps*, auquel Saint Thomas répon-

dit par le Traité : *Adversus impugnantes Religionem*, Contre ceux qui attaquent la Religion, & Saint Bonaventure par un Traité : *De paupertate Christi & apologia Pauperum*, *De la pauvreté du Christ & apologie des Pauvres*. Le Livre de Guillaume de Saint Amour, fort bien reçu en France, fut condamné à Rome, où S. Amour étoit allé pour se défendre, & où le Pape Alexandre IV. le retint, sans vouloir lui permettre de revenir dans sa Patrie. Il ne tint pas aux Moines que S. Amour ne fût regardé comme hérétique pour les avoir attaqués. Jean de Meun, dit Clopinel, continuateur du Roman de la Rose, a dit de lui :

Etre banni de ce Royaume
A tort, com' fut Maître Guillaume
De Saint-Amour, qu'hypocrisie
Fit exiler par grande envie.

Guillaume de Saint-Amour revint en France sous le Pontificat de Clément IV.

Guillaume de Lorris, auteur du

Roman de la Rose, & ce Clopinel son continuateur appartiennent aussi tous deux au treizième siècle. Le premier fut un des ornemens du regne de Saint Louis, le second, du regne de Philippe-le-Bel. Le Roman de la Rose est le premier Livre de goût & d'agrément dont la Langue s'honore.

Les Troubadours & leurs imitateurs commençoient à donner quelque consistence à la Poësie Françoise. Dans les siècles antérieurs les Poëtes, ainsi que les Historiens, n'avoient guères écrit qu'en Latin. Le Président Fauchet dans son recueil *De l'origine de la Langue & Poësie Françoise*, donne pourtant l'extrait des ouvrages de cent vingt-sept Poëtes François, qui tous avoient écrit avant la fin du treizième siècle. Dès le douzième avoit paru le fameux Gasse, Auteur du *Rou* des Normands; ce Rou, c'est Raoul ou Rollon, premier Duc de Normandie, le premier qui ait employé le vers de douze syllabes.

Ce vers fut nommé Aléxandrin, soit parce qu'Aléxandre, dit de Paris, autre Poëte Normand du douzième siècle, en fit usage à l'éxemple de Gasse, soit parce que son principal ouvrage, écrit dans cette mesure de vers, est un Poëme sur Aléxandre le Grand. Mais Aléxandre n'est qu'un prétexte, & le Poëme est une allégorie continuelle du regne de Philippe Auguste. On y trouve quelques vers sententieux, auxquels il ne manqueroit qu'un vernis moderne pour être retenus & pour passer en proverbe. Tels sont ceux-ci :

N'est pas Roi qui se fause, & sa rézon dément.....

Miex vaut amis en voie que en borse deniar....

Pire est riche mauvais que pauvres honorés.

Le treizième siècle voit briller ce Hugues de Bersy, célèbre par ses satyres ; ce Thibaut, Comte de Champagne & Roi de Navarre, à

qui sa Maîtresse, quelle qu'elle fût; inspira ces chansons si galantes, qu'il gravoit sur les murs & sur les vitres de son Château de Provins; ce Gautier de Coincy, Moine de Saint Médard de Soissons, rival de Thibaud pour les chansons & les poësies amoureuses; ce Pierre *Mauclerc*, Duc de Bretagne, aussi bon Poëte que mauvais Politique; ce Charles d'Anjou, à qui le soin de conquérir des couronnes & d'exercer des vengeances cruelles laissoit encore du temps pour cultiver la Poësie; ce Raoul, Comte de Soissons, fameux par sa valeur, par ses vers, par sa longue vie, & ses services continués sous quatre Rois. Marie de Brabant, seconde femme de Philippe le Hardy, aimoit les vers autant que les avoit aimés Henri Duc de Brabant son père, elle aida un Poëte célèbre, nommé *Ly-Roix Ådenez*, à mettre en ordre le Roman de Cléomadez. Le même Poëte avoit *mis en Rythme* les beaux faits des anciens Chevaliers, entr'autres, ceux d'O-

gier le Danois, de Bertrand, dit *le Preux*, ou *le Vaillant*, Poëte Provençal, Auteur d'un Poëme contre les Ariens & de diverses Poësies galantes; Guyot de Provins qui écrivit vers la fin du douzième siècle & le commencement du treizième, & dans les ouvrages duquel il est fait mention de la boussole, longtems avant les époques où plusieurs Auteurs en fixent l'invention, les uns disant que le Vénitien Marc Paul la rapporta de la Chine vers l'an 1260.; les autres que le Napolitain Flavio Gioia ou Goya fit cette découverte en 1302. dans Amalfi, qui en a pris une boussole pour ses armes. La fleur de lys que toutes les Nations mettent sur la rose au point du Nord, semble prouver quelque chose en faveur de la France. Marc Paul & Flavio Goya peuvent seulement avoir perfectionné cette invention.

Guyot de Provins appelle la boussole *Tremontaigne*, ou *Marinette*, ou *Pierre Marinière*.

Plusieurs de ces Poëtes ne manquent point de talent, tous manquent de goût. Amour honnête, esprit de débauche, sentimens de piété, tout se confond dans leurs ouvrages, rien n'est à sa place.

Guillaume de Lorris étoit Jurisconsulte aussi bien que Poëte, mais celui qu'on peut regarder comme le premier & le plus ancien des Jurisconsultes François, est Pierre de Fontaines, qui vivoit aussi sous Saint Louis. Comptons encore parmi les Jurisconsultes François de ce siècle, Saint Yves, Curé & Official de Tréguier, défenseur généreux du pauvre & de l'orphelin; Gui le Gros, Gentilhomme Languedocien, qui fut Pape sous le nom de Clément IV.; Pierre de Tarentaise, natif de Bourgogne, Archevêque de Lyon, puis Pape sous le nom d'Innocent V.; Simon de Brie, Chancelier de France sous Saint Louis, & depuis Pape sous le nom de Martin IV.; Gilles de Rome, de la Maison de Colonne, Moine Augustin, Géné-

ral de son Ordre, puis Archevêque de Bourges, qui écrivit contre Boniface VIII. en faveur de Philippe-le-Bel, dont il avoit été Précepteur. C'est ce Docteur *très fondé* dont nous avons parlé plus haut. Henri de Suze, Archevêque d'Embrun, puis Cardinal & Evêque d'Ostie, fut surnommé *la source & la splendeur du droit*. Sa Somme du Droit canonique & civil s'appelle la *Somme dorée.*

Les établissemens de Saint Louis font époque dans la Jurisprudence Françoise.

Ce grand Prince avoit établi au Trésor de la Sainte Chapelle une Bibliothèque publique, qui contenoit seulement quelques exemplaires de la Bible & des Pères; il y venoit souvent seul, & sans être connu, il se faisoit un plaisir d'expliquer à ceux qu'il y trouvoit, les endroits difficiles des Livres qu'on leur fournissoit.

Son attention scrupuleuse à n'élever que le mérite & la vertu, avoit rempli l'Eglise de France de saints

Prélats, la plûpart amis des Lettres. Nous en pourrions donner une longue liste ; nous nous contenterons de citer Gilles, Archevêque de Tyr, Garde des Sceaux, Confesseur de Saint Louis, & Guillaume, Evêque de Paris, que Nicolas de Bray, Auteur d'une vie en vers de Louis VIII. appelle *Gemma Sacerdotum, Cleri decus*.

Au commencement de ce siècle, Ville Hardouin écrivit l'Histoire de la prise de Constantinople par les François & les Vénitiens ; c'est le premier Historien qui ait écrit en François. Après lui vint ce Sire de Joinville dont nous avons aussi en vieux François une vie de S. Louis, excellente pour le tems, & qui sera toujours nécessaire. Il est inutile de nommer après lui Guillaume de Nangis & ses continuateurs, Historiens utiles.

Quatorzième siècle.

Le beau moment des Lettres au treizième siècle avoit été le regne de Saint Louis ; au quatorzième c'est celui de Charles V. Alors écrivoit ce Pétrarque, à qui Rome & Paris offroient à l'envi la Couronne Poëtique, & qui appartient à la France par ses travaux, sur-tout par ses amours. Laure y tenoit dans Avignon cette *Cour d'amour* que la Dame de Romani sa tante avoit renouvellée. L'intérêt touchant du malheur n'est pas répandu sur les noms de Pétrarque & de Laure, comme sur ceux d'Héloïse & d'Abailard, mais l'amour & le talent leur ont donné encore plus d'éclat.

Charles V, dit Christine de Pisan, *avoit été instruit en lettres moult suffisamment.* On a retenu de lui cette maxime qui annonce des lumières ; *Les Clercs, où a Sapience l'on ne peut trop honorer, & tant que Sapience sera honorée en ce Royaume, il continuera à prospérité ; mais quand déboutée y*

sera, il décherra. Sous son regne les Chants Royaux, Ballades, Rondeaux, commencent d'avoir cours, dit Pasquier, & la chaîne des Poëtes François se forme pour ne plus s'interrompre; l'institution des Jeux Floraux attribuée à Clémence Isaure, excita parmi eux une grande émulation dans tout ce siècle.

Charles l'éclaira ce siècle, il voulut même éclairer les siécles suivans. Il commença le premier à former cette Bibliothéque, ce grand dépôt des connoissances & des erreurs humaines, l'utile ornement de Paris, l'admiration & l'envie de l'Etranger. Les Savans, encouragés par ses bienfaits, font enfin quelques efforts heureux; les Anciens sont traduits, les Modernes peuvent être lus, tous les genres de Littérature sont cultivés, l'Histoire trouve un Froissard, & l'Auteur du *Songe du Vergier* apperçoit les bornes des deux Puissances. Des Temples, des Palais dignes de ce nom sont élevés & décorés au Louvre, à Vincennes, à Beauté, à

Saint Ouen, à Creil, à Melun, à Montargis. Les jardins s'embelliſſent : leurs productions, leur parure toujours utile ont conſervé leurs noms dans les antiquités de la Capitale ; la rue de la Ceriſaye, la rue Beautreillis nous montrent la place qu'occupoient les jardins de l'Hôtel de Saint Paul. Des manufactures s'établiſſent ou ſe perfectionnent ; des Artiſtes étrangers ſont appellés en France ; l'Horlogerie eſt plus connue, les Mathématiques plus cultivées ; le Spectacle de Machines que donna Charles V. à l'Empereur Charles IV. ſon oncle, lorſque ce Prince vint à Paris en 1378. ſuppoſe auſſi des progrès dans la méchanique, & la découverte que des commerçans de Dieppe avoient faite de la Guinée ſous le même regne, en ſuppoſe de grands dans la navigation.

Les foibleſſes du tems ſe mêloient à cet amour des Lettres & des Arts ; elles retardoient l'eſprit en l'égarant. L'Alchymie & l'Aſtrologie Judiciaire, par leurs brillans men-

ſonges, ſéduiſoient jaſqu'aux Sages:
Chriſtine de Piſan, fille de Thomas de Piſan, Aſtronome de Charles V. & par malheur ſon Aſtrologue, aſſûre que ce Prince mourut à l'heure que ſon père l'avoit prédit. Les penſions énormes dont jouiſſoit ce Piſan prouvent toute la foibleſſe de Charles V. ſur l'article des prédictions.

Dans ce ſiècle vivoit auſſi Nicolas Flamel, dont la fortune ſans doute très-exagérée a donné lieu à tant de conjectures, parmi leſquelles on n'a pas oublié la découverte de la pierre philoſophale. Il étoit Peintre, Poëte, Philoſophe, Mathématicien, ſur-tout grand Alchymiſte, ſa fortune n'en eſt que plus inexpliquable. Un Voyageur moderne a bien heureuſement découvert que Flamel & ſa femme Pernelle vivent encore, qu'on n'a enterré que deux buches à leur place. Ils voyagent, ils étoient à la Chine lorſque ce Voyageur leur confrère en a eu des nouvelles certaines ; ils étoient aſſez vigoureux pour leur âge qui ne paſſe pas de

beaucoup quatre cent cinquante ans.

L'Université croissoit toujours en puissance (1) & en réputation, mais les Moines la troubloient toujours. La question de l'Immaculée Conception pensa perdre les Jacobins, celle du Propre fit brûler beaucoup de Cordeliers. Mézerai doute s'il doit compter parmi les gens de Lettres ces disputeurs scolastiques *qui*, dit-il, *ont plus donné d'épines que de fleurs ou de fruits.* Hist. de Fr. de Villar. t. XI. p. 171. 173. note B.

Les Cordeliers fournirent à ce siécle Pierre Aureole, François de Mayrons, Guillaume Ockam, Nicolas de Lyra.

Pierre Aureole ou Doriole, de Verberie-sur-Oyse, ardent défen-

(1) Quand ce Corps alloit en procession à Saint Denis, la tête du cortège entroit dans l'Eglise de l'Abbaye, tandis que les dernières files sortoient encore de l'Eglise des Mathurins. Dans une assemblée générale il se trouva jusqu'à dix mille membres de l'Université, tous ayant droit de suffrage. Hist. de l'Univers. t. 3. L. 5. Juvenal des Ursins, vie de Charles VI. Pasq. Recher. l. 3. c. 29.

ſeur de l'Immaculée Conception, fut nommé le *Docteur inſigne ;* on a de lui, entr'autres ouvrages, un Commentaire ſur la Bible que Mézerai dit être *très-ſucculent.* Sa réputation lui procura l'Archevêché d'Aix.

François de Mayrons, diſciple de Scot, dit le *Docteur éclairé* ou *illuminé*, devint une pierre angulaire de la Scolaſtique, après avoir été rejetté par les ouvriers. La Faculté de Théologie l'avoit renvoyé comme incapable. Pour montrer ſa capacité, il voulut ſoutenir une Thèſe depuis cinq heures du matin juſqu'à ſept heures du ſoir, ſans avoir de préſident & ſans ſe permettre aucune interruption ni aucune nourriture, ce qui pouvoit prouver plus de force & de loquacité que de ſcience. Depuis ce tems les Bacheliers ſe ſont piqués de l'imiter, & cette Thèſe fatiguante eſt ce qu'on appelle *la Grande Sorbonique.*

Guillaume Ockam, auſſi diſciple de Scot, dit le *Docteur Singulier ;*

écrivit pour l'Empereur Louis de Bavière contre le Pape Jean II. qui le condamna & l'excommunia. » Si » je puis compter ſur votre épée, disoit Ockam à Louis de Bavière, » vous pouvez compter ſur ma plu- « me. » Il a fait divers ouvrages de Philoſophie & de Théologie.

Nicolas de Lyra, Normand & de race Juive, a écrit contre les Juifs; il a fait d'ailleurs ſur la Bible des Commentaires eſtimés.

Les Jacobins ont fourni Bernard de Guy, Inquiſiteur de la Foi, contre les Albigeois, Evêque de Lodève, dont on a des ouvrages hiſtoriques; Durand de Saint Pourçain, Evêque du Puy, enſuite de Meaux, dit le *Docteur très-réſolutif*, & qui eut du moins le mérite de n'être d'aucune ſecte; il eſt principalement connu par un Traité de l'origine des Juriſdictions; Hervé le Breton, Général de ſon Ordre & zélé Thomiſte, Auteur d'ouvrages intitulés *Quodlibeta*, & d'un Traité ſur la puiſſance du Pape; Pierre de

la Palud, Patriarche de Jérusalem, Auteur de beaucoup d'ouvrages théologiques, d'une Chronique des Rois de Jérusalem, & d'un Livre intitulé : *Des Guerres du Seigneur* ; Jean de Paris, Auteur d'un Traité : *De Regiâ poteſtate & Papali*, Ecrivain d'une doctrine suſpecte ſur l'Euchariſtie.

Parmi les Docteurs ſéculiers, on diſtingue Guillaume Durand, Evêque de Mende, neveu & ſucceſſeur du *Spéculateur* ; Nicolas Oreſme, Evêque de Liſieux, Précepteur de Charles V., Raoul de Preſles, Hiſtorien & Poëte, qu'on croit l'Auteur du *Songe du Vergier*, Jean Buridan, diſciple d'Ockam, & Auteur de ce fameux Sophiſme connu ſous le nom de l'*Ane de Buridan*, Henri de Gand, dit le *Docteur ſolemnel*, qui a fait auſſi des *Quodlibeta* (1) ; le Cardinal Bertrand, Evêque d'Au-

(1) Autre titre fort commun dans ces tems-là par les raiſons que nous avons dites ; on ne voyoit que des *Sommes Quodlibétiques*.

tun, qui sous Philippe de Valois défendit la Jurisdiction Ecclésiastique contre l'Avocat du Roi, Pierre de Cugnières, & qui fonda dans l'Université un Collège de son nom, il est Auteur d'un Traité de l'origine & de l'usage des Jurisdictions, ouvrage relatif à sa grande contestation avec Pierre de Cugnières.

Le Parlement, rendu sédentaire au commencement de ce siécle, se remplit de Magistrats appliqués & laborieux, qui pour mieux connoître les Loix, étudioient l'Histoire & cultivoient les Lettres, ce fut une des causes de l'accroissement des connoissances dans les siécles suivans.

On compte parmi les Protecteurs des Lettres en France à la suite de Charles V. Jean de Dormans, Cardinal, Evêque de Beauvais, Fondateur du Collége de son nom; il étoit fils d'un Procureur, & il fut Chancelier de France, Guillaume de Dormans son frère le fut après lui, Miles de Dormans, neveu de Jean & fils

de Guillaume, le fut aussi, les deux premiers sous Charles V, le dernier sous Charles VI.

Quinzième siècle.

Méz. Abr. Chron. Hist. de l'Egl. du 15.e siècle.

Le Carme Breton Thomas Connecte brûlé vif en 1431. pour des erreurs ou pour des déclamations contre les abus de son tems, un Prêtre François qui pensa être traité de même pour avoir voulu faire accroire qu'il avoit été quatre ans sans manger, le Docteur Guillaume Edeline condamné à une prison perpétuelle pour avoir séduit une femme de qualité par un pact avec le Diable qu'il adoroit sous la forme d'un bélier, & qui le portoit en l'air au sabbat; une foule de sorciers brûlés à Bordeaux vers l'an 1435., tous les Princes environnés d'Astrologues, l'acharnement des disputes entre les Cordeliers & les Jacobins sur l'Immaculée Conception & sur l'union hypostatique du sang versé dans la Passion, & d'autres querelles de cette espèce ne donneroient pas une haute

idée des lumières de ce quinzième ſiècle où naquit François I. ; mais dans ce même ſiècle vivoient Gerſon & le Cardinal Dailly ſon Maître, Evêque de Cambrai, & ce modeſte & ſavant Thomas de Courcelles qui dreſſa pluſieurs Décrets du Concile de Baſle, & ce Guillaume Chartier, Evêque de Paris, *homme ſaint, bonne perſonne & grand Clerc*, & le Bénédictin Jean Chartier, Rédacteur des grandes Chroniques de Saint Denis, & Alain Chartier leur frère, plus célèbre qu'eux, Secrétaire de Charles VI. & de Charles VII, honoré d'un baiſer par la ſage & malheureuſe Dauphine Marguerite d'Ecoſſe ; Nicolas de Clémangis, Archidiacre de Bayeux, Secrétaire de l'anti-Pape Benoît XII, & qui fit entr'autres ouvrages un Traité : *De Corrupto Eccleſiæ ſtatu ;* le Cardinal d'Eſtouville, Doyen du ſacré Collége, Archevêque de Rouen, Réformateur de l'Univerſité, que Philelphe appelle *Columna & Columen S. Romanæ Eccleſiæ ;* le Cardinal de Foix, Ar-

chevêque d'Aix, fondateur du College de Foix à Toulouse, il avoit été Cordelier; le Cardinal d'Albret, Evêque de Cahors, nommé *l'Amour de Rome & les Délices du Sacré Collège;* le Cardinal Raimond Pérault, Evêque de Saintes, Auteur d'un Traité: *De Dignitate Sacerdotali super omnes Reges*, où il prétend mesurer deux dignités absolument *incommensurables;* Jacques & Jean des Ursins, tous deux Archevêques de Reims & frères du Chancelier Guillaume des Ursins; Jean Juvenal est Auteur d'une Histoire de Charles VI.; Jean de Rely, Evêque d'Angers, Confesseur de Charles VIII, Octavien de Saint Gelais, de la Maison de Lusignan, Evêque d'Angoulême, qui commença, dit Mézerai, *de décrasser un peu la Poësie Françoise;* il traduisit l'Odissée, l'Enéide & les Epîtres d'Ovide. Ce siècle est celui des grandes représentations des Mystères, pour lesquelles on avoit dressé un théâtre à Paris à l'Hôtel de la Trinité dès l'an 1398. Les Poëtes

les plus savans de ce tems ne connoissoient guères que l'Histoire de leur Religion, il falloit qu'elle leur fournît des sujets qu'ils n'étoient pas en état d'aller chercher dans l'Histoire profane. On ne peut oublier Villon (1) parmi les Poëtes de ce siècle, ni la fameuse farce de Pathelin parmi les œuvres dramatiques qui honorent le théâtre naissant. On en ignore l'Auteur, tout supérieur qu'il est aux auteurs connus de ce tems. N'oublions pas non plus les Poësies de

(1). François Corbueil dit Villon. On sait par lui-même qu'il fut peut-être pendu:

Je suis François, dont ce me poise,
Nommé Corbueil en mon surnom.
Natif d'Auvers, emprès Pontoise,
Et du commun nommé Villon.
Or d'une corde d'une toise
Sauroit mon col que mon cul poise,
Si ne fût un joli appel:
Ce jeu ne me sembloit point bel.

On ignore quel fut le succès de l'appel. Les uns disent que Louis XI. lui donna sa grace; les

Charles Duc d'Orléans, Père de Louis XII. que des gens de goût préfèrent à celles de Villon, ni les *Vigiles de Charles VII.* c'est-à-dire les Chroniques de ce tems mises en vers & burlesquement divisées en Pseaumes, en Versets, en Leçons, en Antiennes par Martial d'Auvergne, Auteur des *Arrêts d'Amour*, ni les Poësies Pastorales que le goût de la Bergerie inspira au bon René, Roi de Sicile, lorsque désabusé des conquêtes & las des grandeurs, il gardoit ses troupeaux dans les champs de Provence avec sa Reine Jeanne de Laval son épouse. Le Roi René étoit Peintre aussi bien que Poëte & Berger; Aix, Avignon, Marseille, Lyon conservent quelques-uns de ses tableaux.

Trithême parle d'une espèce de phénomène qu'on vit paroître dans

---

autres que la Sentence qui le condamnoit à être pendu fut cassée, & que le Parlement ne fit que le bannir.

l'Université de Paris en 1456. C'étoit un jeune Espagnol, Docteur en Théologie, nommé Ferrand le Cordule. Sa doctrine, dit-on, (disons sa mémoire), étonna les Savans François. Il savoit par cœur tout Aristote *& ses principaux Commentateurs.* Ce n'est pas tout, il savoit encore tous les Livres de Droit, beaucoup de Livres de Médecine, Hippocrate, Galien, *& leurs Commentateurs encore*, & il entendoit cinq langues savantes : le Latin, le Grec, l'Hébreu, l'Arabe, le Chaldéen.

Mézerai parle d'un autre phénomène, Charles Fernand, aveugle de naissance, qui ne s'en distingua pas moins dans les Lettres, dans la Philosophie, dans la Théologie. Mais qu'importent ces phénomènes dont il ne reste rien ? Jean Bouteiller, Avocat, Auteur de la Somme Rurale ; Robert Gaguin, Général des Mathurins, Bibliothécaire de Charles VIII. & de Louis XII., employé en diverses Ambassades, connu par plusieurs ouvrages, sur-

tour par son Histoire, ainsi que Monstrelet, Paul Emile, Jean d'Auton, Nicole Gille, Jean le Maire, Olivier de la Marche, Claude de Seyssel, Archevêque de Turin, tous ces Auteurs, sans avoir rien qui étonne, sont beaucoup plus utiles.

L'Université réclame comme ses disciples l'Allemand Reuchlin (1), qu'elle condamna pourtant autrefois, & l'Italien Pic de la Mirandole, ce phénix d'érudition précoce, que Scaliger appelle *Monstrum sine vitio*, & auquel on applique ce mot de Claudien :

Primordia tanta
Vix pauci meruere senes.

On connoît sa fameuse Thèse : *De omni Scibili.* Malheureusement la magie & la cabale faisoient partie de cet *Omne Scibile.* Cette grande science en magie & en cabale est au-dessous

(1) Il enseigna quelque tems la langue Grecque & le Droit à Orléans & à Poitiers.

de l'ignorance de ce Docteur, qui, en déclamant contre la Thèse de Pic de la Mirandole, disoit que *Cabale* étoit un vilain hérétique, qui avoit médit de Jesus-Christ.

Des Sciences plus réelles & vraiment utiles faisoient quelques progrès. Ce siècle vit la première expérience de l'opération de la pierre, elle fut faite sur un archer de Bagnolet condamné à mort pour ses crimes, elle réussit, & l'archer vécut longtems en pleine santé. « La vie des » criminels seroit fort utilement em- » ployée à de semblables essais. » C'est la réfléxion de Mézerai.

Nous ne compterons ni parmi les amis des hommes ni parmi les amis des Lettres le Cardinal Joffredy ni le Cardinal Baluë, quels qu'ayent pû être leur esprit & leurs lumières, l'intrigue & l'ambition les réclament tout entiers.

Charles VI. & Charles VII. protégèrent les Lettres, autant que les malheurs de leurs regnes le permirent, Louis XI. autant que le per-

mirent ſes paſſions & ſes caprices. Nous parlerons bientôt de ſon Edit contre les Nominaux, & que le Ciel préſerve à jamais les Lettres d'une protection ſi partiale & ſi aveugle ! Il haïſſoit l'Evêque de Paris, Guillaume Chartier, parce que dans la guerre *du Bien Public*, ce Prélat avoit paru plus porté pour la paix que pour les intérêts particuliers du Monarque. Chartier mourut, on grava ſur ſa tombe une épitaphe honorable ; Louis XI. la fit effacer, & y ſubſtitua une inſcription injurieuſe à la mémoire du Prélat, monument de baſſe vengeance qu'on a fait diſparoître depuis pour l'honneur du Roi plus que pour celui de l'Evêque. Dans la même guerre du bien public, Louis XI. envoya un ordre d'armer les Ecoliers pour la défenſe de ſa Ville, le Recteur Guillaume Fichet, homme d'un mérite reconnu, reſtaurateur de l'Eloquence & de la bonne Latinité dans les Ecoles, réclama les privilèges de l'Univerſité, Louis céda, mais il ſe ven-

gea dans la ſuite, & obligea Fichet de ſortir du Royaume ; il inſulta durement le Cardinal Beſſarion, ſavant Grec, que le Pape Sixte IV. lui avoit envoyé pour l'engager à la paix. Il croyoit être protecteur des Lettres, parce qu'à l'éxemple de ſes prédéceſſeurs il entretenoit beaucoup d'Aſtrologues, comme il croyoit être pieux, parce qu'il couvroit les autels de dons, & qu'il demandoit à ſa Vierge de plomb la permiſſion d'égorger ou d'empoiſonner ſes ennemis. Ces Aſtrologues étoient Mathématiciens, mais ils prédiſoient l'avenir, & voyoient le préſent à une grande diſtance. Louis XI. en avoit ſept, Arnoul que la chronique de Jean de Troyes appelle *Aſtrologien du Roi, homme de bien, ſage & plaiſant*, Manaſſés, Pierre de Saint Valérien, Pierre de Graville, Conrad Herman, Aſmer, Angelo Cattho ; Louis XI. mécontent d'un de ces Aſtrologues, lui dit un jour avec une froide colère : *Me diriez-vous bien quand vous mourrez ?*

Trois jours avant Votre Majesté, répondit l'Astrologue avec une présence d'esprit supérieure à toute astrologie.

Le plus célèbre de ces Astrologues étoit Angelo Cattho, homme de beaucoup d'esprit, & qui avoit pour devise : *Ingenium superat vires*, il fut Archevêque de Vienne & Grand Aumônier. Pardonnons lui d'avoir annoncé prophétiquement à Louis XI. que son ennemi le Duc de Bourgogne venoit d'être tué devant Nancy, pardonnons à son siècle d'avoir vérifié que le Duc de Bourgogne expiroit au moment méme où avoit parlé Angelo Cattho, puisque ce siècle a produit les Mémoires de Comines dédiés à cet Angelo Cattho, qui engagea Comines à les écrire, & dont Comines ne rapporte point la prédiction : n'en estimons pourtant pas plus la Philosophie de Philippe de Comines, car il attribue d'autres prédictions à Angelo Cattho (1).

(1) Ce fut pour remercier Dieu de la mort du Duc

Philippe de Comines dit que Louis XI. étoit *assez lettré*, *qu'il avoit eu une autre nourriture que les Seigneurs de ce Royaume*; Gaguin dit *qu'il savoit les Lettres, & avoit plus d'érudition que les Rois n'ont accoustumé d'en avoir*. Sachons-lui gré de quelque bien qu'il fit ou voulut faire à quelques Savans, entr'autres, à ce Galeotus Martius qu'il enleva au Roi de Hongrie, Matthias Corvin, & qui ne parut devant son nouveau bienfaiteur que pour mourir à ses yeux. Il alloit joindre le Roi à Lyon, il le rencontra inopinément hors des portes, & se pressant de descendre de cheval pour le saluer, comme il étoit pesant & mal adroit, il tomba rudement & se brisa la tête. On a de lui dans le recueil des Historiens de

---

de Bourgogne prédite ou non, que Louis XI. fit faire à Saint Martin ce treillis d'argent qui ne fut point brisé par les Huguenots, comme le prétend Mézeray, mais enlevé par François I. comme nous l'avons rapporté. *

* L. VII. c. 4. *du Luthéranisme en France*.

Hongrie un ouvrage intitulé : *De Jocosè dictis ac factis Matthiæ Corvini.* Le Pape Sixte IV. avoit été son disciple.

Louis XII. ainsi que le Cardinal d'Amboise, protégea les Lettres avec plus de goût & de simplicité que Louis XI. il ne connoissoit ni le faste ni le caprice ; il fit rechercher les bons écrits de l'Antiquité, il enrichit sa Bibliothèque ; ce fut lui qui amena d'Italie Paul Emile pour en faire son Historiographe.

Le quinzième siècle dont on vient de voir une partie des lumières & des erreurs, est l'époque de la plus grande élévation & de l'abaissement de l'Université ; le Concile de Constance, celui de Basle, l'extinction de deux schismes, l'établissement de la Pragmatique sont des monumens de sa gloire ; mais l'abus de son pouvoir & le relâchement de sa discipline devinrent si excessifs qu'il fallut la réformer vers le milieu du siècle & l'humilier à la fin. Les Cordeliers & les Jacobins, les Scotistes

& les Thomiſtes, les Nominaux & les Réaliſtes ne ceſſent de la troubler encore pendant ce ſiècle; la Scolaſtique avec ſes ſubtilités barbares étoit une ſource intariſſable d'erreurs ſans eſprit & de petites héréſies abſurdes. La querelle des Nominaux & des Réaliſtes étoit un vieux galimathias, où depuis l'onzième ſiècle on ne ſe laſſoit pas de ne rien comprendre. C'étoit Ariſtote qui l'avoit fait naître, c'étoit pour ſa gloire que les deux partis le déshonoroient à l'envi. On ſait que la fortune de ce Philoſophe dans l'Ecole a eu des viciſſitudes bizarres; les premiers Docteurs de l'Egliſe ne le goûtoient point, Origène & Saint Ambroiſe le décrièrent, Saint Jérôme & Saint Auguſtin l'accréditèrent; la traduction Latine que Boëce donna de ſes ouvrages au ſixième ſiècle, les fit connoître dans tout l'Occident; il fut enſuite un peu négligé. Dans l'onzième ſiècle & dans les ſuivans, le goût pour Ariſtote ſe ranima, les Arabes ou Maures d'Eſpagne ſe mi-

rent à le traduire & à le commenter. Plusieurs de ces Commentaires sont estimés ; les noms d'Avicenne & d'Averroës sont en honneur ; mais en général, la foule des Commentateurs Arabes est aux œuvres d'Aristote ce que celle des Rabbins est à la Bible. L'obscurité travaillée de ces Commentateurs jointe à l'obscurité naturelle que le tems & une langue étrangère avoient dû laisser dans quelques endroits du téxte d'Aristote, autorisa la Scolastique à embrouiller, accoutuma les Docteurs à se passer d'entendre & à disputer toujours. C'est sur ce pied-là qu'on enseigna si long-tems Aristote dans l'Ecole ; mais un certain Amaulry, Prêtre du Diocèse de Chartres, s'étant fondé sur ses Livres de Métaphysique, pour avancer des erreurs que beaucoup de gens adoptèrent, un Concile de Paris tenu en 1210. condamna au feu ces écrits d'Aristote, Amaulry se rétracta, plusieurs de ses sectateurs des deux sèxes furent arrêtés, on brûla les hommes,

on usa d'indulgence envers les femmes, mais on continua d'user de rigueur envers Aristote ; sa Physique fut encore condamnée par Grégoire IX. en 1231. & ses sectateurs furent excommuniés. Mais dans ce même treizième siècle, Aléxandre de Halés, Albert le Grand & Saint Thomas le réhabilitèrent, il devint le Dieu de l'Ecole, il obtint une espèce de culte, ce culte augmenta, lorsque vers le milieu du quinzième siècle le Pape Nicolas V. eût fait faire une nouvelle traduction des œuvres de ce Philosophe ; jamais il ne fut donné de sortir des excès dans l'opinion qu'on se forma sur Aristote ; nous avons vû Ramus presque traité en hérétique pour avoir osé l'attaquer, & Luther condamné par la Sorbonne pour avoir dit qu'Aristote ne servoit point à l'intelligence de l'Ecriture-Sainte, car on vouloit trouver toute la Religion dans Aristote (1) ; on accabla de nouveau

(1) On y a trouvé les Mystères de l'Incarnation &

son texte sous un monceau de commentaires, il y eut un tel débordement d'écrits péripatéticiens dans le quatorzième & le quinzième siècles, qu'au seizième Patritius ou Patrizio en comptoit plus de douze mille volumes imprimés. Tant d'explications l'ayant rendu inintelligible, il y perdit dans l'esprit des uns, il y gagna dans l'esprit des autres; les gens sages séparèrent la cause d'Aristote de celle de ses commentateurs, & conservè-

---

de la Trinité, on a trouvé sa doctrine parfaitement conforme à celle de l'Ecriture. On n'a pas voulu douter de son salut; Corneille de la Pierre ne sait si Aristote tient plus du Jurisconsulte que du Prêtre, plus du Prêtre que du Prophète, plus du Prophète que de Dieu; Aristote a eu la Théologie infuse, il a du moins été le Précurseur de J. C. dans les Mystères de la Nature, comme Saint Jean Baptiste l'a été dans les Mystères de la Grace *. (*Agrip. de Vanit. Scient. cap. 54. p. 95. Georg. de Trebisond. de Comparat. Plat. & Aristot. Pererius, de Principiis L. 5. c. 1. Lips. Manuduct. ad Philos. Stoïc. L. 1. Dissert. 4. Angelutius, réponse à Patritius.*)

* Bayle applique à ces Panégyristes outrés ce beau mot de Tacite: *Pessimum inimicorum genus Laudantes.*

vent

rent pour lui beaucoup d'estime ; il s'écoula encore un siècle de contradictions & de succès ; enfin l'Université s'attacha sous Louis XIII. à la doctrine d'Aristote par un réglement solemnel de 1611. confirmé par des Arrêts de 1624. & de 1629. De pareils réglemens sont des obstacles qu'on oppose aux progrès de la raison & un engagement qu'on prend de fermer les yeux à la vérité. L'Arrêt de 1624. bannissoit du ressort du Parlement des gens qui avoient soutenu des Thèses contre Aristote, & défendoit, *sous peine de mort*, d'enseigner aucune maxime contraire aux anciens Philosophes. L'Arrêt de 1629. fut rendu sur des remontrances de la Sorbonne, qui disoient qu'attaquer Aristote, c'étoit attaquer la Théologie & l'Eglise.

Peu de tems après Descartes parut, il accoutuma l'esprit à la méthode & aux idées claires, Aristote en souffrit, le Péripatétisme tomba, il fut même livré aux traits du ridi-

cule; l'Ecole qui ne rit point, fit pour repouſſer la lumière cartéſienne & pour défendre l'obſcurité péripatétique un dernier effort, qui vint échouer contre une plaiſanterie de Boileau.

Revenons à la querelle des Nominaux & des Réaliſtes. Voici, ce ſemble, tout ce qu'on en peut tirer de clair. Un des plus grands objets de la Philoſophie eſt d'aprendre à diſtinguer les idées. On rapporte à de certaines claſſes les différentes manières de conſidérer les choſes; ces claſſes forment ce qu'on appelle les cinq univerſaux; le genre, l'eſpèce, la différ ce, le propre & l'accident; c'eſt-à-dire qu'on peut conſidérer dans chaque idée ou le genre auquel elle ſe rapporte, ou l'eſpèce à laquelle elle appartient plus particulièrement, ou les différences qui la diſtinguent de toute autre idée, ou les caractères qui lui ſont propres, & qui forment ſon eſſence, ou ceux qui lui ſont accidentels. Ce ſyſtême de diviſion, auquel on peut trouver des défauts, & qui eſt aujourd'hui

décrié, parce que tout le péripatétisme l'est, étoit ingénieux & vaste, & n'avoit pû être formé que dans une tête très-philosophique; les Réalistes s'échauffèrent tellement sur le mérite de ces Universaux, qu'ils en vinrent à les regarder, non plus comme des classes auxquelles on rapportoit les idées, mais comme des êtres réellement & substantiellement existans dans la nature, indépendamment de l'opération de l'esprit; les Nominaux disoient au contraire que ces Universaux étoient des noms qui désignoient seulement les diverses manières dont l'esprit pouvoit envisager les idées. Les Réalistes substantioient tout. Selon eux les qualités, les attributs étoient des substances distinguées du sujet. La rondeur, la dureté éxistoient indépendamment de la chose ronde & de la chose dure; les Nominaux ne voyoient de dureté, de rondeur éxistante que dans la chose dure ou ronde. Odon, Evêque de Cambrai, fonda la secte des Réalistes au on-

zième ſiècle; l'auteur de celle des Nominaux, née vers le même tems, fut ou un Docteur nommé Raimbert, ou Jean dit le Sophiſte, Médeçin du Roi Henri I. Les Nominaux paroiſſoient avoir raiſon, mais on ne ſavoit guères avoir raiſon alors. Jean Roſcelin ou Ruſcelin, Chanoine de Compiegne, diſciple de Jean le Sophiſte, joignit aux idées des Nominaux, des erreurs qui rentroient dans la Théologie, & qui ayant été condamnées, décréditèrent cette ſecte dès ſa naiſſance; Guillaume Ockam la releva. Comme dans la ſuite cette querelle bouleverſoit toute l'Ecole, comme elle produiſoit des haines, des perſécutions, & toutes ces violences que les hommes ſavent également appliquer aux noms & aux choſes, Louis XI. voulut en prendre connoiſſance; il crut que les Nominaux avoient tort, au lieu de croire qu'il n'en ſavoit rien, & il fit le premier Mars 1473. un Edit, moitié ridicule, moitié tyrannique, par lequel il ordonnoit de clouer &

d'enchaîner les Livres des Nominaux, pour que personne ne pût les lire, & il condamnoit au bannissement les Auteurs qui soutiendroient cette doctrine: » Vous diriez, écrivoit Robert Gaguin à Guillaume Fichet, » que ces pauvres volumes » sont des lions indomptés ou des » furieux & des démoniaques qui » vont s'élancer sur ceux qui les re» gardent, & que leurs Auteurs sont » des lépreux ou des pestiférés qu'il » faut écarter avec soin. »

On a beau dire, la violence réussit peu. L'Ecole s'étoit jusqu'alors partagée entre les Nominaux & les Réalistes, depuis cet Edit il n'y eut plus que des Nominaux, & Louis XI. comprenant enfin que son zèle avoit été inconsidéré, rendit en 1481. la liberté aux Livres & aux Auteurs; alors on ne parla presque plus des Nominaux ni des Réalistes; mais grace à tant de commentaires & de disputes, grace à l'ignorance du Grec qui empêchoit de lire Aristote dans l'original, grace à l'amour de la

Scolaſtique & des ſubtilités, la Philoſophie Péripatéticienne, toute bouffie de pédantiſme, & toute vuide de ſens, s'évapora en *entités morales, en parties entitatives, en intentions réflèxes, en univocation de l'être, en éduction de formes matérielles & ſubſtantielles ;* enfin les chimères & les ténèbres, ſous le nom de Philoſophie, ſurchargeoient tellement l'eſprit humain, qu'il fallut que Deſcartes avant d'y introduire la moindre vérité, commençât par le dépouiller de toutes ſes fauſſes connoiſſances, comme on purge un malade des humeurs qui l'accablent, avant de lui permettre une nourriture ſolide.

Cependant deux événemens mémorables concouroient au progrès des Lettres dans le quinzième ſiècle ; l'un étoit l'invention de l'Imprimerie, l'autre la priſe de Conſtantinople par Mahomet II. Le premier multiplia les ſources de l'inſtruction & donna la vie aux manuſcrits enſevelis dans la pouſſière des Biblio-

thèques ; le second fit refluer d'abord en Italie, ensuite en France, les Lettres & les Sciences chassées de Constantinople par les Turcs. Avant l'invention de l'Imprimerie les Livres étoit si rares & si chers, que Louis XI. jaloux d'enrichir la Bibliothèque commencée par Charles V. négligée par Charles VI. & Charles VII, ayant appris que la Faculté de Médecine possédoit les œuvres du Médecin Rasès, donna, seulement pour les emprunter & en faire tirer une copie, douze marcs d'argent, vingt sterlings & une caution pour cent écus d'or. Des concordances se sont vendues cent écus, un Tite-Live cent vingt, vingt-quatre vies des Hommes Illustres de Plutarque ; soixante-dix. Un Livre d'Heures de la Bibliothèque du Duc de Berry, frère de Charles V. fut estimé huit cent soixante & quinze livres. Les Livres étoient dans le commerce sur le pied des biens fonds ou d'un riche mobilier.

Quelque soit le véritable inventeur de l'Imprimerie dans l'Europe, elle fut apportée à Paris vers l'an 1470. par trois Imprimeurs de Mayence, Martin Krants, Ulric Géring, & Michel Friburger. Les premiers Imprimeurs furent des Savans distingués, parmi lesquels il ne faut point oublier dans ce siècle Jodocus Badius Ascensius, Auteur de divers ouvrages Latins de Morale & de Grammaire, d'une vie de Thomas à Kempis (1), & de beaucoup d'éditions d'Auteurs classiques.

Les Grecs, fugitifs après la ruine de leur Empire, ranimèrent en Italie & en France l'étude des langues,

(1) C'est à ce Thomas à Kempis, Chanoine Régulier de l'Ordre de Saint Augustin, qu'on a tant attribué le Livre de l'Imitation, qui paroît être resté à Jean Gersen, Abbé de Verceil, Ecrivain du treizième siècle; ce Livre, a dit M. de Fontenelle, *le plus beau qui soit parti de la main d'un homme, puisque l'Evangile n'en vient pas*, est, dit-on, traduit dans toutes les langues; on assûre qu'un Roi de Maroc montrant sa Bibliothèque à un Religieux Européen, lui fit voir ce Livre traduit en Turc, & lui dit qu'il en préféroit la lecture à toute autre.

qu'ils trouvèrent abandonnée, & qui étoit d'autant plus néceſſaire alors, qu'aucune Nation moderne n'avoit ni une langue aſſez formée, ni une Littérature aſſez féconde en chefs-d'œuvres pour pouvoir ſe paſſer des modèles de l'Antiquité ; & ſoit que l'étude de ces modèles nous ait élevés à leur hauteur, ſoit qu'elle nous ait placés au-deſſus à quelques égards, ſoit qu'elle nous ait laiſſés au-deſſous, il ſera toujours prudent de chercher à conſerver notre Littérature par les mêmes moyens qui nous l'ont acquiſe.

Les Papes dont le rétabliſſement des Lettres fut en partie l'ouvrage, recommandoient depuis long-temps par un motif digne de leur zèle, l'étude des Langues Orientales ; ils la regardoient comme un moyen qui pouvoit faciliter la converſion des Mahométans & des ſchiſmatiques. En 1285. le Pape Honorius IV. propoſoit d'établir à Paris des Maîtres pour l'Arabe & les Langues Orientales, & il ne faiſoit en cela que

ſuivre les vûes de ſes prédéceſſeurs. Au commencement du quatorzième ſiècle, un ſimple particulier fit enfin comprendre à l'Europe Chrétienne combien l'étude des Langues pouvoit être utile à la Religion & aux Lettres; c'eſt le célèbre Raimond Lulle; nous n'éxaminerons pas s'il fut ſorcier, comme le croyoit le peuple, ou hérétique, comme le diſoient ſes envieux, ou martyr, comme l'ont publié ſes admirateurs; mais vers l'an 1300. il écrivit à Philippe-le-Bel en faveur de l'étude des Langues, il fit entrer dans ſes vûes un favori de ce Prince, il tâcha d'y faire entrer l'Univerſité. Ses inſtances ne furent point inutiles. Clément V, ce Pape ſi dévoué à Philippe-le-Bel, tint à Vienne en Dauphiné le quinzième Concile Œcuménique. Raimond Lulle, ſecondé par Clément V, obtint de ce Concile qu'on établît dans toute la Chrétienté des Ecoles pour les Langues Orientales; on devoit créer à Bologne pour l'Italie, à Paris pour la France, à Sa-

lamanque pour l'Espagne, à Oxford pour l'Angleterre, & à Rome ou dans les lieux où résideroit la Cour Romaine deux Maîtres pour l'Hébreu, deux pour l'Arabe, & deux pour le Chaldéen. L'établissement devoit être fait aux dépens du Pape & des Prélats, excepté à Paris, où Philippe-le-Bel s'en chargeoit; Raimond Lulle mourut, ce décret eut peu d'éxécution; on voit pourtant par des Lettres du Pape Jean XXII. qu'en 1325. on enseignoit dans l'Université de Paris le Grec, l'Arabe, le Chaldéen & l'Hébreu, mais ce fut avec peu de succès & avec peu de constance; tout se borna bientôt au jargon latinisé de la Scolastique, & les Lettres étoient ensevelies, lorsque les Grecs parurent vers le milieu du quinzième siècle. L'Italie reçut Emmanuel Chrysoloras, George de Trébizonde, Théodore de Gaza, Jean Argyropule, Andronic de Thessalonique, Démétrius Chalcondyle, Michel Apostolius, Planudes, Jean Lasca-

ris, qui formèrent les Léonard d'Arezzo, les François Barbaro, les Philelphe, les Marsile Ficin, les Ange-Politien, les Guarini, les Pogge. La Maison de Médicis s'illustra dans l'Europe par la protection magnifique dont elle fut prodigue envers ces Savans. Les Sciences & les Arts se tiennent par la main, les Arts regnèrent à Florence ; Léon X. qui dans la suite gouverna Florence & Rome, ajoûta cette Capitale du monde à leur empire.

En France, Louis XI. attira & accueillit ces Savans étrangers, c'est un éloge que Philelphe lui donne & qu'il ne faut pas lui refuser. Vers la fin du regne de Charles VII. Lilio Grégorio, surnommé *Tiphernas*, (1) vint s'offrir au Recteur de l'Université de Paris pour faire des leçons publiques de Grec, le Recteur ne vit en lui qu'un étranger pauvre qui cherchoit du pain, à

(1) Parce qu'il étoit de Tiferno en Italie.

peine daigna-t-il parler de ses offres à l'Université ; il en parla cependant, l'Université y fit attention, Tiphernas donna des leçons, & l'Université lui donna des appointemens. Il avoit été disciple d'Emmanuel Chrysoloras.

Sous Louis XI. en 1476. George Hermonyme de Sparte, puis Tranquillus Andronicus de Dalmatie, attirés à Paris par l'accueil qu'on avoit fait à Tiphernas, n'y furent pas moins accueillis ; leurs leçons furent aussi suivies que des leçons de Grec pouvoient l'être alors ; Hermonyme forma Reuchlin qui fit naître en Allemagne l'étude du Grec, puis Erasme qui la ranima dans toute l'Europe.

Louis XII. s'attacha par d'utiles bienfaits & des égards flatteurs Jean de Lascaris d'une Maison Impériale de Constantinople, plus distingué encore par son savoir que par sa naissance. Il avoit été attaché d'abord à la Maison de Médicis. Laurent de Médicis, dit le *Grand & le Père des*

Lettres, l'envoya deux fois à Conftantinople chercher des manufcrits Grecs pour la Bibliothèque de Florence. Louis XII. le fit fon Ambaffadeur à Venife. Lafcaris favoit le Latin auffi bien que le Grec ; il fe rendit principalement utile par la correction des manufcrits, il forma Budée & Danès. Le célèbre Chancelier d'Angleterre Thomas Morus lui donne les plus grandes louanges dans fon apologie de l'*Eloge de la Folie* par Erafme.

Le même Louis XII. fit venir à Paris en 1508. le favant Jérôme Aléandre, il lui donna en 1509. une penfion de cinq cent écus d'or. Aléandre favoit parfaitement le Latin, le Grec, l'Hébreu, & affez bien pour le tems les Mathématiques, la Phyfique & la Médecine ; il enfeigna publiquement le Latin, le Grec, & apparemment l'Hébreu ; car Vatable fut fon difciple ; on venoit d'Allemagne l'entendre à Paris ; l'Electeur Palatin y envoya pour fuivre fes leçons Volfang de Bavière

son frère, & Jacques Simler, Précepteur de Volfang. C'eſt à ce Volfang qu'Aléandre dédia en 1512. un Léxicon que ſes Ecoliers firent imprimer à leurs dépens. Aléandre par une exception aux Statuts fut reçu la même année à Paris Maître-ès-Arts & Recteur de l'Univerſité. Léon X. l'enleva encore à la France, il le fit Bibliothécaire du Vatican, Clément VII. Archevêque de Brindes & Paul III. Cardinal. Il avoit été employé en différentes Nonciatures, il mourut à Rome le 1. Février 1542.

Avant lui, Clémangis, Fichet, Gaguin, Martin Delphe, Guillaume Tardif avoient tenté d'inſpirer aux François le goût de l'éloquence, nul n'y avoit travaillé avec plus de ſuccès qu'Aléandre. Fichet avoit fait une Rhétorique dont M. Gibert parle dans la ſienne, Martin Delphe un Traité de l'Art Oratoire, Guillaume Tardif en donnoit des leçons; Jean de la Pierre en donnoit à la fois de Grammaire & d'Ecriture

Sainte avec un goût & une critique rares dans ce tems-là. Il y avoit une tendance générale vers la culture de l'esprit, qui annonçoit & préparoit le regne de François I. Louis XII. fut un digne précurseur de ce Père des Lettres.

Pendant que François I. n'étoit encore que Duc de Valois, un Professeur de l'Université, nommé François Tissard, lui dédia la première Grammaire Hébraïque qu'on ait vûe en France; Tissard est, dit-on, le premier qui ait fait imprimer en France des Livres grecs, & son Imprimeur, Gilles Gourmont, est le premier qui ait employé à Paris des caractères grecs & des caractères hébraïques.

La suite de l'Histoire des Lettres appartient au regne de François I. On voit combien il restoit encore à faire pour que la France pût se vanter d'avoir une Littérature. Toutes les Sciences étoient au berceau, les Arts n'étoient pas nés, & ce qui étoit pis encore, de faux Arts, de

fausses Sciences occupoient sérieusement les esprits.

On peut diviser en trois époques principales tout l'espace que nous venons de parcourir.

Pendant la première qui s'étend jusques vers le milieu du onzième siècle, toute la Littérature étoit entre les mains des Moines; cette époque nous fournit des Chroniques, des Légendes, de très-mauvaises Poësies; souvenons-nous seulement que ces Moines nous ont conservé les manuscrits des Anciens, fondement de toute Littérature moderne.

Sous la seconde époque qui comprend deux ou trois siècles, les Lettres concentrées dans l'Université se réduisent presqu'à la Scolastique, la Philosophie confondue avec la Théologie, le Droit civil étouffé par le Droit canonique, des discoureurs en jargon barbare, beaucoup d'hérétiques : voilà les Sciences & les Savans de ce tems-là. Nous avons observé avec soin presque tout ce qui a brillé dans cette nuit obscure; ...

éloges que nous avons dû donner aux Ecrivains qui se sont distingués dans chaque siècle, doivent être mesurés par le Lecteur intelligent sur les lumières du siècle où ils ont vécu, & modifiés par les considérations générales que nous présentons ici. Si, comme M. de Fontenelle l'a observé, les ignorans même d'un siècle savant se sentent un peu de la science de leur siècle; on peut dire aussi que les Savans d'un siècle ignorant se sentent beaucoup de l'ignorance du leur.

Remarquons d'ailleurs que ces deux époques de Littérature sont étrangères à la langue Françoise; c'est proprement de la basse Littérature Latine. N'oublions pas cependant que malgré tant de disputeurs qui pensoient si peu, qui parloient si mal, qu'on n'entendoit pas, qui ne s'entendoient pas, qui hérissoient d'épines, qui entouroient de barrières la science si libre, si simple, si communicative de sa nature, le phantôme de cette science ainsi dé-

figurée fut toujours respecté, tant elle est essentiellement respectable! tant l'ame a besoin de connoissances ou d'erreurs qui lui en tiennent lieu! tant les distinctions de l'esprit sont toujours flatteuses!

Enfin la troisième époque est un tems de fermentation, où la bonne Littérature dont Pétrarque avoit donné l'avant-goût, fait effort pour percer l'enveloppe de la barbarie, la langue veut se former, mais elle a besoin de se nourrir du suc des langues savantes, & on commence à deviner ce besoin; les Arts chassés de leur patrie, cherchent à s'établir en France, l'Imprimerie découverte étend & accélère la communication des idées, les vûes naissent, l'émulation s'anime, la raison humaine est en travail, tout promet un nouvel ordre de choses.

En revenant sur ces trois époques, on ne trouve dans la première que des Ecrivains tous au même niveau & vraisemblablement tous au niveau de leur siècle. Qui pourra dire si

Adon l'emporte ſur Jonas, ou ſi Helgaud vaut mieux que Glaber?

La ſeconde époque nous offre des Auteurs qui ont donné le ton à leur ſiècle : tels ſont au douzième S. Bernard & Abailard ; tels ſont au treizième ces Docteurs Cordeliers & Jacobins qui regnent dans l'Ecole.

Enfin ſous la troiſième époque je vois quelques Génies tellement élevés au-deſſus de leur ſiècle que leur ſiècle ne peut prendre le ton qu'ils lui donnent, & que l'eſprit ne peut être élevé à cette hauteur que par une lente ſucceſſion d'efforts & de travaux. Tel eſt Pétrarque pour l'élégance du ſtyle, pour les couleurs de la Poëſie, pour le ton du ſentiment ; tel eſt Comines pour la naïveté originale, pour l'intérêt de la narration, pour l'énergie des tableaux hiſtoriques.

Voilà en général ce que l'Hiſtoire Littéraire de la France avant François I. nous offre à conſidérer de la part des Ecrivains.

Quant aux Amateurs ou Protec-

teurs, tous les Rois de France, dit Mézeray, ont aimé & favorisé les Lettres, excepté Philippe de Valois qui les haïssoit, & nous ne voyons point, ajoûte le même Mézeray, qu'il en ait été plus grand ni plus heureux. Haïr les Lettres, ce sentiment paroît monstrueux; comment préférer l'aveuglement à la lumière, la privation à la jouissance, la honte & le malheur d'ignorer, à ce plaisir si pur, si flatteur de penser & de connoître? Mais il est trop vrai que rien n'égale la haine sourde, la jalousie secrette de la médiocrité puissante contre toute supériorité naturelle, sur-tout contre la gloire du génie. Le Grand souvent très-vulgaire, qui peut tout ce qu'il veut, & qui n'a pas besoin d'avoir raison, le petit puissant subalterne qui peut du moins faire du mal, & qui le veut, ne redoutent rien tant que l'œil perçant du Sage, qui les observe & les juge; mais le Sage est foible, ils l'accablent; que si les Sages eux-mêmes

aggravent le tort de leur pénétration & le poids de leur ſupériorité par l'orgueil, par la témérité, par le pédantiſme; ſi, quand leur mérite les expoſe à l'envie, leurs diviſions les expoſent au mépris; ſi la Littérature ſe partage en ſectes comme l'Ecole, ſi ces ſectes ſont injuſtes & intolérantes, ſi le bel-eſprit dédaigne l'érudition, ſi l'érudition feint de dédaigner le bel-eſprit & même le génie; les Sages ne ſont que des inſenſés polis, qui conſpirent contre eux-mêmes avec la ſottiſe qui les hait; avec la médiocrité qui les craint, avec la ſuperſtition qui les perſécute, avec la grandeur envieuſe qui les protège pour les humilier, enfin avec la barbarie qui s'agite ſans ceſſe pour rentrer dans tout ſon domaine.

L'intérêt des gens de Lettres, c'eſt d'être unis entre eux, attachés à l'ordre public, au Souverain, à l'Etat, aux Loix; de s'occuper du bonheur de l'humanité, ſur-tout de celui de

la patrie, d'y contribuer par leurs talens & leurs lumières. Les troubles, les révolutions, les soulevemens sont de bonnes fortunes pour la barbarie, ce sont des calamités pour la paisible Littérature. La discorde & la guerre sont horribles à ses yeux.

L'intérêt des Souverains est de protéger des hommes utiles, amis de l'ordre & de la paix, dont les travaux toujours tendans à la perfection de l'espèce humaine, donnent de l'éclat à leurs regnes, embellissent la prospérité, consolent & soutiennent dans l'adversité. Comparez au regne de Philippe de Valois celui de Charles V. la question sera décidée en faveur des Lettres. Considérez d'ailleurs quels sont dans la liste des Rois les noms des protecteurs éclairés dont la Littérature s'honore, c'est Charlemagne, c'est le vertueux Robert, c'est Philippe-Auguste, c'est Saint Louis, c'est

Charles V, c'eſt Louis XII, & le plus noble avantage de François Premier eſt de les avoir tous effacés dans ce genre de gloire.



CHAPITRE II.

Amour de François I. pour les Lettres. Etablissement du Collège Royal.

FRANÇOIS fut élevé au Collège de Navarre. Il fit assez de progrès dans les Lettres pour les aimer toute sa vie, sur-tout lorsqu'il les connut hors du Collège. Il apprit peu de latin, mais la réfléxion lui fit sentir l'utilité des langues, il devina leur influence sur les opinions & la réaction des opinions sur elles ; aussi favorisa-t-il toujours l'étude des Langues, base de toute Littérature.

Ce phénomène littéraire, cette Grammaire (1) Hébraïque, dédiée par François Tissot au Duc de Valois, à peine âgé de quatorze ans,

(1) Voir le Chap. précédent.

annonceroit que l'amour de ce Prince pour les Lettres avoit devancé l'âge, si une dédicace signifioit quelque chose.

Voici qui prouve un peu davantage. Lorsque le fameux Balthasar Castiglioné vint en France sous Louis XII., il fit voir au Roi & au Duc de Valois la première partie de son *Courtisan*, ouvrage que les Italiens appellent par excellence *le Livre d'Or* (1). Les réfléxions que fit sur cet ouvrage le Duc de Valois presque encore enfant, ses conseils pleins d'esprit & de goût étonnèrent Castiglioné, qui en profita & qui s'en vanta dans la suite de son ouvrage; il se piqua de présager dès-lors tout ce que seroit un jour Fran-

(1) *Le Cortegiano, il Libro d'Oro.* C'est ce même Castiglioné que Charles-Quint devoit, dit-on, prendre pour second dans son combat singulier contre François I. Il eut pour femme Hippolyte Taurelle de Mantoue qui cultivoit la Poësie avec succès. Colomiès nous a conservé d'elle une Lettre en vers, adressée à son mari.

çois I ; il annonça aux Lettres leur Restaurateur, & il vit l'accomplissement de sa prophétie.

Aussitôt que François I. est monté sur le Trône, on le voit entouré de Savans & occupé du progrès des Lettres ; mais ce qui le distingue de tant de protecteurs plus zélés qu'éclairés, c'est le choix qu'à vingt ans il savoit faire de ces Savans, le parti qu'il savoit en tirer, l'art qu'il avoit de les rendre utiles.

Il avoit eu pour Précepteur François de Rochefort, dont on sait peu de chose, mais l'élève atteste le mérite du Maître, & l'on sait du moins qu'il eut celui de recommander toujours à François I. les intérêts des Lettres.

Un Génois, nommé Benoît Tagliacarne ou Taille-Carne, se distinguoit par des mœurs douces & bienfaisantes, par des connoissances agréables & du talent pour la Poësie Latine. François I. lui confia l'éducation des Princes ses fils, & lui donna l'Evêché de Grasse.

Etienne Poncher, Evêque de Paris, avoit seul eu le courage de combattre la colère aveugle de Louis XII. contre les Vénitiens, & de s'opposer à la ligue de Cambray; Louis XII. ne lui en avoit pas moins donné en 1512. les Sceaux que Poncher remit en 1515. au Chancelier Duprat. Ses talens l'avoient élevé à ces grandes (1) dignités, Erasme lui rend le témoignage qu'il sembloit inspiré par le Ciel pour le renouvellement des Lettres & de la piété. François I. en jugea de même, il aimoit ceux qui avoient dit la vérité à Louis XII. parce qu'ils pouvoient la lui dire aussi; il lui donna l'Archevêché de Sens, & le chargea d'attirer en France des Savans étrangers. Poncher procura pour quelque tems à Paris les leçons de Justiniani, Evêque de Nebbio, à qui le Grec,

(1) Il fut Chanoine de Saint Gatien de Tours, Conseiller-Clerc au Parlement de Paris, & Président aux Enquêtes avant d'être fait Evêque de Paris en 1503. Il mourut le 24. Février 1524.

l'Hébreu, l'Arabe étoient familiers.

Guillaume Petit avoit été Confesseur de Louis XII, ce n'étoit pas une raison pour l'être de François I; mais ce Prince avoit vû de près ses talens & ses vertus, il le choisit, & lui donna les Evêchés de Troye & de Senlis.

Guillaume Cop, Médecin célèbre, se fit connoître par la traduction de divers ouvrages d'Hippocrate, de Galien, de Paul Œginéte, François I. le fit son Premier Médecin.

Le fameux Pierre du Chatel dont nous avons déjà parlé, étoit savant & tolérant (les vrais Savans le sont toujours) il avoit appris le Grec sans Maître, & l'avoit enseigné à Dijon; devenu Evêque par ses talens, il ne s'en crut que plus obligé à la tolérance. François I. le fit son Lecteur, & lui donna successivement les Evêchés de Tulle & de Mâcon (1). Ce

(1) Henri II. le fit Evêque d'Orléans & Grand Aumônier.

Prince avoit une avidité de connoître, à laquelle le ſavoir immenſe de du Châtel, nourri par les voyages, pouvoit ſeul ſatisfaire; François I. ſavoit interroger, du Châtel ſavoit répondre; deux talens plus rares qu'on ne penſe. François diſoit de du Châtel, *c'eſt le ſeul homme dont je n'aye pas épuiſé toute la ſcience en deux ans.*

Guillaume Péliſſier ſe diſtingua comme lui par ſon érudition; Evêque de Maguelonne après ſon oncle nommé auſſi Guillaume Péliſſier, il fit transférer le Siège Epiſcopal à Montpellier; il étoit Abbé de Lérins. François I. l'employa en 1529. aux négociations de la paix de Cambray ſous la Ducheſſe d'Angoulême; il l'envoya en 1540. à Veniſe, d'où Péliſſier rapporta beaucoup de manuſcrits Grecs, Hébreux & Syriaques, qui ornent aujourd'hui la Bibliothèque du Roi. Il travailla ſur Pline & ſur d'autres Auteurs anciens. On a recueilli comme des objets de curioſité des Lettres qu'il écrivoit de Veniſe.

Les éloges & l'amitié des gens de Lettres ont recommandé à la postérité le nom de Louis Ruzé, Lieutenant-Civil de Paris. Seroit-ce celui dont Boursault rapporte une si singulière épitaphe, qui étoit, selon lui, dans une Paroisse de Paris?

Jacques Colin, d'abord Principal du Collège des Bons-Enfans, puis Lecteur & Aumônier du Roi, & pourvû de plusieurs bonnes Abbayes, Poëte Latin, Poëte François, est moins connu par tous ces titres que par l'honneur qu'il eut de commencer la fortune du célèbre Amyot; nous avons de lui entre autres ouvrages, une traduction en vers François de la dispute d'Ajax & d'Ulysse dans les Métamorphoses, & une traduction du *Courtisan* de Balthasar Castiglioné. C'est de Collin que Marot a dit dans son Eglogue à François I.

Aussi l'Abbé de S. Ambroys Collin
Qui a tant beu au ruisseau Caballin;
Que l'on ne sait s'il est Poëte né,
Plus qu'Orateur à bien dire ordonné;

Eſt du grand Roy, qui les ſiens favoriſe,
Et les Lettrez avance & autoriſe,
Non-ſeulement voulontiers eſcouté,
Mais tant plus plaiſt que plus il eſt gouſté.

Les du Bellai-Langei Martin & Guillaume joignoient les talens de la Littérature à ceux de la guerre & de la négociation. Jean leur frère, qui fut depuis Evêque de Paris, Cardinal, & qui mourut Doyen du ſacré Collège, ſurpaſſoit tous les Prélats de ſon tems en lumières & en éloquence, il fut de tous les Ambaſſadeurs de François I. celui qui fit le plus reſpecter ſon Maître dans les Cours étrangères; René, autre frère des du Bellay, Evêque du Mans, étudioit la Phyſique, & ſoulageoit les malheureux.

Jean de Laſcaris, après ſon Ambaſſade de Veniſe, étoit retourné aux Médicis, les faveurs de François I. le ramenèrent à ſa Cour, où

il fut un des plus utiles instrumens de la restauration des Lettres. François I. le mit avec Budée à la tête de la Bibliothèque qu'il forma principalement par leurs soins à Fontainebleau.

De tous ces Savans qui entouroient François I. & qui instruisoient sa Cour sans la déparer, celui dont la réputation a le mieux soutenu les regards de la postérité, celui qui a le plus balancé la gloire d'Erasme & le plus consolé la France de n'avoir pû fixer dans son sein cet homme libre & désintéressé, c'est Guillaume Budée. La profonde connoissance du Grec, le talent d'écrire en Latin, sinon avec l'élégance de Cicéron, du moins avec la science de Varron, son zèle pour l'avancement des Lettres l'ont rendu à jamais célèbre; on peut regretter que, content d'appuyer sa réputation sur des écrits savans & solides, il n'ait pas assez cherché à l'étendre par des écrits agréables, Erasme n'a pas manqué de donner à la sienne cet

éclat néceſſaire ; mais la modeſtie étoit en tout le caractère de Budée, il fuyoit & la faveur des Grands & la faveur populaire, il s'enſeveliſſoit loin de la Cour dans la retraite & dans l'étude ; les bienfaits, oſons dire l'amitié de François I, vint l'y chercher, ce grand Roi l'appella auprès du Trône, & l'y fixa, il lui donna une Charge de Maître des Requêtes, le fit élire Prévôt des Marchands, & le nomma Intendant de la Librairie, ce qui vouloit dire alors Bibliothécaire du Roi. C'eſt aux Grands à ſe défier de l'intrigue qui rampe & de l'orgueil qui s'élève, c'eſt à eux à rechercher, à prévenir le mérite qui s'éloigne & ſe cache. Quel Sage ira dire à un Grand : *Soyez mon ami*, & quel beſoin les Grands & les Rois même n'ont-ils pas de l'amitié d'un Sage ? François I, voulut rendre utiles tous les talens de Budée, il crut que ſa franchiſe vertueuſe ne ſeroit point déplacée dans le ſéjour de la politique, il l'envoya en Ambaſſade à

Rome. Budée étoit digne de converſer avec Léon X, mais de traiter avec les Catons & les Fabrices.

Tels étoient les hommes que François I. admettoit à ſa familiarité, & qui formoient, pour ainſi dire, ſon conſeil de Littérature. C'étoit un ſpectacle bien ſimple & bien noble que le vainqueur de Marignan dépoſant ſes lauriers aux pieds de la Philoſophie, adouciſſant la gloire des armes par celle des Lettres, voulant tout connoître pour tout embellir, concevant ou adoptant des idées du mieux en tout genre, cherchant à tout perfectionner & à ſe rendre meilleur lui-même, conſultant des Sages, quelquefois les éclairant, toujours les entretenant de ce ton de douceur & d'égalité qui convient à la ſageſſe, qui ſemble oublier l'orgueil du rang pour mieux l'illuſtrer, & qui redouble le reſpect en paroiſſant l'exclurre. Quelque averſion que la Philoſophie & l'humanité inſpirent pour la guerre, on pouvoit pardon-

ner à un jeune Héros, à un Roi de vingt ans d'avoir reconquis l'héritage de ses Pères, & d'avoir humilié l'orgueil des *Suisses* qui s'attaquoit trop hautement aux Rois, & qui disposoit trop facilement des Couronnes; la Philosophie elle même applaudissoit aux succès d'un Prince, qui étendoit le domaine des Lettres en étendant le sien; on jugea que l'accroissement des lumières dans l'Europe auroit été plus plein & plus rapide, si le Trône Impérial eût été déféré à François I. Les Electeurs donnèrent leurs voix à son rival, les Savans de toutes les Nations prodiguant leurs suffrages à François I., lui formoient un autre Empire indépendant des ressorts de l'intrigue & des jeux de la fortune.

Les Savans de profession doivent tout leur temps à l'étude, les Rois ne peuvent y donner que ces momens qu'on appelle improprement perdus. Un Roi sage n'en perd point.

Ces heures que la Nature eſt forcée de dérober aux ſoins du Gouvernement, profitent au Gouvernement même & ſervent au bonheur du Monde, lorſque le Souverain les employe à cultiver ſon eſprit en le délaſſant, il reporte aux affaires un eſprit à la fois plus calme & plus étendu ; l'Hiſtoire, la Philoſophie lui ont fait voir en grand les objets qu'une politique de routine enviſage trop par de petits côtés, il a vû la politique dans ſes vrais principes, les révolutions dans leurs cauſes ; le Bien & le Mal dans leur ſource ; ſes regards tomberont déſormais de plus haut ſur les choſes humaines & en embraſſeront mieux la chaîne ; c'eſt dans cet art de ſe délaſſer utilement & de s'exercer par le repos que François I. a ſur-tout excellé ; le langage de tous les Contemporains, tant nationaux qu'étrangers, eſt uniforme à cet égard ; c'eſt par tout le même cri d'admiration : (1)

---

(1) *Nulla illi unquam cœna, nullum prandium,*

tous réprésentent son Palais comme l'Ecole d'un Philosophe, comme la demeure d'un Sage. A table, à la chasse, en voyage, aux promenades, aux récréations, son cortége de savans l'accompagnoit. Nulle conversation oiseuse, toujours on proposoit quelque question utile, on agitoit quelque point de Littérature, on approfondissoit quelque sujet d'Histoire, on parloit sur-tout de l'Histoire Naturelle, science pour laquelle François I. avoit un goût particulier & dont il étoit assez instruit, nul objet n'étoit exclu, nulle connoissance n'étoit négligée; l'homme d'Etat & l'Artisan, le Guerrier & le Laboureur, dit un Savant étranger, auroient pû profiter également de ces utiles entretiens. Ce Savant (1) avoit beaucoup

---

nulla statio aut ambulatio sine colloquiis & disputationibus litterariis peracta est: ut quicumque mensam ejus frequentarent........ doctissimi & diligentissimi Philosophi Scholam frequentare arbitrarentur. (Pierre Galand. Orais. Funèb. de Franç. I.)

(1) Thomas Hubert, Liégeois, Secrétaire de

voyagé, rien ne l'avoit tant frappé que la table de François I. & parmi les Savans qu'il y entendoit discourir avec tant de lumière & de profondeur, celui qu'il assûroit avoir écouté avec le plus de plaisir & de fruit, c'étoit François I. lui-même. Voilà ce qu'écrivoit, après avoir quitté Paris, ce sujet d'un Prince Allemand, qui n'avoit nul intérêt de flatter le Roi, voilà ce que la voix publique a toujours répeté.

Thomas Hubert. Vie de l'Elect. Palat. Frédéric II.

Du Chatel se distinguoit dans ces conversations par une liberté courageuse & par une éloquence utile. Cette liberté déplaisoit à quelques Courtisans & cette éloquence à quelques Beaux-esprits; ils firent je ne sai quelle cabale pour le perdre; ils essayèrent d'en dégouter le Roi; ils affectèrent de contredire du Chatel avec amertume & avec acharnement, ils tâchèrent de

l'Electeur Palatin Frédéric II. dont il a écrit la vie, & à la suite duquel il étoit venu en France en 1535.

le confondre sans pouvoir y réussir. Le Roi les laissoit faire, parce que cette contradiction aiguisoit les esprits & produisoit la lumière ; mais il fit dire à du Chatel par le Dauphin qu'il ne se décourageât point, qu'il se gardât bien de changer de ton, qu'il continuât d'instruire son Roi & ses ennemis, que le seul moyen de perdre sa faveur, seroit de contenir son zéle & de sacrifier quelque vérité à des craintes de Courtisan. Peut-être la disgrace de ce Colin, dont nous avons parlé plus haut, tient-elle à cette intrigue. Du Chatel le remplaça dans les fonctions de Lecteur du Roi, ce qui a donné matière à des bruits injurieux pour du Chatel. Théodore de Bèze pour le punir de s'être arrêté à la Tolérance & de n'avoir point voulu aller jusqu'au fanatisme protestant, a raconté que du Chatel avoit détruit ingratement dans Colin le premier Auteur de sa faveur & de sa fortune. On ne reconnoîtroit point à ce procédé le vertueux du Chatel, & l'on

Vie de du Châtel par Pierre Galand.

Théod. de Bèze Hist des Egl. Réf.

reconnoît à ce récit les préventions ordinaires de Théodore de Bèze, contre les ennemis de sa Secte. Du Chatel n'étoit ni malfaisant ni ingrat, il avoit fait ses preuves, on l'avoit vû animé par la reconnoissance, voler au secours d'un de ses Maîtres, (1) juridiquement accusé de sortilége, & le défendre avec autant de zèle, & dit-on, autant d'éloquence que Cicéron avoit défendu Archias; on ignore si Colin avoit en effet présenté du Chatel à François I. Galand qui n'en dit rien, parle de discours tenus par Colin, qui occasionnérent des brouilleries & rendirent Colin odieux; ces tracasseries purent indisposer le Roi contre lui. Un autre Auteur parle d'une dispute qui s'éleva entre du Chatel & Colin en présence du Roi sur un sujet qu'il ne spécifie pas. Colin qui ne connoissoit que les livres, citoit des livres; du Chatel

Galand. l. Vit. Castel. p. 40.

Pierre de S. Julien. Préfat ad Histor. Burgund.

(1) Pierre Turrel ou Turreau.

qui avoit vû par lui-même, disoit ce qu'il avoit vû. François I. sentit tout l'avantage d'un livre vivant qui voyoit & jugeoit, sur ces livres qui ne faisoient que répéter ; depuis ce temps il se dégouta de Colin & s'attacha du Chatel. Colin peut ou de bonne foi ou par envie avoir attribué sa disgrace à celui qu'il voyoit en profiter, mais il paroît que le mérite de du Chatel assûra seul sa faveur, & la médiocrité ou les torts de Colin peuvent avoir détruit la sienne. Il mourut peu de temps après
1537. sa disgrace, & de la maladie des Courtisans disgraciés.

François I. cherchoit par-tout le mérite avec tant d'empressement qu'il a pû quelquefois être abusé par l'apparence, mais il savoit s'en appercevoir & l'on n'a pû le tromper
Du 3. Sept. 1530. ni souvent ni long-temps. Une lettre du fameux Alciat, nous apprend l'anecdote suivante. Un Savant nommé Jule Camille assûra le Roi qu'en un mois, avec une leçon d'une heure par jour, il le mettroit en état de

parler grec comme Démosthene, latin comme Ciceron, & de faire des vers dans l'une & l'autre langue comme Homere & Virgile. C'étoient les propres termes de ses magnifiques promesses. Il avoit, disoit-il, un secret particulier pour cela & ce secret étoit assez important pour ne devoir être communiqué qu'au Roi. Camille demandoit pour récompense deux mille écus de rente en bénéfices. Il ne pouvoit guéres s'annoncer plus en Charlatan, cependant que risquoit-on de l'éprouver ? Le Roi ne voulut rien négliger, il l'éprouva, mais il le renvoya aussi-tôt après la seconde leçon avec une gratification de six cent écus, (1) & c'étoit sans doute être très-libéral.

---

(1) Ce fait n'est connu que par la Lettre d'Alciat, qui n'est devenue publique qu'en 1697., mais nous trouvons ailleurs qu'un Jules Camille, grand Cabaliste, assez versé dans les Langues Orientales, Orateur & Poëte Latin, présenta au Roi une grande machine de bois assez singulière, où les principes de l'Art Oratoire, tirés de Cicéron & de

François I. n'avoit ni espéré ni desiré de devenir un Homere ou un Virgile, un Démosthene ou un Ciceron, il n'avoit voulu que juger par lui-même de quelle ressource ce Camille pourroit être à ceux qui avoient droit de rechercher cette espéce de gloire.

Il avoit apprècié l'état & compris tous les besoins des Lettres. C'étoit un édifice à relever par les fondemens. S'il falloit prendre à la lettre tout ce que disent Galland, Ramus, Monantheuil, Leger du Chesne, Denis Lambin, & plusieurs autres Savans, la plûpart Professeurs au Collége Royal, à peine connoissoit-on dans l'Université les noms d'Homere, de Sophocle, de Platon,

quelques autres Auteurs, étoient rangés dans un certain ordre; qu'apparemment François I. trouva l'ébauche de ce travail ingénieuse, car il exhorta Camille à le continuer, & lui donna une gratification de cinq cent ducats. On ajoûte que Camille employa quarante ans à cet ouvrage, & y dépensa 1500. ducats. Cette histoire a des rapports marqués avec l'autre, & pourroit bien n'être que la même, différemment contée.

de Thucydide, le proverbe : *cela est est Grec, on ne peut le lire*, étoit universellement vrai ; l'école ne révéroit la Doctrine d'Aristote que parce qu'elle l'avoit défigurée, elle ignoroit entierement le texte de ce Philosophe & ne le lisoit que dans des versions barbares ; Galland demande si quelqu'un avant François I. avoit seulement entendu dire en France qu'il y eût une langue hébraïque, il défie qu'on lui cite un seul François qui fût en état de lire le Grec ou d'écrire en latin. Tout celà paroît un peu exageré, car enfin qu'auroient donc produit les leçons de Tiphernas, d'Hermonyme, d'Andronicus, de Lascaris, d'Aléandre ? Mais cette foible Aurore d'instruction ne luisoit encore que pour quelques yeux ; les ténèbres de la barbarie couvroient le reste de la France. Les langues sont la base de toutes les connoissances, il falloit en ranimer l'étude. On reprit ce projet du Concile de Vienne trop négligé depuis, le projet de fonder

Petr. Galand. O at. Funeb. Franç. I.

un Collége pour l'enſeignement des Langues. Budée aſſûre à François I. l'honneur d'avoir conçu de lui-même cette idée qu'on pouvoit croire que Budée lui avoit inſpirée ; mais Léon X. lui avoit donné l'éxemple, en fondant à Rome le Collége des Jeunes Grecs, & dès 1517. un ſimple Chanoine de Bruxelles, Jerôme Buſleiden, avoit fondé à Louvain le Collége des trois langues, l'Hébreu, le Grec & le Latin.

Budée, Comment. ſur la langue Grecq.

Sa mort ayant laiſſé ſes diſpoſitins imparfaites, Eraſme n'oublia rien pour en procurer l'exécution & donna tous ſes ſoins à cet établiſſement naiſſant. Ce fut auſſi à Eraſme que François I. voulut confier la direction du Collége qu'il alloit fonder ; Budée fut chargé de cette négociation. Eraſme né à Rotterdam étoit ſujet de Charles-Quint, & François I. jaloux dans tous les genres de ce Prince heureux, lui diſputoit Eraſme, comme il lui avoit diſputé l'Empire. Mais Eraſme ne

vouloit point de chaines ; celles même de la reconnoissance lui eussent pesé ; toutes les nations de l'Europe cherchèrent à l'attirer, tous les Souverains briguèrent le titre de ses bienfaiteurs, il ne l'accorda qu'à son Souverain naturel. Louvain lui offrit une chaire, Ingolstat la direction de ses études, l'Angleterre un asile libre, sûr & heureux, l'Espagne un Evêché, Rome la pourpre ; le Roi des Romains Ferdinand dont il n'avoit pas voulu être le Precepteur, (1) l'appelloit auprès de lui à Vienne, l'Electeur de Saxe vouloit qu'il vînt illustrer son Université de Vittemberg, Sigismond Roi de Pologne lui demandoit ses derniers jours, Christiern même oublioit pour lui sa férocité.

M. de Burigny, vie d'Erasme.

Des offres moins brillantes, mais non moins flatteuses, le séduisoient peut-être d'avantage, l'Evêque de

(1) On avoit voulu qu'il le fût de Charles Quint, mais Adrien Florent l'avoit emporté.

Bayeux, l'Evêque d'Utrecht, l'Archevêque de Mayence, le Cardinal de Trente, l'Evêque d'Ausbourg, le riche (1) Fugger, vouloient partager avec lui leur fortune, il refusa tous ces Riches, tous ces Rois pour aller vivre à Basle auprès de l'Imprimeur Froben, mais cet Imprimeur étoit son ami.

De tant de biens offerts, Erasme n'avoit accepté que le titre de Conseiller de l'Empereur, avec une pension modique, assignée sur les Pays-Bas, & qui lui étoit mal payée quand il s'en éloignoit.

Les établissemens qu'on lui proposoit en France, étoient inférieurs à quelques-uns de ceux qu'il avoit

(1) Les Fuggers étoient des Négocians d'Ausbourg, fameux par leur richesse & par leur générosité; ils faisoient seuls le commerce de Venise en Allemagne. Dans une fête qu'ils donnoient à Charles-Quint dans leur maison à Ausbourg, ils allumèrent un fagot de canelle, marchandise alors rare & précieuse, avec un papier plus précieux encore. C'étoit une obligation de Charles-Quint pour une somme qu'il leur avoit empruntée, & qu'il ne pouvoit pas leur rendre.

refusés,

refusés, mais c'étoit François I. qui les lui offroit, jamais il ne fut si flatté ni si ébranlé. François lui donnoit, sans doute, une grande marque d'estime, en le cherchant au fond des Pays-Bas, pour lui confier l'administration des Lettres, tandis qu'il avoit Budée en France, mais en donnoit-il une moindre à Budée en le chargeant d'attirer lui-même en France un rival tel qu'Erasme? Budée répondit noblement à la confiance de son Maître; ses instances furent sincères & pressantes; celles de Guillaume Petit, de Guillaume Cop, de François de Rochefort ne le furent pas moins. Etienne Poncher, alors Ambassadeur à Bruxelles, plein d'admiration pour Erasme, les seconda de tout son pouvoir; ces hommes excellens savoient s'oublier pour ne songer qu'au bien des Lettres & qu'à la satisfaction de leur Maître. » Vous avez pour vous tous » les vœux *des trois Guillaumes*, écrivoit Budée à Erasme. Ces trois Guillaumes, c'étoient Guillaume

Erasm. & Bud. Epistol.

Petit, Guillaume Cop & Guillaume Budée. Les petites jalousies qui auroient pû si naturellement se glisser dans leurs cœurs, n'étoient pour eux que des sujets d'une plaisanterie douce & obligeante. Le seul reproche que j'aye à faire à Guillaume Petit, dit encore Budée à Erasme, c'est la préférence qu'il donne comme un mauvais François à un étranger qui obscurcit la gloire de la France, & dont je suis jaloux en bon Citoyen. Une autre fois il lui avoue un peu plus sérieusement, que des gens perfidement officieux avoient voulu intéresser sa prudence à faire manquer la négociation, en lui représentant le danger d'attirer en France un homme pour qui le Roi étoit si favorablement prévenu, & dont le mérite, vû de près, pourroit tout éclipser. Un sourire moqueur avoit été toute sa réponse à ces utiles avis. En vous attirant ici, poursuivoit Budée, je donne à mon pays l'Empire des Lettres, j'approche de moi mon ami, & j'obéis au Roi. Cette

M. de Burigny, vie d'Erasme, t. I. p. 238.

négociation fut pendant le cours des années 1517. & 1518. une des grandes affaires de la Cour de France.

La première réponse d'Erasme fut qu'il demandoit du temps pour consulter ses amis & pour se consulter lui-même. Budée la porta au Roi qui le prévint & du plus loin qu'il l'apperçut, s'empressa de lui demander : *Avez-vous des nouvelles d'Erasme ?* il lut la lettre avidement ; » mais, dit-» il avec un air inquiet, ne vous » mande-t'il rien de plus précis. Ce » n'est pas là parler nettement. » Budée offrit de récrire. *Oui, sans doute, il le faut*, dit le Roi, qui lui fit aussi écrire par Guillaume Cop, & qui lui écrivit lui-même.

M. de Burigny, vie d'Erasme, t. I. pa. 246.

Vers ce temps l'Evêque de Paris Poncher, qui avoit connu Erasme à Bruxelles, revint à la Cour ; il avoit sans cesse le nom d'Erasme à la bouche ; il venoit de le voir, de l'entendre, son admiration étoit redoublée ; c'étoit, disoit-il, le Dieu de

l'Eloquence, du Génie & du Savoir; il ne falloit rien négliger pour l'acquérir, il falloit à quelque prix que ce fût vaincre ses irrésolutions; car il n'étoit qu'irrésolu; on lui avoit destiné la Thrésorerie de Tours; s'il vouloit un Evêché, il falloit aller jusqu'à l'Evêché. Budée rend compte à Erasme de ce zèle de l'Evêque de Paris, il le presse de faire ses conditions, il descend avec lui jusqu'aux plus petits détails, il lève jusqu'aux moindres obstacles, il le renvoye à l'Evêque de Paris & au Confesseur du Roi pour tous les objets qu'il aimera mieux leur confier qu'à lui, ou pour les services qu'ils seront plus à portée de lui rendre; le zèle ne pouvoit faire plus d'efforts, ni l'amitié prendre plus de soins. Erasme en fut touché, mais il eût fallu vivre à la Cour; il eût fallu dépendre, il refusa. Cutbert Tunstal, depuis Evêque de Londres, alors Ambassadeur d'Angleterre à Bruxelles, ne contribua pas peu à

lui faire prendre ce parti; Erasme l'aimoit, & n'avoit point à Bruxelles d'autre table que la sienne, il le consulta. Tunstal se souvint alors de son caractère d'Ambassadeur pour le moins autant que de son amitié pour Erasme, il se rappella combien Henri VIII. étoit jaloux de François I., combien il desiroit, ainsi que le Cardinal Volsey d'attirer Erasme en Angleterre, il espéra l'arracher plus aisément à l'indifférence de Charles-Quint qu'au zèle passionné de François I. pour les Savans, il employa toutes les considérations propres à le dégoûter de la France, il lui fit peur des Théologiens François, qu'il représenta comme les ennemis-nés du savoir, & il faut avouer qu'alors ils méritoient un peu ce reproche. Budée souhaitoit que *la terre s'ouvrît pour engloutir ces Corneilles criardes, à qui la gloire d'Erasme crevoit les yeux*, & il lui expliquoit en Grec, de peur d'accident, que ces Corneilles étoient les Théologiens. Erasme qui crai-

Erasm. l. 5. Epist. 130. append. M. de Burigny, vie d'Erasme, t. 1. p. 245.

Bud. Epist. ad Erasm.

gnoit leurs persécutions, & que son zèle pour l'établissement de Busleiden avoit déja exposé aux traits des Théologiens de Louvain, fut surtout frappé de cette raison, comme il l'avoua depuis à ses amis, il ne voulut point aller chercher si loin la guerre qu'on trouve trop aisément par tout. Pour se refuser aux bienfaits du Roi de France, il allégua ceux du Roi d'Espagne son Maître, qui ne l'empêchèrent pourtant pas dans la suite d'errer de climats en climats & de passer une grande partie de sa vie en Suisse ; mais cette préférence donnée à Charles par Erasme, sembla présager les avantages que la Fortune devoit accorder à ce Prince heureux sur son illustre Rival.

François I. ne s'offensa ni ne se rebuta de la résistance d'Erasme, il renouvella plusieurs fois ses tentatives. Cette persévérance du Roi dans ses offres & d'Erasme dans ses refus les honoroient tous deux également.

Ce que n'avoient pû en 1517. & 1518. ni les vûes de fortune & d'ambition, ni le pur amour des Lettres, ni la vanité flattée, ni l'amitié attendrie, une cause en apparence bien légère pensa le faire en 1522. Erasme étoit d'un tempérament vif & foible, susceptible de toutes ces fantaisies que donne la mauvaise santé; il crut s'appercevoir à Bâle que le vin de Bourgogne lui fortifioit l'estomach, c'en fut assez pour lui faire naître l'idée d'aller s'établir en Bourgogne; il en dit un mot à l'Archèvêque d'Embrun Tournon, alors Ambassadeur de France en Suisse, aussi-tôt le Cardinal de Lorraine, Budée, tous les Grands, tous les Savans s'empressent de demander à François I, un passeport qu'il s'empresse d'accorder. La première fois qu'il vit Budée, après avoir fait expédier ce passeport: » *Eh bien!* » lui dit-il d'un air de triomphe & » de joie, *nous aurons donc bien-tôt* » *Le Févre chez nous!* Le Févre,

M. de Burigny, vie d'Erasme, t. 1. p. 406. & suiv.

» dit Budée, nous n'avons jamais » cessé de l'avoir. *Eh non!* reprit le » Roi, *c'est Erasme que je veux dire.* » La méprise étoit flatteuse pour Le » Févre (1), dont les talens d'ail- » leurs faisoient honneur à la Fran- » ce & ombrage aux Théologiens. Le passeport fut envoyé au mois de Novembre 1522. Erasme ne faisoit plus un mystère de son départ pro- chain pour la France; il n'attendoit que le printemps pour se mettre en route; mais lorsque l'Empereur, qui l'avoit laissé à Bâle sans y faire at- tention, apprit qu'il vouloit passer en France, il le fit inviter à revenir dans le Brabant, & la Gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autri- che, lui fit dire qu'il ne seroit pas payé de ses pensions s'il ne revenoit; & que s'il revenoit, elles seroient augmentées.

L'Empereur avoit pu oublier Eras-

---

(1) C'est Jacques le Févre d'Etaples, dont nous avons parlé dans le livre 7. chap. *du Luthéranisme en France.*

me, mais l'envie ne pouvoit l'oublier ; elle lui avoit fait un crime du projet de se retirer pendant la guerre chez l'ennemi du Prince dont il étoit né sujet, & il faut convenir que cette démarche étoit moins excusable en 1522. qu'elle ne l'eût été en 1517., temps où Charles & François faisoient semblant d'être amis. La concurrence à l'Empire, ouverte en 1519., la haine qu'elle avoit fait éclater entre ces deux rivaux, la guerre préparée depuis ce temps, commencée en 1521. & très-acharnée alors, n'étoient pas des conjonctures favorables au projet d'Erasme. « Mais, disoit-il, je ne vais point » en France pour demander le com» mandement des armées ni de » grands emplois, j'y vais voir mes » amis (1) & boire de bon vin. Ne

M. de Burigny. Ibid.

(1) Il étoit déja venu plusieurs fois en France, il avoit été Boursier au Collège de Montaigu. Il appartient, à beaucoup d'égards, à la France, dont la Hollande sa patrie n'étoit, disoit-il, qu'une pro-

pouvoit-on pas lui répondre: » Vous » contractez du moins l'obligation » de faire des vœux pour le Prince » chez qui vous cherchez un asyle, » & ces vœux ne sont-ils pas un at» tentat contre votre Souverain ?

Le voyage de Bourgogne n'ayant pu avoir lieu, François I. ne renonça point encore à conquérir Erasme; on voit en 1524. de nouvelles traces de négociations relatives à ce projet, qui définitivement n'eut point d'exécution. François I. en devint plus froid sur l'établissement qu'il avoit voulu faire, quoiqu'Erasme dans toutes ses lettres lui promît l'Immortalité, s'il achevoit cet ouvrage & témoignât le plus vif desir d'en voir l'accomplissement. Il proposa en sa place Henri Glaréan qui ne fut point accepté; il falloit qu'Erasme, pour faire cette proposition,

---

vince. Il avoue dans ses Lettres que sa prédilection pour les François lui a fait des ennemis dans les Pays-Bas & en Angleterre.

eût jugé qu'on ne lui avoit offert à lui-même la Présidence du Collège des Langues, que parce que Budée ne vouloit point s'en charger.

Cependant Budée ne cessoit de recommander à François I. & l'avancement général des Lettres & l'exécution particulière de son projet; il se plaint amérement à ses amis d'être raillé sur son zèle par les Courtisans & traversé par les Théologiens. » Les premiers, dit-il, me » donnent un ridicule que je ne » mérite pas, mais auquel je ne suis » point insensible; les seconds ré- » pandent sur l'étude du Grec le » soupçon redouté de Luthéranisme.

Lettr. de Bud. à Lascaris du 9. Sept. 1521. Du même à Franç. Rabelais. Du même en Grec à Germain de Brie, du 19. Juin 1521. Du même à Salmon Macrin.

Budée avoit des instans d'espérance, il en avoit de découragement. François I. parloit assez souvent de son projet, mais il s'en occupoit peu & n'exécutoit rien. Il avoit pourtant envoyé Jean Lascaris à Venise avec la commission de faire venir de la Grèce des jeunes gens de bonne volonté qu'on mêleroit avec la jeu-

nesse Françoise, à laquelle ils enseigneroient le Grec en se jouant & sans presque y songer, tandis qu'ils apprendroient d'elle le François & que tous apprendroient ensemble le Latin. C'étoit un moyen assez naturel d'animer l'émulation. Budée montroit de temps en temps au Roi des Lettres de Lascaris qui annonçoient des succès dans sa négocia-ciation, le Roi paroissoit alors s'enflammer, & Budée retrouvoit en lui *le Père des Lettres*. Mais tous ces intérêts sont bien froids devant ceux des passions; l'ambition, la guerre, la gloire, les femmes entraînoient l'ame ardente & tumultueuse de ce jeune Roi; le ressentiment de n'avoir pu obtenir l'Empire, sa haine active & profonde contre Charles-Quint, le desir de l'effacer dans l'Europe, & de faire rougir l'Allemagne de son choix, précipitèrent ce brave & imprudent Guerrier dans l'abîme du malheur, il alla se faire prendre à Pavie & gémir dans les fers de son

rival. Tandis que la guerre qu'il avoit tant aimée, trahissoit ainsi sa valeur, que la gloire & la fortune lui échappoient, que la politique l'accabloit & le menaçoit encore d'éterniser sa disgrace, les Lettres seules plaidoient sa cause au tribunal de l'humanité, les Lettres qui toujours inspirent la modération dans la fortune & le courage dans le malheur, élevoient leur voix en faveur d'un Roi malheureux; elles montroient au vainqueur ses vrais intérêts & fournissoient au vaincu des ressources. Voici ce qu'Erasme, (Sujet de Charles-Quint) écrivoit publiquement pendant la captivité de François I.

» Si j'étois l'Empereur, je dirois » au Roi de France: Mon frère! » quelque mauvais génie nous a fait » entrer en guerre; la Fortune vous » a fait mon prisonnier, ce qui vous » est arrivé, pouvoit m'arriver; vos » malheurs me font sentir les mal- » heurs attachés à la condition hu-

Erasme, Dialog. M. de Burigny, t. 1. pag. 253. & suiv.

» maine ; nous n'avons que trop
» fait là guerre ; disputons d'une
» autre manière : je vous rends la
» liberté, accordez-moi votre ami-
» tié ; oublions le passé, je ne vous
» demande point de rançon, vi-
» vons en bons voisins, & n'ayons
» d'autre ambition que celle de
» nous distinguer par la bonne foi
» & par les bienfaits. Celui de nous
» deux qui remportera la victoire,
» jouira du plus beau de tous les
» triomphes. Ma clémence me fera
» plus d'honneur que si j'avois con-
» quis la France, & votre recon-
» noissance vous sera plus glorieu-
» se (1) que si vous m'aviez chassé,

---

(1) On diroit que Corneille avoit cette Lettre sous les yeux, lorsqu'il mettoit dans la bouche d'Auguste ces vers divins :

> Je suis maître de moi comme de l'Univers,
> Je le suis, je veux l'être. O siècles, ô Mémoire !
> Conservez à jamais ma dernière victoire.
> Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux,

» d'Italie. O qu'une si belle action
» illustreroit l'Empereur ! ô quelle
» Nation ne se soumettroit volon-
« tiers à un tel Prince !

Tel fut aussi l'avis de l'Evêque d'Osma, Confesseur de Charles-Quint, dans ce Conseil où l'on agita ce que l'on devoit faire de François I. Cet avis étoit généreux & Chrétien, la Politique s'en moqua, la Politique, science encore au berceau, & qui n'en sortira pas, tant qu'elle sera malfaisante, mais qui trompant toujours, est toujours crue. On la crut donc, & la guerre se prolongea.

De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous,
Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie,
Comme à mon ennemi je t'ai donné la vie,.....
Je te la donne encor..........
Commençons un combat qui montre par l'issue,
Qui l'aura mieux de nous ou donnée ou reçue.

Mais le malheur ramène à la Philosophie un esprit né pour elle ; c'est le fruit que l'expérience tire enfin de ces amertumes dont la fortune & le monde sont si prodigues envers ceux qui se livrent à leurs perfides caresses ; l'épuisement de l'Europe ayant fait faire une de ces trèves forcées qu'on honore du nom de Paix, François I. se tourna vers les Lettres, qui, avec la Reine de Navarre sa sœur, avoient été sa seule consolation dans sa captivité; il comprit plus que jamais qu'avec la gloire qu'elles assûrent à leurs protecteurs, elles peuvent procurer un bonheur indépendant de l'opinion & du caprice, exempt de ce poison secret, qui corrompt les autres plaisirs & de ces orages qui les troublent.

Cependant Budée n'avoit point désespéré de la République des Lettres, il attendoit le moment de la servir avec succès. En 1529. il fit paroître ses *Commentaires sur la Langue Grecque*, il les dédia au Roi. L'oc-

casion étoit favorable, il lui rappella ses promesses, il lui en demanda publiquement l'exécution : » Ce projet qui doit éterniser la mé» moire de votre règne, c'est vous, » Sire, qui l'avez conçu de vous» même, aucun de nous ne peut » reclamer l'honneur de vous l'avoir » suggéré. Ces sollicitations que j'ai » peut-être poussées jusqu'à l'impor» tunité, c'est vous qui m'avez chargé » de vous en importuner, c'est vous » qui m'avez commandé de vous » rappeller sans cesse un établisse» ment dont l'utilité vous avoit tant » frappé ; c'est sur votre parole que » j'ai flatté, dirai je d'une vaine es» pérance, toute cette jeunesse stu» dieuse, qui m'accuse aujourd'hui » de l'avoir trompée, & dont la dou» leur insulte à la mienne. Vous sa» vez, Sire, si j'ai mérité ces repro» ches, si j'ai parlé sans y être au» torisé, si j'ai agi sans caractère. » J'ai annoncé votre bonté, je re» clame votre justice, c'est à vos

» bienfaits à me justifier ; je ne les
» demande pas pour moi, mais vous
» les devez aux Lettres, elles ont
» reçu vos sermens, & François I.
» ne sait point oublier ses promes-
» ses.

Du Châtel, les Du Bellay, &c. secondèrent Budée, François I. approuva ses justes représentations, & se hâta d'y satisfaire. A peine les playes que la guerre avoit faites à l'Etat, commençoient-elles à se fermer, qu'il mit la première main à l'établissement du Collège Royal. L'Instruction étoit ce qui pressoit le plus ; il falloit d'abord nommer des Professeurs & leur assûrer des appointemens, le reste du plan s'exécuteroit à loisir.

Ce plan étoit digne de François I. le plus magnifique des Rois de France avant Louis XIV. il devoit faire construire sur le terrein de l'Hôtel de Nesle, c'est-à-dire à l'endroit où depuis on a bâti le Collège Mazarin, un édifice qui pût contenir un

très-grand nombre de Maîtres, non-seulement pour les Langues, mais encore pour toutes les Sciences, & six cent jeunes Ecoliers, dont le cours d'Etudes sous tous les Professeurs auroit été en tout de quatorze ans; le Roi devoit assigner pour l'entretien de ce Collège cinquante mille écus de rente, somme énorme pour le temps & proportionnée à de si grandes charges; il devoit construire une Chapelle dont la magnificence eût répondu à celle des autres Bâtimens, & fonder quatre Chanoines & quatre Chapelains pour le service de cette Chapelle. Dès le 22 Janvier 1521. le Roi avoit envoyé à la Chambre des Comptes Guillaume Petit son Confesseur pour faire part de son projet à cette Compagnie, & la charger d'indiquer quelques Chapelles de Fondation Royale tombées en ruine, dont il pût réunir les revenus à la Chapelle de son Collège. Le 19. Décembre 1539. le Roi adresse de Villers-Cotterets à Guil-

Belleforêt, Hist. l. 6. ch. 65.

Louis Vrévin, Code des Privilégiés, p. 630.

Hist. de la ville de Paris, t. 2. p. 940. Preuves, t. 2. p. 577. 578.

laume Prud-homme, Tréſorier de l'Epargne, des Lettres qui contiennent tous les arrangemens néceſſaires pour la conſtruction du Collège *des trois Langues* à l'Hôtel de Neſle. D'après ces Lettres (1) où tout eſt prévu & ordonné, il ſemble qu'il n'y avoit plus qu'à jetter les fondemens du Collège, cependant François I. eſt mort huit ans après, ſans que l'exécution de ce projet fût même ébauchée; peut-être le défaut d'argent & la guerre qui ne fut qu'à peine interrompue ſous ce règne, en furent-elles les ſeules cauſes, mais Galland en accuſe beaucoup plus la malignité de Poyet & ſa baſſe envie contre les gens de Lettres; il ſoutient que ce Magiſtrat ne ceſſa de mettre des obſtacles à la bonne vo-

Petr. Galland. vit. Caſtellani.

(1) Le Roi y nomme Audebert Catin pour tenir les comptes & faire les payemens, Nicolas de Neuville-Villeroy, Secrétaire des Finances, & Jean Grollier, Tréſorier de France pour régler les prix & arrêter les marchés, il leur adjoint pour Contrôleur Pierre Des Hôtels ſon Valet-de-Chambre.

lonté du Roi. Sadolet son ami & Postel son protégé lui rendent un autre témoignage, mais les voix désintéressées s'élèvent contre lui. Ni Duprat ni Poyet, quoiqu'ils dûssent leur élévation aux talens de l'esprit, ne favorisèrent les Lettres, ils imitèrent à cet égard l'ingrate indifférence d'Adrien VI. dont ils n'imitèrent point les vertus; Adrien que les Lettres avoient fait Précepteur de Charles-Quint & Pape, ne fit rien pour elles; Duprat & Poyet allèrent plus loin, ils tâchèrent de nuire aux gens de Lettres qui les primoient dans l'esprit du public & dans la faveur du Roi. La supériorité des gens de Lettres est enviée, même lorsqu'elle ne procure ni rang ni fortune, & elle procuroit alors l'un & l'autre. Aussi que d'ennemis ou secrets ou déclarés! Les hommes ne pardonnent guères plus sincèrement les succès de l'esprit que les femmes ceux de la figure; mais ce qui alors excitoit sur-tout l'envie,

c'eſt qu'il s'opéroit une révolution ſenſible. La Nobleſſe, qui dans ſon orgueilleuſe ignorance aimoit à croire que tout lui étoit dû, voyoit prodiguer à des Savans qu'elle dédaignoit, les plus hautes dignités, les plus importans emplois, les Ambaſſades les plus délicates & cette faveur plus deſirée ſous certains Rois que le crédit même ; les Moines, les Théologiens qui, avec des mots ſans idée & de la barbarie ſavante avoient gouverné le Monde, voyoient percer de toutes parts une lumière odieuſe, dont le foyer étoit autour du Thrône. Heureuſement pour la Nobleſſe le Roi aimoit la Guerre, heureuſement pour les Moines il craignoit l'Héréſie ; ni les accuſations d'héréſie, ni les occaſions de guerre ne manquèrent ſous ce règne. On ne pouvoit empêcher le Roi de vouloir du bien aux Lettres, on tâcha de l'empêcher d'en faire, & l'on y réuſſit en partie ; le Collège *des trois Langues* ne fut point élevé

à l'Hôtel de Nesle ; mais les Professeurs furent nommés & dotés. On en nomma deux pour l'Hébreu & deux pour le Grec, & cet établissement porta dès-lors le nom de *Collège Royal.* Il fut formé dans l'Université (dont il se sépara depuis,) & mis sous la direction du Grand-Aumônier, qui paroît avoir nommé aux Chaires, jusques vers l'an 1661. Il n'y eut point alors d'Inspecteur nommé, mais Jacques Colin, qui n'étoit point encore disgracié, fut chargé du détail de cet établissement.

Quoique le Collège Royal eût été fondé dans l'Université comme un nouvel ornement pour ce grand Corps, il n'y excita d'abord que de la jalousie & des soulèvemens, j'en ai dit la raison, les nouveaux Professeurs étoient dotés (1), ils don-

(1) Il paroît que leurs appointemens furent d'abord de 450. liv. somme alors suffisante ; nous apprenons par la Préface d'un des Livres de Ramus,

noient des leçons gratuites, les Anciens vivoient du produit de leurs leçons, ils craignoient que leurs Ecoles ne fussent abandonnées pour les nouvelles. Par cette raison l'on avoit eu l'attention de ne point fonder d'abord de Chaires pour le Latin dans le Collège Royal, afin que les leçons de l'Université fussent toujours nécessaires; mais ce n'étoit pas assez; on pouvoit encore négliger des leçons de Latin qu'il falloit payer, pour des leçons de Grec & d'Hébreu qui ne coûtoient rien. Les Rois font la guerre pour des Provinces, les particuliers plaident pour de moindres possessions, des Professeurs se disputent cent écus d'ap-

---

adressée à Catherine de Médicis, que François I, outre ces appointemens, avoit donné à tous ses Lecteurs ou Professeurs ensemble une bonne Abbaye; mais, dit Ramus, *je ne sais quel écornifleur empêcha que l'Abbaye ne fût affectée à leur compagnie; il en départit à chacun autant qu'il lui plut, & ne s'en fit pas la pire part; or avec la vie éteinte de tous ces Lecteurs d'alors, le bienfait du Roi s'est éteint aussi.*

pointemens;

pointement ; c'eſt par-tout le même principe de cupidité, c'eſt par-tout auſſi la même méthode de couvrir les petites vûes d'intérêt particulier des grandes conſidérations de l'intérêt général ; l'Univerſité cita les Profeſſeurs Royaux au Parlement & demanda qu'ils fuſſent ſoumis à l'examen de l'Univerſité même & obligés d'obtenir ſa permiſſion pour enſeigner. Un motif de jalouſie qu'on avouoit encore moins que le motif d'intérêt, venoit s'y joindre & le redoubler. Les Profeſſeurs Royaux étoient des hommes choiſis que la voix publique avoit ſeule indiqués au Roi ; les Profeſſeurs de l'Univerſité avoient quelquefois été pris au hazard, comme il arrive dans les corps nombreux. Le fameux Béda reparoît ici ſur la ſcène ; c'eſt lui qui ſoûlève l'Univerſité contre le Collège Royal, c'eſt lui qui joignant aux motifs d'intérêt & de jalouſie la haine du ſavoir & le beſoin de perſécuter, excite les murmures & invente les prétextes ; c'eſt lui qui

D'Argentré Collect. Judic. de Nov. Errorib. t. 2. p. 101. 102.
Du Boulay, t. 6. p. 222. 224.
Hiſt. de Paris, t. 2. p. 882.

sité, jalouse de conserver son ouvrage, soit venue au secours des Professeurs Royaux, il paroît que le Parlement ne prononça rien, & le Collège Royal subsista & s'aggrandit. Gabriel de Marillac, (1) qui avoit plaidé la cause des Professeurs Royaux, fut depuis Avocat Général au Parlement. L'élévation des Avocats distingués par l'éloquence & les lumières, est encore une des heureuses suites de la faveur répandue sur les lettres pendant le regne de François I. Le Chancelier Duprat, le Chancelier Poyet, le Garde des Sceaux de Monthelon, le premier Président Lizet, l'Avocat du Roi Marillac & plusieurs autres, sont des Avocats que leur mérite a élevés, & qui resteroient aujourd'hui Avocats. Monthelon parla en qualité d'Avocat du Roi dans

(1) C'étoit le frère du fameux Charles de Marillac, Archevêque de Vienne, employé en diverses Ambassades à Constantinople, en Angleterre, en Allemagne, &c. Tous deux étoient oncles du Maréchal décapité en 1632, & du Garde des Sceaux.

l'affaire du Collège Royal & ne se montra point favorable aux Professeurs Royaux; le prejugé est toujours contre la nouveauté, mais Monthelon conclut qu'il falloit prier le Roi de s'expliquer sur les privilèges qu'il avoit voulu accorder à ces Professeurs, & leurs intérêts ne pouvoient être remis dans des mains plus propices.

On voit par ces tracasseries combien le Roi étoit contrarié dans le bien qu'il vouloit faire aux lettres.

Claude Despence, ce fameux Théologien, persécuté par les Théologiens ses confreres, parce qu'il savoit plus qu'eux, déclare que de son temps on passoit pour hérétique, quand on savoit un peu de grec & de latin. Le Jurisconsulte Conrad Héresbach soutient qu'il a entendu un Moine dire en chaire : » » on a trouvé une nouvelle langue » que l'on appelle *Grecque*, il faut » s'en garantir avec soin. Cette » langue enfante toutes les hérésies.

» Je vois dans les mains d'un grand » nombre de personnes un livre » écrit en cette langue; on le nomme *Nouveau Testament* : c'est un » livre plein de ronces & de vipères. Quant à la langue hébraïque, » tous ceux qui l'apprennent, deviennent Juifs aussi-tôt.

Tels étoient les obstacles que l'instruction avoit à vaincre en France & en Allemagne.

On peut juger que les gens de lettres prirent parti pour les Professeurs Royaux. Erasme ne cessa de les encourager, de les consoler, de leur rappeller les contradictions qu'il avoit lui-même éprouvées pour l'établissement du Collège de Busleiden à Louvain; c'est, leur disoit-il, le sort inévitable de tout ce » qui est à la fois nouveau & utile, » on ne peut faire le bien sans ren» contrer d'obstacles, & je n'avois » pas comme vous un grand Roi » qui m'appuyât de toute sa faveur. » J'ai persisté pourtant, & Lou-

» vain jouit des bienfaits de Busleiden & du fruit de mes soins ; » mais Tournay moins heureux n'a » pu avoir le même avantage, les » Franciscains ne l'ont pas voulu ; » pour vous, vous réussirez malgré » les Franciscains & Béda, en n'opposant à l'envie que la douceur, » la politesse & l'exactitude à remplit vos devoirs.

Clément Marot étoit alors retiré à Ferrare auprès de la Duchesse pour échapper à quelques persécutions qu'il éprouvoit en France. Le procès suscité aux Professeurs Royaux fut une occasion qu'il saisit de faire cause commune avec eux ; après avoir dit dans une Epitre au Roi qu'il n'a (lui Marot) pour ennemis que les Pédans & les Fanatiques, il ajoute.

Autant comme eux, sans cause qui soit
bonne,
Me veult de mal l'ignorante Sorbonne ;
Bien ignorante elle est d'être ennemie
De la *Trilingue* & noble Académie

Qu'as érigée. Il eſt tout manifeſte
Que là-dedans, contre ton vueil céleſte
Eſt défendu qu'on ne voiſe allégant
Hébrieu ni Grec ni Latin élégant :
Diſant que c'eſt langage d'hérétiques :
O povres gens de ſavoir tout éthiques !
Bien faites vray ce proverbe courant
Science n'ha hayneux que l'ignorant.

Le Collège Royal ne méritoit pas encore le nom de *Trilingue*, puiſqu'il n'avoit encore de Profeſſeurs que pour l'hébreu & pour le Grec ; mais en 1534. le Roi fonda une chaire d'éloquence latine, devenue néceſſaire pour enlever la rouille du latin barbare auquel l'Univerſité s'étoit accoutumée. La concurrence alors fut plus réelle qu'elle ne l'étoit quand l'Univerſité s'en étoit plainte. Mais l'Univerſité tira de cette concurrence même un avantage qu'elle n'avoit ni attendu ni deſiré, l'émulation l'anima, les regards du public tournés ſur elle la forcèrent à

s'observer elle-même, elle jugea que les reproches de ses ennemis n'étoient pas tout-à-fait sans fondement, qu'il falloit leur donner quelque satisfaction & s'éxécuter avec courage; elle voulut rétablir le calme par les tempêtes, elle souleva toutes ses facultés les unes contre les autres, elle leur ordonna de se traiter en ennemies, en rivales, du moins en Juges sevères, & de ne se rien pardonner; elles se firent à peu près les mêmes reproches qu'on leur avoit faits, & de cette censure utile qu'elles exercèrent les unes sur les autres, il résulta des réglemens de réformation homologués au Parlement, qui prescrivirent à la Faculté de Théologie d'étudier davantage l'Ecriture Sainte & de donner moins d'empire à la Scolastique, qui rétablirent les études dans la Faculté de droit, formèrent le Collège Sexviral & lui assignèrent ses fonctions, qui enfin introduisirent dans la Faculté des arts divers changemens

Du Boulay, Hist. Univ. t. 6. p. 227. 236. & seq.

dont elle avoit besoin. L'ordre porte avec lui la lumière; les Beda, les Sutor perdirent une partie de leur influence sur ce corps savant, vertueux, bien intentionné, nécessaire au bien public, & auquel on ne faisoit faire du mal qu'en trompant son zèle.

Cependant le Collège Royal prenoit des accroissemens & acquéroit des privilèges; les langues n'étoient plus son seul objet. François I. y avoit fondé des chaires pour les Mathématiques, pour la Médecine, pour la Philosophie, & par des lettres du mois de Mars 1545. enregistrées au Parlement le 22. du même mois, il avoit donné aux Professeurs Royaux le Droit de *Committimus*. Dans le préambule de ces lettres, le Roi observe que la connoissance des langues est un des dons du S. Esprit, & il fait valoir cette raison en faveur de l'établissement du Collège Royal. C'est ainsi que l'Empereur Charles IV. dans la Bulle d'or

fixe le nombre des Electeurs à sept, en l'honneur des sept dons du S. Esprit. Ces rapports étoient autrefois des raisons déterminantes. Les lettres de 1545. contiennent les noms de tous les Professeurs qui composoient alors le Collège Royal. On voit qu'il y en avoit trois pour l'hébreu, trois pour le grec, un pour le latin, deux pour les Mathématiques, un pour la Médecine, un pour la Philosophie; on voit de plus dans ces lettres un Angelo Vergerio ou Vergecio, qui a le titre *d'Ecrivain en Grec*. C'étoit un Grec né dans l'Isle de Candie, & qui étoit venu vers l'an 1540. à Paris, où son écriture gréque fut trouvée si belle, qu'elle servit d'original à ceux qui gravèrent les caractères de cette langue pour les impressions Royales sous François I. Chevillier parle de ces belles lettres, qui furent fondues dans les matrices que François I. avoit fait frapper (1).

(1) Nous apprenons de Jacques du Breul dans ses

François I. ne négligeoit rien pour procurer d'excellentes éditions, sur-tout des bons auteurs Grecs, dont il faisoit chercher avec le plus grand soin les manuscrits en Italie, en Gréce, en Asie; il achetoit tous ceux qu'on vouloit vendre, il faisoit copier les autres; il employoit à ce travail un grand nombre de gens de lettres. (1) Il est regardé comme le premier Fondateur de l'Imprimerie Royale, elle fut négligée sous ses successeurs jusqu'à ce qu'elle fût rétablie avec une magnificence inconnue jusqu'alors par le Cardinal de Richelieu, qui par sa haine pour la Maison d'Autriche

---

Antiquités de Paris * que ce Vergier ou Vergèce, qu'il appelle *Ecrivain du Roi en lettres Grecques*, avoit quatre cent cinquante livres tournois de gages assignées à l'épargne. C'étoient les mêmes appointemens que ceux des Lecteurs.

(1) Guillaume Péliffier, Jean Lascaris, Pierre Gille, Pierre Danès, Latomus, Guillaume Postel, &c. sans compter les sous-ordres.

* Page M. 588.

& par ſon amour pour les lettres, eût été un digne premier Miniſtre de François I., ſi un tel Roi eût pu avoir un premier Miniſtre, & ſi un tel Miniſtre eût pu conſerver ſon énergie ſous un grand Roi. Ce Cardinal, ſecond reſtaurateur des lettres & des arts en France, eut ſur François I. un avantage, il fut l'auteur d'une Inſtitution, dont l'idée avoit échappé à ce Prince, je veux parler des Académies. Richelieu donna cet exemple à Louis XIV. qui ſentit qu'il étoit de ſa grandeur de le ſuivre.

François I. en fondant le Collège Royal, ne faiſoit qu'étendre & que perfectionner un établiſſement ſubſiſtant & ancien, l'Univerſité; établiſſement qui ne peut être trop cher à la nation, dont l'eſpérance & les reſſources dépendent ſi ſouvent des impreſſions de l'enfance; nos Maîtres ſont de ſeconds parens qui nous font naître pour la ſcience & pour la vertu. Mais plus ils ſont occupés de

ce devoir ſacré qui les réclame tout entiers, moins ils ſont en état d'accélérer les progrès des ſciences même qu'ils profeſſent. Toujours placès à l'entrée de la carrière, ce ſont eux qui ſont chargés de l'ouvrir & d'en applanir les premières voies ; ils mettent leurs diſciples en état de la parcourir, il leur reſte peu de loiſir pour la remplir eux-mêmes. Les Académies raſſemblent ceux qui l'ont remplie ou qui la rempliſſent, elles conſervent le dépôt des connoiſſances acquiſes, elles l'étendent par la communication qũe l'Imprimerie a rendu ſi rapide & ſi générale. Lee Univerſités élevent l'enfance, noble partage & le plus important ſans doute ; les Académies inſtruiſent l'âge mûr, car l'humanité, toujours ſuſceptible d'amélioration, a toujours beſoin d'inſtruction. Les Univerſités lui font connoître ce beſoin, les Académies cherchent à le ſatisfaire ; les unes forment l'ame, lee autres l'aggrandiſſent & la perfectionnent.

Charlemagne étoit le ſeul Roi qui eût entrevu l'utilité de cette ſeconde eſpèce d'établiſſemens. Il paroît qu'indépendamment des écoles qu'il fonda & que beaucoup de gens regardent comme le berceau de l'Univerſité, il établit dans ſon Palais une Académie proprement dite. Nous apprenons d'Alcuin que Charlemagne voulut en être Membre, qu'il aſſiſtoit à toutes les aſſemblées, qu'il donnoit ſon avis ſur toutes les matières qu'on y traitoit, & dont les principales étoient la Dialectique, la Rhétorique & l'Aſtronomie. On ſait quel étoit le goût de ce Prince pour cette dernière ſcience. Tout ce que la Cour avoit de beaux eſprits & de ſavans, étoit admis dans ce corps, qui paroît avoir réuni les objets des trois grandes Académies de Paris. Chacun des aſſociés prit ou reçut un nom particulier, analogue à ſes inclinations & tiré de l'antiquité, uſage dont on retrouve des traces dans quelques Académies

Alcuini epiſt. t. 2.

d'Italie. Charlemagne étoit *David*; Angilbert un de ses gendres étoit *Homère*, un autre étoit *Damétas*, un autre *Candidus*. Si François I. ne fit point d'institution pareille, ne peut-on pas regarder comme une espèce d'Académie Royale ce corps de savans aimables & polis dont nous l'avons fait voir entouré dès le commencement de son regne, & qui travaillèrent avec lui à étendre l'empire des lettres? En effet réunissons l'Archevêque de Sens Etienne Poncher, l'Evêque de Senlis Guillaume Petit, l'Evêque de Mâcon du Chatel, l'Evêque de Montpellier Pelissier, l'Evêque de Grasse Taille-Carne, l'Evêque de Nebbio Justiniani, quatre ou cinq du Bellai, tous hommes d'Etat & hommes de Lettres, le premier Médecin Guillaume Cop, Lascaris, Budée, joignons y Erasme que tous leurs vœux appelloient en France & qui sembloit le Président né de la littérature de l'Europe, nous aurons autour de

François I. une Académie très-bien composée pour le temps.

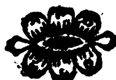
Au reste la fondation du Collège Royal suffiroit à la gloire de ce Prince. S'il n'a pu exécuter les vastes projets qu'il avoit formés pour la grandeur & la perfection de cet établissement, s'il a laissé quelque chose à faire à ses successeurs, on peut dire qu'il leur a indiqué tout ce qu'ils avoient à faire; mais ils n'ont pas tout fait non plus que lui. François I. n'ayant construit aucuns bâtimens pour les Professeurs Royaux, ceux-ci donnoient leurs leçons dans divers Collèges de l'Université; Henri II. leur assigna les Collèges de Tréguier & de Cambray. Henri IV. (1) un

(1) Les besoins de l'Etat ayant fait négliger le payement des Professeurs, ils en portèrent leurs plaintes à Henri IV. Voici sa réponse, on y reconnoîtra bien cet excellent Prince. » *J'aime mieux » qu'on diminue de ma dépense & qu'on m'ôte de » de ma table pour en payer mes Lecteurs ; je » veux les contenter : M. de Rhosny les payera*, » & M. de Rosny les paya. Ce n'étoit pas sur de pareils objets que s'éxerçoit la sévère économie de ce Ministre, il savoit qu'il étoit du devoir des

Le 23. Décemb. 1609.

an avant sa mort résolut de leur faire construire des écoles particulières avec des appartemens pour les loger, il nomma des Commissaires pour visiter le terrein que dévoient occuper ces bâtimens. Louis XIII. en 1610. exécuta ce dessein, & c'est à lui qu'on doit l'édifice qui subsiste aujourd'hui sous le nom de *Collège Royal.* Les successeurs de François I. ont aussi augmenté le nombre des Professeurs Royaux par des créations successives de chaires nouvelles, dont l'accroissement même des lumières a fait sentir le besoin.

Rois de réprimer les Courtisans & les Financiers, & qu'il étoit de leur grandeur de récompenser les Savans, qu'on enrichit d'ailleurs à si peu de frais.



CHAPITRE III.

Des Professeurs Royaux nommés par François I.

JEttons un coup d'œil ſur les Maîtres dont François I. fit choix; je dis dont il fit choix, car il ne faut pas croire qu'il vît ces objets d'auſſi loin que les Rois les voient ordinairement; c'étoit ſon ouvrage, il s'en occupoit, la réputation des gens de lettres parvenoit toujours juſqu'à lui; en les diſtinguant il ſuivoit la voix publique ou il la dirigeoit; l'intrigue étoit impuiſſante au moins ſur cet article, il n'accordoit même rien aux prédilections les plus naturelles; Etrangers, Nationaux, tout étoit égal à ſes yeux, le mérite ſeul faiſoit la différence, le mérite n'étoit jamais étranger pour lui, il le naturaliſoit par ſes bienfaits.

Professeurs en Langue Hébraïque.

Goujet, Mém. Histor. & Littér. sur le College Royal, Seconde part. p. 81. & suiv.

Les deux premiers Professeurs qu'il nomma pour l'hébreu étoient Italiens, car trop peu de François savoient alors cette langue, pour qu'on pût en choisir les Maîtres parmi eux.

PARADIS.

Le premier fut Paul Paradis, dit le Canosse, Vénitien de naissance, originairement Juif de Religion; il avoit abjuré sincerement, dit-on, & n'avoit conservé de son Judaïsme qu'une parfaite connoissance de la langue hébraïque: il avoit un grand talent pour enseigner, talent rare & qui ne suit pas toujours le degré des connoissances. Marguerite, Reine de Navarre, qui vouloit savoir de tout & même de l'hébreu, prit de ses leçons; il paroît que ce fut elle qui le fit connoître au Roi son frère. On a de Paradis un dialogue latin sur la manière de lire l'hébreu; les Interlocuteurs sont deux de ses

disciples, & apparemment des meilleurs, c'est Martial Govéan & Matthieu Budée, fils de Guillaume Budée. Jean Dufresne, autre disciple de Paul Paradis & qui fut l'éditeur de cet ouvrage, annonce encore dans son avertissement d'autres ouvrages de son Maître.

Paul Paradis faisoit des vers latins, il y en a de lui pour la Reine de Navarre à la tête de son dialogue. Leger du Chesne en fit sur la mort de ce Professeur, arrivée vers 1555. les voici.

Insignis Paradise Paule, *splendor*
Musarum Charitumque, qui peristi
Totâ flente lutetiâ, ast Olympo
Applaudente, ubi nunc sedes quietus,
Descende huc iterum; tui precantur:
Nam postquàm invida fata te tulerunt,
Nemo substitui tibi meretur.
Hâc ergo ratione nunc necesse est
Ut sis suppostititius tibi ipsi (1).

(1) Le sens général de ces vers, est: » Des-

GUIDACERIO.

Les Médicis, Laurent, dit *le Grand & le Père des Lettres* & le Pape Léon X. son fils avoient donné l'exemple à François I. de distinguer par des bienfaits Agathio Guidacerio, second Professeur en hébreu; né à Rocca Coragio dans la Calabre, il avoit étudié, puis enseigné l'hébreu à Rome. Il y étoit encore vers le temps du sac de cette ville. Il raconte lui-même dans la Préface de sa seconde Grammaire hébraïque, comment à travers mille douleurs & mille périls il aborda en France & se fixa quelque temps dans Avignon, où il trouva un protecteur utile dans le Vice-Légat Jean Nicolaï, nommé depuis peu à l'Evêché d'Apt, Prélat ami des lettres & qui a mérité les éloges du vertueux Sadolet. On croit que ce fut l'Evêque d'Apt qui mena Guidacerio à Paris, seconde Rome, dit Guidacerio lui-même, où François

Goujet, Mém. sur le Collêge Royal.

» cends du Ciel, reviens parmi nous, tu ne peux
» être dignement remplacé que par toi-même.

I. me fit un destin plus tranquille
» & plus heureux que les Médicis
» & tous les Papes n'avoient pû
» m'en faire à Rome.

Guidacerio est auteur d'une Grammaire hébraïque, qu'il avoit d'abord dédiée à Léon X. & dont il changea beaucoup la forme dans la suite. Il fit aussi des Commentaires sur quelques pseaumes & sur d'autres livres de la Bible qu'il dédia, soit à François I., soit aux Papes Clément VII. & Paul III. Les Commentaires sur la Bible étoient une espèce d'ouvrages fort à la mode alors; Erasme lui-même en a fait, & de très-estimés.

Comme ces deux premiers Professeurs sont aujourd'hui peu connus, on ne sait pas certainement l'année de leur naissance ni celle de leur mort.

Ils sont bien effacès par François Vatable, Ouatblé, ou Watblé ou Gâte-bled, dont nous avons parlé dans le Chapitre du Luthéranisme en France. Né à Gamaches, Bourg VATABLE.

du Diocèse d'Amiens d'une famille obscure qu'il illustra, il étoit Prêtre & fut Curé de Bramet ou Brumetz dans le Valois; mais il avoit besoin de Paris & Paris avoit besoin de lui. Dès le regne de Louis XII. on l'y voit se perfectionner dans l'étude de l'Hébreu & du Grec sous ces Maîtres qui de la Grèce & de l'Italie refluoient dèslors en France; on le voit partager leurs travaux & surpasser leur gloire. Le grand nom qu'il a conservé jusqu'à nos jours, est presque uniquement fondé sur le talent qu'il eut pour enseigner, sur l'érudition immense, bien digérée, & d'une communication facile qu'il fit paroître dans ses leçons, & que les Juifs même, devenus ses disciples, ont admirée; car d'ailleurs il n'a guère écrit.

Nous avons déjà dit qu'il eut peu de part à la fameuse Bible imprimée sous son nom & qui excita des orages, dont une partie appartient au regne de François I. & une partie à celui

celui de Henri II. François I. outre une chaire d'Hébreu, lui donna l'Abbaye de Bellozane. Vatable mourut quinze jours avant ſon bienfaiteur, le 16. Mars 1547. Toutes les Muſes pleurèrent la mort de ce ſavant; Leger du Cheſne qui avoit été ſon diſciple & qui aimoit à célébrer les talens, fit ces vers ſur la mort de Vatable:

Dum flerem Proceres linguæ, modò morte peremptos,
Fleviſſem Vatablum, ſi modò flere ſatis.
Nam jactura fuit gravior caruiſſe Vatablo,
Quàm doctis quos me flere dolenter ais.
Sed quoties volui flendo deſcribere luctum,
Tùm Vatabli nimius me dolor impediit.
Sic etenim volui, ſic fletibus ora rigavi

Ut minimùm obfuerit quin fierem
Niobè.
Quapropter feci quod nobilis ille Thimantes,
Velavi luctum pingere quem nequii.
(1).

Voilà bien de l'eſprit pour tant de douleur. Un homme qui ſur la perte d'un ami qu'il prétend regretter, va ſonger à la pétrification de Niobé & au Tableau du ſacrifice d'Iphigénie, auroit bien l'air de n'avoir qu'une douleur poëtique, ſi l'on ne ſavoit pas que le mauvais goût de certains ſiécles eſt capable d'exprimer fauſſement des ſentimens très-vrais & de rejetter par choix les expreſſions ſimples que le cœur ſuggére.

L'éloge de François I. venoit

(1) Sens général: » J'ai tant pleuré Vatable, » que j'ai penſé être changé en rocher comme » Niobé. J'imite ce Peintre illuſtre Timanthe, » je cache ſous un voile une douleur que je n'ai » pû peindre. »

naturellement se joindre à celui de tous ces savans. Voulté, Poëte Latin de Rheims, leur ami, leur panégyriste, & qui ne pouvoit manquer de se nommer *Vulteïus*, puisque ce nom est dans Horace, Voulté en célébrant Vatable & François I., s'exprime dans des termes, qui pourroient faire croire que le grand projet de ce Prince pour le bâtiment de l'Hôtel de Nesle, auroit été exécuté.

Nobile Gymnasium extruxit Franciscus, Athenis
Majus.....
Stant vivi lapides operis, structæque Columnæ;
Regis Francisci munere crescit opus. (1)

Mais tous ces termes sont métaphoriques, & n'expriment que la nomination des Professeurs.

Ce n'est pas non plus du mot pro-

(1) Ces vers parlent de Collège bâti, de pierres posées, de colonnes élevées..

pre que Voûlté se sert, lorsqu'il dit de François I.

Quo nil mitius orbis habet.
L'Univers n'a rien de plus doux.

On reconnoît moins à ce petit éloge un Roi tel que François I. qu'un enfant tel que Charles VIII. dont Philippe de Comines a dit : *il ne fut jamais que petit homme de corps & peu entendu, mais il étoit si bon qu'il n'est point possible de voir meilleure créature.*

Mais c'étoit du cœur du Poëte que partoit ce cri naturel :

O nos felices tali sub Rege Coortos !
Quàm benè consultum est, Docta Minerva, tibi ! (1)

Vâtable vécut & mourut bon Catholique, quoique les Catholiques

(1) »Quel bonheur d'être né sous un tel Roi! Docte » Minerve ! à qui vos intérêts pourroient-ils être » mieux confiés ?

ayent voulu le persécuter & que les Protestans ayent voulu l'attirer à eux.

Robert Etienne attribue à Vatable d'assez grandes connoissances en Architecture.

Mém. Hist. & Littér. sur le Coll. Roy. 1ere. part. pag. 26.

M. l'Abbé Goujet n'est point d'accord avec lui-même lorsqu'il dit que Vatable succéda ou à Paul Paradis ou à Guidacerio ; il ne succéda point au premier, car les Lettres de 1545. nomment Paradis & Vatable comme exerçant tous deux en même temps ; il ne succéda point à Guidacerio, car M. l'Abbé Goujet prouve que Guidacerio exerçoit encore le 13. Septembre 1539. & que Vatable fut nommé de 1530. à 1534. Il paroît que François I., quoiqu'il n'eût créé d'abord que deux Professeurs pour l'Hébreu, reconnut bientôt après que les besoins du public ou le mérite éminent de Vatable, ou ces deux considérations à la fois, exigeoient qu'il nommât ce troisième Professeur. Le même M. Goujet prouve que Toussain fut nommé en

Ibid. part. 2de. p. 86.

Ibid. p. 88.

1532. parce qu'il le fut le même jour que Vatable.

Ibid. p. 143.

Les Lettres de 1545. nomment parmi les Professeurs d'Hébreu, à la place de Guidacerio, Alain Restaut, dit de Caligny, dont on ne sait rien, sinon qu'il étoit Lorrain, & qu'il a fait une Grammaire Hébraïque, dédiée à du Chatel.

CALIGNY.

On ne sait rien non plus de Bertin le Comte, successeur immédiat de Vatable.

BERTIN LE COMTE.

Caligny paroît avoir eû pour successeur Jean Mercier le plus célèbre des disciples de Vatable; né à Uzès en Languedoc de parens nobles, il fut d'abord destiné à la Magistrature; il traduisit le Manuel ou abrégé des loix de Constantin Harménopule. Un attrait invincible l'entraînoit vers l'étude des Langues. Dès sa tendre jeunesse il traduisit les Hiéroglyphes d'Horus Apollo, & fit sur cet ouvrage des observations estimées dans le temps, mais dont le P. Caussin a dit beaucoup de mal, soit parce

MERCIER.

qu'il travailloit sur le même sujet, soit parce que Mercier fut pour le moins très favorable aux Calvinistes. Bientôt Mercier quitta la Jurisprudence & même le Grec pour les langues Hébraïque & Chaldaïque ; c'est dans ces langues qu'il a fait quantité d'ouvrages sur l'Ecriture Sainte, il en a fait aussi quelques-uns en latin. Chassé de Paris & de la France par les guerres civiles qui s'élevèrent sous Charles IX., il vint à Venise, où il logea chez l'Ambassadeur de France Arnoul du Ferrier, qui ayant commencé comme lui par l'étude du Droit, finissoit comme lui par celle de l'Ecriture Sainte. Ils goutèrent ensemble les douceurs de la littérature & celles de l'amitié. Mercier voulut revenir à Paris pour faire imprimer quelques ouvrages ; en passant par Uzès sa patrie, il y fut attaqué de la peste qui ravageoit alors le Languedoc, il en mourut en 1570. Il avoit épousé Marie d'Allier belle fille de Jean Morel, le plus fidèle

ami d'Erasme, & qui lui ferma les yeux à Basle. L'amour des lettres, qui avoit formé leur liaison, fut héréditaire, même pour les filles, dans la famille des Morel. Antoinette de Loynes, femme de Jean Morel & leurs trois filles, Camille, Lucréce & Diane faisoient des vers Grecs & Latins, Camille sur tout fut un prodige d'érudition; outre les langues anciennes qu'elle savoit très-bien, elle parloit facilement l'Espagnol & l'Italien; elle composa plusieurs Poëmes & fit sur la mort de son père une Epigramme Grecque, admirée par les Grecs du temps. On ne dit rien de semblable de Marie d'Allier, leur sœur Uterine, née d'un premier mariage de la Dame Morel; mais du mariage de Marie d'Allier avec Jean Mercier, naquit Josias Mercier de Bordes, Seigneur de Grigny près Paris, Calviniste plus déclaré que son père, d'ailleurs savant & célèbre comme lui, & dont la fille épousa Claude Saumaise, plus savant qu'eux tous.

Les plus célèbres critiques, Casaubon, Scaliger, Baillet disent que Mercier eut sur Vatable son Maître l'avantage d'avoir découvert l'art de la Poësie Hébraïque, d'avoir retrouvé la mesure & la quantité des vers hébreux, inconnues jusqu'à lui. Mercier lui-même rejette cet éloge, car il attribue à Vatable cette découverte, & il dit que l'intention de ce savant étoit de donner au public une méthode de la versification hébraïque. C'est assez de gloire pour Mercier d'avoir été le meilleur écolier de Vatable, encore Jean de Salignac, Gentilhomme du Périgord, partage-t-il cette gloire avec lui.

Professeurs en Langue Grecque.

Ici se présente d'abord le grand nom de Pierre Danès, qui avoit beaucoup contribué par ses avis à l'établissement du Collége Royal, il fut le premier Professeur de Grec. Il étoit né à Paris en 1497. d'une

Gouj. p. 138. & suiv.

famille ancienne & distinguée par ses emplois & ses alliances, en 1516. il étoit déjà célèbre; en 1522. Ravisius Textor (1) l'annonçoit comme un prodige d'érudition. On osoit dire :

DANÈS.

Magnus Budæus, Major Danesius.

Et on motivoit ce jugement :

ille
Argivos norât, iste etiam reliquos (2).

Danès avoit une sorte d'universalité de connoissances; *il étoit*, dit Genebrard son disciple, *grand Orateur, grand Philosophe, bon Mathématicien, bien versé en Médecine & en Théologie.* Il savoit très-bien les

(1) Tixier, Sieur de Ravisy, dit *Ravisius Textor,* suivant l'usage du siècle, Grammairien estimé, mort à Paris le 3. Décembre 1522. né à Nevers, Auteur de l'*Officina Cornu-Copiæ* & du *Specimen-Epithetorum.*

(2) » Budée fut grand, Danès plus grand, » Budée connoissoit les Grecs, Danès en connois- » soit d'autres encore.

trois langues qu'on enſeignoit au Collège Royal, il eût pû les enſeigner toutes les trois, mais Voulté l'accuſe de leur avoir un peu ſacrifié ſa langue maternelle.

Cur non tam Gallo Gallica lingua placet?

Reproche fait à tant de ſavans; mais qu'il eſt étonnant que Danès ait mérité, lui qui avoit encore plus d'eſprit que de ſcience. Il donna en 1533. une édition de Pline ſous le nom d'un de ſes domeſtiques, comme M. de Sallo publia les premiers volumes du Journal des ſavans ſous le nom du ſieur de Hédouville ſon laquais. On dit que c'étoit par modeſtie, mais cette modeſtie reſſemble trop à l'orgueil barbare qui rougiſſoit autrefois du titre d'auteur, titre qui de tout temps & ſur tout du nôtre, à illuſtré des Rois. Danès aida beaucoup George de Selve ſon diſciple & avant lui Evêque de Lavaur, dans la traduction de Plutar-

que, dont le premier volume parut à Paris en 1535.

Cette même année 1535. Danès quitta la chaire du Collège Royal où il avoit été nommé vers 1530. & suivit en Italie le même de Selve, Evêque de Lavaur, Ambassadeur à Venise. L'objet de Danès étoit de converser avec des savans, de chercher, de conférer, de corriger des manuscrits. Cet objet fut rempli. Trincavel Imprimeur à Venise lui dédia *les questions d'Aphrodisée*, & reconnut publiquement combien Danès lui avoit été utile, soit pour l'édition de cet ouvrage, soit pour celle de beaucoup d'autres auteurs Grecs.

Danès servoit l'Etat de plus d'une manière, en 1536. l'Empereur ayant fait au consistoire contre François I. cette violente satyre dont nous avons parlé, Danès la réfuta par une lettre Apologétique pour François I. qu'il composa en latin; il fut aussi chargé de diverses

Chap. 3. du l. 14. de cette histoire.

négociations auprès du Pape & de plusieurs Souverains d'Italie. Ce fut vers ce temps qu'il fit un traité *de l'Ambassadeur*. En 1537. revenu en France, il fut arbitre dans la fameuse dispute entre Ramus & Govéa sur Aristote. Dans la suite on l'envoya deux fois au Concile de Trente. Henri II. le fit Précepteur & Confesseur du Dauphin qui fut depuis le Roi François II., il le fit aussi Evêque de Lavaur à la mort de George de Selve, alors Danès ne fut plus qu'Evêque. Langues, Philosophie, Belles-Lettres, il sacrifia tout à la Religion, à la pratique des vertus Pastorales. Il fut toujours l'ami des savans, mais beaucoup plus encore *le père des malheureux*. La bienfaisance & la générosité parurent toujours distinguer son caractère. Député à Paris par le Clergé de sa province, il refusa une somme qui lui avoit été assignée pour les frais de son voyage : » *j'acheterois*, dit-il, *l'honneur de vous servir*. Pen-

dant les guerres civiles il fut fait prisonnier par un soldat Huguenot qui respecta sa vertu, & non moins généreux que lui, le relâcha sans rançon. Les Huguenots ont pourtant accusé Danès d'intolérance ; il ne paroît pas qu'il ait mérité ce reproche.

En 1576. Danès voulut se demettre de son Evêché en faveur du fameux Génébrard, Professeur d'Hébreu au Collège Royal, mais celui-ci n'ayant obtenu que l'agrément du Roi (Henri III.) & n'ayant pu avoir celui des Ministres, se vit préférer Pierre du Faur, frère de Pibrac. Génébrard de dépit se fit ligueur & eut l'Archevêché d'Aix par la faveur du Duc de Mayenne. Là, il ne cessa d'éclater contre Henri IV. Le Parlement d'Aix fit brûler quelques-uns de ses écrits & le bannit lui-même du Royaume. Mais Danès mort en 1577. n'avoit vû que ses talens & sa science, il n'avoit point vu ses écarts ; Génébrard digne encore

d'être son ami, fit son Oraison Funèbre & son Epitaphe.

Le Président Duranti (1) acheta la Bibliothéque de Danès, & il acheta, dit-on, en même-temps les matériaux tout rédigés du livre *de Ritibus Ecclesiæ Catholicæ*, qu'il publia depuis sous son propre nom. Mais ce fait est très-contesté.

On dit aussi que Danès est le véritable auteur du dixième livre de l'Histoire de France de Paul Emile.

Le second Professeur en Grec nommé par François I. est Jacques Toussain (Tusanus) de Troye en Champagne, digne collègue de Danès. Budée qui avoit appris le Grec sans Maître, l'apprit à Toussain qui fut toujours son ami & le plus cher & le plus tendre. Toussain recueillit ses Lettres & les expliqua par des notes. Budée avoit mis Toussain en relation avec Erasme, mais quelques orages troublèrent cette liaison.

Mém. sur le Coll. Royal, p. 141. & suiv.

TOUSSAIN.

(1) Premier Président du Parlement de Toulouse.

Toussain est un des hommes de son siècle auxquels la langue Grecque doit le plus, il n'étoit pas moins habile en Latin, il avoit des connoissances en Mathématiques & en Philosophie. On dit qu'il fut nommé Professeur Royal le même jour que Vatable & qu'il mourut aussi le même jour, c'est ce que disent ces vers d'Elie André de Bordeaux. Il s'adresse à la France:

Vulnera bina dies intulit una tibi;
Quin unâ potius miseram te vidimus horâ
Heu! duo te miseram lumina adempta queri.
Nam cum Vatablo primùm, Tusane, docendi
Munus obire tibi contigit atque diem.
Patria (1) *vos, pietas, sapientia junxerat olim:*

(1) *Patria* ne peut signifier ici que la France en général, car la Province n'étoit pas la même. L'un étoit né au Nord-Ouest de la Picardie, l'autre au Sud-Est de la Champagne.

Hæc etiam Mors est vincla coacta
sequi. (r)

Dans la jeunesse de Toussain, Budée lui reprochoit trop d'ardeur pour le travail, ou plûtôt le louoit de trop d'ardeur; dans sa vieillesse on admira sa persévérance. Il mourut presque sur les bancs; ni âge ni maladie n'étoient pour lui un prétexte d'interrompre ses fonctions. C'étoit un homme de bien encore plus qu'un savant. Salmon Macrin, Voulté, le Prussien Eustate Knobelsdorf, Hilaire Courtois, Jean Vêtu, Talon, Ramus, Turnebe, Leger du Chesne, Elie André, tous les gens de Lettres célèbrent ses louanges & l'égalent à Danès. Il fit peu d'ouvrages; on a de lui quelques poësies en fort petit

(r) Le sens général de ces vers, est: » Que la » France a perdu en un jour ses deux plus écla- » tantes lumières; que Vatable & Toussain étant unis par leur commune patrie, par leurs communes fonctions, par leur piété, par leur sagesse, la mort a été forcée encore de les unir.

nombre, il eut part à la traduction de la Grammaire Grecque de Théodore de Gaza ; il traduisit en latin ce qui étoit en grec dans les œuvres d'Ange Politien, il donna une édition de la Sphère de Proclus avec des notes ; son Lexicon est célèbre. A peine étoit-il sous presse que l'auteur & l'Imprimeur & la femme de l'Imprimeur & son fils moururent. L'ouvrage pensa être abandonné. Charlotte Guillard eut, selon Chevillier, la générosité de s'en charger ; générosité, si l'on veut, cette générosité fit apparemment sa fortune.

Toussain eut pour succcesseur dans sa chaire le fameux Adrien Turnèbe, mais qui n'exerça pas du temps de François I.

Mém. sur le Coll. Royal, p. 139.

Lorsque Danès quitta sa chaire pour son voyage d'Italie, il demanda & obtint pour successeur Jean Strazel, Flamand, né près de Bailleul dans un lieu appellé Strazel, dont il prit le nom. Voulté l'a célébré par des Antithèses.

STRAZEL.

Senex puerque
Œtate est juvenis, senexque sensu......
Doctor ingéniosus elegansque,
Doctor, quique bonas amat Camænas.
(1)

Leger Duchesne a fait sur sa mort, de la Philosophie en jeux de mots. Strazel mourut le lendemain des Rois.

Lusus heri fuerat convivia ducere Regum,
Regalique epulas exhilarare joco.
Lux subiens convivia, sed funebria præbet.....
Humanos casus homines perpendite! lusum
Et luxum *à* luctu *separat unica nox.*

On a de Strazel une explication des vers dorés de Pythagore. Il eut

(1) » Jeune par l'âge, vieux par la sagesse, Doc» teur ingénieux, aimable, Docteur qui aime les » Muses. »

un neveu, homme de lettres aussi, nommé Robert Strazel.

CHÉRADAME.

Jean *Chéradame* prend en 1543. le titre de Professeur Royal en grec, il étoit de Sées; on ignore son nom François; celui de *Chéradame* est un nom grec allégorique par lequel il prétendoit exprimer son ardeur pour vaincre les difficultés de l'étude, il prenoit aussi le nom d'*Hippocrate*, apparemment parce qu'il avoit étudié en médecine. Cet homme ne paroît pas avoir été modeste, il est trop peu connu pour les noms & pour les éloges qu'il se donne. Il publia une Grammaire Grecque, un Dictionnaire Grec, une espèce de Grammaire Hébraïque, dont Paul Paradis a dit du bien; il fit un abrégé des Adages d'Erasme, il donna une édition de quelques Comédies d'Aristophane, il travailla long-tems à une *Myrias mystica* qui devoit expliquer tous les sens mystiques du nom de Dieu & à une *Myrias historica*, dont il ne s'occupoit, disoit-il;

que les nuits, parce que le jour étoit employé à ses leçons publiques & particulières; il ne paroît pas qu'on ait vû ces fruits de ses veilles.

Denis Arron, Charron ou Coroné, nommé dans les lettres de 1545. n'est guères plus connu, quoique Leger du Chesne voye son étoile briller au Ciel dans la Couronne d'Ariane, parce qu'il se nommoit *Coroné*. CORONÉ.

Vescitur & dulci ambrosiâ post fata; Coronæ
Jam nova Gnosiaeo in sidere Stella micans.

Coroné étoit de Chartres; on dit qu'il s'occupa d'une traduction de Chalcondyle qui n'a point paru, il dédia au Roi François I. une édition du traité d'Actuarius, Médecin Grec, sur la composition des drogues Médicinales.

Professeurs en Eloquence Latine.

Ibid. 2de part. p. 116. & suiv.

Barthelemi *Latomus*, c'est-à-dire le Masson, né en 1485. à Arlon dans le Duché de Luxembourg, occupa le premier la chaire de Professeur en éloquence latine; cette chaire fut créée pour lui en 1534. Cette même année l'affaire des placards éclata; on attribua d'abord cette insolence aux Allemans & sous le nom d'Allemans on comprenoit tous les sujets de Charles-Quint; la vie de ces étrangers fut quelque-temps menacée par le peuple, qui condamne & exécute sans examiner, & Latomus, né sujet de Charles-Quint fut obligé de se cacher avec d'autant plus de soin, que sa place étoit fort enviée; mais cet orage se dissipa promptement. En 1539. François I. envoya Latomus en Italie, toujours pour le service des Lettres, il en revint en 1540. En 1542. il quitta la France, & se retira auprès de

LATOMUS.

l'Archevêque de Tréves, qui le fit son Conseiller. Il y cherchoit le repos, il y trouva des querelles Théologiques ; il fut obligé d'entrer à soixante ans dans cette carrière nouvelle; il quitta Ciceron & Virgile pour disputer contre Martin Bucer. Lorsqu'il étoit homme de Lettres, il avoit fait beaucoup de vers latins à la louange des Empereurs Maximilien, Charles-Quint & Ferdinand ses Maîtres, de François I. son bienfaiteur, de Sickinghen son compatriote; il avoit fait des notes sur Cicéron & sur Térence, il avoit donné un abrégé de la Dialectique de Rodolphe Agricola, & composé quelques autres ouvrages.

GALLAND.

Pendant le voyage que Latomus avoit fait en Italie, Pierre Galland avoit donné des leçons à sa place, & après la retraite de Latomus à Trèves, il fut nommé par François I. à cette Chaire qu'il quitta sous Henri II. pour une Chaire de Professeur en Grec; il fut Principal du Collége

de Boncourt & il le fit rebâtir ; Recteur de l'Université dans des temps orageux, il reprima l'ambition de Spifame, qui, en qualité de Chancelier de l'Université, prétendoit en être le Chef, afin d'en être le Maître ; il disputa aussi en faveur d'Aristote contre Ramus : nous pouvons juger du goût qu'on avoit alors pour les équivoques par l'Epigraphe que Galland mit à cet Ecrit :

Aperit Ramum *qui veste latebat.*

Au lieu du rameau d'or que la Sybille cachoit sous sa robe, c'est Ramus qui sous la robe de Professeur & de Savant cache un ennemi de la Science, un détracteur d'Aristote, & que Galland découvre à tous les yeux ; Galland composa divers autres ouvrages dont deux sont restés célèbres ; l'un est la vie de du Châtel, l'autre l'Oraison Funèbre de François I. qu'il prononça en Latin au Collége Royal, & qui contient d'excellens Mémoires sur la vie littéraire de ce grand Roi. Galland

Galland se distinguoit parmi les Professeurs Royaux par l'agrément de ses leçons. Voici ce qu'en dit le Poëte Prussien Eustate de Knobelsdorf qui voyageoit à Paris dans ce temps heureux pour les Lettres, & qui en a décrit avec plaisir tous les avantages :

Præsidet Ausonio dulcis Gallandius ori,
Imbuit & Latiis pectora nostra modis;
Qui quoties avidas reficit sermonibus aures
Motis blanda putes spargere mella labris. (1)

(1) Ces vers n'ont qu'un mérite de langue & de style ; les idées en sont communes. » Galland » nous enchante par ses leçons de Latin, on l'é» coute avec avidité, le miel coule de ses lè» vres. »

Professeurs de Mathématiques.

Mém. sur le Coll. Roy.

François I. en fondant une Chaire pour les Mathématiques, s'élevoit au-dessus d'un siècle trop peu éclairé encore pour croire que cette science méritât d'être étudiée ; les traces de ce mépris pour les Mathématiques, ont subsisté jusqu'au temps de M. de Fontenelle, qui s'en plaint dans sa Préface de l'Histoire de l'Académie des Sciences, c'est cette Académie qui a fait respecter les Mathématiques ; plusieurs de ses Membres les ont fait goûter même aux gens du Monde & aux femmes.

POBLACION.

Tout ce qu'on sait du premier Professeur Royal de Mathématiques nommé par François I. vers 1530., c'est qu'il se nommoit Jean Martin Poblacion & qu'il étoit Espagnol. Quelques Auteurs citent de lui un Traité de l'usage de l'Astrolabe.

FINE'.

Oronce Finé son Collégue, nommé vers 1532. est plus connu. On

le regarde comme le Restaurateur, on pourroit même dire l'Instaurateur de l'étude des Mathématiques en France. Il avoit pourtant trouvé la Quadrature du Cercle, ainsi que Joseph Scaliger, chose bien pardonnable alors.

Il étoit fils d'un Médecin de Briançon, il étoit du même âge que François I. né comme lui en 1494; il avoit pris des dégrés dans l'Université de Paris, il joua dans l'affaire du Concordat un rôle qui lui attira la prison. Il y languit plus de six ans, au bout desquels l'Université obtint sa délivrance de la Régente pendant l'absence de François I. Il prit depuis pour devise: En 1524 ou 1525.

Virescit vulnere virtus. (1)

Les leçons publiques de Mathématiques qu'il donna au Collége de

(1) Sens général: » La vertu qui a souffert n'en » a que plus d'éclat. »

Maître Gervais l'ayant fait connoître avantageusement, il fut nommé pour enseigner cette Science au Collége Royal; il se fit un grand nom; mais il vécut & mourut pauvre : on dit que la douleur de n'avoir pû rien obtenir pour sa famille, avança ses jours; il avoit cinq garçons & une fille. Sa femme *Dionysia Candida* (Denyse le Blanc) avoit de l'esprit & de la beauté; à la mort de son mari elle resta chargée de ces six enfans & accablée de dettes. Cependant la réputation de Finé servit après sa mort à cette famile désolée, & lui procura des ressources. On peut voir le Catalogue des Ouvrages de Finé dans l'histoire du Collége de Navarre de Launoy, & dans le P. Niceron; ils sont peu connus aujourd'hui, grace aux progrès des Mathématiques. Finé inventa diverses Machines, qui furent dans le tems un grand objet de curiosité. Il mourut le 6. Octobre 1555.

Nicéron, t. 38.

POSTEL. Guillaume Postel enseigna au Col-

lége Royal les Mathématiques avec les Langues Orientales. Il y a en lui deux hommes à distinguer, le savant & l'homme bizarre: Le savant fit l'admiration des Savans même; jamais on n'a tant vanté dans aucun homme de Lettres l'universalité des connoissances. Maurice Bressieu, un de ses Collégues, disoit:

Postelli virtutes & Litteras,
Non mihi si centum linguæ sint, oraque centum,
Ferrea vox.......
Enumerare queam.

Non plures Mithridates norât linguas....... Non quisquam Philosophiæ fuit studiis clarior................ Theologiæ callet mysteria................ Mathematicas Artes............ Tenet............. Omnium est homo linguarum, omnium artium & disciplinarum; omnis virtutis promptuarium (1). Bressieu, de Senat. Reg. Prof. & Mathém. ergà se Benef.

(1) Le sens général de ce Latin n'exprime que

D'autres célèbrent sa facilité à communiquer ses lumières & à partager sa fortune.

François I. qui lui donna deux Chaires à la fois au Collége Royal, l'avoit chargé d'aller chercher des Manuscrits dans le Levant, & il en rapporta plusieurs, il voyagea autant qu'il étudia, il écrivit beaucoup. On peut voir la liste de ses Ouvrages dans M. de Sallengre, dans Niceron, dans Chauffepié; il avoit auprès du Roi trois puissantes protections, du Châtel, la Reine de Navarre & son propre mérite, très-connu du Roi lui-même.

Voici maintenant l'homme singulier. Nous joindrons la singularité des avantures à celle du caractère; ces deux singularités peuvent être réciproquement la cause & l'effet l'une de l'autre.

---

l'universalité des connoissances: » Mithridate ne » savoit pas plus de Langues. Théologie, Philo» sophie, Mathématiques, &c. Il sait tout. »

Postel né en 1510. dans le Diocèse d'Avranches, perdit à huit ans son père & sa mère, tous deux morts d'une maladie pestilentielle. A quatorze ans on le voit Maître d'Ecole au village de Say près de Pontoise. Il vient à Paris; il s'associe pour éviter la dépense, avec des inconnus qui le volent & le dépouillent; il se retire à l'Hôpital, la misère & la maladie l'y retiennent deux ans. Il en sort enfin & quitte Paris, chassé par une cherté extraordinaire; il va passer le temps de la moisson dans les plaines de Beauce, où il gagne sa vie à glaner. Il revient à Paris, se met au service de quelques Régens dans un Collége, & s'applique à l'étude avec tant d'ardeur, qu'en peu de tems il devient le maître de ses Maîtres & acquiert la réputation d'un Savant universel. Il voyage, il étend ses connoissances, il obtient les places dues à son mérite; mais son savoir l'égare, il se plonge dans les rêveries des Rabbins, il devient lui-

même Rabbin & rêveur, il a des visions ; l'Ange Raziel lui révèle les secrets du Ciel ; Postel veut ramener tous les peuples à la Religion Chrétienne, il fait imprimer un livre de la *Concorde du Monde*, ce projet l'occupa tout le reste de sa vie ; il va trouver François I, il lui promet la Monarchie universelle ; il falloit pour cela que le Roi réformât *sa Cour, sa Maison, l'Eglise, & les Universités toutes déréglées, mais surtout la Justice.* Le Roi promit tout ; du moins Postel l'assure.

Pour réunir l'Univers dans la Foi Chrétienne, il falloit être dans la Capitale du Monde Chrétien, Postel court à Rome & se fait Jésuite ; mais toujours plein de ses grandes vûes, il prétendoit bien moins s'assujettir au nouvel Institut des Jésuites que les attirer eux-mêmes à son Institution de la Concorde. Saint Ignace condamna ses chimères & les souffrit, Laynez ne voulut pas les souffrir & chassa Postel.

Celui-ci prétend que les Jésuites étoient trop Espagnols pour lui pardonner la promesse qu'il faisoit à François I. de la Monarchie universelle, & trop Italiens pour lui passer la supériorité qu'il accordoit au Concile sur le Pape ; sans ces deux articles il *auroit voulu toujours vivre avec eux, à cause que leur manière de procéder est la plus parfaite après les Apôtres, qui onq fut au monde.*

Postel se retire à Venise ; *là, une petite vieille femmelette de l'âge de cinquante ans* vient le trouver, & le prie de la prendre sous sa direction, mais ce fut elle qui le prit sous la sienne, elle poussa bien plus loin que lui le systême de la Concorde ; elle illumina tant son Directeur que celui-ci écrivit sous la dictée du S. Esprit le livre : *De Vinculo Mundi*, le livre *de la Mère Jeanne* ou *des très merveilleuses victoires des femmes*, & le livre *de la Vergine Veneta* ou *le prime nuove de l'altro Mundo.* Les femmes devoient obtenir *la victoire & regne du*

Rétract. de Guill. Postel, Mss. de la Bibliot. du Roi. Mém. de l'Acad. des Insc. & Belles-Lettres, t. 15.

Monde universel; la Raison, *qui est la partie inférieure de la Nature humaine*, alloit s'élever avec elles; le renouvellement commençoit en 1547. par le triomphe de la raison *de la Mère Jeanne*, qui alloit faire vaincre & régner les femmes. On conçoit que la *Mère Jeanne* étoit sa vieille, & lui il étoit son premier né, *Caïn*, *Jean Caïn*, & quelquefois par humilité *Caïn*, *Coré & Judas le traître*. Tout cela prouve que la *raison* étoit devenue en effet *une partie bien inférieure* chez Guillaume Postel. Il revint à Paris, & se retira au Monastère de Saint Martin des Champs, ou selon d'autres, on l'y enferma. Il y mourut le 6. Septembre 1581. exemple mémorable de la grandeur & de la foiblesse de l'esprit humain.

DUHAMEL. Pasquier ou Paschal Du-Hamel Normand, fut aussi nommé par François I. à une Chaire Royale de Mathématiques; il est dans les Lettres de 1545. On a de lui un Commentaire sur un livre d'Archimède con-

ternant les nombres & leurs progressions, un autre Commentaire sur les Tables Alphonsines & une Edition de la Perspective de Georges Hartman, Mathématicien célèbre du 16e. siècle.

La France eut peu de part aux progrès de l'Astronomie dans ce siécle. Elle ne put qu'envier à la Pologne son illustre Copernic, qui renouvelloit & développoit alors le véritable systême du monde, dont Aristarque de Samos, Thalès, Anaximandre, Anaxagore parmi les Anciens, & le Cardinal de Cusa parmi les modernes avoient eu quelque idée.

Professeurs en Philosophie Grecque & Latine.

Le regne de François I. ne nous offre qu'un seul Professeur dans ce genre, c'est Vicomercato; encore Du Boulay dans l'Histoire de l'Université, Duval dans l'histoire du Collége Royal, Piganiol de la For,

Mém. sur le Collèg. Roy.

VICOMERCATO.

ce dans la Description de Paris, disent-ils qu'il ne fut nommé que par Henri II., ce qui prouve seulement qu'ils n'ont point eu connoissance des Lettres de 1545. où Vicomercato est nommé, ni des remercimens que fait Vicomercato lui même à Du-Châtel le 7. Mars 1543. d'avoir engagé François I. à instituer pour lui la Chaire qu'il occupe. Vicomercato étoit né à Milan ; il avoit professé la Philosophie à Pavie & à Padoue. C'étoit un grand Péripatéticien, aussi fut-il peu favorable à Ramus dans son procès contre Aristote. Presque tous les Ouvrages de Vicomercato sont des Commentaires sur ce Philosophe.

Professeurs en Médecine & en Chirurgie.

Il n'étoit pas possible que François I. oubliât parmi les Sciences celles qui s'annoncent comme les plus utiles. Elles ne furent pourtant

point les premières dont il s'occupa; le goût de son siècle étoit tourné vers l'étude des Langues, & il accorda quelque chose à ce goût d'autant plus raisonnable, que c'étoit le premier pas nécessaire que faisoit l'esprit humain vers les connoissances; mais il satisfit son propre goût en étendant ses vûes bienfaisantes sur tous les besoins de l'humanité. Un Savant (1) l'a nommé: *Proclivis in humanum genus juvandum*, (2) éloge le plus digne d'un homme & le plus flatteur pour un Roi.

VIDUS VIDIUS.

Vidus Vidius est le seul Professeur en Médecine & en Chirurgie que le Collége Royal ait eu sous le regne de François I. C'étoit un Florentin à qui l'exercice de ces deux Arts avoit acquis dans sa patrie une haute réputation. François I. le fit son Médecin, & il remplaça auprès de ce grand Roi le fameux Guillaume

(1) Pierre Victorius de Florence.

(2) » Porté à soulager le genre humain.

Cop. Cet honneur, & la Chaire qu'on créa pour lui vers 1542. ne furent pas les seuls bienfaits qu'il obtint de la magnificence de son Maître, il ne s'attacha qu'à lui en France. Après la mort de François I. le Grand Duc de Toscane Cosme I. rappella Vidius dans sa Patrie, & le chargea de faire des leçons publiques de Médecine à Pise, mais la Faculté de Paris n'a point oublié l'ardeur avec laquelle il ranima dans cette Ville toutes les études qui ont la santé pour objet; son nom y est resté célèbre. Il avoit, dit-on, de grandes connoissances dans l'Anatomie, dans la Botanique, dans toutes les parties de la Médecine; il enseignoit, il exerçoit également bien, il avoit la main aussi adroite que l'esprit éclairé, en un mot, il guérissoit, si l'on en croit le Prussien Knobelsdorf, dont nous avons parlé plus haut, & qui ne l'a point oublié dans sa Description de Paris.

Vidius Ausoniis ascitus Vidus ab oris,
Lanificas cogit nectere fila Deas,
Ille par est Phœbo, Podalirius alter habetur;
Quos cupit è Stygio retrahit ille lacu. (1).

Il savoit d'ailleurs très-bien le Grec & le Latin, & il avoit bien étudié les Anciens; il mourut âgé en 1567. L'Evêque d'Ast, François Panigarole, lui fit deux épitaphes qui roulent à peu-près sur la même idée.

I.

Quâ primæ eripuit multos, hâc arte, secundæ
Se rapuit morti Vidius hicque jacet.

2.

Non tibi sat fuerat viventi vincere mortem,
Hanc nisi defunctum vincere posse probes. (2).

(1) » Il force les Parques à filer & l'avare » Achéron à relâcher sa proie, c'est un Podalire, » un Apollon. »

(2) Sens général des deux Epitaphes: » En en

Les Ouvrages de Vidius furent recueillis long-tems après sa mort en trois volumes *in-fol.* par son neveu, nommé comme lui *Vidus-Vidius* qui les dédia au Grand-Duc Cosme II., ils embrassent les objets les plus importans de la Médecine & de la Chirurgie.

Ces deux Sciences se ranimèrent sous François I. L'Anatomie, *le fondement de la Médecine & le guide des Médecins*, fit des progrès; on éleva des amphithéâtres publics pour la dissection des cadavres, opération trop négligée depuis Galien. Jean Gontier, Médecin de François I. renouvella cet utile usage; il forma Vésal, Médecin célèbre de Charles-Quint & de Philippe II. ce Vésal, dont le père, l'ayeul, le bisayeul, le trisayeul s'étoient illustrés par l'étude de la Médecine & furent tous effacés par lui. Sur leurs pas les Eus-

---

» levant les autres à la mort, il s'y est dérobé » lui-même. Vivant il triomphoit du trépas, mort » il en triomphe encore.

taches, les Fallopes, les Botals, ajoutèrent aux découvertes Anatomiques. Gonthier (1) est le premier qui ait donné une description assez exacte des Muscles ; il en a même apperçu plusieurs qui avoient échappé aux recherches de Galien.

Sous François I. encore, la Chirurgie perdoit cette timidité, qui la bornant aux topiques & aux emplâtres, n'osoit presque employer le fer que pour les saignées ; on inventa des instrumens, on s'enhardit sur leur usage.

Les deux premiers Ducs de Guise Claude & François semblent avoir été choisis pour servir d'époque aux opérations de la Chirurgie, l'un au commencement, l'autre à la fin du regne de François I. Claude pere

(1) Ce Médecin ne concevoit pas qu'on pût avoir la cruauté de tenir secret un remède utile. *Nam ferinum ab omnique humanitate & candore animi alienum videtur ea velle occultare quæ ad communem hominum salutem pertinent.* De Pest. Com. Præf.

de vingt-deux coups & laissé pour mort à Marignan, ne put guérir que par un prodige de l'Art, & l'horrible blessure que François reçut dans la tête en escarmouchant devant Boulogne en 1545. illustra les talens naissans d'Ambroise Paré. Le célèbre Fernel, premier Médecin de Henri II. se formoit aussi sous le regne de François I.

Les Juifs & les Arabes étoient encore alors ceux qui avoient le plus de réputation pour la Médecine, & l'on confondoit tellement, suivant l'esprit du siècle, l'idée de leurs talens avec celle de leur Religion, que pour avoir confiance en eux on exigeoit que les Juifs Judaïsassent, & que les Arabes fussent Mahométans. Il faut savoir gré à François I. de n'avoir pas rempli de pareils Professeurs sa Chaire de Médecine, si le fait suivant est vrai. On assûre que quand François I. au retour de l'entrevue d'Aigues-Mortes en 1538. tomba si dangereuse-

ment malade à Compiégne, il pria Charles-Quint de lui envoyer d'Espagne un Médecin Juif, ce qui, pour l'observer en passant, prouveroit assez bien qu'il ne croyoit pas que deux ans auparavant Charles-Quint eût empoisonné le Dauphin, & eût voulu l'empoisonner lui-même. Charles-Quint envoya un Juif converti qui se vanta de sa conversion à François I. Sur cet aveu le Roi refusa de s'en servir, persuadé qu'un Médecin Chrétien ne pourroit jamais le guérir; il fallut faire venir de Constantinople un Juif qui eût conservé la Foi de ses Pères; ce Juif le guérit en effet, c'est-à-dire qu'il pallia son mal, mais avec un remède dont un Chrétien eût pu aisément s'aviser, c'étoit du lait d'ânesse.

Comment le Chymiste Paracelse, qui se vantoit de conserver la vie des hommes pendant plusieurs siècles & qui mourut à 48 ans, passa-t'il sa vie en Suisse & en Alsace, & ne porta-t-il pas dans les Cours des

Rois ses flatteuses chimères? François I. lui-même l'eût sans doute accueilli.

Nous n'avons parlé dans ce chapitre que des Professeurs nommés par François I., mais nous pouvons réclamer pour sa gloire, nous pouvons regarder comme autant de monumens de son regne & de fruits de ses bienfaits, tous ces Disciples illustres, qui formés par ces premiers Maîtres, les égalèrent ou les surpassèrent dans la suite, & furent l'ornement des regnes suivans.

1541. Tels sont pour l'Hébreu Jean de Cinqarbres, Gilbert Génébrard, Pierre-Victor Palma Cayet.

Pour le Grec, Adrien Turnèbe, Jean Dorat, Denis Lambin, Louis le Roi.

Pour l'Eloquence Latine, Leger Duchesne, Jean Passerat.

Pour les Mathématiques, Jean Pena, Pierre Forcadel, Henri de Monanteüil, Maurice Bressieu.

Pour la Philosophie, Jean Pellerin, Siméon de Malmédy.

. Pour la Médecine, Jacques Dubois, (*Sylvius*) Jacques Goupyl, Louis Duret.

Le plus célèbre de tous ces Professeurs, qui ne l'étoient pas encore du temps de François I., mais qui l'alloient être & qui méritoient déja de l'être, c'est Ramus. L'éclat de ses talens, la variété de ses connoissances, la bizarerie de ses avantures, ses querelles, ses disgraces, les services qu'il a rendus au Collège Royal, où il a fait en Citoyen ce que François I. a fait en Roi, sa mort funeste enfin, tout exige que nous nous occupions de lui quelques momens.

Les malheurs de Ramus commençoient avant sa naissance; sa famille, établie à Liége, y perdit tout son bien, lorsqu'en 1468. le furieux Duc de Bourgogne Charles réduisit presque entièrement cette Ville en cendres. L'ayeul de Ramus alla se faire Charbonnier dans un village du Vermandois, on dit qu'il étoit né gentilhomme; son fils fut Charbonnier

[illegible] ou Laboureur, & Ramus naquit (1) dans la pauvreté. A peine sorti du berceau, il fut deux fois attaqué de la peste; arrivé à Paris, la misère l'en chassa deux fois, il y retourna une troisième, & s'y soutint quelque temps par les secours d'un de ses oncles; ces secours lui manquèrent, il fit ce que faisoit vers le même temps Guillaume Postel, dont les premières avantures ont beaucoup de rapport avec les premières de Ramus; il entra en qualité de Domestique au Collège de Navarre, il servoit le jour, il étudioit la nuit, ses progrès furent rapides comme ceux de Postel; mais ici commencent les avantages de Ramus sur Postel; le premier étoit né avec un esprit réformateur, il s'éleva d'abord au dessus de son siècle, il sentit tous les inconvéniens de la Méthode d'enseigner qu'il

(1) Ce fut, dit-on, en 1515. la même année que François I. monta sur le Trône.

ouva établie, la Scolastique sur-
tout le révolta; il lut par hazard Xé-
nophon & Socrate, il en fut trans-
porté. *Voilà*, s'écria-t'il, *la seule Phi-
losophie digne de l'homme*, & peut-
être eût-il fait dès-lors ce que Des-
cartes fit dans la suite, s'il eût tou-
jours eu dans l'esprit autant de mo-
dération que Descartes, si d'ailleurs
son siècle eût été aussi avancé que
celui de Descartes. Ramus, pour
éviter l'excès qui le choquoit, se
jetta dans un excès qui choqua tout
le monde, il ne reconnut plus rien
de bon dans Aristote, il soutint une
Thèse publique où il ne se proposa
rien moins que d'arracher le sceptre
à ce Prince des Philosophes. La dis-
pute dura un jour entier; les Péri-
patéticiens réunirent en vain leurs
efforts pour accabler Ramus, l'éclat
de cette Thèse lui servit & lui nui-
sit, il fut haï, mais il fut admiré; il
ne garda plus de mesures avec la
Scolastique ni avec Aristote, il atta-
qua ce Philosophe dans deux Ouvra-

ges. Les mots d'une Thèse s'envolent, les Ecrits d'un Réformateur restent, tout le Péripatetisme se souleva, nous avons dit quel orage on parvint à exciter contre Ramus. Tous ces cris de l'Ecole eussent fait peu d'impression sur François I., mais il crut qu'avec Aristote on attaquoit l'étude du Grec & de la Philosophie; il prit Ramus pour un barbare qui s'opposoit aux progrès naissans des Lettres, & qui vouloit renverser l'ouvrage de son Maître c'étoit bien mal le connoître; nous avons dit avec quelle rigueur il traita Ramus, & qu'il lui défendit d'écrire & d'enseigner. Ramus obéit, il dévora les triomphes & les injures de ses ennemis qui publièrent sa condamnation dans toute l'Europe, qui le jouèrent sur leurs Théâtres Collégiaux & le confondirent tant qu'ils voulurent dans leurs Thèses sans contradicteurs. Ramus ne s'attacha qu'à pratiquer cette philosophie Socratique qu'il admiroit, elle lui apprit

Art. du Calvinisme.

Deslandes, Hist. Crit. de la Philos. t. 4. p. 55.

prit à souffrir sans se plaindre; quand ses amis le plaignoient, il leur répondoit avec le sourire de la paix :

Grata superveniet quæ non sperabitur hora.

Elle arriva cette heure favorable, Ramus eut la liberté d'enseigner la Philosophie qu'il jugeroit la plus convenable aux besoins de l'esprit humain ; ce fut le Cardinal de Lorraine Charles qui lui obtint cette grace de Henri II. (1). Bien-tôt par la même protection & par l'ascendant d'un mérite bien reconnu, il obtint au Collège Royal une Chaire de Philosophie, puis une d'Eloquence. Mém sur le Collèg. Roy. Art. Ramus

On avoit été blessé de voir un Philosophe attaquer Aristote, on le fut encore de voir un Orateur attaquer Cicéron & un Rhéteur attaquer Quintilien. Ces grands hommes ne manquèrent point de défenseurs, & ce fut beaucoup moins le zèle pour leur gloire qui leur en procura que

(1) Il lui obtint, dit Bayle, *la main-levée de sa plume & de sa Langue.*

l'envie contre la gloire de Ramus. Ce Professeur avoit fait précéder ses leçons d'un discours : *De studiis Philosophiæ & Eloquentiæ conjungendis.* Cette réunion de la Philosophie & de l'Eloquence étoit encore une chose nouvelle, car assûrément la Scholastique n'étoit pas éloquente, & l'idée de Ramus se rapportoit à son systême, c'étoit une suite de la déclaration de guerre qu'il avoit faite à la Scolastique, aussi l'Ecole se vengea-t'elle des succès de ce discours. Lorsque Ramus donna sa première leçon de Logique au Collège Royal, il se vit interrompu par des sifflemens, des huées, des battemens scandaleux de pieds & de mains ; il se ressouvint de la Philosophie qu'il est doublement ridicule de ne point pratiquer quand on l'enseigne, il déconcerta le complot de ses ennemis en ne se déconcertant point ; à chaque interruption il s'arrêtoit, en attendant que le bruit fût cessé, il reprenoit alors sa leçon

avec une fermeté calme, & si on l'interrompoit encore, il s'arrêtoit encore; il fatigua par cette tranquillité l'indécente cabale qui osoit l'insulter dans ses fonctions; il pouvoit la faire punir, il la dédaigna, & ses leçons, quoique très-fréquentées, ne furent plus troublées.

Depuis ce temps Ramus n'est occupé que des avantages du Collège Royal; il contribua beaucoup par le crédit du Cardinal de Lorraine son Protecteur à procurer aux Professeurs Royaux les Salles des Collèges de Treguier & de Cambrai; & il ne cessa de solliciter l'exécution du grand projet de François I. Il proposoit de placer la Bibliothéque Royale dans le Collège pour l'utilité des Maîtres & des Ecoliers.

La jalousie toujours croissante de l'Université contre le Collège Royal qui lui étoit uni par son institution, mais qui en étoit bien separé par les intérêts, excita encore quelques troubles, que la sagesse & la modé-

ration de Ramus aidèrent à dissiper; il appartenoit aux deux Corps, d'un côté Professeur Royal, de l'autre Principal du Collège de Presle. Quelques leçons qu'il avoit faites dans ce Collège avoient promptement ramené la foule des Ecoliers, qu'une maladie pestilentielle avoit écartés. Henri II. ayant jugé que l'Université avoit encore besoin de réforme, nomma par ses Lettres du 7. Janvier 1556. Ramus, Danès & Galland pour y travailler.

Ramus devenu le Doyen des Professeurs Royaux, jugea que l'honneur du Collège Royal lui étoit plus particulièrement confié; il veilla sur le choix des Professeurs. L'ignorant Dampestre avoit envahi par intrigue une chaire de Mathématiques. Ramus averti de son incapacité, voulut l'empêcher d'exercer. Dampestre répondit : *qu'il lui feroit leçon à lui-même & à tous les Lecteurs de l'Université.* *Commencez donc*, dit Ramus, *par m'expliquer la première proposition*

d'Euclide. Me prenez-vous pour un enfant? repartit Dampestre, & malgré l'opposition de Ramus, il voulut commencer ses leçons publiques. On ne l'interrompit point comme on avoit interrompu Ramus, mais son école fut désertée; Ramus obtint une Ordonnance du 24. Juin 1566. qui décida que Dampestre & les Professeurs qu'on nommeroit à l'avenir, seroient examinés publiquement par tous les Lecteurs Royaux. Dampestre n'osa ou ne daigna point subir cet examen, il vendit sa chaire à un autre ignorant, nommé Charpentier, Docteur en Médecine, & qui crut pouvoir couvrir son ignorance en Mathématiques par le peu de Médecine qu'il savoit & qu'il enseigneroit à ses écoliers. C'étoit vouloir donner le change, & Ramus ne le prit pas; il fit signifier à Charpentier l'Ordonnance du 24. Juin 1566. Charpentier répondit encore plus fièrement que n'avoit fait Dampestre *qu'il soumettroit Ramus lui-même à*

l'examen ; mais Ramus l'ayant cité au Parlement & lui ayant présenté, comme à Dampestre, les élémens d'Euclide à expliquer, il fallut que Charpentier changeât de ton ; il pleura, il se plaignit qu'on le dèshonoroit gratuitement ; enfin il demanda trois mois pour se mettre en état d'expliquer Euclide, on les lui accorda, & cependant de nouvelles Lettres du 8. Mars 1567. confirmèrent celles du 24. Juin précédent & mirent même pour l'avenir les chaires au concours. Mais malgré la vigilance & les efforts de Ramus qui les avoit sollicitées, elles n'eurent point d'exécution. Charpentier se maintint dans sa place & dans son ignorance.

Ibid. Pendant que Ramus exercant ainsi une discipline sévère sur le Collége Royal, vouloit en chasser ceux qui n'étoient pas dignes d'y entrer, l'Université l'avoit chassé lui-même du Collége de Presle, non assûrément pour aucune incapacité, mais

pour ſa Religion. Le goût général qu'il avoit pour la Réforme & les perſécutions que ſes écrits contre Ariſtote lui avoient attirées de la part des Catholiques, qui vouloient abſolument que le reſpect pour Ariſtote tînt à la Réligion, l'avoient en effet jetté dans la Réforme Calviniſte. Perſécutez un homme pour une opinion qui n'eſt pas encore la ſienne, vous la lui ferez bien-tôt adopter.

Ramus aimoit tant la Réforme qu'il voulut réformer le Calviniſme même & en rendre le Gouvernement populaire, d'Ariſtocratique qu'il prétendoit être, & de Deſpotique qu'il étoit réellement à Genêve ; ce fut de la part de Théodore de Béze que ce projet eſſuya le plus de contradictions, cela devoit être, c'étoit celui qui ſuccédoit au Deſpotiſme de Calvin.

Ramus ne pouvoit mieux ſervir ſes ennemis qu'en quittant l'Egliſe Romaine, ils épièrent ſon Calviniſ-

me naissant, ils s'apperçurent qu'il ôtoit les images de la Chapelle de son Collége de Presle, l'Université se hâta de l'en chasser dès 1562. Il fut même obligé de quitter Paris pour échpaper à la persécution; mais Charles IX. qui l'aimoit, lui donna un asile à Fontainebleau, où placé au milieu de la Bibliothéque Royale, il se consola par l'étude & par le travail; il se perfectionna dans la Géometrie & l'Astronomie, mais bien-tôt on le chassa de cet asile même, il erra de retraite en retraite inconnu & déguisé. N'ayant pû le prendre, on pilla son Collège de Presle, une riche Bibliothèque qu'il avoit pris plaisir à y former, lui fut enlevée. On dit qu'un des grands motifs de la fureur de ses ennemis étoit la maniere dont il prononçoit la lettre Q; & il n'en falloit pas d'avantage alors pour haïr. Ramus & les Professeurs Royaux avoient corrigé quelques abus qui s'étoient glissés dans la prononciation du La-

tin. Ce n'est pas qu'on puisse savoir de quelle manière les Romains le prononçoient, mais dans cette ignorance invincible, le principe de prononcer toutes les lettres, paroîtroit le plus raisonnable. L'École par négligence avoit pris l'habitude de prononcer *quisquis, quamquam*, comme *kiskis, kankam*, c'est contre cette prononciation qui faisoit disparoître l'U que Ramus s'élevoit ; (1) & c'est en partie pour cela qu'il étoit obligé de se cacher. La paix de 1563. le ramena pourtant à Paris, & ce fut alors qu'il eut la noble imprudence de se rendre si redoutable aux Dampestre & aux Charpentier, qui ne l'oublièrent pas. Les guerres civiles ayant recommencé en 1567. Ramus

(1) On prétend que la Sorbonne avoit fait dépouiller de ses bénéfices un Ecclésiastique qui avoit adopté la prononciation de Ramus, & que cet Ecclésiastique s'étant pourvû au Parlement, étoit en danger d'y perdre son procès, si les Professeurs Royaux n'eussent été représenter en pleine audience le ridicule de cette cause & l'indignité de ce procédé.

se réfugia auprès du Prince de Condé ; il étoit avec lui & avec l'Amiral de Coligny à la bataille de Saint Denis. A la paix il revint se faire encore persécuter en France. En 1568. jugeant que la persécution devenoit trop forte, il demanda au Roi la permission d'aller visiter les Universités d'Allemagne, il l'obtint & le Roi lui conserva ses appointemens. Dans son voyage il fut comblé d'honneurs à Bâle, à Heidelberg ; on l'invita de la part du Roi de Pologne Sigismond II. à venir à Cracovie. Jean Sigismond Zapol, Vayvode de Transylvanie, lui offrit le Rectorat de l'Université de Weissembourg avec des appointemens considérables, il refusa tout pour revenir dans sa Patrie qu'il aimoit toujours. Il crut que trois ou quatre ans d'absence devoient avoir éteint la fureur de ses ennemis ; mais les Charpentier & leurs semblables ne pardonnent jamais. Ramus revenu à Paris vers la fin de l'année 1571.

Banosius. Mém. sur le Collèg. Roy.

y fut assassiné l'année suivante à la S. Barthelemi, ce ne fut point le crime de la superstition, mais de la haine, il fut avéré que les assassins avoient été apostés par Charpentier. Ramus s'étoit caché dans une cave, on l'avoit épié, on l'en tira, il offrit de l'argent, l'argent désarme des voleurs, non des ennemis; n'ayant pû rien obtenir, il se défendit en désespéré; percé de coups, succombant sous le nombre, on le jetta dans la rue. Ses entrailles sortoient de son corps; les Ecoliers que Charpentier animoit, les arrachèrent & les semèrent de rue en rue, ils y trainèrent le cadavre de Ramus, en le battant de verges. Cette année 1572. époque de vertige & de cruauté, sembla égaler la France aux Nations les plus barbares.

Ramus étoit d'une figure noble, d'une taille avantageuse, d'un tempérament robuste; élevé durement, il vécut toujours durement, il ne coucha jamais que sur la paille, il

ne cessa de travailler ; sa sobriété ; ses mœurs, d'utiles exercices le sauvèrent des dangers du travail & conservèrent sa santé. Aussi libéral que savant, il aida ses écoliers de son argent comme de ses lumières, il fit du bien & pendant sa vie & après sa mort, mais il disputa trop, & par là il alluma des haines qui troublèrent ses jours, & causèrent sa perte.

Il avoit une éloquence animée & pleine de graces qu'on jugea propre aux grands effets. Les Reîtres de l'armée du Prince de Condé ne voulant point marcher, parce qu'ils n'étoient point payés, & les foibles sommes qu'on put leur fournir en ouvrant toutes les bourses, ne suffisant point pour les gagner, on les fit haranguer par Ramus, & ils marchèrent. On voulut l'employer en Pologne à préparer l'élection du Duc d'Anjou. Cette commission ne pouvoit que l'honorer, il la refusa en disant que l'éloquence ne devoit

point être mercenaire, défaite singulière, lorsqu'il s'agit de servir ses Maîtres. Il a écrit sur presque tous les arts & toutes les sciences, même sur la Théologie. On peut voir dans Niceron la liste de ses ouvrages. Ramus occupa trois chaires au Collège Royal, celle de Philosophie; celle d'Eloquence latine, & celle de Mathématiques. Disons un mot de celle qu'il fonda.

Nicéron, t. 13. & 20.

Ramus, comme on l'a vû, avoit voulu faire mettre les chaires au concours, il semble en effet qu'elles devroient y être toutes. Les Rois, les Ministres ne sont pas tous aussi capables que François I. de choisir parmi les savans. La Loi du concours donneroit à ceux-ci leurs Pairs pour Juges, & la brigue, dont la Cour est l'élément naturel, a bien moins de prise sur les Corps Littéraires. Ceux-ci peuvent tout au plus ne pas nommer le sujet le plus digne, un Ministre trompé peut en nommer de tout-à-fait indignes. Ramus

plein de ces idées, exécuta en petit ce qu'il eût voulu que le Gouvernement exécutât en grand. Au moment même où la persécution des Savans le chassoit de sa patrie, son amour pour sa patrie & pour les sciences l'engageoit à laisser par son testament cinq cens livres de rente qu'il avoit sur la Ville, pour fonder une chaire, où pendant trois ans un même Professeur devoit enseigner l'Arithmétique, la Musique, la Géometrie, l'Optique, la Méchanique, l'Astrologie & la Géographie. Au bout de trois ans la Chaire devoit être remise au concours, & comme le Prêtre du Temple de Diane, dans le bois d'Aricie, le Professeur instalé ne pouvoit conserver sa Chaire que par de nouveaux triomphes; s'il étoit vaincu, la Chaire passoit au vainqueur. Tous les Professeurs Royaux & tous les Mathématiciens reconnus pour habiles, devoient être les arbitres du combat. le Premier Président, le Premier

Avocat Général, le Prevôt des Marchands & les Echevins devoient être priés d'y assister.

Les ennemis de Ramus, pour le contrarier, même après sa mort, & pour écarter du Collège Royal cet esprit d'examen & d'épreuve, qui ne leur étoit pas favorable, parvinrent dès l'année 1573. à faire changer la destination des fonds légués par Ramus ; mais comme la haine & l'ignorance ne présidèrent point à cet arrangement, il eut un objet utile ; on donna les cinq cens livres à Gohorry pour continuer l'Histoire de France de Paul Emile. Ce Gohorry écrivit en effet les regnes de Charles VIII. & de Louis XII. qui sont en manuscrit à la Bibliothèque du Roi ; il savoit d'ailleurs des Mathématiques, & peut-être les enseignoit-il, en ce cas la prédilection de Ramus pour les sciences exactes, n'étoit point trompée. En 1611. Louis XIII. ordonna que le testament de Ramus seroit plus exactement exé- Mém. sur le Collèg. Roy.

cuté. Sa Chaire a été remplie jusques en 1732. & après quelques années d'interruption, elle vient de l'être encore. Ainsi le nom de Ramus se mêlera toujours à celui des Rois bienfaiteurs des Lettres. Tant que le Collège Royal subsistera, tant qu'on verra dans la Galerie de Fontainebleau ce monument que Primatice & Maître Roux élevèrent au généreux amour de François I. pour les arts & les sciences, on se souviendra du simple Citoyen, qui ajoutant aux libéralités de ses Maîtres, fit plus encore, en leur indiquant le moyen de s'assurer du mérite & de ne jamais prostituer leurs bienfaits. Ainsi le seul Savant méconnu par François I. est le seul qui ait été digne de l'imiter & de perfectionner son ouvrage.



CHAPITRE IV.

Progrès de l'Esprit humain dans tous les genres, sous le regne de François I.

Les ignorans puissans ont beau faire, les sciences seront toujours importantes dans l'ordre politique. La lumière qu'elles répandent, est le principe de toute amélioration & la source la plus pure du bonheur public.

THÉOLOGIE.

La première de ces sciences & la plus respectable par son objet, la Théologie semble peu susceptible de progrès. Immuable comme les vérités qu'elle enseigne, sa perfection consiste à ne s'altérer jamais & à rejetter toute innovation. Nous

avons assez fait voir dans quel état elle étoit sous François I.

LÉGISLATION, JURISPRUDENCE.

La Législation & l'administration de la Justice paroissent être ensuite les objets les plus intéressans pour les hommes, & François I. en sentit l'importance. La fameuse Ordonnance de Villiers-Coterets, donnée au mois d'Août 1539. suffiroit pour immortaliser son regne. Cette Ordonnance avoit trois objets principaux.

1°. La Réformation & l'abréviation des procès, objet de tant de Loix, toujours impuissantes contre la cupidité. Quand la Justice sera-t-elle gratuite & prompte ? Quand la chicane cessera-t-elle d'en usurper le nom ? Quand le fond emportera-t-il la forme ? Quand les Loix seront-elles claires, courtes, peu nombreu-

ſes, & ſur-tout exécutées? Quand enfin l'art ſi néceſſaire de gouverner les hommes par les Loix, ſortira-t'il *de l'enfance?* Tout le monde convient que la Juriſprudence Françoiſe auroit beſoin d'une réforme générale. Mais les uns voudroient qu'un Lycurgue ou un Solon en traçât le plan tout entier & l'exécutât tout à la fois, pour que ce Corps de Légiſlation eût de l'enſemble & de la régularité ; les autres croyent que cette réforme doit être l'ouvrage du temps ; qu'on ne peut l'entreprendre que ſucceſſivement & par parties, en profitant des conjonctures, en ſatisfaiſant d'abord aux beſoins les plus preſſans. L'inconvénient du premier de ces deux partis eſt d'être trop brusque, celui du ſecond eſt d'être trop lent & de ſuppoſer qu'une longue ſuite de Rois & de Miniſtres s'aſſervira conſtamment aux mêmes vûes. D'ailleurs cette ſimplicité de Loix qu'on paroît deſirer, convenable ſans doute dans de petites

Républiques & chez des peuples simples peut-elle convenir de même à une grande Monarchie très-policée? Bornons-nous donc à louer les travaux des Rois & des Législateurs, qui sans réformer la Machine entière en ont construit ou remonté quelques ressorts.

Montesq. Esprit des Loix, liv. chap. 1.

2°. Le second objet de l'Ordonnance de 1539. ne concerne que la Forme, mais il a l'avantage d'être rempli, & l'Ordonnance à cet égard fait époque dans l'administration de la Justice. Il s'agissoit de supprimer l'usage du latin barbare ou du mauvais françois mal latinisé, qu'on parloit dans les actes & dans les Arrêts. Rodolphe de Hasbourg en Allemagne, Alphonse le Sage en Castille, Edouard III. en Angleterre avoient fait une réforme pareille. François I. y trouvoit deux avantages, l'un de donner plus de décence & de clarté au langage des Tribunaux, l'autre de renverser un des obstacles qui ralentissoient les

progrès de la belle latinité. On prétend que ce Colin dont nous avons parlé dans le second chapitre, donna lieu à ce changement ; ce fut, dit-on le fruit des plaisanteries qu'il fit devant François I. sur un procès qu'il avoit perdu & sur le prononcé de l'Arrêt : *Dicta curia debotavit & debotat dictum Colinum de suâ demandâ.*

Le temps a ramené un autre ridicule, celui de parler un vieux jargon jadis François, inintelligible aujourd'hui à tout autre qu'aux gens du métier, comme si la justice ne devoit pas être mise à la portée de tout le monde.

3°. L'Ordonnance de 1539. forme encore une époque sur le troisiéme objet, & ce troisiéme objet est de la plus grande importance, il falloit fixer les limites des deux Puissances, relativement à l'administration de la Justice. Malgré l'appel comme d'abus, les Tribunaux Ecclésiastiques s'étoient, dit-on, main-

tenus dans une partie de leurs anciennes usurpations, & entreprenoient encore tous les jours sur les Tribunaux Laïcs. L'Ordonnance de 1539. réprime ces entreprises avec tant d'efficacité que, si l'on en croit Loiseau dans son traité des Seigneuries, au lieu qu'avant l'Ordonnance on comptoit 35. ou 36. Procureurs dans l'Officialité de Sens & cinq ou six tout au plus au Bailliage, depuis l'Ordonnance on en comptoit plus de trente au Bailliage & cinq ou six à l'Officialité.

François I. fit aussi des Réglemens pour la tenue des Registres Baptistaires dans les Paroisses.

On eut sous ce regne plus d'une occasion de discuter l'article des Immunités Ecclésiastiques en matière criminelle, & sur-tout en matière d'Etat.

François Poncher, Evêque de Paris, (1) indigne neveu, indigne

(1) Nous en avons parlé, liv. 7. ch. 1. du Concordat.

Successeur du sage Etienne Poncher, avoit merité que le Roi nommât des Juges pour informer de ses manœuvres & de ses violences. Simoniaque scandaleux, il avoit employé jusqu'à des falsifications de titres pour se procurer l'Abbaye de Fleury ou S. Benoît sur Loire, qu'il n'eut point, parce que Duprat étoit son concurrent. Les Juges qu'on lui donna d'abord, étoient tirés du Grand-Conseil; ils furent nommés en 1526. Par l'instruction de son procès on découvrit que non content d'être faussaire & simoniaque, il s'étoit encore rendu criminel d'état; que par ses intrigues en Espagne, il avoit cherché à prolonger la prison du Roi, que par ses cabales en France, il avoit tâché de faire ôter la Régence à la Duchesse d'Angoulême; il avoit si bien caché ces trames odieuses qu'elles ne furent pleinement découvertes qu'en 1529. Poncher fut enfermé à Vincennes; le Roi alors fit solliciter à

Lettres du Roi du 14 Janv. 1527. Et du 17. Août 1531.

Rome par l'Evêque d'Auxerre Dinteville, son Ambassadeur, un Bref qui nommât des Juges pour le délit commun, & il nomma pour le cas privilégié trois Conseillers au Parlement de Toulouse. Les Papes dans ces sortes d'affaires ne cherchent qu'à temporiser & à éluder. Louis XI. n'avoit pû obtenir de Paul II. qu'il nommât des Commissaires en France pour faire le procès au Cardinal Baliie & à l'Evêque de Verdun, coupables de haute trahison, François I. pour obtenir justice de Clément VII. sur le compte de l'Evêque de Paris, fut obligé de prendre un ton ferme qu'il réservoit pour les occasions importantes, & qui ne manquoit guère alors de produire son effet. » Vous savez, écrivoit-il à l'Evêque d'Auxerre, » qu'il y a long-temps que l'Evêque » de Paris est prisonnier, durant » lequel temps j'ai fait faire son pro- » cès, quant au cas privilégié, qui » est prêt à juger, & pour cest ef- » fect

» feċt depuis un an en ça, j'ai con-
» tinuellement faiċt poursuivre en-
» vers nostre diċt Saint Père un
» Brief pur & simple, & en sorte
» que je m'en puysse ayder & ne
» sçay que penser, ne à quoy il
» tient que l'affaire me soit tant di-
» layée, l'on a de coustume de ne
» refuser aux autres Princes sem-
» blables choses quand ils les deman-
» dent, & voudrois bien qu'on ne me
» reputast d'autre condition que eux,
» attendu mesmement que l'on trou-
» vera peu de Princes qui eussent
« prins le mesfaiċt d'icelui Evêque
» de Paris si patiemment que moi.
» Le Mémoire vous a été pieça en-
» voyé de la forme que je demande
» ledit Brief & à quels Juges je
» voudrois qu'il fust adressé. Par quoy
» vous remontrerez à nostre dit S.
» Pere de ma part, que si Sa Sain-
» teté me refuse ou différe de con-
» céder ledit Brief, eu égard à la
» matière dont est question, sem-
» blablement au mauvais exemple

Lettre de Franç. I. du 23. Avril 1531. dattée de Coûtances.

» & conséquence qui en procéderoit » si punition n'étoit faicte, aussi à » la longue détention d'icelui Eves- » que qui est malade, & que je me » suis mis à mon devoir un an durant » pour recouvrer icelui Brief; si j'en » fais faire la Justice autrement, & » par bonne raison appelle le Mé- » tropolitain & les autres suffragans, » sa dicte Sainteté ne devra trouver » cela aucunement estrange, car j'en » debvray demeurer excusé envers » Dieu & le Monde, pour autant » que c'est l'un des cas pour lesquels » on peut transgresser le Droit » Canon.

Le Bref arriva, mais il n'étoit pas tout-à-fait tel qu'on le vouloit; on avoit demandé pour Juges le Cardinal de Grammont, le Président Dorigny & le Président de la Barde, le Bref nommoit l'Evêque de Mâcon au lieu du Président Dorigny. On approuva ce choix; ainsi ce changement n'arrêta point; mais il y en avoit deux autres plus impor-

tans. On demandoit que la présence d'un des trois Juges fût suffisante pour l'instruction, & qu'ils ne fussent obligés de se trouver tous les trois qu'au Jugement définitif; le Bref vouloit que le Cardinal de Grammont fût présent à toute l'instruction, & ce Cardinal étoit précisement celui des trois Juges que d'autres affaires occupoient le plus souvent hors de Paris. Par le même Bref le Pape se réservoit le jugement définitif; cette clause étoit intolérable; aussi le Chancelier Duprat, qui d'ailleurs étoit ennemi de Poncher & qui avoit été son rival d'ambition, s'échauffa-t-il vivement sur ce point, quoiqu'Archevêque & Cardinal, il écrivoit d'Abbeville à l'Evêque d'Auxerre. » Ils ont été » autrefois octroyé commissions contre Evêques pour faire leur procès » & les juger en diffinitive, l'on ne » peut penser par deçà pourquoy » l'on garde ceste reigle sur nous; » & non sur les autres, & si s'en

Lettre du 28. Oct. 1531.

» trouve ici qui disent n'estre besoin
» d'avoir Bref du Pape, attendu ce
» dont est question, & qu'il est
» besoin d'exemple, & cettui-ci est
» le troisième qui a grandement dé-
» linqué contre le Roi, en sorte
» que si le premier eust esté bien
» puni, les autres y eussent prins
» exemple, & attendu les difficul-
» tés qu'on faict audict sieur, & le
» mal qu'en peut advenir, il vau-
» droit mieux que ledict sieur Roi
» feist sans autre commission, com-
» me fist l'Empereur en Espagne
» contre un certain Evesque, &
» M. de Savoye contre les deux
» principaux Chanoines de l'Eglise
» de Genefve.

Au milieu de tous ces débats l'Evêque de Paris mourut à Vincennes le premier Septembre 1532. On voit par deux commissions de François I. données l'une le 7. Avril 1532., l'autre le 4. Août 1533. que les trois Conseillers du Parlement de Toulouse, choisis pour ju-

ger le Délit Privilègié, étoient payés à raiſon de chacun ſoixante ſols par jour. Ils ſe nommoient Jean Barthelemy, François de Nupſes & Durand de Sarta.

Le Chancelier Duprat dans la lettre qu'on vient de voir, dit que François Poncher eſt le troiſième Evêque qui s'eſt rendu coupable de Lèze-Majeſté envers François I. Les deux autres ſont Antoine de Chabannes, Evêque du Puy & Jacques Hurault, Evêque d'Autun. Ils avoient été arrêtés comme complices de la révolte du Connétable de Bourbon. L'Evêque du Puy réclama ſes privilèges ; il allégua : 1°. qu'en qualité d'Evêque, il n'étoit point tenu de répondre devant les Juges Laïcs. 2°. Que poſſédant un Evêché immédiatement ſoumis au Saint Siége, il ne devoit répondre que devant des députés du S. Siége. » Le Parlement, » dit l'Avocat Général Bignon, ſe » déclara incompétent, & renvoya » les deux Evêques devant les Ju-

Voir le chap. 6. du 2e. liv. de cette Hiſtoire.

» ges Ecclésiastiques. L'Avocat du
» Roi Lizet, faisant les fonctions de Procureur Général, demanda que les Evêques fussent contraints par saisie de leur temporel, d'obtenir un rescript du Pape adressé à deux Evêques du Royaume pour faire le procès aux accusés ; il demanda aussi qu'il plût au Roi d'en écrire au Pape ; si le Pape refusoit le rescript, le Métropolitain & deux Evêques Comprovinciaux feroient le procès aux deux Evêques accusés, qui leur seroient renvoyés sous bonne garde, ils jugeroient le délit commun à la charge du cas privilègié, & défenses très-expresses seroient faites aux Evêques Juges de mettre les accusés en liberté, jusqu'à ce qu'il eût été prononcé sur ce cas privilégié, des Conseillers Clercs du Parlement assisteroient au procès qui seroit fait par les Evêques Juges.

Telles furent les conclusions de Lizet, il ne paroît pas qu'elles ayent été suivies. On ne prononça rien con-

tre les deux Prélats; l'Evêque du Puy fut mis en liberté, l'Evêque d'Autun fut retenu quelque-tems en prison.

Une circonstance assez singulière de l'affaire de François Poncher, c'est que ce même Evêque d'Auxerre qui étoit chargé de solliciter à Rome un Bref pour le procès criminel de l'Evêque de Paris, avoit eu lui-même quelques mois auparavant un procès criminel au Parlement; il étoit accusé d'avoir *excédé*, c'est-à dire maltraité & battu un nommé Gorlon. Le Parlement par Arrêt du 13. Mai 1530. ordonna que l'Evêque seroit arrêté & mis dans la maison d'un des quatre Notaires de la Cour, sous la garde d'un Huissier; les gens du Roi, dit-on, firent entendre au Chancelier Duprat qu'il étoit Juge naturel de l'Evêque d'Auxerre, soit comme Archevêque de Sens, soit comme Légat du S. Siége, & ils l'exhortèrent à nommer des Juges du Parlement pour instruire ce procès en sa place & sous son nom, le Roi & le

Chancelier renvoyèrent cette affaire au Parlement, qui rendit encore le 24. Mai & le premier Juin des Arrêts d'instruction. Il paroît que l'affaire n'eut pas d'autre suite, puisqu'on voit si peu de tems après l'Evêque d'Auxerre Ambassadeur à Rome.

En 1535. un Arrêt du Parlement ordonna que l'Archevêque de Lyon seroit interrogé sur des informations faites contre lui. On ne sait ni ce que portoient ces informations, ni dequoi l'Archevêque de Lyon étoit accusé, ni ce que devint cette affaire.

En 1537. Bernard de Léodat, Evêque de Pamiers, fut accusé de s'être emparé des places fortes de son Diocèse, d'avoir refusé de les remettre aux Commissaires du Roi, d'avoir donné asyle dans sa maison à divers Bandoliers & gens coupables de rapts, de meurtres & d'autres crimes, d'avoir même tiré des prisons par force plusieurs criminels, d'avoir recueilli chez lui des ennemis de l'Etat, d'y avoir entretenu

publiquement des femmes dont il avoit eu des enfans, d'avoir fait assommer en sa présence, en public, par ses domestiques un Sergent qui *exploitoit certaines lettres de Justice contre aucuns de ses serviteurs.* Le Roi commit un Maître des Requêtes & un Conseiller au Parlement de Toulouse pour instruire le procès quant au cas privilègié; & quant au délit commun il veut qu'un de ces deux Juges assiste à l'instruction avec les Juges Ecclésiastiques. La commission est dattée d'Avignon le 14. Décembre 1537. On ne sait point encore ce que devint cette affaire. Il y a beaucoup d'apparence que dans presque tous ces cas (1) l'impunité fut le fruit du privilège Ecclésiastique,

(1) Tous ces faits sont tirés d'un recueil où l'Avocat Général Jérôme Bignon avoit rassemblé les procédures & jugemens rendus contre des Evêques criminels de lèze-Majesté, jugemens & procédures dans lesquels tantôt on a eu recours à l'autorité du Pape, tantôt on a seulement employé l'autorité Royale.

malgré François I. qui ne se piquoit pas moins d'être *justicier* que d'être clément.

L'exemption des Ecclésiastiques à l'égard du service personnel dans les armées n'a été parfaitement réglée que par l'Edit de François I. du 4. Juillet 1541. Jusques-là l'esprit de la religion & la forme du Gouvernement avoient été dans une contradiction perpétuelle sur cet article; les possessions temporelles asservissoient le Clergé au service personnel, contre lequel les loix Ecclésiastiques s'élevoient. On sait qu'à Bovines Guerin, Evêque de Senlis, rangea l'armée Françoise en bataille. On sait que Richard Roi d'Angleterre ayant pris dans un combat l'Evêque de Beauvais, Philippe de Dreux, Cousin germain de Philippe Auguste, envoya au Pape la cotte d'armes de son prisonnier toute sanglante, en demandant comme les enfans de Jacob à leur père, *est-ce là la robe de votre fils?* On sait que

ce même Evêque de Beauvais, voulant profiter de cette leçon, se contentoit à la bataille de Bovines d'assommer par scrupule les ennemis à coup de massue, jugeant que ce n'étoit pas répandre le sang.

C'est François I. qui, en 1542. a partagé le Royaume par Généralités, division qu'ont suivie les recettes des Finances & des Domaines.

François I. s'occupa de l'exportation des grains de province à province dans l'intérieur du Royaume. Par Edit du 8. Mars 1539. il imposa un droit de sortie sur ces grains; les besoins du fisc pouvoient servir d'excuse à cette mauvaise politique. Mais le Roi sentit combien cet abus de l'autorité publique pourroit être augmenté par l'abus de l'autorité particulière, qui sous prétexte de faire exécuter l'Edit, s'empresseroit de gêner la liberté du commerce. Par des Lettres du 20. Juin de la même année il vint au secours de ses sujets, & leur assura la liberté du commer-

ce, moyennant le payement du droit imposé (1).

François I. renouvella les *Grands*

(1) Voici ces Lettres : » Comme dès piéçà, » nous eussions voulu & déclaré que de pays » en autre de notre obéïssance, il fût & soit » loisible à tous respectivement & indifférem-» ment vendre, acheter & transporter leurs » bleds........... en & au-dedans de notre Royau-» me, sans que par les Gouverneurs, leurs » Lieutenans, Baillis, Sénéchaux, Gardes de » ponts, ports & passages, & autres personnes » quelconques ils fussent & soient empêchés, tra-» vaillés, ni molestés, ni qu'il leur fût besoin » en avoir ou recouvrer d'eux aucunes Lettres » de traite, permission, ou sauf-conduit, ce » que nous avons entendu avoir été mal observé » en aucuns lieux. Et pour ce que notre vou-» loir est, que telle chose qui est tant utile, » nécessaire & profitable à toute la chose publi-» que de notre Royaume, soit entretenue & gar-» dée par Edit perpétuel & irrévocable ; & en ce » faisant donner ordre que par le transport & » trafic desdits vivres, les pays soient respec-» tivement subvenus en leurs nécessités, & en » ce user de la mutuelle communication & ami-» tié que nosdits sujets doivent avoir ensemble, » sans occasion de contrariété ou de répugnance » en un même corps politique, les pays & pro-» vinces duquel comme membres vivans & ré-» gis sous un chef, doivent subvenir & aider » les uns aux autres ; sçavoir faisons, que vou-» lant à ce pourvoir, en telle forme que l'on » n'en puisse douter, ne en ce contrevenir ci-» après...... avons déclaré.......... qu'il est & sera

Jours. Ce nom de *Grands-Jours* étoit le nom de la Justice de Champagne du temps des Comtes, comme l'Echiquier l'étoit de la Justice de Normandie du temps des Ducs, & le Parlement de la Justice des Rois. Dans la suite le nom de *Grands-Jours* s'étendit dans tout le Royaume ; il fut donné à de certaines assises so-

---

» loisible & permis à toutes personnes nos su-
» jets, de quelque qualité qu'ils soient, tirer &
» enlever, mener & ramener, en & au-dedans de
» notre Royaume........ leurs bleds, fromens,
» seigles...... ..... & autres grains... ......& vivres
» à eux appartenans, à cause de leurs Terres,
» Seigneuries, Bénéfices, ou par achat & au-
» trement......... iceux vendre, revendre, & au-
» trement en user.......... ... tout ainsi que bon
» leur semblera, en payant les droits, sans qu'on
» les puisse en empêcher, ne qu'il leur soit be-
» soin en avoir, ne recouvrer des Gouverneurs.....
» .... aucune Lettre de traite, congé ni per-
» mission. Et si par contrainte, d'autorité, ou
» autrement, pour rédimer vexation, nosdits
» sujets prennent lesdites Lettres de traite, congé,
» permission ou sauf-conduit, voulons que de
» cette faute ils en soient moultés & punis d'a-
» mendes arbitraires, & quant à ceux qui les
» auront à ce contraints, le fait par nous connu,
» y sera aussi procédé, ainsi que nous verrons être
» à faire. »

lemnelles que les Rois ou les Seigneurs tenoient ou faisoient tenir de tems en tems dans certaines villes de leur dépendance. Les Rois crurent s'appercevoir que l'administration de la Justice étoit quelquefois négligée ou défigurée par des abus dans les provinces éloignées des Parlemens où elles ressortissoient ; que les peuples y étoient tyrannisés par les Seigneurs. Ce fut pour réparer ces négligences, pour réformer ces abus, pour affranchir & venger l'humanité qu'on établit l'usage des *Grands-Jours*. Charles VII. les avoit tenus une fois à Poitiers en 1454. mais ce fut François I. qui en rétablit & qui en maintint l'usage. Son regne seul en fournit plus d'exemples que tous les autres regnes réunis ; il fit tenir les Grands-Jours en 1531. à Poitiers ; en 1534. à Moulins ; en 1535. à Troyes ; en 1539. à Angers ; en 1540. encore à Moulins ; en 1541. encore à Poitiers ; en 1545. encore à Moulins ; en 1546.

à Riôm; en 1547. à Tours. Coquille définit les *Grands-Jours* de ce siècle un Tribunal composé de Présidens, Maîtres des Requêtes & Conseillers du Parlement, nommés par Lettres-Patentes, séans dans la ville marquée par le Roi pour certaines provinces, avec pouvoir de juger en dernier ressort de toute matière criminelle & des affaires civiles jusqu'à la concurrence de six cent livres de rente ou de dix mille livres en capital.

Si François I. eût créé une chaire de Droit au Collège Royal, il n'eût pas manqué de sujets propres pour la remplir; cette science faisoit alors des progrès, il suffit de nommer parmi ceux qui la cultivoient, Barthelemi de Chasseneuz ou Chassanée, Président du Parlement d'Aix, André Tiraqueau, Alciat, Arnoul du Ferrier, depuis Ambassadeur à Venise, & sur tout son disciple Cujas, le plus grand nom de la Jurisprudence. Celui-ci effaçoit déjà tous les Ju-

Pap. Masson, vit. Jac. Cujacii.
Sainte-Marthe, élog. Doct. Gall. l. 4.
De Thou, Hist.
La Croix du Maine.
Du Verdier.

risconsultes, lorsque Toulouse sa patrie lui refusa une chaire qu'il briguoit; toutes les Universités s'empressèrent depuis de lui offrir les leurs. Tandis qu'il enseignoit à Valence, le Roi lui accorda, comme au plus illustre interprète des loix le droit de séance au Parlement de Dauphiné; il accepta cette faveur avec reconnoissance & n'en usa point par modestie. Les objets qui agitent le plus violemment le peuple crédule & les gens oisifs, paroissent quelquefois bien futiles au sage. Le Calvinisme s'étendoit dans la France & la remplissoit de troubles; on étoit fort étonné que Cujas ne s'expliquât point sur cette hérésie; on l'interrogeoit, on le consultoit, il ne s'expliquoit pas davantage, il écartoit toutes ces questions indiscrètes par cette réponse de Jurisconsulte: *Hoc nihil ad Edictum Prætoris.* On prit le parti de l'accuser d'indifférence pour la Religion. Il avoit le plus grand zèle pour l'avancement de ses Eco-

liers, auquel il contribua de sa bourse autant que de ses leçons, & ce zèle, même dans un si haut dégré, étoit assez commun alors.

Sous ce regne encore se formoient ce vertueux Chancelier Olivier & son illustre ami le Chancelier de l'Hôpital, modèle des Magistrats, des hommes d'Etat & des Gens de Lettres. Il commença & finit sa carrière dans la disgrace ; fils d'un homme proscrit pour la conjuration du Connétable de Bourbon, jamais ses talens n'obtinrent de François I. un regard favorable, sous les regnes suivans son mérite surmonta tous les obstacles, il parvint au comble des honneurs, mais l'intrigue prit soin de l'écarter, quand le crime prépara son chef-d'œuvre, la S. Barthelemi. L'Hôpital qui pensa être compris dans ce massacre, mourut quelques mois après, ses vertus, ses loix, ses poësies vivront éternellement.

Le zèle de François I. pour la justice se signala par quelques traits

de sévérité. Un Seigneur de la Maison de Tallard, avoit tué un simple Gentilhomme, nommé Jean Desmarets, l'histoire ne dit pas de quelle manière, mais c'étoit apparemment par des moyens qua la Chevalerie désavouoit. Desmarets ne laissoit pour venger sa mort qu'une Ayeule inconsolable, mais sans appui; le coupable avoit pour lui le crédit de la Maison du Bellai dont il étoit allié, le Cardinal sur-tout l'appuyoit de sa faveur, la justice étoit lente & le crime gagnoit tout en gagnant du temps; l'Ayeule de Desmarets vint se jetter aux pieds du Roi én criant *Justice*. A ce mot toujours imposant pour François I. il parut saisi de respect, il relève cette femme, & se tournant vers la foule des courtisans qui l'environnoient & parmi lesquels étoient peut-être alors les du Bellay, il dit tout haut ces propres paroles auxquelles nous serions bien fâchés de rien changer: *Foi de Gentilhomme ce n'est pas raison que cette Demoiselle*

se prosterne devant moi, me demandant une chose que pour le dû de mon état je lui dois : mais c'est à faire à ceux qui m'importunent sur les Rémissions & abolitions, lesquelles je ne leur dois sinon de grace & puissance Royale. Il écouta cette femme, la consola, lui promit prompte justice, & lui tint parole ; » comme de fait, dit Pasquier, je vis décapiter Tallard aux » halles de Paris, en l'an 1546. Recherc. l. 6, c. 8.
Les Grands du Royaume, les Ambassadeurs même des Puissances étrangères avoient inutilement sollicité la grace du coupable.

Voici encore un monument de l'amour de François I. pour la justice. Ce Prince, plein de ses projets sur le Milanès & sur le Royaume de Naples, avoit à sa Cour plusieurs Seigneurs Italiens qui vendoient bien cher leurs magnifiques promesses & leurs foibles services ; ils lui avoient extorqué entr'autres faveurs une concession très-onéreuse à l'Etat, mais le Parlement refusa de

l'enregiſtrer ; le Roi manda des Députés de ce Corps, & en préſence de ces Italiens il leur reproche leur déſobéiſſance dans les termes les plus durs & leur réitère ſes ordres avec des menaces effrayantes ; les Italiens ſortent bien contens & les Députés bien étonnés de l'excès de colère où le Roi s'étoit emporté. Un moment après on rappelle ces derniers, qui ſont bien plus étonnès encore de ne voir que la ſérénité & la bonté ſur ce viſage qu'ils venoient de laiſſer ſi ſombre & ſi enflammé : » mes vrais » amis, leur dit le Roi, ne vous ef» frayez pas de ce que je viens de » vous dire, & ne m'en ſachez pas » mauvais gré. J'étois entouré de » tyrans avides qui ſentent un peu » trop que j'ai beſoin d'eux pour le » moment ; j'ai bien plus beſoin de » vous encore pour leur réſiſter. » Plaignez-moi & continuez de me » ſervir en prenant ſur vous la haine » d'un refus néceſſaire, mais qu'il » ne faut pas qu'on m'impute. Trom-

Paſquier. Pourparler du Prince.

» pons ces trompeurs, heureuse-
» ment il ne vous en coûtera que de
» faire votre devoir. On peut juger si le Parlement persista dans son refus. Le Roi parut céder à regret à ses représentations & à la force de la Loi; il aima mieux que ces étrangers doutassent de sa toute puissance que de sa bonne volonté.

C'est François I. qui a renouvellé en France vers l'an 1534. le supplice de la roue. Il faut avouer que ce supplice n'avoit été d'usage autrefois que dans des temps barbares, mais c'étoit pour des crimes chimériques, pour magie, pour sortilège. Frédégonde désespérée d'avoir perdu ses fils, se soulagea par des cruautés; elle fit rouer vives de vieilles sorcières qu'elle accusoit de leur mort. C'est Grégoire de Tours qui nous l'apprend; *alias rotis confractis ossibus innectit*. Ce fut contre les voleurs de grand chemin que François I. rétablit ce supplice. Peut être eût-il fallu en borner l'usage aux assas-

Grég. Tur. l. 6. c 35. Apend. Cario. Joannes Tillius, Chron. de Regn. Francór. Genebrard. chronogr. lib. 2. in Paul III.

ſins. On a remarqué depuis long-tems que la ſûreté publique demanderoit qu'on mît une différence dans la peine entre l'aſſaſſin & le ſimple voleur, & que la parité de ſupplice invite le voleur à devenir aſſaſſin.

Apologie pour Hérodote.

Henri-Etienne rapporte un trait ſingulier de juſtice rigoureuſe de la part de François I. à propos d'un crime auſſi fort ſingulier. Deux hommes ayant été condamnés aux galères s'étoient coupé la main l'un à l'autre, dans l'eſpérance apparemment qu'on les renvoyeroit comme incapables des travaux des galères. François I. les condamna lui-même à être pendus, jugement juſte peut-être, ſi un homme devoit jamais perdre la vie, lorſqu'il n'y a point de loi antérieure & bien connue qui le condamne. Henri-Etienne prétend avoir appris ce fait de Charles de Marillac, alors Evêque de Vienne & Ambaſſadeur à Auſbourg.

Le Chancelier de l'Hôpital rapporte que tel étoit le reſpect de Fran-

çois I. pour la Magiſtrature, & ſur tout pour la doctrine & la vertu, que lorſqu'au commencement de ſon regne quelques Magiſtrats d'un mérite reconnu, comme le Premier Préſident de Selve ou le Préſident Baillet paroiſſoient devant lui, ſoit pour quelque cérémonie, ſoit pour prendre ſes ordres ſur quelque affaire, on le voyoit toujours prêt par un mouvement naturel à ſe lever pour aller à leur rencontre & les ſaluer le premier.

Françiſcum memini primo quo tempore Regem,
Sive ſalutatum Balius, ſeu Selva veniret,
Aſſolitum dubitare priorne aſſurgeret illis.

Le même Chancelier de l'Hôpital jugeoit cependant que François I. avoit fort avili l'ordre de la Magiſtrature par la vénalité des Charges; il étoit bien éloigné de croire

cette vénalité ou avantageuse ou indifférente ; il la regarde comme une époque d'opprobre & de renversement ; il va même sur cet article jusqu'à la déclamation, car les Ecrivains les plus sages ont peine à s'en garantir lorsqu'ils traitent des sujets qui les affectent. Il appèlle la Magistrature :

Hospital. L. 1. Epist. 3.

Egregius quondam, nunc turpis & infimus ordo,
Temporibus postquàm cœpit promiscuus esse
Omnibus, & pueris passim probroque notatis
Qui vix prima tenent elementa.

Ce fut le cri de la Magistrature pendant tout ce siècle, elle se regarda comme flétrie par la vénalité, jusqu'à ce que le temps l'ayant soumise toute entière à ce joug, tout devint égal entre tous les Juges.

L. 1. c. 1. année 1515.

Nous avons dit que long temps après l'établissement de la vénalité, on

on faisoit prêter serment aux Récipiendaires de n'avoir rien payé pour leurs offices; cet usage subsistant encore du temps de Pasquier, lui fait dire : *De cette belle ancienneté ne nous reste que le parjure dont nous saluons quelquefois la compagnie, avant que d'entrer en l'exercice de nos Etats.* C'est (dit-il dans une Epigramme qu'il composa sur cette contradic- » tion) c'est l'expression des regrets » de la Magistrature & du desir » qu'elle conserve de voir renaître » l'ancienne *gratuité* des Offices :

Connivet tacitis oculis amplissimus ordo,
Quòd sibi restitui tempora prisca velit.

» Mais, ajoute-t-il, voyez ce qu'on » doit attendre d'un Juge, dont la » première démarche est de se par- » jurer.

Aspice quid speres à judice, limine in ipso
Quem non ulla Dei vox metuenda ferit.

Tout cela eſt trop fort, il n'y a point de parjure où l'on ne veut tromper perſonne, mais l'uſage de ce ſerment étoit abſurde, & l'on a bien fait de le ſupprimer.

C'eſt à l'occaſion de la vénalité qu'en 1522. François I., ſelon Paſquier, *mit ſus le Tréſorier des parties caſuelles, inconnu à tous ſes prédéceſſeurs.*

GUERRE.

François I. aima trop la guerre, c'eſt un de ſes torts; mais ſi les paſſions humaines rendent néceſſaire cet art cruel, c'eſt un mérite de le perfectionner. Le choix des troupes, le choix des armes demandent toute l'attention d'un Guerrier Philoſophe: le barbare ne veut que détruire, tous les moyens lui ſont bons; le Guerrier combine des opérations & choiſit les moyens.

Nous avons aſſez parlé de cette généreuſe Nobleſſe qui formoit la Cavalerie Françoiſe; il s'agiſſoit de

se procurer dans la nation même une Infanterie qui l'égalât. Charles VII. avoit établi les *Francs-Archers* ainsi nommés à cause des franchises & privilèges qu'il leur accorda. Chaque paroisse entretenoit un homme de ce corps, & le Roi au besoin mettoit sur pied en peu de jours quarante-deux mille hommes d'assez bonne Infanterie; Louis XI. qui n'eut si souvent qu'une fausse politique, négligea cette Institution, parce que son père en étoit l'auteur; il aima mieux payer des Suisses. Charles VIII. s'en servit aussi, il eut pourtant quelque Infanterie Françoise. Louis XII. s'étant brouillé avec les Suisses, prit des Lansquenets & augmenta un peu l'Infanterie nationale. François I. d'abord ennemi des Suisses, prit des Lansquenets, puis ayant fait avec les Suisses la paix perpétuelle de Fribourg, il prit à la fois des Lansquenets & des Suisses, & cependant il augmentoit encore l'Infanterie Françoise.

Pasq. Rech. l. 4. ch. 7. Daniel, Mil. Franc. Dubos, lig. de Cambr. Differtat. prélimin.

Outre les Lansquenets, les Suisses, & le peu d'Infanterie nationale régulière qu'on avoit alors, les guerres d'Italie avoient formé des Compagnies irrégulières de fantassins nommès *Avanturiers*, à qui le pillage tenoit lieu de solde pendant la guerre, & le brigandage pendant la paix. C'étoient de semblables Avanturiers que Charles V. avoit envoyé déthroner le Roi de Castille pour qu'ils laissassent respirer la France. François I. eut beaucoup de peine à réprimer les désordres de leurs successeurs; il rendit contre eux des Ordonnances sévères.

Jusqu'à lui l'Infanterie n'étoit pas régulièrement séparée en corps différens. On donnoit à divers Capitaines tantôt cinq cens hommes, tantôt mille, tantôt deux mille à commander. Dans le loisir que lui donna la paix de Cambrai, François I. instruit par la lecture des anciens, conçut en 1533. un nouveau plan d'Infanterie nationale régulière; c'é-

toient des Légions formées ſur le modèle des Légions Romaines. Il en créa ſept, chacune de ſix mille hommes ; il déſigna les provinces où elles devoient être levées ; une en Normandie, une en Bretagne, une en Picardie, une en Bourgogne ; la Champagne & le Nivernois réunis devoient en fournir une, ainſi que le Dauphiné, la Provence, le Lyonnois & l'Auvergne pareillement réunis. Le Languedoc devoit fournir la ſeptième. On devoit en lever une huitième dans la Guyenne, mais ſeulement pour la garde des places du côté de l'Eſpagne.

Ces Légions furent diviſées en ſix compagnies de mille hommes chacune, commandée par un Capitaine, deux Lieutenans & deux Enſeignes. Pour qu'elles fuſſent toutes prêtes à marcher au premier ordre, les Capitaines devoient avoir des rolles qui continſſent le nom, le ſurnom & la demeure de chaque Soldat. François I. accorda aux Légions les

mêmes privilèges que les Francs-Archers avoient eus sous Charles VII. Il fit à l'occasion de l'établissement de ces Légions un traité de la *Discipline Militaire*, dont les Guerriers & les Savans ont dit beaucoup de bien, même depuis sa mort.

Quant aux armes, l'Histoire générale de la guerre nous offre quelquefois une espèce d'équilibre entre l'attaque & la défense, entre l'art de détruire & l'art de conserver, entre les armes offensives & les deffensives. Quand une industrie infernale a inventé quelque nouvel instrument de destruction, une industrie bienfaisante s'applique à en chercher le remède. Chez les anciens, il n'y avoit point d'arme contre laquelle le Guerrier n'eût une défense suffisante; c'étoit à l'adresse, à en faire usage. L'adresse, la force, & l'audace sans laquelle il n'y a ni force ni adresse, décidoient seules du succès. Même dans des temps modernes le Gendarme invulnérable

& immobile, oppofoit à tous les coups, des remparts d'acier que rien ne pouvoit forcer. Les arquebufes à croc commencèrent à les entamer, cette arme étoit fort en ufage fous François I. Bayard & Vandeneffe en furent accablés à la retraite de Romagnano, & les progrès de l'Artillerie ont infenfiblement rompu l'équilibre, & détruit toute proportion entre l'attaque & la défenfe. Il n'y a plus de défenfe contre l'Artillerie, que l'Artillerie même lorfqu'elle démonte des batteries, elle a fait ceffer l'ufage des armes défenfives & celui des machines de guerre, parce qu'elle eft tout à la fois & une arme abfolument inévitable & la plus puiffante de toutes les machines de guerre. Plus deftructive que celles-ci, elle eft pourtant, dit-on, moins meurtrière que les armes blanches, dont elle a auffi rendu l'ufage moins fréquent.

Il y eut encore fous François I. un *Grand Maître des Arbalêtriers.*

C'étoit un des Grands Officiers de la Couronne, qui avoit la Sur-Intendance des machines de guerre, avant l'invention de l'Artillerie. La liste de ces Grands Maîtres commence sous Saint Louis & finit sous François I. Lorsque l'Artillerie fut inventée, l'usage des machines de guerre ne cessa point encore. Ce furent les grands accroissemens que reçut l'Artillerie sous François I. par les soins de Galiot de Genouillac qui le firent cesser. Aymar de Prie fut le dernier Grand Maître des Arbalêtriers, & dans la suite il n'y eut plus que des Grands Maîtres de l'Artillerie. On a remarqué qu'à la Bataille de Pavie, François I. avoit jusqu'à quatre mille chevaux pour son seul parc d'Artillerie ; aussi Galiot de Genouillac, qui avoit déja eu tant de part à la victoire de Marignan, auroit-il gagné seul avec son Artillerie, la Bataille de Pavie, si le Roi l'avoit laissé faire.

Milic. Franç.

MARINE, NAVIGATION, COMMERCE.

L'état de la Marine en France a beaucoup varié. Il ne paroît pas qu'avant François I. on se fût proposé de la rendre perpétuelle, du moins ce projet n'a point été suivi. Ce furent toujours les ennemis de la France qui la forcèrent d'avoir une Marine, comme les Carthaginois y avoient forcé les Romains.

Sous la Race Mérovingienne, Théodoric, fils de Thierri I. remporte une victoire navale sur Cochiliac Roi des Danois, & Gontran, Roi de Bourgogne, est battu par Leuvigilde vers les côtes de Galice; on trouve aussi sous cette même race un expédition maritime de Charles Martel contre les Frisons.

Sous Charlemagne où nulle partie de l'administration n'est négligée, la Marine est florissante. Ce grand Prince avoit pleuré en voyant d'une

Ville Maritime du Languedoc, les Navires des Pirates Normands infester la Méditerranée & menacer les côtes de la France. Sa vigilance suspendit les maux que sa prévoyance redoutoit; il avoit des vaisseaux armés à l'embouchure de toutes les rivières & dans tous les endroits exposés à des descentes. Pour subjuguer les Abares & pousser ses conquêtes jusqu'aux extrémités du Danube, il vouloit joindre l'Océan avec la Mer Noire, par un Canal de communication entre le Danube & le Rhin.

Les Successeurs de Charlemagne firent comme ceux d'Alexandre, ils divisèrent & détruisirent tout ce que Charlemagne avoit réuni & formé.

Dan. Mil. Franç.

Les premiers Rois de la troisième race, n'eurent point de Marine, parce qu'ils n'avoient presque point de ports, les grandes Provinces maritimes étant pour la plûpart sous la domination des grands Vassaux.

Un de ces grands vaſſaux étoit le Roi d'Angleterre, qui poſſédant en France la Normandie, le Poitou, la Guyenne, étoit obligé d'entretenir des flottes pour la communication. Les avantages que la Marine lui procuroit, avertirent Philippe Auguſte d'en avoir une, il fit de grands efforts qui ne furent point heureux. Il parvint à équipper une flotte de dix-ſept cent voiles (mais quelles voiles!) Le Comte de Flandres en prit trois cent, en fit échouer cent, bloqua le reſte avec le ſecours de la flotte Angloiſe dans le port de Dam, & obligea le Roi de brûler lui-même tous ſes vaiſſeaux, de peur que les ennemis ne s'en rendiſſent maîtres. Philippe arma encore une autre flotte pour ſecourir ſon fils aſſiégé alors dans Londres, cette flotte fut encore battue.

Le regne de S. Louis eſt une époque brillante pour la Marine Françoiſe; ſes flottes couvrent toutes les mers, tantôt elles défendent

les côtes du Poitou contre Henri III. Roi d'Angleterre, tantôt elles vont conquérir le Royaume de Naples pour le Comte d'Anjou; tantôt elles transportent le Roi sur les côtes d'Afrique dans un appareil formidable. Joinville dit qu'au départ de Cypre pour la conquête de Damiette, la flotte étoit de dix-huit cent vaisseaux, tant grands que petits. L'armement d'Aigues-Mortes fut plus considérable encore.

Sous presque tous les Rois suivans jusqu'au Roi Jean, la Marine Françoise se soutient & se fait redouter des Anglois. Sous Philippe le Bel, Jean de Harcourt & Mathieu de Montmorenci prennent & saccagent Douvres, Philippe de Valois pille & brûle Southampton, sa flotte est défaite par les Anglois à la bataille de l'Ecluse, mais une autre flotte remporte une grande victoire sur les Flamands devant Ziriczée en Zélande (l'an 1304.) & une autre flotte encore défait les Anglois près de l'Isle de Guernesey.

Milic. Franç.

Le Roi Jean qui perdit tout, perdit la Marine, Charles le Sage qui répara tout, la rétablit. Ses Généraux remportèrent une grande victoire sur les Anglois devant la Rochelle (en 1372.) l'Amiral Jean de Vienne pilla l'Isle de Wight, & désola les côtes de l'Angleterre le long de la Manche, en 1377.

Charles VI. prépara contre l'Angleterre une flotte qui auroit pû, dit un Historien, faire un pont depuis Calais jusqu'à Douvres, elle étoit de douze cent quatre vingt-sept voiles, mais les conjonctures rendirent infructueux ce grand armement.

Le regne de Charles VII. offre peu d'exploits Maritimes, on voit seulement en 1451. le Comte de Dunois investir Bayonne du côté de la Mer, & Pierre de Brézé, Comte de Maulevrier, Sénéchal de Normandie, porter en 1457. au malheureux Henri VI. & à la courageuse Marguerite d'Anjou un se-

cours de quatre mille soldats.

Louis XI. occupé de petites intrigues & de grandes violences, négligea entièrement la Marine. Elle sembla renaître sous Charles VIII. à la faveur des guerres de Naples, mais elle eut alors peu d'éclat, elle en eût encore moins sous Louis XII. Ce Roi avoit pourtant quelques Galères dans la Méditerranée, & ce furent ces Galères, qui sous la conduite de Prégent de Bidoux, passèrent pour la première fois le détroit de Gibraltar.

Jusques là il n'y avoit guère eu de Marine que pour le besoin du moment. Quand on avoit quelques transports de troupes à faire par mer, ce qui étoit assez rare, ou quelque expédition maritime à tenter, ce qui étoit encore plus rare, le Gouvernement louoit des vaisseaux Marchands qu'il armoit en guerre comme il pouvoit. Au commencement du règne de François I. Claude de Seyssel, Maître des Requêtes, don-

na le premier le conseil d'établir en France une Marine qui seroit continuellement entretenue ; cet avis eut le sort d'une proposition nouvelle, il fut d'abord rejetté. Un Evêque de Murray en Ecosse, nommé André, écrivoit à François I. le 12. Juillet 1522. » *Sire, pour* » *l'amour de Dieu & pour votre honneur, faites tant que soyez Maître de* » *la Mer*. François I. dans la suite profita de ces conseils. Obligé de combattre des Puissances Maritimes, telles que l'Espagne & l'Angleterre, & de faire de fréquens transports de troupes en Italie, il augmenta sa Marine, c'est-à-dire, qu'il augmenta le nombre de ses Galères dans la Méditerranée ; la République de Gênes, tant qu'elle fut sa sujette, y joignit les siennes, & les talens d'André Doria qui les commandoit, donnoient de l'éclat à tout ; mais la Marine étoit assez négligée sur l'Océan. François I. fit pourtant quelque chose pour cette partie de la

Bib du Roi, Mss de Béth. n° 3469. fol. 35.

Marine ; il fit construire dans les ports de Bretagne des galions d'une espèce nouvelle, qui alloient à voiles & à rames, & qui plus forts que les Galères ordinaires, l'étoient assez pour résister à toutes les tempêtes de l'Océan. Il voulût aussi faire construire une Quinquereme ou Galère à cinq rangs de rames, mais le P. Daniel croit qu'elle n'avoit que le nom de commun avec les Quinqueremes des anciens ; le port du Havre de Grace que François I. fit faire, devint le rendez-vous ordinaire des flottes.

Au reste il y a beaucoup à rabattre de l'idée qu'on pourroit se faire de ces flottes d'après le nombre de voiles dont elles étoient composées. Il paroît qu'il y avoit dans chaque flotte un grand bâtiment d'ostentation, tel que le *Carraquon* dans la flotte que François I. équippa en 1545. & sous Louis XII. la *Cordelière* que la Reine Anne de Bretagne avoit fait construire à ses

dépens, un autre navire nommé la *Charente*, & la grande nef d'Ecoſſe, nommée *la Michelle*, vendue à Louis XII. par le Duc d'Albanie. Le plus grand de ces navires fut le *Carraquon*. Beaucaire modifie ce que dit du Bellay qu'il portoit cent piéces de groſſe Artillerie ; ſelon Beaucaire une partie ſeulement des cent pièces étoit de groſſe Artillerie, le reſte étoit de moyenne groſſeur ; le P. Daniel croit avec raiſon qu'il s'agit de groſſe & de moyenne Artillerie de ces temps là, & non de ce qu'on a depuis appellé *gros canons* & *canons de moyenne groſſeur* ; en effet ce navire énorme n'étoit que de huit cent tonneaux & par conſéquent n'étoit pas la moitié de nos grands vaiſſeaux. Les autres vaiſſeaux de guerre avant François I. étoient des galères, des galéaſſes, des ramberges, tous bâtimens qui étoient à la fois à rames & à voiles, & dont aucun ne peut être comparé à ce qu'on entend aujourd'hui par un

vaiſſeau de guerre ; de ſimples vaiſ-ſeaux Marchands, aſſez foiblement armés, faiſoient nombre dans une flotte, & s'appelloient des vaiſſeaux de guerre. Une multitude de petits navires qui ſervoient ſeulement pour la charge, achevoient de groſſir la flotte, ſans la rendre plus redoutable. C'étoient des barques, des bateaux plats qui portoient les vivres, les munitions, les machines, les bagages.

Mais quelque foibles que fuſſent ces nombreuſes flottes, comment la France, n'ayant point de Marine Royale, parvenoit-elle à les raſſembler ? C'eſt que les Villes Maritimes, dont la guerre interrompoit le commerce, fourniſſoient leurs vaiſſeaux Marchands que l'Etat ſe chargeoit d'armer ; de plus, les Rois de France faiſoient des traités avec des puiſſances Maritimes, avec des villes commerçantes qui s'engageoient à fournir des vaiſſeaux ; on voit de ces traités faits avec la Norvège,

avec les communes de Fontarabie & de S. Sébaſtien ; les Eſpagnols, les Gènois furent long-temps la reſſource des François pour la Marine ; mais Ferdinand le Catholique leur ayant ôté les ſecours de l'Eſpagne, & diverſes révolutions leur ayant ſouvent enlevé ceux de Gênes, la France ſe trouva réduite à l'heureuſe néceſſité d'avoir une Marine Nationale, le Roi fit quelques efforts, les ſujets encouragés en firent encore plus. Des Particuliers équipoient des vaiſſeaux qu'ils louoient en temps de paix à des Marchands & en temps de guerre à l'Etat.

C'eſt ainſi que s'étoient formées les flottes Françoiſes avant François I. Ce Monarque voulut enfin avoir une Marine Royale, il eſt le premier qui ait eu une flotte réglée de Galères ſur la Méditéranée ; encore la plûpart de ces Galères étoient-elles aux Génois, comme on l'a déja dit.

Dans l'expédition de 1545. on voit, indépendamment des Galères, de gros vaisseaux ronds qui étoient proprement alors les grands vaisseaux de guerre, le Roi avoit fait construire les uns, de simples Citoyens avoient fourni les autres.

Quant à la manière d'armer les Navires, elle avoit suivi les révolutions des divers siècles ; l'Artillerie avoit prévalu depuis long-tems, mais on n'eut point d'abord une manière bien sûre ni bien solide de l'employer ; on plaçoit quelques canons sur le pont ou plancher des vaisseaux & sur la proue des Galères, l'usage des sabords paroît n'avoir commencé que sous Louis XII. & comme tout usage est foible dans son origine, comme d'ailleurs les plus grands vaisseaux n'avoient alors qu'un volume médiocre, ils étoient peu chargés de canons. Du Bellay remarque comme une chose extraordinaire dans l'expédition de 1545. que pendant une canonade de deux

Mem. de Martin du Bellay, l. 10.

heures entre deux armées de cent voiles chacune, on tira environ *trois cents coups, tant d'un côté que de l'autre.*

D'après le peu de consistance qu'avoit eu jusqu'alors la Marine Françoise, on conçoit aisément qu'un Amiral pouvoit n'être pas un homme de mer, que les pilotes devoient avoir la plus grande considération dans une armée navale, & qu'on pouvoit avoir besoin de prendre leurs avis sur les opérations, comme on l'a vû dans la campagne navale de 1545. liv. 6. chap. 7.

Il paroît que la dignité d'Amiral fut érigée en titre d'Office sous Charles le Bel, vers l'an 1327. Il y avoit originairement plusieurs Amiraux & plusieurs Amirautés, parce que les grands Vassaux qui avoient possédé les principales provinces maritimes, avoient chacun leur Amiral. Depuis la réunion de ces provinces à la Couronne, on laissa subsister les anciennes Amirautés; ainsi

outre l'Amirauté de France, qui s'étendoit depuis le Pas de Calais, jusqu'au Mont S. Michel, il y avoit l'Amirauté de Bretagne, qui s'étendoit depuis le Mont S. Michel, jusqu'au Ras de S. Mahé ; l'Amirauté de Guyenne qui s'étendoit depuis le Ras de S. Mahé, jusqu'à la rivière d'Andaye ; enfin l'Amirauté de Provence qui s'étendoit depuis le Roussillon, jusqu'à la rivière de Gênes, & qu'on appelloit l'Amirauté du Levant. C'étoient ordinairement les Gouverneurs de Bretagne, de Guyenne & de Provence qui avoient ces trois Amirautés ; chacun d'eux étoit Amiral dans son district & chacun d'eux avoit son Vice-Amiral ; toutes ces Amirautés, excepté celle du Levant, furent réunies à l'Amirauté de France dans la personne de l'Amiral de Brion ; mais l'Amiral du Levant ou le Général des Galères continua d'être le Chef particulier de la Marine de la Méditérranée. La

Provence n'ayant été réunie à la Couronne qu'à la fin du regne de Louis XI. la charge de Général des Galères de France ne peut avoir une époque plus reculée ; mais dans les temps postérieurs, les uns avancent, les autres retardent cette époque. Ruffi, dans son Histoire de Marseille, fait remonter l'institution du Généralat des Galères, jusqu'à Prégent de Bidoux en 1497. Le Laboureur prétend que le Baron de la Garde fut le premier Général des Galères, il rapporte les Lettres-Patentes d'Institution données en faveur de celui-ci. Elles sont du 23. Avril 1544. & lui donnent le titre de *Chef & Capitaine Général de l'Armée du Levant*. Les deux opinions peuvent se concilier. Prégent de Bidoux fut en effet ce qu'on appella depuis *Général des Galères*, c'est-à-dire, qu'il commandoit les Galères de France, comme le Chevalier de Baux, le Baron d'Astarac, André Doria & Barbesieux les comman-

dèrent depuis, avant le Baron de la Garde.

La Marine Royale, principalement ſur l'Océan, étoit bien ſecondée par les Armateurs particuliers. Ceux-ci couroient les mers & pilloient les tréſors que les vaiſſeaux de Charles-Quint alloient chercher avec beaucoup de peines au fond de l'Amérique. C'étoit alors le ſiècle de ces grandes découvertes des Portugais & des Eſpagnols dans le Nouveau Monde. Chriſtophe Colomb, Génois, mais attaché au ſervice de Ferdinand & d'Iſabelle, Rois d'Eſpagne, découvrit en 1492. & 1493. les Iſles de l'Amérique, & en 1498. le Continent de cette même contrée, qu'Americ Veſpuce, Florentin, mais attaché auſſi à Ferdinand & Iſabelle, prétendit avoir dévouvert le premier & auquel il donna ſon nom. En 1497. Vaſco de Gama, Portugais, doubla le Cap de Bonne Eſpérance, & trouva cette nouvelle route vers les Indes Orientales qui en

en enleva le commerce aux Vénitiens. Le 15. Mai 1500. Alvarès Cabral, aussi Portugais, découvrit malgré lui en Amérique le Brésil, ayant été jetté sur les côtes par une tempête. En 1512. Jean Ponce de Léon, Espagnol, s'établit dans le pays qu'il nomma *la Floride*, soit parce qu'il le découvrit le jour de *Pâques-Fleuries*, soit parce qu'il en trouva les campagnes toutes semées de fleurs. En 1496. Sebastien Gabot ou Cabot, Navigateur célèbre sous Henri VII. Roi d'Angleterre, s'étoit contenté d'appercevoir ce pays. En 1519. Fernand Cortez, Espagnol, fit la conquête du Mexique pour Charles-Quint. La même année le Portugais Ferdinand Magalhaëns ou Magellan, ayant quitté son Roi pour Charles-Quint, découvrit, sous les auspices de cet heureux Empereur, le Détroit fameux sous ce nom de *Magellan*. Il entra le premier dans la Mer du Sud, & pénétrant jusques dans l'Asie par l'Amérique, il trouva

les Isles Marianes & une des Philippines. Vers l'an 1525. deux Aventuriers Espagnols, Diégo d'Almagro & François Pizaro firent la conquête du Perou. En 1538. les Portugais découvrirent dans l'Asie les Isles du Japon. Pendant tout le quinzième siècle, les mêmes Portugais n'avoient cessé de faire dans l'Afrique des découvertes qui les avoient conduits par dégrés à la grande découverte de Vasco de Gama ; mais dès le 14e. siècle, les Dieppois leur avoient donné l'exemple, ils avoient formé divers établissemens sur les côtes d'Afrique.

Nouv. Hist. de l'Afrique Franç. t. 1. p. 28. t. 2. p. 148. Hist. des Voyag. t. 2. p. 424. & suivant.

L'émulation mit en mouvement toutes les Nations de l'Europe, François I. envoya aussi ses Sujets chercher des terres nouvelles en Amérique. Jean Verazani Florentin, qui s'étoit mis à son service, fit dans l'Amérique Septentrionale quelques découvertes qui furent poussées beaucoup plus loin en 1534. & 1535. par un Maloin, nommé Jacques

Cartier ; celui-ci pénètra dans le Golphe auquel il donna le nom de Saint-Laurent, parce qu'il y entra le 10. Août (1535.) Le 15. il découvrit une Isle qu'il appella par la même raison l'Isle de l'*Assomption* ; mais ce nom n'est resté qu'à la Baye découverte depuis, vers le Nord, dans la terre des Eskimaux, & l'Isle de l'Assomption s'appelle aujourd'hui *Anticosti*, Cartier remonta le fleuve jusqu'à Montréal ou Mont-Royal.

En 1541. Jean-François de la Roque, sieur de Roberval, gentilhomme Picard, accompagné du même Jacques Cartier, fit un établissement dans l'Isle Royale, d'où il envoya un de ses pilotes, nommé Alphonse de Saintonge, reconnoître le Nord du Canada. Les autres découvertes dans cette partie du Monde, sont postérieures au temps dont nous nous occupons ; mais le regne de François I. est toujours l'époque ou des établissemens utiles ou des commencemens heureux.

Le Commerce fut peu en honneur sous ce regne ; on craignoit qu'il n'affoiblît l'esprit Militaire. En 1541. Gustave Vasa, Roi de Suéde, jugeant que les Hollandois qui faisoient presque seuls en Europe le Commerce du Nord, falsifioient les marchandises & denrées qu'ils tiroient de France, d'Espagne & de Portugal, pour les vendre en Suède, envoya en France un de ses Secrétaires proposer au Roi un Traité de Commerce.

Il demandoit que ce Commerce s'établît directement de Nation à Nation & de Roi à Roi, sans le courtage des Marchands Hollandois.

Mélang. Hist. de Camusat.

Le Mémoire que le sieur Richer dressa de la Conférence qu'il avoit eue par ordre de François I. avec ce Secrétaire de Gustave, montre bien que les Rois avoient dédaigné jusques-là d'abaisser leurs regards sur les idées de Commerce. On ne savoit pas encore estimer les choses par le rapport qu'elles ont avec la félicité publique. Gustave étoit pres-

que honteux de sa proposition.

» *Et afin*, disoit son Secrétaire,
» *que le Roi Très-Chrétien ne trouve*
» *estrange, & ne prenne en mauvaise*
» *part qu'on lui propose un affaire qui*
» *mérite d'être demené plustost par Mar-*
» *chands que par Rois & Princes, il le*
» *prie de bien goûter les raisons pour*
» *lesquelles le Roi son Maître ne veut*
» *avoir à besongner avec Marchands,*
» *ajoustant à icelles que la foi & loyauté*
» *est toujours plus grande de Roy à*
» *Roy que de Marchant à Roy.*

Ces raisons dont Gustave n'avoit assûrément point à rougir, & qui devoient toucher un Roi Père de son peuple, c'est que les Marchands, pour doubler leurs gains, empoisonnoient ses Sujets avec des sels falsifiés & des vins frelatés.

FINANCES.

Ce nerf de l'Etat fut foible pendant les premières années du regne de François I. Toute l'économie de Semblançai ne pouvoit tenir con-

tre l'avidité de la Ducheſſe d'Angoulême & les profuſions d'un jeune Roi amoureux & diſſipé. Le déſordre augmenta quand la Ducheſſe fut parvenue à perdre Semblançay, il ſe fit ſentir pendant preſque toute la guerre de 1521. Le Roi éprouva pluſieurs fois l'inconſtance & l'indocilité des troupes étrangères, parce qu'elles éprouvoient toujours les effets de ſon inapplication & de ſon goût pour la dépenſe; elles n'étoient preſque jamais payées; la plupart des Lettres écrites au Roi par les Généraux de ſes armées, ont pour objet de preſſer le payement des Suiſſes, des Lanſquenets, des Gaſcons; la Cour diffère toujours & les Généraux font toujours ſentir les conſéquences de ces délais, qui arrêtoient leurs opérations. La Trémoille, Lautrec, Bonnivet ne ceſſent de ſe plaindre qu'on leur donne des aſſignations infructueuſes. La Trémoille dans une Lettre au Tréſorier Robertet, ſe plaint encore de ce que le Roi & *Madame* ſont toujours errans: » *Il*

» *me semble*, dit-il, *qu'ils devroient* » *s'arrêter en quelque lieu où l'on les* » *pût trouver*, *vû les affaires qui y* » *sont*.

Lettr. du 20. Août 1521. datée de Dijon, Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n°. 8500. fol. 68.

Bonnivet dans une Lettre écrite de Bordeaux le 26. Août 1521. se plaint avec beaucoup d'amertume pour un Courtisan, du défaut de payement, de plusieurs manques de parole à cet égard, de l'extrême difficulté de retenir les Lansquenets & les Gascons dans le service; il se plaint aussi de ce qu'on ne lui envoye point de chevaux pour l'artillerie, de ce qu'il n'est possible ni d'attaquer ni de se défendre, parce que rien n'est fourni à temps. On voit enfin pendant quelques années dans l'administration des finances & de la guerre, une négligence qui paroît avoir été la cause de tous les mauvais succès.

Mss. de Béthune, vol. coté 8492. fol 28.

Outre la ressource extraordinaire de la vente des charges de Judicature, les Manuscrits de la Bibliothéque du Roi nous fournissent des détails sur diverses opérations de Finances faites dans les années 1521.

1522. 1523. comme le Bail des Greffes du Châtelet ; quelques emprunts faits au Chapitre de Notre-Dame de Paris, au Collège des Secrétaires du Roi ; un emprunt de vaisselle d'argent fait au Parlement, à la Chambre des Comptes, au Châtelet, aux Généraux des Monnoyes, aux Maîtres des Requêtes (1) ; des aliénations de Domaine dans le Dauphiné, dans les Comtés de Valentinois & de Diois, tandis que d'un autre côté, l'on révoquoit d'autres aliénations. Vrai-semblablement on révoquoit les aliénations gratuites, & on multiplioit les aliénations à titre onéreux, les engagemens. Ce fut aussi vers ce temps que François I. fit enlever la grille du tombeau de Saint Martin à Tours.

Mais voici une Lettre où l'on reconnoît l'esprit de Semblançay ; elle est du 9. Février 1523. Le Roi écrit

(1) Ces différens corps sont rangés selon cet ordre dans le Rôle de l'emprunt, qui est du 12. Septembre 1521.

à du Bouchage qu'il ne veut pas qu'on dépenſe plus de vingt-quatre mille livres Tournois pour la Maiſon des Princes ſes enfans, à cauſe des grandes dépenſes qu'il eſt obligé de faire de tous côtés ; il déclare qu'il ne tiendra pas compte de ce qui pourroit être dépenſé contre ſes ordres au-delà des vingt-quatre mille livres par an.

Dans la ſuite François I. s'occupe de ſes affaires, & les Finances ſe rétabliſſent, tandis que la ſolide magnificence, celle des Fondations utiles & des Monumens des Arts augmente tous les jours ; ce ne ſont preſque jamais les dépenſes éclatantes qui ruinent, ce ſont les dépenſes ſecrettes, ſouvent inconnues aux Rois qui les font. Pendant la guerre de 1535. la Ducheſſe étoit morte, & le ſévère Montmorenci gouvernoit les Finances, on ne voit plus aucunes traces du déſordre dont les Courtiſans même ſe plaignoient pendant la guerre précédente.

Le temps de la Trève eſt employé à rembourſer les dettes, à retirer les Domaines engagés, & dans le même temps le peuple eſt ſoulagé du poids des Impôts.

La guerre de 1542. ſurvient, guerre malheureuſe l'on lève le ſiège de Perpignan, formé à grands frais; on dépenſe beaucoup pour conquérir le Luxembourg & plus encore pour le perdre; on fait une campagne navale, expédition d'une eſpèce nouvelle, qui ne produit encore que de la dépenſe; on perd Boulogne qu'il fallut racheter; l'Empereur perce la France & porte la guerre preſque ſous les murs de Paris, on ne peut l'en chaſſer qu'en achetant la paix.

Le Roi en employe les premiers momens à fortifier ſes frontières, il va lui-même préſider aux travaux, il diſtribue de ſa main tout l'argent néceſſaire; il meurt au milieu de ces ſoins & de ces dépenſes, ayant à peine joui d'un an de paix. On croi

roit ses Finances épuisées, elles n'ont pas même éprouvé le moindre désordre, tout a été payé, ses coffres sont pleins, il laisse à son fils une riche succession, tels sont les fruits de l'application des Princes, telle est la vertu d'une bonne administration. (1)

C'est François I. qui a créé les rentes sur la Ville, objet devenu considérable, & qui nous offre une réfléxion importante. Lorsqu'un Citoyen traite avec un Citoyen & contracte une obligation, toutes les Loix arment le Créancier contre le Débiteur; celui-ci a la foiblesse d'un homme seul contre toutes les forces de la Société réunies dans la main du

---

(1) *Admirationem auget*, dit M. de Thou, *quòd, cùm minora multò tributa tunc essent, & sumptus necessarii multò majores quàm nunc sunt, in magnâ tamen opulentiâ res erant; nunc auctis vectigalibus & novis additis, quotidie novo ære alieno contracto, in summâ inopiâ Reges constituti sunt; ut fidem Ministrorum illius temporis laudare, & contrà eorum, qui nunc sunt, avaritiam & rapinas accusare necesse sit. Thuan. Histor. l. 1.*

Créancier. Quand c'eſt le Roi qui s'oblige, l'obligation eſt la même, mais l'effet ſemble bien différent. La Société n'a point de forces, ni les Loix d'autorité contre le Roi. Où donc eſt la ſûreté du Créancier ? Elle eſt dans cette ſeule maxime que *la parole des Rois eſt inviolable comme leur perſonne eſt ſacrée.* Voilà le principe. Tout le reſte eſt l'ouvrage de la force.

Mém. concernant le contrôle des rentes. Arch. de la Compagn. Layette 1. cotte 1.

La première Conſtitution des Rentes ſur la Ville eſt du 10. Octobre 1522 (1). C'eſt une invention du Chancelier Duprat. Les Rentes alors étoient au denier douze. Cette première Conſtitution fut de 16666 liv. 13 ſols 4 d. au principal de 200000 livres qui paſſèrent directement, des mains fidèles de Guillaume Budée, alors Prévôt des Marchands, dans

(1) Elle fut enregiſtrée au Parlement le 9. Décembre, à la Cour des Aydes le 11., à la Chambre des Comptes le 6. Janvier ſuivant. L'Edit eſt imprimé au tome 3. p. 578. des preuves de l'Hiſtoire de Paris par Félibien.

les coffres du Roi. Les arrérages payés par le Receveur de la Ville, Philippe Macé, avec une exactitude digne de la bonne foi de François I., attirèrent la confiance, & l'on en recueillit les fruits dans les temps difficiles. En 1536. année marquée tout à la fois par l'irruption de la Provence & par celle de la Picardie, le peuple n'attendit pas que le Roi constituât de nouvelles rentes, il porta de lui-même 100000 liv. à l'Hôtel de Ville sans rien prétendre. Le Roi s'en servit, il chassa les ennemis du Royaume, & il constitua 8333. liv. 6. sols 8. deniers de rente aux Citoyens qui lui avoient fourni cet argent. Ainsi le zèle & la justice unissoient pour le bien public un bon peuple & un bon Roi.

3e. vol. des Ord. de Franç. I. cote *M.* fol. 50.

Il y eut en 1537. une nouvelle création toute pareille à la première, il y en eut encore quelques autres vers 1544. & 1545.

Erasme dans son Traité *De Linguâ*, dit qu'on montre à Paris au Mar-

ché au bled un égout où un donneur d'avis avoit ordonné par Testament qu'on jettât son cadavre pour se punir du mauvais succès de ses conseils. Cet homme voyant le Roi triste, parce qu'il n'avoit pas d'argent, lui donna l'idée de mettre pour deux ans un lèger Impôt sur les denrées. Quand l'Impôt fut établi, bien loin de le supprimer au bout de deux ans, on l'augmenta. Celui qui avoit donné le conseil, reconnoissant avec douleur qu'on n'avoit jamais tant de crédit pour arrêter le mal que pour l'introduire, voulut en se dévouant lui-même après sa mort au mépris public, servir d'avertissement éternel à ceux qui pourroient vouloir l'imiter.

Fin du septième Livre.

